Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales

Sous la direction d'Alain Lefebvre
et de Gaëtan Tremblay

Presses de l'Université du Québec

PUM Presses Universitaires du Mirail

Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales

COMMUNICATION, CULTURE ET SOCIÉTÉ

COLLECTION SOUS LA DIRECTION DE GAËTAN TREMBLAY ET JEAN-GUY LACROIX

Cette collection s'ouvre sur un champ disciplinaire en pleine effervescence. Les technologies en continuel changement ont des conséquences aux plans économique, social, politique et culturel. Les ouvrages de cette collection décrivent ces changements et leurs conséquences.

Dans l'ombre des projecteurs • Les Québécoises et le cinéma
Jocelyne Denault
1996, 260 pages, ISBN 2-7605-0866-8

Accès inégal • Les canaux d'influence en radiodif fusion
Marc Raboy
1995, 200 pages, ISBN 2-7605-0865-X

Les autoroutes de l'information • Un produit de la convergence
Sous la direction de Gaëtan Tremblay et Jean-Guy Lacroix
1995,568 pages, ISBN 2-7605-0806-4

De la télématique aux autoroutes électroniques • Le grand projet reconduit
Sous *la direction de Jean-Guy Lacroix, Bernard Miège et Gaëtan Tremblay*
1994, 286 pages, ISBN 2-7605-0792-0

PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIRAIL
Université de Toulouse – Le Mirail
5, allée Antonio Machado
31058 Toulouse Cedex 1, France
Téléphone : (33) 05 61 50 38 08
Télécopieur : (33) 05 61 50 38 00

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
2875, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3
Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096
Courriel : secretariat@puq.uquebec.ca
Catalogue sur Internet : http ://www.uquebec.ca/puq

Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales

Sous la direction d'Alain Lefebvre et de Gaëtan Tremblay

1998

Presses de l'Université du Québec

Presses Universitaires du Mirail

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales

(Communication, culture et société)
Comprend des rég. bibliogr.

Publ. en collab. avec : Presses Universitaires du Mirail.

ISBN 2-7605-1014-X

1. Technologie de l'information – Aspect social. 2. Aménagement du territoire – Québec (Province). 3. Aménagement du territoire – France. 4. Technologie de l'information – Aspect social – Québec (Province). 5. Technologie de l'information – Aspect social – France. 6. Communication – Innovations – Aspect social. 7. Autoroutes électroniques – Aspect social. 1. Lefebvre, Alain. II. Tremblay, Gaëtan, 1946- . III. Collection.

T58.5.A97 1998 303.48'33 C98-941026-9

Les Presses de l'Université du Québec remercient le Conseil des arts du Canada et le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition du Patrimoine canadien pour l'aide accordée à leur programme de publication.

Mise en pages : CARACTERA PRODUCTION GRAPHIQUE INC.

Conception graphique de la couverture : CARON & GOSSELIN COMMUNICATION GRAPHIQUE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 1998 9 8 7 6 5 4 3 2 **1**

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 1998 Presses de l'Université du Québec
© 1998 Presses Universitaires du Mirail

Dépôt légal – 4e trimestre 1998
Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada Imprimé au Canada

La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des oeuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Table des matières

Introduction générale

Communications et territoires : des rapports dialectiques
Gaëtan Tremblay et Main Lefebvre 1

1. Les rapports espace communication 3
2. La dynamique du global et du local 6
   2.1. Entre village global et cités globales, le lieu du local 8
   2.2. L'échelle des identités 9
3. TIC et développement des ressources territoriales 11
4. Des points de vue français et québécois 12

Bibliographie 14

PREMIÈRE PARTIE

Problématiques croisées 15

Chapitre 1 Le territoire revisité par les technologies d'information et de communication
Alain Lefebvre 17

Introduction 17

Territoires en mouvement 18
1. Réseaux et territoires 22
2. Territoires réels, territoires virtuels 23
3. La référence identitaire 27
4. Effets structurants ou interactions sociospatiales ? 29
5. Territoires des TIC, pratiques sociales et systèmes d'acteurs 31
Bibliographie 33

Chapitre 2 Communication électronique et région
Anne Gilbert 35

Introduction 35
1. Les TIC à l'épreuve des territoires 37
2. La région revisitée par les TIC 38
3. Entre centres et périphéries 39
4. La diversité des potentiels socio-spatiaux 41
5. Proximité et ruptures 43
6. La frontière : barrière ou interface ? 46
7. Lorsque région se conjugue avec nation 48
8. En guise de conclusion 49
Bibliographie 50

Chapitre 3 Le territoire dans les politiques de communication au Québec et au Canada
Gaëtan Tremblay avec la collaboration d'Eric George 53

1. La politique canadienne des communications : constitution et gestion du territoire 55
2. Les enjeux territoriaux dans le discours politique canadien et québécois sur les autoroutes de l'information 59
   2.1. Le discours fédéral 59
   2.2. Le discours québécois 63

Conclusion 66
Bibliographie 68

Chapitre 4 L'analyse du discours sur la société de l'information :le cas européen et français
Philippe Vidal 71

Introduction 71

1. Construction et gestion du territoire dans le discours politique européen sur la société de l'information 72
   1.1. La notion européenne de territorialité 72
   1.2. Regard sur la thématique « société de l'information dans l'Union européenne 73
   1.3. Pour un développement européen de la société de l'information 74
   1.4. L'Europe et la société de l'information planétaire 78
2. Construction et gestion du territoire dans le discours politique français sur la société de l'information 81
   2.1. La notion française de territorialité 81
   2.2. La thématique « société de l'information » en France 81
   2.3. Le discours français sur les « autoroutes de l'information » 82
   2.4. L'État et le modèle du « colbertisme *high-tech* » 83
   2.5. Quand l'État français rejoint le point de vue européen 86
   2.6. ... pour être plus présent sur le territoire national 87

Conclusion 88

Bibliographie 89

Chapitre 5 L'approche décentralisée et le développement régional au Québec : perspectives et limites
Juan-Luis Klein 93

1. Décentralisation et privatisation ; les deux pôles de la gestion du développement 94
2. Le cheminement québécois vers le développement décentralisé 96
3. Un cas au Saguenay : l'approche décentralisée en action 100
4. La responsabilisation du milieu : perspectives et limites 105

Chapitre 6 Territorialisation des politiques publiques et système d'acteurs : l'exemple français
Alain Lefebvre 109

1. La fin du « colbertisme *high-tech* » 110
1.1. Une citadelle ébranlée 110
1.2. De l'Etat promoteur à l'État régulateur et accompagnateur 112

2. La montée en puissance des échelons local et européen 114
2.1. Les collectivités locales 114
2.2. L'Europe entre en scène 119

3. Constructions territoriales et compétences croisées 122
3.1. Le rôle de la DATAR 122
3.2. L'Etat national à la recherche de ses marques 125

Bibliographie 126

DEUXIÈME PARTIE

Des expérimentations en perspective 129

Chapitre 7 Parthenay
Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée
Emmanuel Eveno 131

Introduction : la notoriété du projet 131

1. Le contexte local 133
1.1. Une ville classique dans le paysage français des petites villes du milieu rural 134
1.2. Parthenay, entre milieu innovateur et ville-laboratoire du développement local : identité, citoyenneté, associativité 135

2. Les ambitions de Parthenay, ville numérisée 138
2.1. La multiplication des initiatives 139
2.2. Le sens du projet 142

3. Les jeux d'acteurs du développement local 144
3.1. La gestion interne 144
3.2. Une stratégie d'ensemblier territorial 146

Conclusion 148

Que faire avec les expériences réussies : s'en inspirer ou les copier ?
Juan-Luis Klein 149

Chapitre 8 Hiérapolis
La mobilisation des acteurs outaouais autour du projet Hiérapolis
Valérie Pillon 153

Introduction 153

1. La construction identitaire dans un contexte transfrontalier . : 154
   1.1. L'Outaouais, une histoire de la dépendance, une volonté d'émancipation 154
   1.2. Le projet Hiérapolis pour affirmer l'identité outaouaise 157
   1.3. Le projet Hiérapolis dans la question transfrontalière 160
2. De l'expérimentation technique à une expérimentation des partenariats 163
   2.1. Un montage de type privatif 163
   2.2. Le territoire de l'élu pour affiner des stratégies industrielles 165
   2.3. Le projet Hiérapolis, un projet citoyen ? 166
3. De l'expérimentation technique à une revendication d'autonomie politique 168
   3.1. Désengagement de l'Etat et rôle des autoroutes de l'information 168
   3.2. Les technologies de l'information comme objet de pouvoir localisé 170
   3.3. Hiérapolis : une somme d'actions municipales ou une action régionale ? 171

Conclusion 173

Sigles 174

Bibliographie 174

Hiérapolis : l'occasion ratée de faire de l'Outaouais une région
Anne Gilbert 176

Chapitre 9 **Aquitaine Nouvelles Communications**
Politique régionale et développement rural : deux exemples en Aquitaine
Valérie Baillait 183

1. La politique régionale Aquitaine en matière de TIC 184
1.1. La création de l'agence Aquitaine Nouvelles Communications 186
2. La Bastide Clairence et Sainte-Alvère : deux projets à l'épreuve des orientations régionales 190
2.1. Les contextes locaux des projets 191
2.2. Caractéristiques des deux projets 194

Conclusion 201

Bibliographie 203

Le devenir des politiques régionales en matière d'autoroutes de l'information : le solde tardif de la contractualisation État-Régions ?
Emmanuel Eveno 205

Chapitre 10 **UBI**
Le Saguenay-Lac-Saint-Jean « territoire foyer » du consortium UBI
Bernard Corminbceuf 209

1. La figure de l'élu 213
2. Une expérimentation localisée 216
2.1. Un enjeu national et international 217
2.2. Quel statut pour le Saguenay ? 219
2.3. L'application localisée d'un système de communication marchand 220
2.4. Quelle place pour l'État ? 222
2.5. Méthode de mobilisation et d'approche des acteurs locaux 223
2.6. Critiques et réticences 226
3. Innovation technique et innovations sociales 228
3.1. Une société bloquée ? La circulation de l'information en question 229
3.2. Nouvelles technologies et rénovation du lien social : une réflexion utopique pour un nouveau projet de société locale 231

Commentaires sur le démarrage de l'expérience UBI
Gaëtan Tremblay 235

Chapitre 11 Médiacastres
Un projet social à médiacastres
Nicole Fournier 239

1. La ville de Castres et les TIC 240
   1.1. Le terrain d'étude 240
   1.2. Les origines de Médiacastres et les ressources du centre 241
   1.3. Les partenariats construits 242
   1.4. Les missions et la méthode de Médiacastres 243
2. Les actions d'insertion dans le bassin de Castres-Mazamet 244
3. La vision des acteurs de l'insertion 246
   3.1. Entre mythe et réalité 246
   3.2. Les besoins exprimés par les responsables des organismes d'insertion 247
   3.3. Les besoins des populations marginalisées 248
   3.4. Les besoins des entreprises 249
   3.5. Cyberborne ou cybercentre ? 249
   3.6. À la recherche des usages 250
   3.7. Le rôle de Médiacastres dans ce nouveau champ d'action 252

Conclusion 254

Bibliographie 255

Les technologies d'information et de communication au secours du social ?
Main Lefebvre 256

Chapitre 12 VEF (Village électronique francophone)

Un village électronique francophone en Ontario 261
Anne Gilbert et Claudia Gauthier 261

1. Un outil stratégique de développement de la francophonie canadienne 262
   1.1. Territoires francophones du Canada 262
   1.2. Les espoirs placés dans l'inforoute 265

Le Village électronique francophone 267
2.1. Le rêve d'un nouveau lieu de rassemblement 268
2.2. Un départ difficile, en marge du mouvement associatif. 270
2.3. Le détournement progressif de l'expérience 272
La fragilité des réseaux francophones 274

Conclusion 276

Annexe : L'inforoute en français à l'extérieur du Québec 278
Les autoroutes de l'information et la « communauté » francophone
Emmanuel Eveno 279

TROISIÈME PARTIE
La géographie des projets 283

Chapitre 13 Acteurs et territoires de la « société d'information » : géographie d'un grand chantier français en construction
Emmanuel Eveno 285

1. Les chantiers expérimentaux sur les autoroutes de l'information 287
1.1. La politique publique nationale 287
1.2. Les participations françaises aux projets européens de société de l'information 292
1.3. Le poids des logiques institutionnelles et des sièges sociaux industriels 296

2. Les expérimentations locales de la « société d'information » 297
2.1. La place des collectivités locales 298
2.2. Des projets locaux de développement d'ambition très variable 304

Chapitre 14 TIC et développement régional au Québec
Nicole Fournier et Juan-Luis Klein 313

1. La course à l'autoroute : les collectivités locales et la multiplication des sites 314

2. La géographie de l'intervention gouvernementale : les artisans publics de l'autoroute québécoise 317

2.1. L'intervention provinciale :
vers la consolidation des dissymétries territoriales 317
2.2. La contrepartie fédérale :
vers un effet complémentaire en milieu rural ? 325
2.3. L'effet cumulatif de l'intervention des deux paliers.....327

Conclusion 328

Bibliographie 330

Conclusion générale
Géographies fin de millénaire ?
Emmanuel Eveno et Claude Manzagol 331

1. De l'autoroute 332
2. Acteurs et territoires 334
3. À propos de la dynamique des territoires 337
4. Les modèles français et québécois de développement des autoroutes de l'information 339
   4.1. Différences linguistiques 340
   4.2. Deux philosophies politiques d'intervention 341
5. À propos d'une géographie des autoroutes de l'information 341

Bibliographie 345

Communications et territoires : des rapports dialectiques

Gaëtan Tremblay et Main Lefebvre

En 1997, le film *Titanic,* qui commémore le destin funeste au début du xx^{e} siècle d'un paquebot prétendument insubmersible, remporte un vif succès et bat tous les records au box office. Le *Titanic* était plus qu'un gros bateau de luxe. Il symbolisait, comme chacun sait, la victoire définitive de la technologie humaine sur les forces de la nature. Finis les aléas d'un voyage long et périlleux sur les vastes océans. Dorénavant, les transports sur mer seraient sûrs, rapides et confortables.

Tout le monde connaît l'histoire du *Titanic* et la terrible leçon de sa courte et pitoyable aventure. Si les foules se sont déplacées, ce n'était pas pour le suspense ; le scénario était entièrement prévisible. On se plaît à imaginer que des millions de spectateurs, aux quatre coins de la planète, ont pris le temps de méditer, en cette fin de siècle, sur la vanité de la science et de la technologie, avec, en contrepoint, un autre thème tout aussi digne de réflexion morale et philosophique, celui que suggère une belle histoire d'amour qui transcende les barrières sociales et les interdits culturels ! Quelle profonde sagesse pour aborder le troisième millénaire !

Tout cela n'est bien sûr que pure interprétation, que ne viennent corroborer les résultats d'aucune enquête objective. Ce sont peut-être de tout autres raisons qui ont fait courir les foules. Après tout, malgré la fin tragique du *Titanic,* davantage attribuable à des erreurs humaines

qu'à des défaillances techniques, l'histoire des transports au xx^{e} siècle relève plus du *success story* que de l'échec. Des trains à haute vitesse jusqu'aux navettes spatiales en passant par les avions civils et militaires, toute une série d'innovations rendent les déplacements de nos contemporains beaucoup plus faciles, rapides et sécuritaires qu'avant la Première Guerre mondiale. On pourrait même imaginer que ce qui a surtout attiré les foules, dans le film *Titanic,* c'est la démonstration d'une autre prouesse technique, celle de la reconstitution cinématographique de la catastrophe, en grandeur nature et en temps réel. Qui n'a pas entendu les commentaires élogieux des spectateurs à ce sujet ? De ce point de vue, le *Titanic,* ce n'est plus un naufrage, c'est un exploit technique. Ce n'est pas tant le rappel d'un échec de la technologie des transports que la célébration du triomphe des technologies électroniques de l'image et du son.

Le succès de *Titanic,* c'est aussi la dernière illustration des progrès de l'industrialisation et de la mondialisation de la culture dans le monde contemporain. La production du film a exigé un budget colossal et le tournage a nécessité la mobilisation de moyens techniques considérables. Mais les recettes ont été à la hauteur des espérances et de l'ampleur de la campagne publicitaire.

Le *Titanic* est un prototype réussi de la culture monde ou de la culture « globale ». Il a été produit par Hollywood avec le concours d'un réalisateur canadien de Toronto, Cameron. La chanson thème est interprétée par la chanteuse internationale d'origine québécoise, Céline Dion. Les personnages sont britanniques, français, américains, etc. Et le film est distribué et vu sur la planète entière.

L'année 1997 s'est achevée avec le triomphe du film *Titanic* au cinéma. Au début de l'année 1998, la télévision, elle, a largement fait écho aux nouveaux exploits de la communication par satellite. Le GPS, un système de positionnement global par satellite, rend, paraît-il, impensable la répétition du drame qu'a connu le luxueux paquebot. Grâce aux satellites et aux ordinateurs, les bateaux sont aujourd'hui continuellement informés, avec reproduction graphique à l'appui, de leur position et de celle des icebergs qu'ils risquent de croiser. Autre performance étonnante, le GPS permettrait même de contrôler la circulation et la vitesse des *vaporetti* et autres embarcations à Venise. Des expériences tout à fait sérieuses sont en cours. Le temps n'est pas loin où un problème très local de circulation sera géré par l'intermédiaire d'un système global de communication. Les déplacements de toutes petites barques seront contrôlés grâce à un appareil situé dans l'espace, à des centaines de kilomètres de la Terre,

alors que le rayon de diffusion du système radio de l'énorme *Titanic* ne lui permettait pas d'entrer en contact directement avec New York !

James Carey (1989) avait déjà fait remarquer, à propos du télégraphe, que l'utilisation de l'électricité à des fins de communication, introduit, pour la première fois de l'histoire, une rupture entre le transport des biens et la circulation des messages ; et surtout qu'elle inaugure la possibilité de contrôler les flux du premier par les réseaux de la seconde. Le GPS en est, à ce jour, la concrétisation la plus sophistiquée.

Le rappel de ces deux événements, aux deux extrémités temporelles du xx^{e} siècle, le naufrage du *Titanic* et les expériences de gestion de la circulation à Venise par satellite, dépasse la chronique du fait divers. Il nous permet d'évoquer et d'introduire la plupart des thèmes dont traite le présent ouvrage consacré aux aspects territoriaux du développement des nouvelles technologies d'information et de communication (TIC), à partir des travaux réalisés conjointement par des équipes française et québécoise[1] de géographes et de communicologues[2], soutenues par le programme de coopération France-Québec[3], sur des projets et des expériences en cours dans le monde francophone des deux côtés de l'Atlantique nord : les rapports espace-communication, la dialectique du global et du local et le rôle des TIC dans la dynamique de développement des ressources territoriales.

1. LES RAPPORTS ESPACE-COMMUNICATION

Notre projet de coopération a réuni des géographes (en majorité) et des communicologues sur des questions reliées au développement spatial des TIC. Rien d'étonnant à ce que la problématique de recherche ait pivoté sur les rapports espace-communication et sur la question de la distance. L'espace délimite, avec le temps, l'incontournable et nécessaire univers d'inscription et de déploiement des réseaux et des

1. L'équipe française est composée des professeurs Alain Lefebvre et Emmanuel Eveno du Groupe de recherche espace, socio-économie, communication (GRESOC) et des stagiaires Bernard Corminbceuf, Valérie Pillon, Philippe Vidal de l'Université Toulouse-Le Mirai) ; l'équipe québécoise est composée des professeurs Anne Gilbert de l'Université d'Ottawa, de Juan Luis Klein de l'Université du Québec à Montréal, de Claude Manzagol de l'Université de Montréal, de Paul Villeneuve de l'Université Laval, de Gaétan Tremblay du GRICIS et des stagiaires Valérie Baillart, Nicole Fournier et Claudia Gauthier.

2. Le terme « communicologues », d'usage courant au Québec, est très rarement utilisé en France. Nous l'employons ici pour désigner l'ensemble des spécialistes des sciences de la communication, quelle que soit leur discipline d'appartenance, sans postuler pour autant d'une quelconque unicité des savoirs sur la communication.

3. Nous remercions vivement les responsables français du ministère des Affaires étrangères et les responsables québécois du ministère des Affaires internationales de l'appui qu'ils ont apporté, en 1996-1997 et en 1997-1998, à la réalisation de ce projet de coopération.

activités de communication. Comme le temps, il présente un ensemble de contraintes et d'obstacles que les hommes cherchent à surmonter, à dominer, par des inventions techniques susceptibles d'assurer pérennité, vitesse et universalité. L'espace et la communication, surfaces d'inscription réciproques, entretiennent des rapports complexes que les sciences sociales ont abordé de diverses manières.

La première façon d'envisager les rapports espace-communication consiste à voir l'espace comme un milieu inerte dont la perception est structurée, caractérisée et conditionnée par les technologies de communication que nous utilisons pour l'appréhender et y circuler. Marshall McLuhan (1962 ; 1964) est le porte-drapeau de cette approche, régulièrement réactivée, plus ou moins confusément, par des générations d'admirateurs plus ou moins informés de ses écrits. Ainsi en serait-il de la carte, par exemple, construite selon les principes de la géométrie euclidienne, qui, comme l'imprimerie de Gutenberg, consacre, à partir du xvi^{e} siècle, la primauté du sens de la vue dans nos rapports au monde.

> La carte et la projection de Mercator étaient, elles aussi, des innovations du 16^{e} siècle : elles permettaient une vision nouvelle du rayonnement de la puissance et de la richesse. Avant d'être marin, Christophe Colomb avait été cartographe ; la découverte de la possibilité de mettre le cap droit sur un point fixe, comme si l'espace était uniforme et continu, apportait une mutation fondamentale dans la conscience de l'homme de la Renaissance. Et ce qui est plus important, la carte évoque d'emblée un thème capital du Roi Lear : l'isolement du sens de la vue constitue une forme de cécité[4].

Dans la même perspective, McLuhan se permet d'annoncer, avec l'avènement de l'électricité, l'émergence d'une nouvelle manière de voir le monde : « Contracté par l'électricité, notre globe, affirmet-il, n'est plus qu'un village[5] ». Avec la vitesse de transmission qu'autorise l'électricité, le monde ne serait plus qu'un espace de réverbération analogue à celui que circonscrivait le tam-tam tribal.

À cette conception, qui relève du déterminisme technologique, des rapports espace-communication en termes de représentations spatiales définies par les caractéristiques techniques, on peut en greffer une autre, de la même lignée, qui entrevoit l'espace comme un ensemble d'obstacles que les technologies de communication ont pour fonction de surmonter, de maîtriser. L'économiste, historien et

4. M. McLuhan, *La galaxie Gutenberg,* Montréal, HMH, 1968 (édition originale en anglais publiée par Toronto University Press, 1962), p. 24.

5. M. McLuhan, *Pour comprendre les media,* Montréal, HMH, 1970 (édition originale en anglais publiée par McGraw-Hill, New York, 1964), p. 21.

communicologue canadien Harold Innis (1950 ; 1951), par exemple, classe tous les médias en deux grandes catégories selon qu'ils comportent un biais temporel ou un biais spatial, c'est-à-dire selon qu'ils servent davantage à contrôler la dimension temporelle ou la dimension spatiale. La stabilité des empires dépendrait de leur capacité d'assurer un équilibre entre, d'une part, des médias plus spécifiquement dédiés à la transmission culturelle, garante de durée, et des médias mieux adaptés au contrôle bureaucratique, commercial et militaire de l'espace qu'ils occupent.

Le point de vue innissien accorde certes, lui aussi, une grande importance à la technologie. Mais il est plus nuancé que celui de McLuhan. La théorie qu'Innis élabore s'appuie sur deux autres concepts tout aussi essentiels que celui de biais spatial ou temporel des médias : les rapports centre-périphérie et la constitution de monopoles ou d'oligopoles du savoir. Les rapports centre-périphérie introduisent une dynamique des rapports espace-communication beaucoup plus complexe que la perspective univoque du déterminisme technologique. Un exemple suffira. Pour Innis, les contraintes géographiques liées à la production des supports de la communication jouent un rôle fondamental dans l'aménagement des espaces socio-économiques dominés par l'utilisation de certains médias. Le fait que le papyrus ne se produise que dans la vallée du Nil et que le parchemin, à l'opposé, puisse être fabriqué un peu partout, a été déterminant pour la constitution, le fonctionnement et la survie des Empires égyptien et byzantin. Et le concept de monopoles, ou oligopoles du savoir, socio-économiques mais aussi géographiques, qui accompagnent l'hégémonie de certains médias renforce le caractère de réciprocité des influences espace-temps communication dont cherche à rendre compte le modèle innissien. Tout au long de l'histoire, des défis ont été régulièrement lancés, de la périphérie, aux centres d'exercice de ces monopoles et oligopoles, provoquant parfois basculements et recompositions.

Une troisième approche des rapports espace-communication, hypertrophie de la précédente et qui relève davantage du triomphalisme velléitaire que du déterminisme technologique, et qui a envahi les discours politiques et mercantiles sur les inforoutes et la société de l'information, se base sur la conviction que les technologies de l'information et de la communication permettront ultimement — et nous n'en serions pas bien loin — de transcender les contraintes liées à l'espace et au temps. À la limite, les TIC abolissent l'espace et le temps, en ce qu'ils ne seraient plus des déterminants incontournables des rapports entre les hommes, l'espace virtuel remplaçant l'espace réel. C'est l'horizon qu'évoque un Bill Gates (1995) lorsqu'il parle

de la baisse tendancielle des coûts de la communication : comme pour les micro-ordinateurs, dont la puissance de traitement a doublé et dont les prix ont chuté de moitié tous les deux ans (la loi de Moore), Gates s'attend à ce que les coûts des télécommunications baissent continuellement au cours des prochaines années, au fur et à mesure d'inventions qui en augmenteront la capacité de transmission, jusqu'à ce qu'ils deviennent un facteur négligeable de la communication.

Mentionnons enfin l'approche critique d'un Paul Virilio, l'inventeur de la « dromologie », ou science de la vitesse, pour qui l'espace est désormais recouvert par le temps et la vitesse. La posture éthique de Virilio (1984) est cependant aux antipodes de celle de Bill Gates : aux promesses d'un futur électronique sans distance répond ici une vision ultra pessimiste — et non dénuée d'ethnocentrisme — de l'avenir, puisque les TIC n'annoncent rien de moins que la ruine de « notre » civilisation et de « notre » culture.

À ces conceptions, toutes centrées sur la technologie, où l'espace devient une donnée de plus en plus abstraite et réduite à la notion topographique d'espacement, nous en opposerons une autre dans cet ouvrage qui reconnaît, certes, que le développement des réseaux, l'amélioration de la vitesse et de la capacité de transmission, les progrès de l'accessibilité contribuent puissamment à la recomposition des territoires et de la dynamique de leurs interrelations, mais qui resitue l'analyse de ces transformations dans un cadre qui fait leur juste place aux déterminations sociales, culturelles, économiques et politiques qui s'exercent dans chaque contexte spécifique. Nous y reviendrons un peu plus loin lorsque nous évoquerons le rôle des TIC dans le développement des ressources territoriales.

2. LA DYNAMIQUE DU GLOBAL ET DU LOCAL

Les TIC font souvent miroiter, dans le discours de nombreux promoteurs industriels, politiques, journalistiques et scientifiques, la possibilité d'une revanche de la périphérie sur les centres, d'une victoire sur l'éloignement, la concentration du nombre et les avantages de la situation géographique. Le triomphe de l'information et de la connaissance, qui, elles, seraient indépendantes des contraintes de la géographie, permettrait enfin à toutes les régions du monde, à toutes les localités, de prétendre aux mêmes chances et d'aspirer au même développement. Cette problématique du centre et de la périphérie, de la centralisation et de la décentralisation, du local et du global, n'est pas nouvelle, surtout pour les géographes, habitués à raisonner sur des échelles territoriales articulées. Chaque innovation

technique en communication lui insuffle une nouvelle vitalité. Il n'est donc pas surprenant qu'on la retrouve au coeur de plusieurs des projets et des expériences dont il sera question dans cet ouvrage. Et cette fois, avec les réseaux à large bande, les aspirations à une profonde transformation de la dynamique du local et du global sont encore plus élevées qu'auparavant. Tous les points couverts par un satellite géostationnaire ne sont-il pas équidistants ? Et le réseau des réseaux, Internet, ne fonctionne-t-il pas sans véritable centre, selon le modèle du « rhizome » étudié par Deleuze et Guattari (1976) ? La globalisation favorisée par la mise en place des nouveaux réseaux à large bande n'est-elle pas porteuse de promesses pour le développement local si longtemps laissé pour compte dans des États-nations trop centralisateurs ?

> *Globalization also involves the dissemination of new technologies that have tremendous impact on the economy, polity, society, culture and everyday life. Time-space compression produced by new media and communications technologies are overcoming previous boundaries of space and time, creating a global cultural village and dramatic penetration of global forces into everyday realm of life in every region of the world*[6].

Mais que faut-il entendre par global et par local ? Si nous partageons sans réserve avec Cvetkovitch et Kellner (1997) le postulat constructiviste qui appréhende le global et le local comme des produits sociaux et culturels, dont le sens varie selon les lieux et les époques, force nous est de reconnaître que des notions apparemment aussi simples ne se laissent pas saisir aisément de rtlanière rigoureuse, même en limitant nos efforts de compréhension aux sociétés occidentales contemporaines.

Le global et le local sont comme deux pôles d'une même réalité qui ne se conçoivent pas l'un sans l'autre, comme le général et le spécifique, l'universel et le particulier, l'abstrait et le concret, la carte et la position[7]. Et si le global inclut indéniablement le local, comme

6. A. Cvetkovitch et D. Kellner (dir.), « Introduction : Thinking Global and Local u, dans A. Cvetkovitch et D. Kellner (dir.), *Articulating the Global and the Local. Globalization and Cultural Studies,* Boulder, WestView Press, 1997, p. 3.

7. Toutes dimensions que l'on retrouve dans des définitions du global et du local comme celles qu'énoncent, par exemple, Cvetkovitch et Kellner : « [...] *We propose theorizing the global as the matrix of transnational economic, political, and cultural forces that are circulating throughout the globe and producing universal, global conditions, often transversing and even erasing previously formed national and regional boundaries. But the concept of the global also includes those constituents of class, gender, and race that cut across local differences and that provide fundamental axes of power and subordination, constituting the structures around which contemporary societies are organized* (p. 14). [...] *The local, then, in contrast to the global describes in our usage those constellations of conditions that are particular and specific according to country, region, tradition, and other determinants, such as the creation and preservation of local subcultures »* (p. 15).

le tout la partie, la réalité sociale est tellement stratifiée (du mondial au familial en passant par le régional, le national, le provincial, le municipal, etc.) que, quel que soit le niveau où l'on se place, on trouve toujours plus local ou plus global que soi. L'articulation du local et du global, et des divers paliers impliqués, doit donc être reposée et reconstituée dans chaque cas particulier, comme on le verra à la lecture des monographies de la deuxième partie de cet ouvrage.

2.1. Entre village global et cités globales, le lieu du local

Parmi les nombreuses métaphores de McLuhan, celle du village global est souvent utilisée pour condenser l'ensemble des transformations qu'entraînerait la généralisation des TIC. Le monde entier serait désormais pour l'homme et sa « fiancée », selon l'expression du célèbre chroniqueur québécois Pierre Foglia, réduit aux dimensions d'un village. Le global serait donc ramené aux proportions du local, ou mieux, il n'y aurait plus ni local ni global, tout étant ravalé à la même échelle. Plutôt que d'articulation entre niveaux, il faudrait ici imaginer un processus de fusion ou d'implosion, pour parler à la McLuhan. Est-ce vraiment ce qui est en train de se passer ? Rien, dans les projets et expériences que nous avons étudiés, ne pointe dans cette direction. L'image du village global est séduisante et a connu une belle carrière. Mais elle brille plus qu'elle n'éclaire.

Un urbaniste américain, Michael Peter Smith (1997), a contribué, à la fin des aimées 1980, à la définition d'un autre concept, celui de ville globale *(global city*[8]*)* qui, sans connaître une aussi grande popularité que la métaphore du village global, s'est avéré utile dans la compréhension du processus de globalisation et du rôle qu'y jouent certaines grandes villes. Les villes globales sont soit, comme New York, Londres ou Tokyo, des centres névralgiques où s'élabore et se décide la réorganisation du capitalisme à l'échelle de la planète, soit, comme Los Angeles, Montréal, Sao Paulo, des microcosmes du monde caractérisés par la diversité plus que par l'homogénéité (des *basket cases,* comme Smith préfère les nommer), soit les deux à la fois. Le concept de ville globale permet en quelque sorte de concrétiser

8. « *The focus of the global cities discourse has been on the centrality of global cities to the evolving international political economy as key "command and control"*centers — as engines driving global economic growth, primarily through the capacity of their political economies to command capital flows. Global cities are depicted as dynamic magnets drawing international labour migrants as well as capital flows into their orbit. Global economic restructuring and labor migration are frequently depicted as two sides of a single dynamic - the general *reorganization of capitalism orchestrated from "global cities"* » *(M.P.* Smith, « Looking for Globality in Los Angeles » , dans A. Cvetkovitch et D. Kellner (dir.). *Articulating the Global and the Local. Globalization and Cultural Studies,* Boulder, WestView Press, 1997, p. 55).

et de localiser le processus de globalisation. Il marque l'un des lieux privilégiés d'articulation du global et du local.

Si intéressant que soit le concept de villes globales, nous ne l'utiliserons guère dans cet ouvrage, non parce qu'il nous semble inutile, bien au contraire, mais tout simplement parce que les lieux d'inscription des projets et expériences que nous avons étudiés ne répondent en rien aux caractéristiques des villes globales. Ils sont plutôt périphériques par rapport à ces grands centres. Ils sont mêmes périphériques par rapport à leurs centres nationaux. Dans la mesure où ils constituent d'autres types de lieux d'articulation du global et du local, il faudra forger un nouveau concept pour les nommer. Serait-on autorisé à parler de « périphéries globalisées en écho au concept de villes globales ? Ou sera-t-on conduit à forger un néologisme ambivalent comme « centres glocalistes », sur le modèle du « glocalisme » (néologisme formé à partir de global et de local) ? N'ayant pas voulu soulever de querelle terminologique, nous nous sommes abstenus de toute proposition à cet égard, d'autant plus que la nature de ce qui s'y passe nous semble encore bien incertaine et, pour le moins, fort diversifiée. Mais il importe de souligner que nos analyses de l'articulation du global et du local se situent quelque part entre la fusion indifférenciée qu'évoque le village global et la polarisation multi centrée que dessinent ces centres de pouvoir que sont les villes globales. Elles font référence à la possibilité, problématique, de construction de territoires originaux, en un lieu où les réseaux globaux viennent innerver la vie locale, laquelle, interpellée par les enjeux mondiaux, cherche quelles pourraient être sa place et sa participation à ces divers niveaux de globalisation qui se prolongent soudain jusque dans son jardin.

2.2. L'échelle des identités

Cette dialectique du global et du local, suractivée par le développement des TIC, comporte des dimensions économiques (reconversions industrielles, migration des entreprises, intervention de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international [FMI], etc.) et politiques (remise en cause de l'État-nation, revalorisation des pouvoirs locaux, intervention d'instances régionales et internationales, etc.) manifestes et qui ont déjà fait l'objet de nombreux débats et commentaires. Elle comporte une dimension culturelle non moins évidente et qui attire de plus en plus l'attention, particulièrement sous la forme d'une exacerbation identitaire. Plusieurs auteurs (Tremblay, 1996 ; Mattelart, 1997 ; Cvetkovitch et Kellner, 1997) ont d'ailleurs

souligné le développement concomitant, à notre époque, du processus de globalisation et de celui de l'affirmation identitaire.

La globalisation ne produit pas nécessairement l'homogénéisation souhaitée par certains, au nom d'un certain humanisme universaliste, ou redoutée par d'autres, qui valorisent la diversité culturelle. Le global n'a pas fait disparaître le local. Et s'il est indéniable que se constitue une culture globale, faite de produits, de symboles et d'événements qui s'imposent internationalement à l'attention de tous (musique populaire, films, mariages royaux, funérailles princières, Jeux olympiques, football, course automobile, Coca-Cola, etc.), les cultures locales (régionales et nationales) et les sous-cultures (celle des adolescents, des gays, etc.) n'en survivent pas moins et manifestent, dans certains cas, un étonnant dynamisme ou de réelles capacités de résistance à l'importation de modèles culturels extérieurs. Un exemple significatif est celui du parc de loisirs Euro Disneyland. L'implantation dans la région parisienne d'un « clone » presque parfait des parcs Disney installés aux États-Unis s'est soldée dans un premier temps par un échec retentissant, surtout en ce qui concerne la clientèle française et, plus encore, francilienne. Les promoteurs ont dû repenser rapidement leur « concept » pour tenir compte de certains traits culturels continentaux et, en particulier, de l'aversion profonde du public français pour les longues files d'attente !

Le processus de références identitaires est, cependant, devenu encore plus complexe qu'auparavant. L'identité était déjà multiple lorsqu'elle conjuguait les appartenances à une nation, à un corps professionnel, à un parti politique ou idéologique, etc. Mais, avec la globalisation et le développement des TIC, la hiérarchie des références s'embrouille, les critères se mélangent et les cas d'hybridation se multiplient. Le nationalisme reste un sentiment bien vivant, comme le rappelle nombre de conflits dramatiques mais aussi des célébrations internationales comme les Jeux olympiques, et ce malgré tous les discours savants sur la perte de pouvoir des États-nations. Par ailleurs, les espaces de référence identitaire deviennent problématiques. On peut être breton, français et européen ou saguenéen, québécois, canadien et nord-américain, mais dans quel ordre ? Sans compter que l'utilisation des réseaux comme Internet favorise, dans certains cas, le renforcement des appartenances et des références identitaires en termes de groupes d'intérêt. Il est intéressant de constater que ces groupes reconstituent souvent un univers spatial symbolique, ou virtuel si l'on préfère, comme c'est le cas de plusieurs jeux collectifs sur Internet.

Cette évolution mouvante du processus identitaire, dans sa double relation à l'espace et aux réseaux de communication, constitue, comme on le verra, l'une des principales préoccupations des auteurs de cet ouvrage.

3. TIC ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES TERRITORIALES

Nous avons précédemment pris nos distances de ces approches déterministes entièrement obnubilées par la technologie. Les projets et les expériences que nous avons observés et analysés ont certes tous et toutes en commun l'expérimentation des TIC. Il s'agit en quelque sorte d'une caractéristique nécessaire à l'inclusion dans le groupe des éléments qui constituent notre objet d'étude. Mais notre grille d'analyse n'a rien à voir avec ces études d'impact qui conçoivent la technologie comme une entité autonome et indépendante de l'univers socio-économique où elle s'inscrit et qui cherchent à mesurer l'influence de la première sur le second. Même lorsqu'elle a été créée et produite dans un autre contexte, même lorsqu'elle est greffée plus ou moins artificiellement dans un milieu étranger, la technologie devient immédiatement partie prenante des enjeux sociaux et objet des luttes de pouvoir, servant les intérêts des uns et menaçant ceux des autres, satisfaisant d'anciens besoins ou en créant de nouveaux.

Le processus d'implantation des nouvelles technologies de communication, de la prospection de ses usages, implique de nombreux groupes d'acteurs sociaux (les constructeurs, les opérateurs de réseaux, les élus locaux, les offreurs de services, les usagers, les associations, etc.) poursuivant chacun leurs stratégies plus ou moins explicites, plus ou moins cohérentes, en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts, au demeurant fort divers et qui peuvent soit se conjuguer harmonieusement, soit s'entrechoquer violemment, avec toute la palette des nuances possibles entre ces deux extrêmes. D'un côté, ces stratégies se déploient dans un environnement socio-économico-politique qui se caractérise par d'autres lourdeurs, d'autres contraintes que celles purement technologiques. Bref, pour parler un langage bourdieusien, le processus d'implantation des TIC s'inscrit dans un champ déjà structuré par un ensemble de règles et par la dynamique des stratégies d'acteurs qui s'y affrontent. De l'autre côté, il s'agit, comme le montrent bien les analyses conventionnalistes, de « comprendre ce qui constitue le sentiment d'appartenance et l'espace d'intelligibilité communs aux acteurs au-delà de leurs différences et conflits [...] » (Salais, 1996). C'est à travers ces logiques socio-économiques contradictoires que les différents auteurs de cet ouvrage ont abordé leur objet d'étude et accordé une attention toute

particulière aux processus sociaux, conflictuels ou consensuels, que constituent ces expérimentations localisées des TIC.

La notion de « ressources territoriales » n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. Précisons simplement que les auteurs de ce livre — contrairement au paradigme économique dominant — ne la réduisent pas à un ensemble de facteurs de production localisés ou à une simple place de marché. Le territoire dont il sera question plus loin est une configuration organisationnelle, sociale et culturelle d'acteurs sur un espace en évolution permanente. L'objet même de l'étude nous a conduits à accorder une attention particulière à la façon dont les acteurs privés (et en particulier les firmes industrielles), les acteurs publics et les représentants de la société civile se sont appropriés la question des TIC dans le cadre de certaines expérimentations localisées. Cette démarche présente à nos yeux un double intérêt : d'une part, elle permet de mesurer l'épaisseur sociale et la consistance territoriale de la notion tant galvaudée de « société de l'information » ; d'autre part, elle évite les pièges de l'ethnocentrisme tant les configurations d'acteurs impliqués dans le déploiement des TIC varient entre la France et le Québec. On ose espérer que la mise en scène de cette diversité, dans les chapitres qui suivent, pourra contribuer, même modestement, à éclairer et à enrichir l'analyse de la gouvernance territoriale.

4. DES POINTS DE VUE FRANÇAIS ET QUÉBÉCOIS

D'une manière générale, la facture de cet ouvrage porte la marque du processus de coopération qui a conduit à sa production. Chacune des trois grandes parties qui le composent inclut des participations françaises et québécoises sur des thèmes ou des problématiques communes. Ce type de construction découle bien sûr du souci de mettre en parallèle les deux situations nationales et d'inviter à la comparaison. On ne saurait trop insister, cependant, sur les dangers des équivalences ou des contrastes hors contexte et trop rapides. Chaque énoncé de politique, chaque règlement, chaque expérience pilote, chaque dispositif technique, bref, chaque segment de la réalité française ou québécoise doit d'abord être compris en référence à son lieu d'origine et d'inscription. Et ce n'est qu'avec une infinie précaution qu'il faut procéder aux comparaisons. Cette mise en garde est d'autant plus nécessaire que le partage d'une langue et d'une culture en partie commune n'invite pas à la prudence. Mais il faut se méfier. L'usage des mêmes mots ne renvoie pas toujours au même sens ! On trouvera de nombreux exemples de ces ambiguïtés sémantiques dans les chapitres qui suivent avec des notions apparemment aussi robustes

et sans équivoque que celle de « région », « d'identité » ou de « pouvoir local ». Nous nous sommes bien gardés de vouloir donner des définitions péremptoires à ces termes dont l'usage, d'une rive à l'autre de l'Atlantique, révèle des contextes institutionnels et culturels différents dont la prise en compte est indispensable pour leur donner un caractère opératoire.

Les différences de contexte entre les deux terrains d'étude ne doivent pas occulter le fait que la France et le Québec présentent d'évidentes similitudes lorsque le regard est porté depuis les pays du « Sud » : plus encore que la ressemblance des niveaux de revenu par habitant et autres indicateurs de « bien-être », on découvre, dans les deux cas, une forte densité de réseaux de services (énergie, eau-assainissement, transports, etc.) et une large couverture territoriale de ces services. Même lorsqu'elles prennent la figure messianique de l'avenir, les télécommunications du « Nord » prennent place dans un dispositif riche et complexe de production et de distribution d'aménités urbaines, ancrées dans l'histoire économique, sociale et culturelle des territoires : au « Sud », elles constituent parfois, à travers des modes de gestion très étrangers au territoire d'accueil, le principal, voire l'unique réseau à couverture étendue.

La comparaison entre ces deux systèmes de pays « riches » n'en demeure pas moins invitante et stimulante, comme le lecteur pourra le constater à la lecture des trois parties de cet ouvrage. La première partie présente des problématiques qui tentent de croiser les perspectives de géographes et de communicologues, français et québécois, sur cette dynamique des rapports entre territoires et techniques de communication qui est au coeur de cet ouvrage. La seconde partie traite des mêmes questions et des mêmes thématiques mais à partir de cas spécifiques d'expérimentation des TIC en France et au Québec. Le regard principal est porté de l'extérieur, par un Français sur les expériences québécoises et par un Québécois sur les expériences françaises. Il est complété par un court commentaire venant de « l'intérieur ». La troisième partie présente deux synthèses géographiques des projets annoncés et en cours au Québec et en France. Enfin, la conclusion examine, à la lumière des résultats de nos études, la problématique villes et régions dans le contexte de développement des autoroutes de l'information.

BIBLIOGRAPHIE

CAREY, J.W. (1989). *Communication as Culture, Essays on Media and Society,* Boston, Unwin Hyman.

CVETKOVITCH, A. et D. KELLNER (dir.) (1997). « Introduction : Thinking Global and Local », dans CVETKOVITCH, A. et D. KELLNER (dir.), *Articulating the Global and the Local. Globalization and Cultural Studies,* Boulder, WestView Press, p. 1-30.

DELEUZE, G. et F. GUATTARI (1976). *Rhizome,* Paris, Éditions de Minuit.

GATES, W. (1995). *La route du futur,* Paris, Robert Laffont.

INNIS, H.A. (1972). *Empire and Communications,* Toronto, University of Toronto Press.

INNIS, H.A. (1977). *The Bias of Communication,* Toronto, University of Toronto Press.

MCLUHAN, M. (1968). *La galaxie Gutenberg,* Montréal, HMH (édition originale en anglais publiée par Toronto University Press, 1962).

MCLUHAN, M. (1970). *Pour comprendre les média,* Montréal, HMH (édition originale en anglais publiée par McGraw-Hill, New York, 1964).

MATTELART, A. (1997). « Mondialisation et culture », *Encyclopedia Universalis* (édition sur cédérom).

SALAIS, R. (1996). Préface à l'ouvrage *Dynamiques territoriales et mutations économiques,* de B. PECQUEUR (dir.), Paris, L'Harmattan.

SMITH, M.P. (1997). « Looking for Globality in Los Angeles », dans CVETKOVITCH, A. et D. KELLNER (dir.), *Articulating the Global and the Local, Globalization and Cultural Studies,* Boulder, WestView Press, p. 55-71.

TREMBLAY, G. (1996). « Globalisation et diversité culturelle. De la double nécessité de politiques culturelles nationales et d'une entente sur les règles d'échanges internationaux », dans PAQUET-SÉVIGNY, Thérèse (dir.), *Communication et développement international,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 115-130.

VIRILIO, P. (1984). *L'espace critique,* Paris, Christian Bourgois.

PREMIÈRE PARTIE

Problématiques croisées

Chapitre 1

Le territoire revisité par les technologies d'information et de communication

Main Lefebvre

INTRODUCTION

L'expression « autoroutes de l'information » est une métaphore aussi trompeuse que paradoxale. Ce terme, emprunté au langage topographique traditionnel, est tout d'abord trompeur, car il recouvre en réalité un dispositif topologique complexe fait de multiples faisceaux reliés entre eux par différents systèmes d'interconnection et de commutation : la notion de « distance électronique » renvoie plus à la question du temps d'accès pour l'utilisateur qu'à la métrique euclidienne classique, et l'une des caractéristiques principales des « inforoutes » réside précisément dans l'extrême discrétion de l'emprise territoriale apparente, pour ne pas dire dans son absence.

La métaphore est également paradoxale en ce sens que, derrière cette absence de marquage territorial, certains auteurs croient pouvoir déceler les prémisses d'une nouvelle organisation de l'espace qui serait libérée des contraintes de la distance et du temps. Les autoroutes de l'information opéreraient, selon ce point de vue, une véritable déterritorialisation des échanges et supprimeraient la contrainte spatiale.

D'un côté l'annonce d'un marquage territorial rien moins qu'évident, de l'autre la promesse contestable d'un recouvrement des territoires par les réseaux. Pour éviter une telle ambiguïté, certains auteurs refusent la métaphore des « autoroutes de l'information » et

proposent de la remplacer par l'expression « nouvelles infrastructures de communication ». La métaphore autoroutière garde, cependant, aujourd'hui encore, un indéniable pouvoir de séduction, en particulier en France, en relation sans doute avec la tradition colbertiste de ce pays et le goût prononcé de ses élites administratives pour les grands projets structurants.

On ne reviendra pas, dans les développements qui vont suivre, sur ce débat sémantique. On s'efforcera de montrer, en revanche, comment l'inscription territoriale des autoroutes de l'information (AI) et, plus généralement, des technologies d'information et de communication (TIC), nous incite à revisiter certains concepts traditionnels de l'analyse spatiale :

1. Territoires en mouvement,
2. Réseaux et territoires,
3. Territoires réels, territoires virtuels,
4. La référence identitaire,
5. Effets structurants ou interactions sociospatiales ?
6. Territoires des TIC, pratiques sociales et système d'acteurs.

1. TERRITOIRES EN MOUVEMENT

Pendant longtemps, l'étude du rapport TIC/territoires n'a guère suscité d'intérêt dans les sciences humaines et sociales (SHS). Les géographes eux-mêmes, restés très influencés – à l'instar de leurs collègues économistes – par la problématique de la matérialité issue de la révolution industrielle, sont demeurés longtemps troublés face à l'espace troué de la communication immatérielle. Si l'évolution des techniques de transport infère depuis longtemps sur la contraction de l'espace mondial, elle autorise encore la cartographie d'un « espace présentable », même si ce dernier subit de sérieuses déformations dans le passage d'une métrique des distances euclidiennes à une métrique des temps d'accès. Lorsque l'espace devient un immense réseau de non-lieux interconnectés dans l'instant, sa représentation cartographique devient extrêmement problématique. Le manque d'intérêt des disciplines relevant des SHS à l'égard de l'approche territoriale des TIC a, cependant, des raisons plus profondes qui

renvoient à deux hypothèses réductrices adoptées — au moins de manière implicite — par un certain nombre de chercheurs[1] :

1. La prétendue neutralité spatiale des systèmes de communication. Contrairement aux réseaux de transports, ces systèmes n'engendrent pas d'effets de traversée, ni d'effets de coupure, ni d'effets de pôle. Ils ne marquent pas le territoire, ils passent à travers celui-ci (thématiques néoclassiques de la transparence et de l'indifférenciation territoriale), ou bien encore — variante du même postulat —, ils auraient partout les mêmes effets, le territoire étant alors pensé comme un attribut invariant.

2. L'avènement annoncé du village planétaire ou, plus radicalement, de l'anéantissement de l'espace par le temps, le premier devenant une simple fonction du second, soit la durée nécessaire à le parcourir. En France, cette argumentation est mise en avant dès la Révolution lorsqu'un Conventionnel affirme en 1794, à propos du télégraphe optique de Claude Chappe, que : « Par cette invention, les distances des lieux s'évanouissent [...] c'est un moyen qui tend à consolider l'unité de la République, par la liaison intime et subite qu'il donne à toutes les parties. » (Flichy, 1991) Cette profession de foi jacobine sera réitérée 130 ans plus tard avec l'avènement de la radio (1930-1940), puis de la télévision (1950-1960), lorsqu'une certaine littérature scientifique, mais aussi professionnelle, prétendra que les ondes transcendent les espaces géographiques et sociaux, ignorent les frontières et contribuent à unifier le territoire national. La rhétorique de l'abolition des distances par les autoroutes de l'information, popularisée tant par des idéologues que par certains praticiens de l'aménagement, procède de la même veine, relayée par nombre d'approches contemporaines qui font de la mondialisation et de la globalisation de puissants vecteurs d'abolition de l'espace-temps[2]. Les travaux entrepris par les auteurs de la récente collection Géographie universelle pour tenter de définir des lois générales de l'espace indépendantes de

1. Ce premier paragraphe et le début du second s'inspirent largement d'une contribution présentée par Robert Boure au Colloque d'Aix-en-Provence en septembre 1997 sous le titre Médias, territoires et territorialités (Boure et Lefebvre, 1997).

2. On peut d'ailleurs observer que la thèse de la déterritorialisation, selon laquelle les échanges s'opèrent dans des espaces sans distance géographique, sociale ou symbolique, se rencontre aussi bien chez les adeptes que chez les pourfendeurs de la postmodernité. Ainsi, Paul Virilio (1984) postule la diminution du principe de réalité de l'espace et de la distance dans les sociétés contemporaines. Sans vouloir engager une critique dépassant largement le cadre de la présente contribution, on peut se demander si la thèse de l'oblitération de l'espace par la vitesse n'extrapole pas abusivement l'effet supposé des médias électroniques à l'ensemble des situations de communication.

l'objet spatialisé s'inscrivent dans une perspective voisine, ainsi que leur application concrète aux TIC : l'espace-attribut n'est plus ici qu'un simple support du réseau (Cassé, 1995).

À partir des années 1970, cependant, dans le contexte de la montée en puissance simultanée du local et du supranational, mais aussi de l'explosion de la communication et des réseaux techniques, les analystes prennent peu à peu conscience de l'importance de la dimension territoriale. Il est désormais admis que non seulement les territoires jouent un rôle dans la création et le développement des médias audiovisuels et des TIC, mais qu'ils sont « façonnés » en retour par les dispositifs communicationnels et les pratiques des acteurs (Mabileau et Tudesq, 1980, 1992 ; Pailliart, 1993).

Ce changement d'optique recouvre des divergences théoriques importantes ainsi qu'une grande fragmentation des approches. Il n'est guère aisé en effet de découvrir des convergences entre

- les points de vue qui définissent *a minima* le territoire comme un espace organisé par l'homme, une « portion d'espace humanisée » (Bakis, 1990, p. 16)[3], un élément à mettre en rapport avec le sol (Musso, 1991, p. 16).
- ceux qui focalisent exclusivement ou essentiellement sur une dimension particulière : 1) topographique (distance géométrique d'espacement et proximité spatiale de la géographie « traditionnelle ») ; 2) socio-économique (science économique, sociologie urbaine et rurale) ; 3) politico-administrative (droit public, science politique) ; 4) symbolique (la mémoire et le temps, le vécu et le perçu, l'identité, les comportements et les représentations, jusqu'aux territoires métaphoriques, mentaux, cognitifs (sociologie des formes, du sensible, ethnologie, etc.) ou, encore, virtuels.

Aucune de ces approches fragmentaires ne rend compte de la complexité de ce construit social qu'est le territoire et ne permet d'appréhender des phénomènes contemporains dominants tels que la recomposition constante des territoires, l'appartenance des individus, des groupes, des organisations, des médias à plusieurs territorialités, ou les rapports entre réseaux et territoires.

Sur chacun de ces différents points, les apports de l'éthologie et du droit sont essentiels. Dans la perspective éthologique, le territoire est défini comme la portion d'espace que s'approprie une

3. Curieusement, cet auteur ne méconnaît pas les autres dimensions. Il trouve simplement qu'elles sont difficiles à intégrer dans une approche communicationnelle.

population pour vivre et se reproduire, ce qui entraîne, d'une part, la présence de marqueurs et de limites à défendre, d'autre part, l'existence d'une distance sociale et géographique durable avec les autres populations et les autres territoires. Cette thématique sera « exploitée » plus tard par E. Hall, inventeur de la « proxémie[4] » et l'un des inspirateurs de l'École de Palo Alto. Dans la perspective juridique, le territoire est un découpage de l'espace au sein duquel s'appliquent de façon exclusive et uniforme des normes juridiques et sur lequel pèse l'emprise d'une institution (État, collectivités locales, etc.).

La géographie humaine traditionnelle reprend ces deux approches, en insistant sur la notion d'appropriation des lieux[5] (ressources spatiales, histoire et genres de vie), mais en évacuant longtemps la question du pouvoir (Raffestin, 1980) et, de façon plus générale, celle du symbolique. Il faudra attendre les années 1970 pour que de nouveaux courants de la géographie[6] commencent à intégrer ces deux aspects en y ajoutant la dimension topologique en tant que mode de mesure de la distance (et donc l'idée de connexité et d'interface). Désormais, le territoire est : 1) davantage un rapport entre les hommes qu'un rapport avec un lieu ; 2) un découpage de l'espace sémantisé par les sociétés, du sens donné par le lien inscrit dans le lieu ; 3) un espace non fini articulé sur d'autres territoires, d'autres échelles, également en mouvement.

On admet également aujourd'hui, d'une part, que l'on est de plusieurs territoires et que ces derniers peuvent être disjoints, contigus, superposés, imbriqués, d'autre part, qu'il existe de multiples façons de vivre chaque territoire que l'on investit (Di Méo, 1996), des modes de territorialité différents et combinés. La multiplicité des territoires d'appartenance n'implique pas pour autant l'équivalence de ces territoires et il convient de ne pas confondre « les lieux qui nous habitent avec le lieu où nous habitons ».

Ces nouvelles approches du territoire et de la territorialité, sommairement rappelées, débordent largement la question des TIC et de leurs enjeux socio spatiaux. Il est, cependant, un domaine où le

4. « Le terme de proxémie est un néologisme que j'ai créé pour désigner l'ensemble des observations et théories concernant l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique. » (Hall, 1978, p. 13)

5. Pour Vidal de la Blache, la géographie est la science des lieux avant d'être celle des hommes.

6. Malgré son extrême généralité, nous préférons ce terme à celui de « nouvelles géographies., même si l'épithète « nouvelle » n'a pas en géographie une connotation idéologique aussi marquée qu'en philosophie ou en économie ; de plus, les prétendues « nouvelles géographies » recouvrent deux courants différents, l'un tourné vers la modélisation et la quantification, l'autre, vers les représentations et le symbolique.

renouvellement de la question territoriale dans les SHS, et singulièrement en géographie, rencontre directement la sphère communicationnelle : l'articulation entre réseaux et territoires.

2. RÉSEAUX ET TERRITOIRES

L'opposition entre territoires et réseaux, issue des théories qui voyaient dans l'avènement des réseaux techniques la disparition des territoires et la fin de la territorialisation des outils et des acteurs de la communication, est aujourd'hui très largement contestée. On parle volontiers désormais[7] :

- d'inscription territoriale des réseaux : ces derniers s'insèrent dans des espaces géographiques et sociaux différenciés et hétérogènes, ainsi que dans des organisations spatiales préexistantes (Musso, 1994 ; Cassé, 1995) et contribuent à la transformation des territoires (Roncayolo, 1989), à leur dynamique (Offner et Pumain, 1996). Le réseau « fait bouger » l'échelle de référence des territoires, voire fait disparaître ceux dont la métrique ne leur correspond plus, mais pour en faire apparaître d'autres. En même temps, les éléments constitutifs des réseaux (noeuds et pôles, opérateurs et autres acteurs, modes d'accès et pratiques sociales d'usage) prennent en compte le territoire et tentent parfois de l'instrumentaliser (Lefebvre, 1996) ;

- de territoires en réseaux : d'une part, ensembles reliés entre eux par des « voies rapides » immatérielles, d'autre part, inscription d'acteurs sociaux territorialisés dans des réseaux conçus comme des lieux d'élaboration et de gestion de projets n'impliquant pas nécessairement la contiguïté. Les réseaux donnent naissance à de nouvelles territorialités discontinues, mobiles, circulatoires, qui se combinent aux anciennes continues, contiguës et sédentaires, individus et groupes pratiquant les deux (Piolle, 1990). Sur un autre plan, il a été démontré que les réseaux câblés ont contribué à « nationaliser » les acteurs locaux et à « localiser » les acteurs nationaux (Charon, Simon et Miège, 1989), voire à enchevêtrer les acteurs et leurs stratégies ;

- de territoire des réseaux pour désigner le système constitué par les pôles, les noeuds, les enchevêtrements et les flux. Il s'agit alors d'un territoire aussi abstrait et métaphorique que celui des langues ou des religions.

7. Nous ne faisons référence ici qu'aux seuls réseaux techniques, sans vouloir aucunement mettre en question le rôle des réseaux sociaux dans la construction et l'inscription territoriale du lien social.

C'est dans la perspective d'un croisement des problématiques réticulaires et territoriales – sans pour autant les confondre – que s'inscrivent différents travaux au carrefour de la géographie et des autres sciences humaines.

Sur le plan de l'analyse spatiale, on peut, à la suite de J. Lévy, approcher la distance spatiale par trois éléments constitutifs : l'échelle définit la taille de l'espace ; la *métrique* indique la manière de la mesure ; la *substance,* enfin, renvoie à la dimension non spatiale des objets sociaux (Lévy, 1996). Pour la métrique, la distinction essentielle est précisément celle qui oppose le territoire, espace contigu incluant des représentations et des pratiques qui ont en commun une métrique continue, au réseau qui fonctionne sur le principe de la connexité et non de la contiguïté. Avec les réseaux et les territoires, on ferait le tour de l'espace, mais la relation entre ces deux éléments est le plus souvent conflictuelle : J. Lévy oppose, à l'échelle mondiale, le modèle géopolitique du contrôle territorial, modèle qualifié « d'imperium » et qui serait aujourd'hui en phase déclinante, au modèle des réseaux hiérarchisés et diversifiés de l'économie-monde.

Chez M. Castells, la perspective géopolitique se double d'une approche socio-économique prenant pour objet la restructuration du capitalisme à l'échelle mondiale. L'auteur insiste sur l'articulation entre les TIC, la logique des flux et la concentration du pouvoir de certains lieux directionnels sur l'ensemble de l'économie. Il s'interroge sur la manière de faire face à la dichotomie se dessinant aujourd'hui entre des individus vivant sur des territoires et le pouvoir circulant sur les réseaux (Castells, 1989).

D'autres travaux (Dupuy, 1991) s'efforcent de jeter les bases d'une « pensée-réseau » appliquée aux questions d'urbanisme et d'aménagement, rejoignant en cela l'approche de Cauquelin et Musso qui voient dans les réseaux une technologie de l'esprit (Musso, 1997).

3. TERRITOIRES RÉELS, TERRITOIRES VIRTUELS

Le thème de la territorialité virtuelle est aujourd'hui à la mode, particulièrement sous sa version futuriste, celle du cyberespace. Le terme, inventé par W. Gibson en 1984, relève au départ de l'utopie pessimiste : il est placé, par son auteur, sous le double signe d'une violence extrême et d'un capitalisme poussé à son paroxysme[8]. Si

8. « Le cyberespace [...] Une complexité impensable. Des traits de lumière disposés dans le non-espace de l'esprit, des amas et des constellations de données. Comme des lumières de villes, dans le lointain. » (Gibson, 1984)

cette connotation pessimiste est encore de mise aujourd'hui chez certains auteurs (Virilio, 1996), la représentation la plus courante du cyberespace est celle d'un optimisme messianique (Fdida, 1997). Dans une perpective moins normative, l'apparition de nouveaux médias, qui, selon certains, annoncent « la civilisation du virtuel » (Sheer, 1994), soulève plusieurs questions d'ordre géographique : on peut se demander si les TIC du type Internet contribuent à créer — virtuellement — de nouveaux territoires économiques (commerce sans intermédiation), sociaux (réseaux d'affinités non proxémiques), culturels (brouillage des frontières entre création artistique, diffusion et réception) ou politiques (démocratie électronique directe). Il serait particulièrement intéressant de pouvoir établir le lien entre ces « nouveaux » territoires et les territoires de la géographie traditionnelle. Un examen approfondi de ces questions nécessiterait évidemment de longs développements — dépassant le format et l'objet de la présente contribution — ainsi que l'emprunt à de multiples outils théoriques de manière à pouvoir :

- établir le statut théorique du virtuel ;
- étudier les conditions sociales de l'expérience virtuelle ;
- examiner, sur ces bases, les diverses approches de la territorialité virtuelle.
- Deux simplifications sont à éviter :
- l'assimilation du virtuel au processus physique de numérisation des données d'information (comme on le lit dans de nombreux écrits technicistes) ;
- l'identification du virtuel à l'artefact, au simulacre, à l'illusoire.

Le statut théorique du virtuel est une question abordée depuis longtemps par les épistémologues. S'interrogeant sur les conditions de production de la connaissance scientifique, Granger montre que le virtuel ne s'oppose pas au réel comme le sens commun tendrait à le faire croire, mais intervient dans le processus d'actualisation aux côtés du possible et du probable (Granger, 1995). Dans cette perspective, on peut parler d'un « double sens » du virtuel : d'un côté, le mouvement de l'expérimentation virtuelle — à travers la simulation — peut être analysé comme une remontée aux sources de l'expérience sociale concrète ; de l'autre côté, la dynamique du virtuel apparaît comme étant porteuse de nouvelles potentialités susceptibles de transporter les acteurs du monde réel actuel vers un futur désirable.

Certains auteurs tirent de cette deuxième interprétation des conclusions anthropologiques optimistes — et parfois naïves — sur la

prétendue capacité des TIC à transformer la nature des relations des hommes avec leur milieu (Rosnay, 1995), à produire du « partage d'émotion » sans les contraintes de la coprésence (Maffesoli, 1979) ou à favoriser l'éclosion d'une « intelligence collective » (Lévy, 1995). Il nous semble important d'insister sur la nécessité de resituer les expériences virtuelles dans le cadre de l'ensemble des pratiques sociales et socio-spatiales constitutives du réel. Il faudrait s'interroger, en particulier, sur la nature des interactions sociales dans le cyberespace : entre les approches néo communautaires postmodernistes et les utopies de certains aménageurs sur l'abolition des distances, il reste de la place pour des analyses fondées sur des présupposés plus ouverts. À condition, toutefois, que les chercheurs acceptent de faire un travail de terrain inscrit dans la durée, minutieux dans sa mise en oeuvre et prudent dans ses conclusions[9].

Le thème de la territorialité virtZOuelle renvoie fréquemment à la métaphore de la cité virtuelle. Le succès médiatique de cette expression ne saurait, cependant, cacher sa polysémie. Un examen cavalier de la littérature fait apparaître au moins six significations sensiblement différentes.

Dans un premier sens, la cité virtuelle fonctionne en analogie directe avec la cité réelle : on trouve, ainsi, dans la « cité digitale d'Amsterdam » — expérience pionnière en ce domaine en Europe - une sorte de redoublement des équipements et des institutions de la cité classique dans le domaine des renseignements administratifs et de certains services publics locaux[10].

Dans une seconde acception, la cité virtuelle fonctionne sur le principe de la téléprésence et se substitue à la ville réelle, celle-ci étant définie comme un centre de production et de circulation d'informations. Les TIC permettent de supprimer les contraintes spatiotemporelles, ce qui contribue à défonctionnaliser l'espace urbain ou à le réduire à sa fonction de coprésence corporelle (Galland, 1996).

Si l'approche analogique présente un intérêt assez limité, l'analyse en termes de substitution ignore superbement les éléments matériels de l'urbanité et, en particulier, l'existence d'une forte concentration des TIC dans les zones déjà dotées des attributs classiques de la métropolisation. C'est pourquoi, certains auteurs, tel

9. Une étude récente sur l'usage d'Intemet par les chercheurs toulousains semble répondre à ces critères (Grossetti *et al.,* 1996).

10. Dans certains cas, l'analogie est poussée jusqu'à la caricature. Ainsi, la carte principale du site Internet « cybertown » (http ://www.cybertown.com) s'efforce de reproduire très fidèlement le modèle topographique de la ville nord-américaine.

P. Lévy, tentent de développer une troisième approche sociale et politique du cyberespace, espérant y découvrir la promesse d'une nouvelle agora, d'un espace privilégié pour le développement d'une « intelligence collective ».

À l'opposé du modèle de l'agora informationnelle, la ville « pandataïque », pensée sur le modèle du panopticon de Bentham mais où les « *data* » remplacent le contrôle optique (Eveno, 1997), nous entraîne dans un univers beaucoup moins réjouissant, proche des sombres prophéties de Georges Orwell. Ici, la « mégamachine[11] » informationnelle construit un nouvel ordre urbain d'autant moins contestable qu'il est fondé sur la puissance invisible de la raison technique.

Une autre représentation de la cité virtuelle est la « ville à l'envers » de W. J. Mitchell (1995). Dans ce schéma, les catégories urbaines les plus familières sont systématiquement inversées : le spatial devient l'antispatial, le corporel se transforme en incorporel, le synchrone en asynchrone, la contiguïté en connexité... Ce jeu de substitution est rendu possible — selon l'auteur qui s'inscrit manifestement dans la lignée de McLuhan — par les transformations que les TIC apportent à notre système sensoriel : la télévision prolonge les yeux, le téléphone renforce l'oreille, la télémanipulation se substitue à la main et l'intelligence artificielle prend le relais du cerveau.

La « ville prothétique » (Eveno, 1997) se réfère à une perspective beaucoup plus fonctionnelle de la virtualité. Les TIC ne feraient pas disparaître la ville « actuelle ». Elles permettraient simplement d'alléger certaines contraintes démographiques (services médicaux à distance pour une population en vieillissement), sociales (anomie urbaine), économiques et écologiques (télétravail contre les embarras de circulation et la pollution atmosphérique). Certains sociologues nord-américains, dans la lignée de R. Senett, l'auteur des *Tyrannies de l'intimité,* voient même dans Internet un moyen privilégié pour développer une télésociabilité horizontale entre des espaces urbains fonctionnant aujourd'hui sur le registre du ghetto et du communautarisme.

Au-delà de ces significations multiples, la notion de cité virtuelle a au moins le mérite de nous faire réfléchir sur ce qui, à l'heure des autoroutes de l'information et de la mondialisation, contribue à « faire ville » et, plus généralement, à « faire territoire ». Comme le rappelle un géographe contemporain (Lussault, 1995), « la sphère techno-communicationnelle nous offre en permanence la jouissance d'un métaterritoire, immatériel, certes, virtuel sans doute mais bien

11. Selon l'expression de Serge Latouche.

réel, quoiqu'aux points et aux limites imprécis et instables, et nous permet à l'occasion de simuler la dilatation de notre lieu d'agir jusqu'aux confins du monde, de mimer la résorption du monde en un espace domestique ». Cette appropriation virtualisée ne supprime pas les autres modes d'investissement imaginaire du territoire par les individus, mais peut sans doute infléchir les formes des engagements pratiques que les acteurs y construisent. On rejoint ici la problématique de l'identité.

4. LA RÉFÉRENCE IDENTITAIRE

La problématique de l'identité territoriale semble s'imposer d'elle-même dans une recherche conjointe franco-québécoise même si, à première vue, les préoccupations divergent fortement entre les deux rives de l'Atlantique : une analyse superficielle pourrait suggérer en effet, du côté québécois, l'affirmation d'une identité territoriale dans un cadre socio spatial plus vaste, celui de la la fédération canadienne, et, du côté français, une identité nationale assez peu contestée mais l'apparition de volontés d'affirmation et d'initiative à l'échelon régional ou local, faisant de l'identité une véritable ressource territoriale. Une telle opposition serait assurément trop réductrice : en France, la problématique de la ressource identitaire s'accompagne de l'existence de références spatiales diversifiées à l'échelon supra- (Europe) ou infra-national (régions, « pays », terroirs) ; au Québec, l'appartenance à la sphère nord-américaine est un fait identitaire indéniable, de même que le développement local et régional, c'est-à-dire la mobilisation de ressources identitaires au niveau infraprovincial, ne peut s'y analyser seulement comme le résultat de manœuvres tactiques entre l'échelon fédéral et l'échelon provincial : il s'inscrit dans les processus plus larges, fortement connotés, tant sur le plan économique que symbolique de la « glocalisation ».

Le qualificatif de l'identité accolé au territoire soulève de nombreuses questions liées au fait que cette notion s'inscrit le plus souvent sur le registre de la certitude. L'identité territoriale existerait du fait qu'elle s'appuie sur une histoire (l'évidence du passé) ou sur certains caractères dont la distinction est visible par le plus grand nombre et fait consensus parce qu'elle plonge ses racines dans un passé commun (Pailliart, 1995).

Posée en ces termes, la question de l'identité territoriale ne mérite guère examen tant la mise en relation avec les TIC semble ici incongrue. Tout au plus fera-t-on remarquer que si le développement des TIC est censé, à l'heure de la globalisation, gommer les différences identitaires au profit d'une massification des flux et des

comportements économiques et culturels, cette globalisation s'accompagne, un peu partout dans le monde, d'un processus de revalorisation des cultures. La forte pulsion qui pousse, en cette fin de siècle, les peuples et les nations à se réapproprier leur histoire et leur culture est d'ailleurs ambivalente, car « elle peut conduire aux tentations extrêmes de la fermeture sur sa propre identité, au retour au tribalisme, à la pureté des identités ethnoculturelles et aux expressions multiples de l'intolérance envers l'étranger » (Mattelart, 1996).

Les perspectives d'analyse sont plus riches lorsque l'identité territoriale est étudiée, non pas comme un « donné » mais comme un « construit » social mettant en jeu un système d'acteurs, des logiques sociales et des référentiels d'action. En ce sens, la référence identitaire s'inscrit, pour une large part, dans la volonté de différenciation affirmée par les acteurs territoriaux, surtout depuis le milieu des années 1980. Ce jeu de la différence met en évidence les valeurs de compétition et d'efficacité. Il recherche une mobilisation des acteurs du « dedans » face aux menaces venues du « dehors ». Il renforce le principe d'un marché des territoires qui transforme en profondeur les pratiques de l'aménagement (Marié, 1994).

En ce qui concerne les collectivités locales, Isabelle Pailliart a bien montré comment la référence identitaire, à travers les supports de communication utilisés par ces collectivités (presse, TIC) accompagne un phénomène qui traverse toutes le structures sociales : le modèle de l'entrepreneur performant dans un marché concurrentiel (Pailliart, 1995). Les TIC constituent un vecteur important de ces signes de distinction dont les collectivités cherchent à se doter. La référence identitaire ne saurait être séparée de ce contexte de compétition. Loin d'être marquée par les seules connotations culturelles, elle est largement dépendante d'enjeux économiques et politiques.

Si la référence identitaire renvoie, d'une manière générale, à l'extension des valeurs entrepreneuriales à la sphère de la vie publique locale, elle repose aussi sur la définition de stratégies de visibilité et de différenciation entre les collectivités locales elles-mêmes. C'est pourquoi on la rencontre plus particulièrement dans les collectivités les plus jeunes (régions) ou dans celles qui connaissent des problèmes de reconnaissance et d'identification (banlieues). Contrairement aux pratiques en vigueur durant les années 1970, il ne s'agit plus tant aujourd'hui de revendiquer une autonomie par rapport à l'État que d'affirmer sa présence dans un marché concurrentiel. D'où l'idée – développée par certains auteurs (dont Pailliart, 1995) – d'un usage stratégique de la notion d'identité. Enfin, la référence à l'identité dans les supports de communication (presse et TIC) permet aux

pouvoirs locaux de conjuguer deux aspects souvent contradictoires dans l'action politique : la performance économique (qui souligne la différence) et la cohésion sociale.

On comprend mieux dans cette perspective, l'investissement de certaines collectivités locales dans des outils — ceux de la communication électronique — marqués, tout à la fois, du sceau de la distinction territoriale et des promesses du désenclavement.

5. EFFETS STRUCTURANTS OU INTERACTIONS SOCIOSPATIALES ?

L'engouement des futurologues — mais aussi celui de nombreux responsables de l'aménagement du territoire — pour les technologies de la communication électronique remonte au milieu des années 1970. Il repose sur la conjonction de trois éléments : la miniaturisation des ordinateurs et la baisse constante de leur prix, le rapprochement progressif des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel, l'augmentation du coût des transports consécutive à la crise pétrolière. Un véritable paradigme de la délocalisation et du désenclavement électronique — avec en toile de fond le thème évocateur du « télétravail » — s'est alors développé autour des « paradis informationnels » : ce paradigme a nourri les espoirs de nombreux responsables des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire, apparemment convaincus que la mise en œuvre combinée des nouvelles technologies de communication et d'une action volontariste des pouvoirs publics en termes d'orientations stratégiques, d'aides financières et de réglementation suffirait à développer une nouvelle donne spatiale de l'activité économique.

Les travaux qui s'inscrivent dans cette perspective délibérément optimiste mettent l'accent sur l'aptitude supposée des réseaux de télécommunications à affranchir les individus des contraintes spatiales et à déterritorialiser l'ensemble des pratiques sociales de communication. Seules comptent les performances différentielles des réseaux par rapport au territoire : la présence ou l'absence de structure réseautique, son accessibilité tarifaire, son rythme de développement inégal et les différenciations spatiales engendrées sont considérés comme les variables clés de l'effet structurant des TIC sur l'organisation territoriale.

La réalité n'est pas toujours à la hauteur de la fiction. La pesanteur des faits s'est souvent opposée aux espoirs des aménageurs, sans doute parce que la question de l'impact territorial des nouvelles technologies de communication avait été pensée à travers des

postulats trop réducteurs : une métrique simpliste de l'espace, une instantanéité du temps, une réduction techniciste du changement économique et social. Comme l'ont rappelé les auteurs d'un récent dictionnaire sur les « réseaux et territoires » (Offner et Pumain, 1996), ces raccourcis analytiques empruntent beaucoup de leurs présupposés à la théorie économique néoclassique pour qui l'information est considérée comme parfaite, l'espace est homogène, le temps social est ignoré, les réactions des agents économiques sont instantanées. Avec le développement des technologies d'information et de communication, on se rapprocherait pour la première fois des conditions de validité de ce modèle : dès lors, il n'y aurait plus d'obstacles au déroulement du modèle d'équilibre général et à la mise en œuvre d'une organisation équilibrée du territoire.

Le rejet du paradigme de l'Homo *œconomicus* nécessite de faire appel à d'autres prémisses pour étudier la nature complexe et contradictoire des effets des nouvelles technologies d'information et de communication dans la réorganisation des territoires. Deux éléments fondamentaux sont à considérer pour rendre compte de cette complexité :

1. On rappellera tout d'abord l'inadéquation d'une problématique des impacts ou des effets structurants pour traduire toute « l'épaisseur sociospatiale » des actions de valorisation directe et indirecte induites par le développement des technologies d'information et de communication. La notion déterministe et univoque d'impact est inopérante pour analyser les aspects contradictoires des TIC dans l'organisation spatiale en termes de localisation mais aussi de délocalisation des activités ; de plus, le rôle des TIC dans la décision économique a été souvent surestimé, compte tenu de la relative homogénéité de l'offre et du poids relativement faible des télécommunications dans les coûts de production des entreprises.
2. L'intérêt d'une approche en termes d'interactions sociospatiales est double : d'une part, elle favorise la prise en compte des différentes échelles territoriales, depuis les territoires propres à chaque agent économique ou social jusqu'aux éléments constitutifs d'un système économique mondial en passant par les espaces institués des aménageurs ; d'autre part, elle permet d'échapper au déterminisme technique des effets structurants, de donner à la dimension politique de l'aménagement la place qui lui revient et de mettre en évidence le jeu des acteurs.

6. TÉRRITOIRES DES TIC, PRATIQUES SOCIALES ET SYSTÈMES D'ACTEURS

Les développements précédents ont mis en évidence différents aspects de la « résistance » des territoires face aux effets supposés de déterritorialisation des TIC et à la montée des réseaux. En tant que portion d'espace appropriée par des acteurs sociaux, le territoire se déconstruit et se reconstruit en permanence par le jeu des acteurs. L'utilisation à des fins stratégiques de la référence identitaire est un exemple parmi d'autres de ce processus dynamique. La mise en place des autoroutes de l'information fournit d'autres exemples tout aussi probants de la « prégnance territoriale ».

En France, comme dans d'autres pays, les grandes politiques d'infrastructures ont largement perdu de leur crédibilité, sinon de leur efficacité. Nombre de projets d'expérimentations liées aux TIC passent, désormais, par une approche territorialisée, voire étroitement localisée. L'explication couramment avancée est que les logiques économiques et les logiques d'usage se fondent principalement sur cette dimension. Le retour en vigueur du territoire traduirait la pertinence des échelles régionales et locales pour l'expérimentation et le développement d'usages innovants autour de la communication électronique.

La question de l'expérimentation localisée rejoint ici la thématique de la gouvernance territoriale. Les acteurs publics et privés du développement local se trouvent en position de médiation entre des enjeux de politiques publiques, des enjeux industriels et des « besoins », ou « attentes » potentielles des acteurs économiques territoriaux et des populations. La mise en place d'expérimentations autour des TIC modifie les systèmes d'action locale : apparition de nouvelles fonctions de médiation (passeurs de technologies, diffuseurs d'innovation, évaluateurs, etc.), modification des relations entre secteur public et secteur privé avec la constitution d'espaces intermédiaires, renouvellement de la gestion administrative locale).

Cette approche reflète assez bien la situation française, dans un contexte où la décentralisation des années 1980 a ouvert de nouveaux champs de compétence aux pouvoirs locaux et leur a donné l'occasion d'inscrire leur action sur le registre de la modernité. Néanmoins, elle ne met pas suffisamment en évidence le changement de référentiel intervenu avec l'abandon du modèle colbertiste, qui a coïncidé avec la mise en œuvre des principaux programmes d'action nationaux sur les autoroutes de l'information. Le passage d'un référentiel de « *technological push* » *à* un référentiel de « *social pull* »*,* observable dans tous les pays européens, représente la victoire

d'une logique économique marchande clairement identifiable au moins autant qu'une « revanche de l'usager », souvent présenté - non sans quelque exagération - comme la figure constamment refoulée du « colbertisme *high-tech* ».

Le territoire localisé constitue l'espace privilégié de l'expérimentation marchande dans un domaine où les usages ne sont ni stabilisés ni même clairement identifiés par les acteurs. Les modalités d'occupation du territoire sont en revanche assez nettement différenciées en fonction de la structuration des pouvoirs politiques, économiques et symboliques locaux et régionaux. En France, les élus locaux s'impliquent volontiers, et de manière parfois efficace, dans des projets de développement local autour des TIC. Ils peuvent intervenir à la fois comme des initiateurs et comme des médiateurs capables d'associer des partenaires de statuts différents et animés par des logiques a priori peu conciliables. L'exemple de Parthenay, qui sera analysé dans un chapitre ultérieur, témoigne clairement des potentialités - et des limites - d'une telle posture « conventionnaliste[12] », ainsi que de ses conséquences sur le mode de gouvernement territorial. Il faut néanmoins ajouter que le positionnement des pouvoirs locaux français dans la constitution d'un espace « pré-public » est souvent beaucoup plus problématique, lorsqu'elle concerne l'échelon régional et, plus encore, l'échelon départemental.

Dans le cas où les élus ne disposent ni des moyens d'action nécessaires ni de la légitimité politique pour intervenir dans un domaine investi au premier chef par les acteurs privés, la situation est évidemment bien différente. Ainsi, l'exemple du projet UBI au Saguenay-Lac-Saint-Jean renvoie à un autre type de représentation territoriale : le site constitue ici une scène d'expérimentation où les deux rôles principaux sont tenus par les clients potentiels et par l'opérateur industriel, les médiateurs n'occupant qu'un rôle assez secondaire. La notion de territoire d'expérimentation et d'innovation n'en reste pas moins essentielle. Elle renvoie au poids de l'expérience localisée dans la mise en place d'un dispositif réticulaire à vocation universelle. En développant et en spectacularisant son emprise territoriale sur le Saguenay, le consortium UBI espérait mettre au point un modèle d'action d'autant plus aisément transposable que l'isolement particulier de ce territoire en fait un laboratoire privilégié pour la mise en place d'un pilotage facilement maîtrisable, pour une évaluation permanente du dispositif et pour l'élaboration d'un discours promotionnel susceptible d'être ultérieurement exporté vers d'autres sites.

12. Au sens de l'économie des conventions.

BIBLIOGRAPHIE

BAKIS, H. (1990). « Introduction : la banalisation des territoires en réseaux », dans BAKIS, H. (dir.), *Communications et territoires,* Montpellier/Paris, IDATE/La Documentation française.

BOURE, R. et A. LEFEBVRE (1997). « Médias, territoires et territorialités, de quelques interrogations contemporaines », Colloque « Médias et territoires », Aix-en-Provence, septembre.

BRUNET, R. (1990). *Le territoire dans les turbulences,* Montpellier, Reclus.

CASSÉ, M.-C. (1995). « Réseaux de communication et production du territoire », *Sciences de la Société,* no 35, mai, p. 61-81.

CASTELLS, M. (1989). *The Informational City,* Cambridge, Basil Blackwell.

CHARON, J.-M., J.-P. SIMON et B. MIÈGE (1989). *Histoire d'enfance : les réseaux cribles en France,* Paris, CNET-ENST/La Documentation Française.

DI MÉO, G. (dir.) (1996). *Les territoires du quotidien,* Paris, L'Harmattan, coll. Géographie sociale.

DUFUY, G. (1991). *L'urbanisme des réseaux,* Paris, Armand Colin.

EVENO, E. (1997). « La ville informationnelle et ses avatars », *Empan,* n° 28.

FDIDA, S. (1997). *Des autoroutes de l'information au cyberespace,* Paris, Flammarion.

FLICHY, P. (1991). *Une histoire des télécommunications modernes,* Paris, La Découverte.

GALLAND, B. (1996). « De l'urbanisation à la glocalisation : l'impact des technologies de l'information et de la communication sur la vie et la forme urbaine », dans *Télécommunications, relations sociales et constructions territoriales, Études et Travaux du GRICC,* no 2.

GIBSON, *W., Neuromancer,* New York, Ace Books.

GRANGER, G.G. (1995). *Le virtuel, le probable et le possible,* Gallimard, NRF.

GROSSETTI, M. *et al.* (1996). « L'usage d'Internet par les chercheurs toulousains », *Flux,* no 34.

HALL, E.T. (1978). *La dimension cachée,* Paris, Le Seuil, coll. Points. LATOUCHE, S. (1995). *La mégamachine,* Paris, La Découverte-Mauss.

LEFEBVRE, A. (1996). « Logique de réseau et ressource territoriale : l'expérience UBI de téléservices dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec », *Flux,* no 34.

LEVY, J. (1996). « Une géographie vient au monde », *Le Débat, n°* 92, p. 43-57.

LÉVY, P. (1995). *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du Cyberspace,* Paris, La Découverte.

LUSSAULT, M. *(1995). «* L*'*usage, la communication et le géographe », *Sciences de la société,* n° 35, p. 149-162.

MABILEAU, A. et A.-J. T1JDESQ(dir.) (1980). *L'information locale,* Paris, Pédone.

MAFFESOLI, M. *(1979). La conquête du présent, pour une sociologie de la vie quotidienne,* Paris, Presses universitaires de France.

MARIÉ, M. *(1994). L'aménagement régional en France, du territoire aux territoires,* Paris, Masson.

MATTELART, *A.* (1996). « Mondialisation et culture », CD-Rom Universalis, version 2.0, *Encyclopedia Universalis,* France.

MITCHELL, W.J. *(1995). City of Bits, Space, Place and the Infobahn,* Cambridge, The MIT Press.

MUSSO, P. (dir.) (1991). *Régions d'Europe et télévision,* Lille, Éditions Miroirs.

MUSSO, P. (dir.) *(1994). Communiquer demain. Nouvelles technologies de l'information et de la communication,* Paris, DATAR/Éditions de l'Aube.

MUSSO, P. (1997). *Te'écommunications et philosophie des réseaux,* Paris, Presses universitaires de France.

OFFNER, J.-M. et D. PUMAIN (dir.) (1996). *Réseaux et territoires. Significations croisées,* Paris, Éditions de l'Aube.

PAILLIART, I. (1993). *Les territoires de la communication,* Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

PAILLIART, I. *(1995). «* Espace, représentations, identités, quelles problématiques ? », *Sciences de la société,* n° *35.*

PIOLLE, X. *(1990). «* Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité », *Espace Géographique,* n° *4,* p. *349-359.*

RAFFESTIN, *C.* (1980). *Pour une géographie du pouvoir,* Paris, Litec. *Réseaux* (1993). *Les médiations*, n° 60.

RONCAYOLO, M. *(1989). «* France des réseaux, France des inégalités (1850-1950) », dans BURGUIÈRE, A. et J. REVEL (dir.), *Histoire de la France. L'espace français,* Paris, Le Seuil.

ROSNAY, J. DE *(1995). L'homme symbiotique,* Paris, Le Seuil. *Sciences de la société (1995). Territoire, société et communicatio*n, n° 35.

SHEER, L. (1994). *La démocratie virtuelle,* Paris, Flammarion.

VIRILIO, P. (1984). *L'espace critique,* Paris, Christian Bourgois. VIRILIO, P. (1996). *Le cybermonde,* Paris, Flammarion, coll. Dominos.

Chapitre 2

Communication électronique et région

Anne Gilbert

INTRODUCTION

On dit de l'autoroute de l'information qu'elle bouleversera la façon dont les gens vivent, travaillent et communiquent les uns avec les autres. On dit qu'elle révolutionnera les modes d'apprentissage, de production, d'échange, de consommation et de loisirs. On dit aussi qu'elle créera de nouvelles formes de sociabilité, des lieux nouveaux de vie communautaire, de nouvelles structures de légitimation. On dit, enfin, qu'elle fera ce faisant éclater les territoires, c'est-à-dire les liens qu'ont tissé entre eux les groupes et les sociétés dans l'espace, et dont les significations précises – et surtout homogénéisantes – seront bientôt choses du passé.

Pour tout dire, on reconnaît dans les nouvelles technologies de communication un facteur de transformation sociale et spatiale qui pourrait remettre sérieusement en cause les bases actuelles de structuration des lieux et des espaces. La question reste, cependant, de savoir si les nouvelles pratiques découlant des possibilités accrues de communication à distance feront s'accroître également les relations sociales, si elles favoriseront l'émergence d'une société plus participative, si elles seront un instrument d'égalité. Nous avons bien peu d'outils pour répondre à cette question.

Les effets politiques et culturels des médias, notamment de la télévision, ont fait l'objet de réflexions très riches qui posent des

jalons essentiels pour penser les conséquences de la puissance de la communication dans nos sociétés. L'avènement d'une communication interactive, universelle et multimédia suscite, cependant, de nouvelles interrogations que l'on pourrait résumer autour d'une double problématique. D'une part, l'autoroute de l'information, favorisera-t-elle une socialisation accrue, grâce à des réseaux de communication à la fois plus diversifiés et plus flexibles ? Réussira-t-elle à remettre en cause le modèle actuel d'organisation du pouvoir, en offrant à un plus grand nombre l'accès et la maîtrise de l'information ? D'autre part, permettra-t-elle, à la faveur de l'émergence de nouvelles formes de relations sociales, la formation de nouveaux territoires, plus porteurs de développement ? L'autoroute de l'information donnera-t-elle sens, substance et organisation à de nouveaux territoires ? Comment vont-ils s'insérer dans une géographie marquée par de nombreux et profonds clivages : entre régions qui perdent et régions qui gagnent ; entre espaces ouverts et espaces fermés, aux personnalités plus ou moins fortes ; entre pays de langue ou de culture anglo-saxonnes et nations de cultures minoritaires comme les nôtres...

Notre propos est d'identifier les approches du « territoire » et les concepts à mobiliser pour aborder ces questions, à proposer des champs d'observation pour tenter d'y répondre. Comme il s'agit là d'un domaine des plus incertains, nous ne pouvons que le baliser ici de références élémentaires. Nous nous tournons pour ce faire vers des concepts fondamentaux de la **géographie sociale** et, au premier plan, ceux mobilisés dans l'étude de la construction sociale du territoire, centrale pour l'analyse de l'appropriation de l'autoroute de l'information. Nous faisons aussi appel aux propositions de la **géographie culturelle** quant aux identités que nourrit le territoire, propositions qui se trouvent au coeur de la problématique qui nous intéresse ici. Enfin, nous empruntons aux réflexions en cours sur la **recomposition des échelles**, afin d'en dégager certaines thématiques utiles à l'étude de ses effets sur les espaces sociaux et l'identité territoriale.

Notre réflexion s'organisera autour de sept points à la fois distincts et inter reliés :

1. Les TIC à l'épreuve des territoires
2. La région revisitée par les TIC
3. Entre centres et périphéries
4. La diversité des potentiels socio spatiaux

5. Proximité et ruptures
6. La frontière : barrière ou interface ?
7. Lorsque région se conjugue avec nation

1. LES TIC A L'ÉPREUVE DES TERRITOIRES

Les géographes réfèrent de plus en plus volontiers au territoire pour désigner les lieux et les espaces autour desquels s'organise la vie sociale. Ce choix, certes relié aux débats épistémologiques internes à la discipline, témoigne aussi et surtout, comme le soutient Clavai (1996) d'une mutation dans l'échelle des relations sociales et dans la façon qu'ont les groupes et les sociétés de voir leur relation au monde. Dans un contexte où les identités se sont fragilisées, le souci est devenu plus aigu d'affirmer sa différence et de conforter son identité par la référence aux lieux qu'on occupe et qu'on contrôle ou à ceux auxquels on aspire, bref, par l'identification au territoire, qu'il soit réel ou symbolique.

Le territoire peut être défini de diverses façons. Des différentes définitions qui ont été proposées, nous retenons l'idée d'un territoire qui est espace d'appropriation (Bailly, 1994, p. 278). Le territoire, c'est d'abord et avant tout cet espace où l'on vit ; cet espace qu'on fait sien au gré de pratiques socio spatiales particulières ; cet espace sur lequel on exerce son contrôle, sur lequel on a un pouvoir. Nous retenons aussi l'idée d'un espace d'identification, le concept faisant référence aux représentations qui font de certaines portions d'espaces des territoires, aux processus identitaires qui les sous-tendent. Dans cette optique, le territoire est un espace auquel on confère des valeurs et qui fait figure de symbole ; un espace d'appartenance auquel on se sent lié et qui fait partie intégrante de son identité.

Parler de territoire, c'est donc parler des collectivités qui lui donnent sens, par leur action quotidienne dans les lieux où elles vivent et par les représentations qu'elles s'en font. C'est parler aussi de la dynamique sociale sur laquelle il se fonde, des relations entre les différents groupes qui se le disputent ou s'associent pour le construire, non sans contradictions et antagonismes.

La communication est au cœur de la construction du territoire. Dès qu'une portion d'espace est appropriée par un groupe, la communication s'établit au sein de ce territoire, communication sans laquelle les groupes qui l'investissent ne pourraient en disposer réellement ni symboliquement. C'est ainsi qu'elle devient un des principaux enjeux du développement des territoires et qu'elle est un

des principaux objets de la lutte que s'y livrent les acteurs sociaux. La mise en place des TIC ne peut être envisagée hors de ce double contexte de la dynamique sociale qui fonde le territoire et du rôle premier qu'y joue la communication. Pourtant l'inscription territoriale des TIC, les stratégies d'acteurs qui la produisent, restent un terrain fort peu exploré[1]. La présente collaboration France-Québec vise à pallier cette lacune en définissant un corps de théories et de méthodes propres à raffiner notre regard sur les modes de régulation territoriales des TIC. Nos collègues français ont proposé au chapitre précédent certains concepts permettant de poser la problématique en tenant compte de la complexité et de la mouvance du social. Nous compléterons ici leurs propos, à la faveur d'une réflexion sur les enjeux de l'appropriation des TIC à l'échelle de la région, à notre avis la plus appropriée dans le contexte québécois pour recentrer le débat sur des espaces limités (Eveno et Lefebvre, 1995, p. 9).

2. LA RÉGION REVISITEE PAR LES TIC

La notion de région est équivoque. Si elle se prête à plusieurs usages, on s'entend généralement pour l'associer à ces territoires moyens, moins étendus que le pays ou le grand ensemble de civilisation, mais plus vastes que les territoires du local définis par le quartier, le village ou la ville. La région se présente comme un espace intermédiaire tant sur le plan géographique, économique, administratif que culturel avec l'expression de sentiments d'identité et d'appartenance (Jean, 1996). Comme les autres territoires, elle s'exprime dans des modes particuliers d'agir et de penser qui découlent directement de la dynamique sociale qui l'anime et qui lui confere son existence.

Les territoires régionaux sont en train de vivre une profonde mutation, à la suite des changements qui s'opèrent dans les relations sociales. Deux mouvements contradictoires se rencontrent ici, qui font exploser les régions dans un espace global complexe, en même temps qu'ils les font imploser en autant de localités autour desquelles s'organisent les échanges. Ces changements qui affectent la matrice spatiale des sociétés autant que leur expérience subjective du territoire sont indissociables de l'appropriation territoriale des TIC.

La mutation en cours augure pour plusieurs d'un développement accru des régions périphériques, dont les agents profiteraient de l'espace de communication élargi pour acquérir une plus grande

1. Si on exclut les travaux de l'équipe réunie autour de Pierre Musso (1994), ceux du GRESOC publiés notamment dans la revue *Sciences de la société* (1995) ou encore ceux de quelques chercheurs isolés des domaines de la géographie ou de la communication (Laramée, 1995).

maîtrise de leurs conditions d'existence. Ainsi, les TIC seraient susceptibles d'agir positivement sur la balance des échanges interrégionaux de biens et de services et de contribuer ainsi au **développement économique régional.** Elles seraient à même de développer les capacités de gestion et d'administration locales, les potentialités de mise en commun des ressources sur la scène régionale, l'augmentation de la prise en charge des dossiers politico-administratifs relevant généralement des gouvernements centraux, participant ainsi au **développement politico-administratif régional.** Enfin, elles contribueraient activement au **développement social régional,** en développant de nouveaux réseaux de solidarité locale et régionale, renforçant ainsi leur identité territoriale. Main Laramée (1990), après avoir discuté longuement un ensemble d'hypothèses associées à chacun de ces postulats, propose une approche beaucoup plus prudente quant à leurs effets sur la région. Les télécommunications joueront certes un rôle non négligeable dans son développement, mais comme « externalités transversales » qui catalyseront les facteurs d'influence traditionnels des formes et du degré de développement local (p. 42). Les TIC n'ont pas d'effets structurants sur l'espace et ne peuvent avoir sur les localisations que des effets indirects, de renchérir Marie-Claude Cassé (1995). S'appuyant sur Musso (1994), elle affirme avec vigueur que celles-ci ne se substituent, en aucun cas, ni aux territoires ni aux lieux. Pour elle comme pour Musso, ce sont les acteurs qui font le territoire. D'où l'importance à accorder aux structures socio-spatiales qui les définissent au premier plan. L'autoroute de l'information se déploie à l'intérieur de structures sociospatiales qui interviennent directement dans son appropriation par les territoires. L'analyse des enjeux régionaux des TIC doit les placer au centre de la réflexion.

3. ENTRE CENTRES ET PÉRIPHÉRIES

Le clivage **centre-périphérie** est un premier rapport de force qui participe à la mise en place de l'autoroute de l'information. Il est au cœur de la dynamique des territoires, formant une des articulations les plus solides de leur organisation aux différentes échelles spatiales (Bailly, 1994). On devinera qu'il est ainsi indissociable du processus d'appropriation des TIC dans les régions.

Nul ne peut mettre en doute le fait que le développement des TIC suscite de nouvelles territorialités. Enseignement et magasinage à distance, télétravail, constituent en effet de puissants facteurs de changement des genres de vie, qui ne peuvent rester sans effet à moyen et à long terme sur l'organisation des villes et des régions. Il

est cependant illusoire de penser que les nouveaux réseaux de communication et les nouveaux liens qu'ils alimentent s'élaborent à l'extérieur des flux qui marquent l'économie-monde. Ils participent des mêmes hiérarchies, sont marqués par les mêmes oppositions entre « régions qui gagnent », pour reprendre le titre d'un ouvrage bien connu (Benko et Lipietz, 1992), et celles qui perdent.

Le discours dominant est marqué d'un fort optimisme quant aux capacités' des TIC de briser le joug des inégalités socio spatiales constitutives de la réalité régionale. Un examen de la géographie des TIC nous incite à le revisiter. Ces dernières se concentrent fortement dans les régions déjà dotées des attributs des centres : grandes métropoles, régions formées par les technopoles, villes-relais entre importants marchés de biens et services, etc. Ces régions bénéficient d'importants avantages comparatifs : grandes entreprises ouvertes sur l'extérieur, technologies de pointe implantées dans une diversité d'organisations, universités assurant un renouvellement systématique de la main-d'œuvre qualifiée et centres de recherche spécialisés. Mais il y a plus encore que ces avantages plus ou moins déterminés par la place occupée par la région dans la hiérarchie des territoires : toute la dimension du pouvoir des agents économiques et sociaux des régions centrales joue un rôle crucial dans leur appropriation de l'autoroute de l'information. Les jeux de pouvoir par lesquels les régions centrales bénéficient d'une plus forte croissance, au détriment des territoires environnants, les mécanismes par lesquels leurs institutions publiques et privées contrôlent les rouages de la socio-économie régionale sont tout aussi actifs dans la mise en place des TIC que dans celle des autres supports du développement. Ce rôle privilégié des organisations des régions centrales est tout à fait occulté dans le discours actuel sur les TIC, qui prête aux territoires une fausse égalité devant la technologie.

Comment les inégalités socio spatiales et la dominance fondatrices des disparités régionales s'articuleront-elles aux dynamiques jouant dans la mise en place de l'autoroute de l'information dans les régions ? Comment favoriseront-elles le développement de l'inforoute à Montréal ? Dans les autres régions-centres du Québec ? Quel sera l'effet polarisant des capitales régionales sur l'espace des communications créé par l'autoroute de l'information à l'intérieur de ces mêmes régions ? Les technopoles, et les parcs technologiques créés spécialement à cet effet, pourront-elles réduire les inégalités héritées du passé ?

L'ouverture de la région centrale sur le monde est un facteur clé, le jeu d'acteurs ne répondant certes pas aux mêmes logiques dans

les régions au départ plus ouvertes sur l'extérieur, qui déjà s'insèrent dans un espace plus global de communications que dans celles qui traditionnellement reposent davantage sur la force de leurs relations internes. C'est ainsi qu'on peut présager, en s'inspirant des propos de Villeneuve (1992) que l'Ouest du Québec s'appropriera plus aisément les nouvelles technologies que le reste de la province, consolidant ainsi sa position de porte québécoise sur le monde, que ses territoires en sortiront renforcés, à la faveur de liens plus nombreux encore avec l'extérieur. Au contraire, les régions plus à l'est s'inscriraient plus difficilement dans le nouvel espace de communications créé par l'autoroute de l'information. Bien que les formes de sociabilité qui y prévalent puissent y constituer des outils favorables à une appropriation plus communautaire des nouvelles technologies et ce faisant du renouvellement des territoires, on peut craindre que leur relative fermeture sur l'espace étroit du Québec crée un frein à la mise en place des TIC. On ne saurait donc se laisser entraîner par un trop fort vent d'optimisme. Les centres et les périphéries ne seront pas aisément chambardés par les TIC. Devant la pesanteur des premiers, les espoirs des secondes seront, de toute évidence, souvent déçus.

4. LA DIVERSITÉ DES POTENTIELS SOCIOSPATIAUX

Peut-on affirmer pour autant que les régions revisitées par les TIC seront les mêmes que celles héritées du passé ? Qu'aucun changement ne va se produire dans les dynamiques socio spatiales qui en forment la base ? Un examen approfondi d'un éventail d'expériences serait nécessaire pour véritablement en juger. Bruno Jean (1996) nous livre, en attendant, certaines clés pour réfléchir à cette question.

À son avis, il faut revoir notre façon d'aborder la région. Au lieu de voir son développement en termes de réduction des écarts qui différencient les régions en difficulté de quelques grands centres servant alors de normes de référence, on devrait plutôt se préoccuper de la réalisation des potentialités de chacune. Et s'attacher à leurs traits constitutifs, à ce que leur particularité peut offrir à l'édifice commun et aux moyens de tirer profit des **potentialités sociospatiales particulières** aux différentes régions à des fins de développement. Dans cette optique, la question du rapport des TIC aux régions devient d'autant plus intéressante qu'elle n'apparaît plus déterminée par les données structurelles de l'économie ni soumise aux lois imperturbables du rapport centre-périphérie. Comme le développement peut aussi passer par d'autres régions que les régions centrales, il devient possible d'imaginer que certains territoires de la

périphérie puissent miser sur les logiques particulières sur lesquelles ils reposent pour s'insérer plus activement dans l'espace de communications animé par l'autoroute de l'information. Qu'on pense aux régions où un leader incontournable, bénéficiant d'un grand support de la population locale, crée des alliances solides avec des acteurs à d'autres niveaux spatiaux pour mettre en place l'autoroute de l'information dans sa région, la dotant ainsi des infrastructures nécessaires et réussissant, par surcroît, à mobiliser la population à leurs usages ; qu'on pense à celles où il existe un fort consensus entre les organisations du milieu et où le réseau très étroit des notables — dirigeants d'entreprises, politiciens, etc. — est plus susceptible qu'ailleurs de favoriser la concertation des agents autour de la mise en place de l'autoroute de l'information et d'y faire émerger plus aisément des partenariats porteurs de développement dans ce dossier ; à celles où les citoyens participent plus activement à la prise de décision, et où leur accès facilité à l'information à la faveur des TIC pourrait favoriser la décentralisation du pouvoir ; ou encore à celles où les réseaux de solidarité locale sont assez bien développés pour tirer le maximum des synergies offertes par l'autoroute de l'information.

Quel sens faut-il donner à ces réseaux dans la territorialisation des faits de communication ? Quelles conditions de structuration spécifiques d'une offre cohérente de services assurent-ils dans les régions en question ? Ce sont là des questions qu'à l'instar de Marie-Claude Cassé (1995) nous retenons comme centrales à l'analyse de l'appropriation régionale des TIC. Certaines régions québécoises constituent des espaces fortement « vécus », pour reprendre l'expression maintenant consacrée que nous proposait Frémont (1976) il y a une vingtaine d'années. Les identités collectives s'y nourrissent d'un profond engagement des acteurs locaux dans le développement tant économique que social, d'une mobilisation facile de la population autour des projets qu'ils portent et de la conscience partagée d'une responsabilité locale en ce qui concerne l'avenir de la région. Ces régions offrent à notre avis des champs particulièrement fertiles à l'appropriation des TIC. Celles-ci peuvent en effet tirer plus aisément leur épingle du jeu par lequel l'autoroute de l'information occupe progressivement l'espace, s'inscrit dans les territoires.

Les régions ayant une forte personnalité physique et culturelle telles l'Estrie ou l'Abitibi font partie de ces régions du Québec où de plus grands espoirs sont permis. Elles s'appuient sur des espaces sociaux relativement bien intégrés et susceptibles de créer une dynamique porteuse en matière de télécommunications. Au contraire, les « mailles administratives », où la mise en place de l'autoroute de l'information se fonde sur les mariages forcés entre des localités

voisines mais souvent indifférentes les unes aux autres, peuvent craindre une appropriation beaucoup plus lente des TIC. Comme le soulignent Manzagol et Sénécal (1996), les régions qui sont ainsi faites constituent de médiocres édifices territoriaux en vue du développement. Les luttes de clocher les épargnent rarement et on réussit difficilement à y mobiliser les énergies autour d'une action commune tant économique que sociopolitique. L'Outaouais est un excellent exemple d'une région qui n'en est pas. Le travail d'observation en cours sur la mise en place de l'inforoute dans la région de même que celui qui est mené par ailleurs à l'échelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean une « vraie » région, au sens où elle constitue un espace fortement vécu ne seront pas inintéressants sur ce plan...

5. PROXIMITÉ ET RUPTURES

Enfin, dans un troisième registre, on doit se demander quel rôle joueront les **continuités et les discontinuités spatiales** sur l'inscription territoriale des TIC. La distance ayant été jusqu'ici le principal élément structurant de l'espace, il importe de réfléchir sur la résonance de la proximité géographique sur l'appropriation de l'autoroute de l'information. Jusqu'à quel point cette proximité, avec les pratiques communes qu'elle suscite, agit-elle sur l'organisation des réseaux de communication à distance ? Quel effet a le voisinage ?

Le discours sur les nouvelles formes de territorialité et sur les proximités fondées sur les réseaux annonce clairement l'avènement d'un espace neutre, où proximité et distance perdraient rapidement leur importance dans l'organisation des territoires. L'information circulant partout, sans barrière ni entrave, les contacts seraient aussi faciles avec des personnes qui habitent dans des régions éloignées qu'avec d'autres qui sont dans notre environnement immédiat. De cette manière, les territoires deviendraient de plus en plus éclatés, du moins sur le plan des individus, ce qui susciterait de nouveaux espaces de relation, plus ou moins indifférents aux découpages formels. Les acteurs régionaux – entreprises, politiciens, pour ne nommer que ceux-là – seraient les premiers touchés par ces changements qui les amèneraient à participer à un éventail de territoires, à diverses échelles spatiales. Ils développeraient d'autres liens que ceux que leur permettait jusque-là un espace d'interaction enraciné localement, et leurs stratégies en seraient profondément modifiées. D'autres logiques seraient ainsi à remplacer en matière de développement régional, les logiques nées des effets de voisinage et de proximité devenant plus ou moins inopérantes. Une telle proposition, si elle a le mérite d'encourager tous ceux que mobilise la mise

en place des TIC dans des milieux moins choyés sur le plan de la densité des relations sociales, est bien sûr excessive. Nous n'endossons pas, par ailleurs, le point de vue contraire selon lequel les liens sociaux ne se développent qu'à travers la proximité géographique, qu'ils sont régies par les seules règles de l'espace et que le voisinage s'impose dans tous les cas. De toute évidence, il y a place ici pour une reconceptualisation de la notion de proximité.

Piolle (1991) nous en fournit les bases. Il souligne en effet toute l'ambiguïté de l'adéquation que pose la géographie entre proximité spatiale et lien social. Sans nier toute relation de l'un à l'autre, pour reprendre les mots qu'il emploie (p. 355), Piolle invite les chercheurs à ne pas les confondre et à voir leur relation comme un possible, un construit social influencé par les facteurs sociaux ou culturels, et non comme un donné ; à la voir comme un fait de culture, donc incertain et variable, et non de structure, qui serait inaltérable. Nous croyons comme lui que les solidarités et les complémentarités nées de la proximité, les relations privilégiées et hiérarchisées qu'elle engendre sont de plus en plus incertaines. Entre les villages et les villes, la concurrence se généralise et les solidarités nécessaires au développement se bâtissent autant dans les réseaux de villes que dans la contiguïté géographique. S'interrogeant sur le rôle joué par la proximité géographique dans l'émergence et le développement des innovations technologiques, Rallet (1993) soutient qu'il faut les voir comme la résultante d'un couple de forces contradictoires, les unes attribuant un rôle à la proximité géographique, les autres non. Pour lui, il est clair que, s'il se crée des synergies entre territoires voisins, elles ne peuvent être envisagées hors de l'ensemble des relations sociales qui se nouent à la faveur de la proximité, en d'autres mots, sans référence à la proximité entre les agents. Il souligne le rôle joué par deux facteurs : l'intensité des interactions entre les agents et l'importance des connaissances tacites. Or, ces facteurs n'impliquent pas nécessairement, on en conviendra aisément, une relation de proximité.

Peut-on pour autant soutenir l'hypothèse selon laquelle la proximité ne joue plus son rôle dans le développement régional ? Que le voisinage n'a pas de véritable effet sur le processus d'appropriation de l'autoroute de l'information ? Si la question est importante, il faut, de l'avis même de Rallet, partir d'un autre point de vue pour s'interroger plutôt sur le choix alternatif des acteurs territoriaux entre proximité et non-proximité pour établir les relations nécessaires à la mise en place des TIC. Voir où et comment les réseaux sociaux développés historiquement à l'échelle des voisinages et qui donnent leur sens à cet individu géographique qu'est la région sont utilisés et

où et comment ceux qui sont désormais accessibles à d'autres échelles sont mis à profit. Autrement dit, voir comment, dans les stratégies des acteurs, le local et le régional, qui constituent la trame élémentaire des territoires, s'emboîtent aux territoires plus vastes auxquels ces derniers participent par ailleurs.

Cette discussion quant au lien entre appropriation régionale de l'autoroute de l'information et proximité nous amène à nous interroger également sur les effets de rupture géographique dans le processus de mise en place des TIC. Qu'en est-il de leur développement dans les territoires discontinus ? Ceux-ci sauront-ils tirer parti de l'espace de communication alors que leur éclatement même agit le plus souvent comme un frein à leur développement ? Est-ce que leurs composantes coupées géographiquement des pôles autour desquels s'organise la vie d'échange pourront s'approprier l'autoroute de l'information ? Poser la question de l'avenir de ces territoires dans un contexte qui, au premier abord, leur semble naturellement plus favorable, c'est déjà y répondre.

Nous nous trouvons contraints encore une fois de revisiter certaines prémisses du discours sur les TIC, au premier plan desquelles figure la prétendue neutralité géographique des systèmes de communications : ces systèmes seraient indifférents aux lieux d'implantation, ils auraient un accès égal à tous les lieux et à toutes les régions, et ils y auraient partout les mêmes effets. Or, le processus de mise en place de l'autoroute de l'information au sein de la francophonie hors Québec est révélateur d'enjeux beaucoup plus complexes.

En effet, la mise en place de l'autoroute électronique constitue pour les territoires de la francophonie hors Québec une occasion inespérée d'atténuer les conséquences de la dispersion (Fédération des communautés francophones et acadiennes, 1992). Disséminés sur un territoire immense, dans des communautés pour la plupart peu importantes sur le plan numérique, quand elles ne sont pas noyées dans des majorités anglophones, le million de francophones canadiens non québécois prêtent un potentiel énorme aux TIC. Mais la réalité est pour eux très dure : leur accès aux systèmes de télécommunication est fortement limité par leur dispersion. À l'échelle locale ou régionale, la francophonie canadienne a rarement les masses critiques souhaitées par les investisseurs privés ou même publics. Les partenariats interrégionaux dans d'éventuels projets associés à la mise en place de l'inforoute ne réussissent pas à prendre forme, tant la diversité est grande sur le plan des besoins et des aspirations. Les jeux du pouvoir sont aussi marqués qu'ailleurs par la domination de certains acteurs socio spatiaux et leurs oppositions d'autant plus tenaces

qu'ils interviennent à partir de divers lieux, de diverses régions, dont certaines dominent nettement les autres. En outre, les réalisations concrètes sont peu nombreuses, leur ampleur est réduite et leurs retombées sur la vie collective, assez limitées.

6. LA FRONTIÈRE : BARRIÈRE OU INTERFACE ?

Enfin, et dans un même ordre d'idées, il peut être opportun de s'interroger sur le rôle que jouent ici les **frontières.** Sont-elles des barrières qui freinent la participation des régions à l'espace de communications ou, au contraire, des interfaces qui y facilitent la mise en place des TIC ? Hiérapolis, projet émanant de l'Outaouais, situé à la frontière du Québec et de l'Ontario, nous donne l'occasion de réfléchir sur la dynamique propre à l'appropriation de l'autoroute de l'information dans les régions frontalières.

Le projet sera décrit plus en détail dans le chapitre 8 de cet ouvrage. Aussi, nous contenterons-nous ici d'en évoquer rapidement les contours. Hiérapolis a comme but d'implanter une architecture informatique permettant l'échange inter-organisationnel et intersectoriel d'information de manière interactive. Il vise le développement de liens entre un ensemble d'institutions de l'Outaouais, au premier plan les municipalités, des établissements du secteur de l'éducation, des établissements régionaux de la santé et des services sociaux ainsi que l'Association touristique régionale. Le projet émane de cinq villes-centres de la région, regroupées dans la Communauté urbaine de l'Outaouais, qui en ont confié la gestion à un organisme sans but lucratif.

Le projet est basé sur l'idée qu'un tel renforcement des réseaux de communication permettra à terme à la région de mieux se positionner sur le plan économique et politique. Un des objectifs implicites est d'opposer une meilleure concurrence à Ottawa, ville voisine, dont on dépend fortement sur le plan de l'emploi et des services. Une frontière provinciale sépare les deux ensembles constitués par la Communauté urbaine de l'Outaouais, localisée au Québec, et la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, qui est en Ontario[2].

Deux points de vue s'opposent quant à la frontière en relation avec le développement régional. La tendance classique la perçoit comme une limite, dont les effets de barrière seraient importants sur la vie de relations. Une seconde et plus récente approche la voit plutôt comme un espace de contact entre différents espaces sociaux,

2. Pour un exposé plus détaillé sur l'espace régional, voir le numéro spécial qui lui a été consacré par *Les Cahiers de géographie du Québec* (1989).

et elle souligne son rôle dans la coopération interrégionale (Ratti, 1993). On peut s'inspirer de cette seconde approche pour formuler certaines hypothèses quant au rôle joué par la frontière dans le développement régional de l'Outaouais. Plutôt que de la considérer comme un puissant obstacle au développement de la région[3], nous serions plutôt enclins à voir la frontière interprovinciale comme un atout de la région. Notre observation du milieu nous enseigne, en effet, que l'Outaouais a bénéficié largement jusqu'ici du pouvoir d'initiative et d'impulsion d'Ottawa-Carleton dans une diversité de dossiers. On pourrait même dire, à l'instar de certains analystes de l'économie régionale, que si la région affiche des performances économiques plus élevées que toute autre région québécoise, c'est précisément à cause de son statut frontalier. De quelle façon la frontière intervient-elle dans la configuration d'un espace technologique dans l'Outaouais ? Favorise-t-elle les investissements des opérateurs dans la région, convaincus de son rôle comme relais et interface ? Facilite-t-elle leur coopération avec les pouvoirs publics dans des projets particulièrement ambitieux, par sa seule vertu de pouvoir s'ériger comme un point de liaison préférentielle entre les deux provinces ? Lui confère-t-elle, sur ce plan, un avantage comparatif par rapport aux autres régions du Québec ? Ces questions, auxquelles il nous est impossible de répondre sans une analyse approfondie des mécanismes par lesquels l'inforoute s'implante dans un milieu frontalier tel l'Outaouais, sont centrales à la compréhension des enjeux d'une appropriation territoriale de l'inforoute qui déborde largement les limites des régions et des États qui les encadrent.

Par ailleurs, et au-delà des enjeux de l'appropriation technologique des TIC, la frontière soulève des questions reliées à ses incidences culturelles. La frontière permet-elle de maintenir le caractère distinct d'une région comme l'Outaouais ? Lui permet-elle de s'affirmer comme région francophone par rapport à sa voisine, majoritairement anglophone ? Est-il possible de penser, en effet, que l'Outaouais puisse à la fois jouer le jeu de l'ouverture à l'extérieur, à la faveur de son statut frontalier, et miser sur l'originalité des contenus véhiculés par ses réseaux de communication pour renforcer son rôle face à Ottawa ? Tout dépend évidemment de sa détermination à assurer une présence originale sur ces réseaux, de sa fierté pour son patrimoine culturel, de sa créativité tant sur le plan des procédés que des productions. C'est là une tout autre question, qui sera plus aisément discutée si on l'élargit à l'ensemble du Québec.

3. Bien qu'il faille reconnaître qu'une majorité d'entreprises ontariennes ne se sont pas montrées sensibles aux avantages fiscaux offerts par le Québec et qu'elles n'ont pas été nombreuses à s'implanter de l'autre côté de la frontière.

7. LORSQUE RÉGION SE CONJUGUE AVEC NATION

À une autre échelle, un regard sur l'ensemble des expérimentations québécoises en matière d'inforoute peut nous révéler certains axes de réflexion quant à l'effet de frontière. Le véritable défi des TIC réside, pour le Québec, dans l'affirmation de son caractère français, de sa capacité de proposer une véritable solution de rechange à la standardisation croissante de la culture nord-américaine. Ici se pose avec acuité la question du rôle de la frontière : non pas comme frein à une influence extérieure dont les nouveaux systèmes de communication augmentent sans contredit la pression, mais plutôt comme moteur d'une solidarité revivifiée par les possibilités accrues de l'échange en français.

Il suffit de rappeler les répercussions qu'a eues la télévision sur la société québécoise pour se convaincre du potentiel que représente l'autoroute de l'information en ce sens : en faisant prendre conscience aux Québécoises et Québécois de leur identité propre, la télévision a été un outil capital dans la construction du territoire québécois. En substituant aux modes de communication traditionnels, à portée locale, quelquefois régionale, un médium à portée provinciale, qui par surcroît concentrait la communication entre les mains de quelques émetteurs seulement, elle a profondément bouleversé les systèmes de référence et les liens sociaux. Une incroyable unité a émergé avec son concours au sein de la société québécoise, qui a fortement contribué au nationalisme québécois.

L'autoroute de l'information représente un enjeu aussi fondamental que la télévision pour la société québécoise. L'espace virtuel créé par l'autoroute de l'information est cependant différent de celui créé par la télévision : de multiples émetteurs, de multiples receveurs, qui communiquent le plus souvent un à un. Ce qui ouvre des possibilités inouïes de communication à l'intérieur de la société québécoise, qui ne pourront être sans effets positifs sur la densité des relations sociales à partir desquelles s'édifie le Québec. Mais en même temps, les TIC créent un contexte de communication qui abolit jusqu'à un certain point la notion de territoire québécois. Saura-t-il résister aux liens que les Québécois et Québécoises établiront nécessairement aux autres échelles spatiales grâce au nouvel espace de communications ? Le pluralisme des identités territoriales est une réalité dans laquelle s'inscrit inévitablement l'appropriation de l'autoroute de l'information au Québec. Comment le fragile équilibre qui s'est instauré avec la télévision et qui a contribué à la formation de l'identité québécoise évoluera-t-il s'il fait face, comme on nous l'annonce souvent, à une mobilisation accrue des ressources

identitaires à l'échelle plus fine des régions ? Jusqu'à quel point le sentiment d'appartenance des Québécois et Québécoises sera-t-il affecté par leurs contacts plus nombreux avec l'extérieur, tant francophone qu'anglo-saxon ? Est-ce que l'autoroute de l'information peut modifier leur espace de référence à un point tel qu'elle détruirait cette unité que la télévision a notamment réussi à construire et qui a permis au Québec, de s'affirmer davantage à l'échelle du pays et du continent ? Ou est-ce que la frontière jouera toujours ici un certain rôle[4] ?

8. EN GUISE DE CONCLUSION

Les enjeux de l'appropriation des TIC par les régions sont multiples. Nous en avons soulevé quelques-uns, à la lumière d'une réflexion sur la construction sociale des territoires et sur les géographies dans lesquelles elle s'inscrit. Prenant acte de certaines expérimentations que nous connaissons un peu mieux, nous avons revu certaines des propositions du discours par trop optimiste qui accompagne la mise en place de l'autoroute de l'information. Et nous avons posé tout un ensemble de questions quant aux processus par lesquels les nouveaux réseaux de communication seraient susceptibles de renouveler le territoire, questions qui, à notre avis, méritent une plus grande attention des géographes et autres scientifiques intéressés aux sociétés dans l'espace.

Ces processus ne peuvent se comprendre que par une analyse en profondeur de la dynamique des acteurs territoriaux en présence, et ce, dans une diversité de milieux géographiques. Les analyses présentées plus loin dans cet ouvrage constituent une première étape en ce sens. Le regard s'est ici posé essentiellement sur les **stratégies des acteurs** engagés dans la mise en place de l'autoroute de l'information dans des localités et régions choisies en France et au Québec : collectivités locales, grandes entreprises de télécommunication, organismes du milieu, etc. Une attention particulière a été apportée à l'action de l'État, souvent considéré comme premier agent de production des territoires. Nous avons aussi observé avec soin la façon dont les entreprises régionales ont participé aux expérimentations, quel rôle elles y ont joué. Enfin, et surtout, nous avons vérifié dans quelle mesure les groupes formels et informels se sont appropriés les nouveaux réseaux, comment ils les ont utilisés pour conforter leur rôle dans la construction du territoire. Quels types de partenariats

4. Quant à l'usage stratégique des médias dans la constitution des territoires, voir Paillart (1995).

ont été établis entre eux ? À quelle fin ? Et avec quelles retombées apparentes ?

Cette analyse de la construction sociale de nouveaux territoires grâce aux inforoutes ne saurait cependant être complète sans un examen des **usages sociaux** auxquels elles donnent lieu et des nouveaux types de relations sociales qu'ils préfigurent. Dans la plupart des cas choisis ici, il était encore trop tôt pour véritablement poursuivre en ce sens. En guise de conclusion, nous voudrions rappeler toute l'importance d'un regard sur les usages. Il s'agira de voir, comme nous le suggère Bruno Jean (1996), ce qui, au terme des projets retenus aux fins de l'étude, aura été repris par les individus et les groupes, ce qui aura été acquis ou approprié de manière durable sur le plan des relations sociales. Il s'agira en outre de voir en quoi l'autoroute de l'information aura contribué à répondre aux besoins des collectivités, à leurs attentes, et en quoi elle s'inscrit harmonieusement dans leur réalité socio-historique profonde.

BIBLIOGRAPHIE

BAILLY, A. (1994). « Territoire et territorialités », dans AURAY, J.P., *et al. (dir.), Encyclopédie d'économie spatiale. Concepts comportements, organisations,* Paris, Economica, p. 274-279.

BENKO, G. et A. LIPIETZ (1992). *Les régions qui gagnent,* Paris, Presses universitaires de France.

Les Cahiers de géographie du Que'bec (1989). *Lecture de l'Outaouais,* numéro spécial.

CASSÉ, M.C. (1995). « Réseaux de télécommunications et production de territoire », *Sciences de la société,* 35, p. 61-81.

CLAVAL, P. (1996). « Le territoire dans la transition à la postmodemité », *Géographie et cultures,* 20, p. 93-112.

EVENO, E. et A. LEFEBVRE (1995). « Espace, recherche et communication », *Sciences de la société,* 35, p. 3-12.

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (1992). *Dessein 2000 : pour un espace francophone,* Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. Rapport final.

FRÉMONT, A. (1976). *La région, espace vécu,* Paris, Presses universitaires de France.

JEAN, B. (1996). « La région sous le regard sociologique : la construction sociale du fait régional », dans PROULX, M.U. (dir.), *Le phénomène régional au Québec,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 133-156.

LARAMEE, A. (1990). « Le développement régional à l'ère des télécommunications : quelques hypothèses de recherche », *Les Cahiers de géographie du Québec,* vol. 34, n° 91, p. 33-44.

LARAMÉE, A. (1995). « Communication, territoire et identité : un ancien regard sur de nouvelles technologies ? », *Sciences de la société,* 35, p. 47-59.

MANZAGOL, C. et G. SÉNÉCAL (1996). « La région géographique », dans PROULX, M.U. (dir.), *Le phénomène régional au Québec,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 93-112.

MUSSO, P. (dir.) (1994). *Communiquer demain. Nouvelles technologies de l'information et de la communication,* Paris, DATAR, Editions de l'Aube.

PAILLART, I. (1995). « Espaces, représentations, identités : quelles problématiques ? », *Sciences de la société,* 35, p. 83-97.

PIOLLE, X. (1990). « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité », *Espace géographique,* 4, p. 349-359.

RALLET, A. (1993). « Choix de proximité et processus d'innovation technologique », *Revue d'économie urbaine et régionale,* 3, p. 365-386.

RATTI, R. (1993). « Spatial and Economic Effects of Frontiers. Overview of Traditional and New Approaches and Theories of Border Area Development », dans RATTI, R. et S. REICHMAN (dir.), *Theory and Practice of Transborder Cooperation,* Bâle et Francfort, Verlag Helbing et Lichtenhahn.

Sciences de la société (1995). *Territoire, société et communication,* numéro spécial.

VILLENEUVE, P. (1992). « Un Québec en révolution tranquille », dans BAILLY, *A. et al (dir.), États-Unis, Canada,* Paris, Bélin, coll. Géographie universelle, p. 357-373.

Chapitre 3

Le territoire dans les politiques de communication au Québec et au Canada

Gaëtan Tremblay[1]

Les références spatiales n'ont jamais manqué dans le champ des communications. Déjà, au début des années 1950, l'économiste et historien Harold Innis (1950 ; 1951) élaborait une théorie sur la constitution et la survie des empires fondée sur le développement des moyens de communication. Rappelons que, selon cet auteur canadien, inspirateur de McLuhan, chaque média de communication comporte un biais spatial ou un biais temporel. Le biais spatial facilite le contrôle politique sur un territoire et le biais temporel favorise la transmission des valeurs et de la culture dans la durée. La domination de chaque média, par ailleurs, s'accompagne de la constitution d'une sorte de monopole du savoir par un groupe privilégié (les prêtres, les scribes, les fonctionnaires, etc.). Pour qu'un empire puisse se constituer et surtout durer, il doit réaliser un certain équilibre entre les médias qui introduisent un biais spatial et ceux qui entraînent un biais temporel, comme ce fut le cas, par exemple, de l'ancienne Égypte et de l'Empire byzantin.

Plus récemment, le communicologue américain James Carey (1989) a mis en valeur l'importance du développement des moyens de transport et de communication (canaux, chemins de fer, télégraphe, etc.) dans la constitution de la nation américaine. Maurice

1. Avec la collaboration d'Éric George.

Charland (1986) a fait de même pour la nation canadienne. Dans ces pays neufs, aux vastes étendues peu peuplées et peu exploitées, les communications sont apparues non seulement comme des outils indispensables à l'occupation et au contrôle du territoire mais comme une composante essentielle du mythe fondateur de la nation. Et, récemment, le Comité consultatif canadien sur l'autoroute de l'information, présidé par M. David Johnston, reprend à son compte cette conviction lorsqu'il écrit : « Il y a 350 ans, la traite des fourrures établissait le premier réseau national du Canada. Puis, il y a eu le chemin de fer, le téléphone, la Société Radio-Canada et, plus récemment, les satellites qui relient Vancouver à Iqualuit, comme si ces deux agglomérations étaient voisines[2]. »

Le discours des dernières années sur les autoroutes de l'information ne tarit pas, lui non plus, de références et de métaphores à connotation spatiale. Le terme même d'autoroute constitue une métaphore de ce type, mais il en est d'autres comme le retour au village global de McLuhan et la création de ce néologisme que constitue le « cyberespace ».

Les TIC sont souvent présentées comme des moyens de surmonter les obstacles liés à la distance (p. ex., le travail et la consommation à domicile), voire comme négation des limites spatiales (p. ex., la disparition des frontières). Mais pour évidentes qu'elles apparaissent à première vue, ces affirmations relèvent davantage de l'idéologie que de l'observation attentive et de l'analyse rigoureuse. Tout en reconnaissant, à la suite de Carey (1986), que, depuis l'invention du télégraphe électrique, la communication s'est affranchie du transport et que les TIC permettent effectivement d'inter relier rapidement les coins les plus reculés de la planète, on ne saurait en conclure sans autre procès à l'impertinence des questions spatiales.

L'analyse présentée ici porte sur la politique canadienne et québécoise en matière de communications, plus particulièrement, sur les autoroutes de l'information. Nous nous proposons de montrer, dans un premier point, comment, dans le discours politique canadien et québécois, les références spatiales structurent l'organisation et la gestion des communications et comment, en retour, les moyens de communication structurent les relations à l'espace et concourent à la création d'un territoire qu'on peut considérer, selon l'expression de Marc Augé (1992), comme « une construction concrète

2. Chapitre 7 : « La réalisation de notre vision ». Source Web : http ://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/ihac/final.report/frndoc/ch7.html#COUNCIL.

et symbolique de l'espace[3] ». Cet intérêt accordé au discours politique se justifie par la conviction, que je partage avec Isabelle Pailliart (1993) et Pascal Robert (1996), que le discours est constitutif de la territorialité et que l'État reste au centre des stratégies qui vise à la définir et à la gérer.

Nous montrerons, dans un deuxième point, comment le discours politique canadien et québécois sur les autoroutes de l'information, reprend à son compte ces préoccupations de gestion du territoire.

1. LA POLITIQUE CANADIENNE DES COMMUNICATIONS : CONSTITUTION ET GESTION DU TERRITOIRE

La législation et la réglementation canadiennes sur les communications affirment clairement la volonté de l'État, comme dans beaucoup d'autres pays, de contrôler les communications sur son territoire et d'en favoriser l'utilisation pour consolider la nation.

L'article trois de la *Loi sur la radiodiffusion* présente la politique canadienne en la matière. C'est une politique volontariste et nationaliste qui conçoit les diverses composantes de la radiodiffusion comme autant d'éléments d'un système unique devant apporter une importante contribution à la vie culturelle du pays. Les principaux éléments en sont les suivants :

– le système de radiodiffusion doit être de propriété canadienne ;

– les fréquences sont du domaine public ;

– le système canadien est composé de trois secteurs : public, privé et communautaire ;

  la programmation est offerte dans les deux langues officielles du pays, le français et l'anglais ;

  les radiodiffusions en anglais et en français, tout en partageant des points communs, connaissent des conditions d'exploitation et des besoins différents ;

  le système doit contribuer à :

  - sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du pays ;

3. M. Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité,* Paris, Seuil, 1992, p. 68, cité par I. Pailliart, *Les territoires de la communication,* Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, p. 10.

- l'épanouissement de l'expression et de la création canadiennes ;
- répondre aux besoins et aux intérêts des Canadiens et Canadiennes, notamment en matière d'égalité des droits ;

– le système doit pouvoir s'adapter facilement aux progrès scientifiques et techniques ;

– la programmation doit être aussi variée et équilibrée que possible pour renseigner, éclairer et divertir ;

– les conflits entre la Société Radio-Canada et toute autre entreprise doivent être résolus dans le meilleur intérêt public ;

– dans la mesure du possible, le système doit offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada ;

– au fur et à mesure de la disponibilité des moyens, une programmation doit être offerte pour répondre aux besoins des personnes atteintes d'une déficience ;

– la programmation éducative fait partie intégrante du système ;

– la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public, est soumise à des exigences encore plus élevées en termes de qualité et de contribution à l'atteinte des objectifs de la politique ;

– les entreprises de distribution doivent donner priorité aux services d'origine canadienne ;

– l'ensemble du système est soumis à la réglementation et à la surveillance d'un seul organisme public, le CRTC.

La politique canadienne en matière de télécommunications est définie à l'article 7 de la *Loi sur les télécommunications*. Après avoir affirmé « le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes », elle énonce les objectifs suivants :

– favoriser le développement d'un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure sociale et économique du pays et de ses régions ;

– autoriser l'accès de tous les Canadiens à des services de qualité à prix abordables ;

– accroître l'efficacité et la compétitivité ;

– promouvoir la propriété et le contrôle par des intérêts canadiens ;

– favoriser le libre jeu du marché ;

– stimuler la recherche et le développement ;

– satisfaire les exigences économiques et sociales des usagers ;

– assurer la protection de la vie privée.

Comme on peut le voir, les références au territoire sont nombreuses. La propriété des systèmes doit être canadienne. Priorité doit être donnée aux ressources créatrices canadiennes. L'accessibilité doit être assurée sur l'ensemble du territoire. Les systèmes de communication doivent participer à la sauvegarde, à l'enrichissement et au renforcement de la structure sociale, culturelle et économique du pays et de ses régions. Bref, les systèmes de radiodiffusion et de télécommunications doivent être sous le contrôle de l'État canadien sur l'ensemble du territoire, contribuer à l'organisation du territoire et au bon fonctionnement de la société qui l'habite.

La réglementation du CRTC renforce et concrétise cette volonté politique de gérer les systèmes de communication en fonction d'une organisation du territoire. Les licences d'exploitation sont accordées pour des zones géographiques précises. Et les obligations de diffusion qui sont faites aux câblodistributeurs sont fondées sur un ordre de priorité qui donne préséance 1) au service public ; 2) au service éducatif ; 3) au service local ou régional ; 4) au service communautaire :

> Sauf disposition contraire du présent article ou des conditions de sa licence, le titulaire doit, dans la mesure où des canaux sont disponibles, distribuer sur son service de base, en commençant par sa bande de base et en respectant l'ordre de priorité suivant :
>
> a) les services de programmation de toutes les stations de télévision locales possédées et exploitées par la Société ;
>
> b) les services de programmation de télévision éducative reçus en direct, par relais micro-ondes ou par satellite et dont l'exploitation relève d'une autorité éducative nommée par la province dans laquelle se trouve la zone de desserte autorisée de l'entreprise ;
>
> c) les services de programmation de toutes les autres stations de télévision locales ;
>
> d) le service de programmation d'une station de télévision régionale possédée et exploitée par la Société, sauf si le titulaire distribue, en conformité avec l'alinéa a), le service de programmation d'une station de télévision locale, possédée et exploitée par la Société, dont la langue officielle de diffusion est la même que celle de la station de télévision régionale ;
>
> e) les services de programmation de toutes les autres stations de télévision régionales, sauf si le titulaire distribue, en conformité avec les alinéas a), c) ou d), le service de programmation d'une station de télévision qui en est une affiliée ou qui est membre du même réseau ;

> f) le service de programmation d'une station de télévision possédée et exploitée par la Société, qui est distribué au titulaire par relais microondes ou par satellite, sauf si le titulaire distribue, en conformité avec les alinéas a), c), d) ou e), le service de programmation d'une autre station de télévision possédée et exploitée par la Société, ou qui est une affiliée de cette dernière dont la langue officielle de diffusion est la même que celle du service distribué par satellite ou par relais micro-ondes ;
>
> g) la programmation communautaire au canal communautaire ;
>
> h) le service de programmation d'une station de télévision extrarégionale possédée et exploitée par la Société, sauf si le titulaire distribue, en conformité avec les alinéas a), d) ou j), le service de programmation d'une station de télévision possédée et exploitée par la Société, dont la langue officielle de diffusion est la même que celle de la station de télévision extrarégionale ;
>
> i) les services de programmation de toutes les autres stations de télévision extrarégionales qui ne sont pas des affiliées ou des membres du réseau auquel appartient une station visée aux alinéas a) à h) (Règlement sur la télédistribution, article 9(1)).

En plus de ces règles qui président à la constitution du service de base, tout câblodistributeur doit satisfaire à la règle générale définie à l'article 11, lui enjoignant d'offrir un plus grand nombre de canaux canadiens qu'étrangers. La représentation de l'espace national, mais aussi régional et local, influence donc fortement la définition des critères qui président à la gestion de l'ensemble des systèmes de communications au pays.

Il faut cependant rappeler ici que le territoire canadien constitue un espace contesté et que son contrôle donne lieu à un conflit politique important qu'exprime le mouvement souverainiste québécois. Et en matière de communication, le clivage entre fédéralistes et souverainistes québécois s'estompe. La revendication d'une juridiction québécoise complète en matière de culture et de communications fait partie des aspirations fondamentales du Québec qui font l'unanimité des partis politiques. Rappelons, par exemple, que le Parti libéral de M. Robert Bourassa avait fait campagne en 1970 avec la « souveraineté culturelle » comme l'un de ses principaux slogans. Et, dès 1973, le ministre des Communications de l'époque, M. Jean-Paul L'Allier, actuellement maire de Québec, avait fait approuver par le Cabinet un énoncé de politique intitulé « Le Québec, maître d'œuvre d'une politique des communications sur son territoire ». Les batailles juridiques qui s'en suivirent firent pencher la balance en faveur du gouvernement fédéral, mais l'aspiration québécoise au contrôle des communications reste vivace.

2. LES ENJEUX TERRITORIAUX DANS LE DISCOURS POLITIQUE CANADIEN ET QUÉBÉCOIS SUR LES AUTOROUTES DE L'INFORMATION

Ce contentieux fédéral-provincial se retrouve de manière tacite dans le discours des deux niveaux de gouvernement sur les autoroutes de l'information. Si l'énoncé de politique fédérale mentionne la nécessaire concertation avec les autres ordres de gouvernement, dont les provinces, lorsqu'il s'agit de domaines de leur compétence, comme l'éducation par exemple, sa vision du territoire canadien ne semble pas reposer fondamentalement sur un découpage par provinces mais plutôt par régions. Nous y reviendrons. La stratégie québécoise de mise en œuvre de l'autoroute de l'information, pour sa part, parle aussi abondamment de régions (on soupçonne déjà que le terme ne connote pas la même chose) mais reste muette sur le « cadre national » et même sur la collaboration interprovinciale. Dans les deux cas, la notion de province semble bien secondaire. Le territoire canadien est pourtant officiellement divisé en dix provinces et deux territoires !

Mis à part cette différence de vision « nationale », les discours du gouvernement fédéral et du gouvernement québécois abordent un ensemble de thèmes communs : l'abolition des distances par rapport aux difficultés liées à l'éloignement ; l'égalité d'accès aux infrastructures et aux services (particulièrement les services éducatifs, administratifs et de santé) ; l'opposition ou l'articulation centrepériphérie (ou rural-urbain) ; la présence sur les marchés mondiaux. Le traitement réservé à chacun de ces thèmes présente toutefois des nuances intéressantes.

2.1. Le discours fédéral

Les trois objectifs de la stratégie fédérale comportent une double référence spatiale, qui articule l'ensemble de sa vision concernant l'implantation des autoroutes de l'information : 1) l'affirmation de la souveraineté nationale ; et 2) l'accessibilité sur l'ensemble du territoire :

- la création d'emplois grâce à l'innovation et à l'investissement au Canada,
- la consolidation de la souveraineté et de l'identité culturelle au Canada,
- l'accès universel à un coût abordable (Gouvernement canadien, 1996a, p. 5).

2.1.1. L'affirmation de la souveraineté nationale

Pour le gouvernement canadien, il ne fait aucun doute que les autoroutes de l'information, comme l'ensemble des communications, doivent être pensées, implantées, gérées et contrôlées d'abord et avant tout en fonction de l'exercice de la souveraineté sur le territoire canadien. Son « plan d'action vise à offrir à la population canadienne un cadre national pour favoriser l'aménagement d'une autoroute de l'information répondant aux besoins des Canadiens, et ainsi faciliter l'évolution du Canada vers la société de l'information et l'économie du savoir » (Gouvernement canadien, 1996a, p. 2). Les frontières du pays constituent toujours le premier critère de définition de l'unité territoriale. Le document ne fait aucune référence à cette particularité des nouveaux réseaux comme Internet, par ailleurs souvent évoquée par les observateurs et les analystes, de ne pas connaître ni respecter les frontières. Dans le seul passage où il est question des frontières, l'énoncé de politique fédéral se félicite plutôt des nouvelles facilités de contrôle que procurent les nouvelles technologies :

> Transports Canada, Revenu Canada et Citoyenneté et Immigration Canada, de concert avec les responsables américains, procèdent actuellement à une analyse du rendement des systèmes intelligents pour le transport transfrontalier. Ce nouveau système facilitera les vérifications douanières, les formalités d'immigration et la perception de péages aux postes frontières. Grâce à ce système, les renseignements sur un camion et sa cargaison pourront être acheminés par voie électronique pour traitement avant même que le camion n'arrive à la frontière [...] Le gouvernement du Canada mène également un essai pilote portant sur une carte optique qui permettra d'expédier les formalités douanières au profit des voyageurs qui traversent souvent la frontière entre le Canada et les États-Unis. (Gouvernement canadien, 1996a, p. 31)

Ayant réaffirmé la protection de sa souveraineté nationale comme principe de base de définition de la territorialité, et exposé ses projets d'utilisation des TIC pour mieux contrôler ses flux transfrontaliers, l'État canadien énonce sa conception du rôle qu'il entend voir jouer par les TIC dans les relations entre les sous-unités territoriales à l'intérieur du système canadien et les relations des Canadiens avec l'extérieur. Selon lui, le principe qui devrait animer les relations internes est celui d'égalité d'accès et celui qui devrait inspirer les relations externes est le principe de compétitivité.

2.1.2. La compétition avec l'étranger

L'énoncé de politique fédérale ne s'étend pas longuement sur les relations du territoire canadien avec d'autres territoires. Le monde n'est d'ailleurs pas présenté comme un ensemble de territoires différenciés mais plutôt comme un extérieur indéfini de marchés à conquérir et de compétiteurs à surpasser. Si « l'établissement de liens plus étroits avec les pays du monde entier au moyen de la nouvelle autoroute mondiale de l'information demeure une grande priorité du Canada », c'est surtout pour « renforcer le rôle du Canada à titre de grand pays commerçant. En effet, si les Canadiens veulent trouver des débouchés à l'étranger et se tenir au fait des plus récents événements dans le monde, ils doivent établir diverses liaisons économiques et de qualité supérieure, offertes par un éventail de fournisseurs dans un climat de concurrence » (Gouvernement canadien, 1996a, p. 7).

Pour faciliter ces échanges internationaux, le Canada se préoccupe évidemment de l'interconnexion et de l'interopérabilité de ses réseaux.

2.1.3. La gestion du territoire canadien

Après celui de la souveraineté, s'il est un thème récurrent dans l'énoncé de politique fédérale concernant les autoroutes de l'information, c'est bien celui de l'accessibilité universelle sur l'ensemble du territoire canadien. Tout le monde sait que le Canada constitue, après la Russie, le pays le plus étendu de la planète, avec une faible population d'à peine 30 millions d'habitants. Dans ce contexte, les moyens de communication ont toujours été investis d'une mission fondatrice du lien social. Il n'est donc pas étonnant de retrouver les rapports centre-périphérie au cœur du discours sur les autoroutes de l'information. Le centre est essentiellement constitué des régions urbaines. La périphérie, ce sont les régions et le Grand Nord, essentiellement définis en termes d'éloignement (sous-entendu des grands centres urbains).

Les TIC permettent bien sûr — selon le discours dominant sur la question — de surmonter les difficultés liées à la distance, d'en vaincre les contraintes, à la ville comme à la campagne : « Le développement de ces réseaux [sans fil] et services favorisera l'accès à l'autoroute de l'information aux populations de toutes les régions du Canada, y compris les régions rurales, éloignées et nordiques, et celles qui doivent faire appel aux systèmes de communications mobiles par satellite. » (Gouvernement canadien, 1996a, p. 10) Les TIC devraient permettre de s'affranchir des contraintes liées à la distance, possibilité d'autant plus appréciable dans le cas d'un vaste

pays comme le Canada. On souhaite ainsi que les TIC contribue à l'amélioration des services offerts aux régions éloignées, tout particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et des services administratifs.

Les autoroutes de l'information permettront de réduire les déplacements actuellement nécessaires à la production comme à la consommation. Avec les TIC, les Canadiens pourront « effectuer des transactions commerciales directement de la maison, du bureau ou de l'usine » (Gouvernement canadien, 1996a, p. 3).

> Les gens pourront opter pour le travail à domicile plutôt que de prendre l'autobus, l'automobile ou le train afin de se rendre au bureau, ce qui nous rapprochera d'autant plus des idéaux auxquels on aspire en matière de qualité de l'environnement et de développement durable. (Gouvernement canadien, 1996a, p. 4)

> Le commerce électronique permet aux consommateurs de faire leurs courses sans même quitter le foyer ou le bureau. Pour les fabricants, il représente un moyen d'explorer les marchés extérieurs et même de conclure un contrat d'exportation par voie électronique. Pour les PME éloignées des grands centres économiques, il constitue une façon d'éliminer la distance et les barrières géographiques qui font obstacle à la réussite commerciale. (Gouvernement canadien, 1996a, p. 20)

Utiles à la vie économique, les TIC auront également un impact sur la vie sociale. Elles favoriseront la naissance d'un nouveau type de regroupement, les communautés virtuelles : « Les distances ne représenteront plus un obstacle aux réunions de personnes ayant des intérêts communs. Les communautés virtuelles s'étendent rapidement. » (Gouvernement canadien, 1996a, p. 4)

Mais si elles se moquent des problèmes de distance, les autoroutes de l'information ne devraient pas, selon toute vraisemblance, faire abstraction des différences entre centre et périphérie, le tout dépendant de l'importance relative que représente le marché des uns et des autres. L'affranchissement de la distance n'annihile pas pour autant les désavantages de l'éloignement. Le problème vient du fait que l'entreprise privée, sur laquelle on compte pour faire les investissements nécessaires, risque de se montrer peu intéressée par les marchés régionaux de petite taille. L'État se perçoit alors comme investi d'une mission d'accessibilité, surtout dans les régions dites éloignées : « Or, si les forces du marché ne permettent pas un tel accès, le gouvernement est prêt à intervenir pour permettre à tous les Canadiens, quel que soit leur revenu ou leur lieu de résidence, de

bénéficier à un coût abordable des services essentiels de l'autoroute de l'information. » (Gouvernement canadien, 1996a, p. 25)

L'accessibilité universelle constitue certainement un thème démocratique. Il manifeste la volonté d'un traitement égal et sans discrimination de tous les citoyens et de toutes les citoyennes d'un pays, égalité assurée activement, s'il le faut, par l'intervention directe de l'État. Mais c'est un thème qui s'arrime également fort bien au discours nationaliste sur la souveraineté, dont il constitue un corollaire quasi nécessaire. En effet, dans une conception qui attribue un si grand rôle aux TIC dans la construction de la nation, il devient indispensable, pour la survie même de l'identité et de la souveraineté nationales, que l'accès en soit assuré sur l'ensemble du territoire, même aux endroits les plus reculés, de la même manière que l'affirmation de souveraineté implique une certaine présence militaire prête à la défendre en cas de nécessité.

Le gouvernement fédéral perçoit enfin les TIC comme des instruments éfficaces de gestion de l'environnement, dans la perspective d'un développement durable. Il cite à cet égard les projets d'une « infrastructure canadienne pour données à référence spatiale », ceux d'Agriculture Canada, du ministère des Pêches et Océans et d'Environnement Canada.

> La gestion de cette information est elle-même en train de devenir une industrie [...] Le nombre de sociétés de ce genre croît actuellement au rythme de 20 à 30 p. 100 par an. Le chiffre d'affaires de l'industrie canadienne de la géomatique s'élève maintenant à près de un milliard de dollars, ce qui représente environ 10 p. 100 du marché mondial. (Gouvernement canadien, 1996a, p. 22)

2.2. Le discours québécois

Le discours québécois, même s'il reprend pour une large part les mêmes thèmes que le discours fédéral, doit être abordé séparément, non seulement en raison de sa différence de lecture du territoire national, comme nous l'avons mentionné précédemment, mais aussi à cause du traitement plus ou moins différent qu'il réserve à certains thèmes. Nous en relèverons deux : l'accessibilité en région et la question linguistique, qui figurent en bonne place parmi les six objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec dans le développement des autoroutes de l'information :

1. le développement économique et régional du Québec ;
2. la réalisation de gains de productivité dans l'appareil gouvernemental ;

3. le rayonnement du Québec et de l'expertise québécoise à l'étranger ;
4. une meilleure information aux citoyens, des services plus conviviaux et mieux adaptés aux conditions de vie et de travail ;
5. l'amélioration de l'éducation et le développement social ;
6. la promotion de la langue française et l'expression de la culture québécoise (Secrétariat de l'autoroute de l'information, 1996).

2.2.1. Le développement régional

Les documents québécois, comme les documents fédéraux, font aussi de l'accessibilité une question centrale : « Dans sa vie quotidienne, le citoyen doit avoir accès à l'autoroute de l'information, dans tous les milieux et dans toutes les régions. » (Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1995, p. 2) Mais si la stratégie de mise en œuvre reconnaît un rôle aux pouvoirs publics pour assurer, à travers une politique de péréquation ou d'autres moyens appropriés, un accès universel à coût raisonnable aux réseaux et aux services, elle va un peu plus loin que l'énoncé fédéral en souhaitant qu'une telle politique favorise « également la création régionale d'entreprises de services électroniques » (Secrétariat de l'autoroute de l'information, 1996).

Le passage suivant montre bien dans quelle mesure le gouvernement québécois entend utiliser les TIC dans une perspective de développement régional, dont il fait l'une de ses six priorités :

> Les régions éloignées et les zones rurales devront bénéficier des avantages de l'autoroute de l'information tout autant que les grands centres urbains. On parle ici d'amélioration de la productivité, d'élargissement des marchés, d'amélioration de l'accès à l'information et aux services essentiels pour les citoyens et d'accroissement de la qualité de vie. L'autoroute de l'information est un fantastique moyen d'ouverture sur l'univers. Cependant, son succès passera aussi par des services et de l'information proches des utilisateurs. Il importe que les services locaux se développent aussi vite, sinon plus, que les grands services nationaux. Pour des questions de prise en charge et de proximité géographique et culturelle, l'initiative locale doit pouvoir s'appuyer sur des compétences et des moyens locaux. (Secrétariat de l'autoroute de l'information, 1996)

Les documents québécois s'étendent également un peu plus que les documents fédéraux sur la nécessité d'assurer un accès aux autoroutes de l'information dans les endroits publics. Le rapport du Comité consultatif, présidé par M. Berlinguet, est à cet égard inté-

ressant. Il lui apparaît judicieux « d'établir des points de service dans les lieux publics, les centres commerciaux, les bibliothèques publiques, etc. » (Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1995, p. 9) En conséquence, les municipalités sont invitées à participer au développement de l'autoroute de I'information : elles « sont aussi responsables du réseau des bibliothèques publiques. Il y en a plus de 900 réparties sur tout le territoire. Dans plusieurs petites municipalités, elles constituent même, parfois, le centre de la vie culturelle locale. » (Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1995, p. 38) Et « le ministre responsable de l'autoroute de l'information doit soutenir les responsables des bibliothèques publiques qui, avec l'appui financier des municipalités concernées, sont prêts à faire l'expérience d'installer les équipements nécessaires dans leurs locaux et ainsi faciliter l'accès aux autoroutes de l'information à leurs usagers. » (Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1995, p. 39) Enfin, « d'autres points de service [ailleurs que dans les bibliothèques] devront être installés lorsque nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins de la clientèle des ministères ou des organismes qui dispensent de tels services ». (Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1995, p. 40)

Une perspective sociale guide cette politique d'accès :

> Pour éviter que seuls les enfants des milieux urbains ou avantagés sur le plan économique soient équipés pour utiliser l'autoroute de l'information, le plan d'informatisation doit garantir aux écoles des régions éloignées et des milieux défavorisés un niveau d'accès équivalent à celui des autres écoles. On doit mettre sur pied des centres communautaires de technologies de l'information, dans les centres de loisir municipaux ou les bibliothèques publiques, pouvant apporter des ressources complémentaires à l'école, notamment dans les régions éloignées. Dans d'autres régions éloignées, les écoles sont les seuls endroits où on puisse trouver des ordinateurs. Les élèves et leurs parents devraient pouvoir y avoir accès le soir et la fin de semaine. (Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1995, p. 13)

Enfin, relevons que pour le comité Berlinguet, les TIC ne soulèvent pas que des questions d'égalité d'accès et d'économie dans la fourniture des services. Pour être de véritables instruments de développement régional, elles doivent également favoriser la responsabilisation des citoyens :

> L'autoroute de l'information viendra appuyer le mouvement de régionalisation déjà amorcé. En éliminant les distances, l'autoroute de l'information contribuera à assurer au citoyen québécois l'égalité d'accès aux soins de santé et aux services sociaux. Elle rendra accessible l'information sur les particularités locales et régionales afin de pouvoir

> adapter les soins et services aux besoins spécifiques des communautés et des régions. De plus, en rendant l'information plus accessible, elle viendra responsabiliser le citoyen pour son propre bien-être et l'incitera à s'impliquer dans la gestion du système de soins de santé et de services sociaux établi dans son milieu, dans sa région. (Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1995, p. 19)

Soulevons toutefois un paradoxe. S'il est question des régions dans les politiques sur les autoroutes de l'information, pourquoi n'est-il pratiquement pas fait mention de ces autoroutes dans les politiques de développement régional, comme par exemple dans le document contemporain « Décentralisation : un choix de société », publié par le gouvernement du Québec en 1995. Manque de concertation, manque de cohérence dans les visées et les politiques poursuivies par diverses instances gouvernementales ?

2.2.2. L'espace francophone

Le discours fédéral reconnaît bien sûr l'importance d'offrir des services en français comme en anglais, les deux langues officielles du pays, sur les futures autoroutes de l'information. Mais il consacre à peine trois lignes à la question : « Les mesures à prendre pour que l'autoroute de l'information reflète fidèlement la dualité linguistique du Canada et renforce la francophonie et les services en français constitueront un volet essentiel de cette stratégie. » (Gouvernement canadien, 1996a, p. 26) Et l'énoncé de politique fédéral s'empresse d'ajouter, immédiatement après, comme pour relativiser l'importance de la question : « Celle-ci [la stratégie] comportera également des mesures pour que l'autoroute de l'information traduise bien la richesse du multiculturalisme canadien. » (Gouvernement canadien, 1996a, p. 26) La politique québécoise accorde beaucoup plus d'importance à cette question de la langue, dont elle fait l'un de ses six objectifs principaux. Et cette question comporte une dimension spatiale non négligeable. Si le monde apparaît dans le discours fédéral comme un ensemble plus ou moins défini, l'espace francophone constitue, dans le discours québécois, un palier d'organisation des échanges internationaux qu'il se propose de privilégier et de renforcer. Doit-on y voir l'amorce d'une réflexion vers la définition de nouvelles relations territoriales ?

CONCLUSION

Ce bref survol des politiques canadienne et québécoise sur les autoroutes de l'information montre à l'évidence que, si les TIC abolissent les distances, elles ne font pas disparaître les préoccupations terri-

tonales. L'État se propose de veiller à leur implantation et à leur développement en fonction de ses critères de gestion du territoire et de s'en servir pour mieux contrôler les flux internes et externes. Mais les possibilités que recèlent ces TIC ne semblent pas affecter les vieux modèles qui président aux représentations et à la gestion du territoire.

Le discours politique canadien laisse clairement entendre que l'État veut contrôler le développement de ces réseaux en réaffirmant sa souveraineté territoriale et qu'il prétend les gérer pour mieux contrôler les relations avec l'extérieur et assurer une meilleure communication entre les différentes zones de son territoire. On peut s'étonner que ce discours ignore les défis que pose le développement des TIC à la gestion des flux transfrontaliers. La frontière, comme espace de contrôle mais aussi de coordination (Robert, 1996), ne semble pas faire l'objet de préoccupations ni de réflexions approfondies. Le questionnement du pouvoir de l'État national que suscite, entre autres, le développement de ces nouvelles technologies n'obtient pour réponse que la réaffirmation de la volonté d'exercice de la souveraineté. Le gouvernement canadien semble croire que les anciens critères de représentation du territoire restent valables et suffisants pour gérer le développement des autoroutes de l'information.

La question des régions est, elle aussi, presque exclusivement envisagée dans le cadre national. Dans cette optique, les TIC devraient permettre d'atténuer les inconvénients liés à l'éloignement et d'améliorer la gestion des rapports centre-périphérie à l'intérieur du territoire national. C'est nettement une perspective élaborée à partir du centre, préoccupée essentiellement d'accessibilité et de contrôle. Les communications intra-régionales, interrégionales et internationales ne reçoivent que peu d'attention. Bref, ici encore, le discours politique ne s'interroge pas beaucoup sur la remise en question des représentations et des relations territoriales que pourrait entraîner la mise en place des autoroutes de l'information.

Le discours québécois est un peu plus explicite sur le rôle que pourraient jouer les TIC en région. Par-delà l'accessibilité aux services, il laisse entrevoir comment ces réseaux pourraient contribuer au développement social et économique régional. Mais on reste perplexe devant ces affirmations quand on constate que les préoccupations concernant le développement des TIC ne se retrouvent pas dans les documents officiels consacrés au développement régional.

BIBLIOGRAPHIE

AUGÉ, M. (1992). *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité,* Paris, Seuil, p. 68, cité par I. PAILLIART, *Les territoires de la communication,* Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, p. 10.

Canada (1991). *Loi sur la radiodiffusion,* Ottawa, sanctionnée le ter février.

Canada (1993). *Loi sur les télécommunications,* Ottawa, sanctionnée le 23 juin.

CAREY, J.W. (1989). *Communication and Culture. Essays on Media and Society,* Boston, Unwin Hyman, p. 230.

CHARLAND, M. (1986). « Technological Nationalism », *Canadian Journal of Political and Social Theory,* vol. X, nos1 et 2.

Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1995). Présidé par David JOHNSTON, *Contact, Communauté, Contenu. Le* défi *de l'autoroute de l'information,* Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1995). Présidé par Louis BERLINGUET, *Inforoute Québec. Plan d'action pour la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information,* Québec.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (1995). *Concurrence et culture sur l'autoroute canadienne de l'information. Gestion des réalités de transition,* Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n° de catalogue BC92-53/1995.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Règlement sur la télédiffusion,* Ottawa, sans date, disponible sur Internet à l'adresse suivante : http ://www.crtc.ca

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Règlement sur la télédistribution,* Ottawa, sans date, disponible sur Internet à l'adresse suivante : http ://www.crtc.ca

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Règlement sur les services spécialisés,* Ottawa, sans date, disponible sur Internet à l'adresse suivante : http ://www.crtc.ca

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Règlement sur la télévision payante,* Ottawa, sans date, disponible sur Internet à l'adresse suivante : http ://www.crtc.ca

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (1997). *Réglementation des services de télévision sur voie complète, soit les services alphanumériques, Décision Télécom CRTC 97-2,* Ottawa, disponible sur Internet à l'adresse suivante : http ://www.crtc.ca

Gouvernement canadien (1996a). *La société canadienne à l'ère de l'information : pour entrer de* plain-pied *dans le XXI*e siècle, Ottawa.

Gouvernement canadien (1996b). *Politique sur la convergence,* disponible sur Internet à l'adresse suivante : http ://strategis.ic.gc. ca :80/sc_indps/sectors/frndoc/convergence.html

Gouvernement du Québec (1973). *Le Québec, maître d'oeuvre d'une politique des communications sur son territoire,* Québec, Éditeur officiel.

INNIS, H.-A. (1950). *Empire and Communication,* Toronto, University of Toronto Press, édition de 1972.

INNIS, H.-A. (1951). *The Bias of Communication,* Toronto, University of Toronto Press, édition de 1968.

MATTELART, A. (1991). *La communication-monde. Histoire des idées et des stratégies,* Paris, Éditions La Découverte.

PAILLIART, I. (1993). *Les territoires de la communication,* Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

ROBERT, P. (1996). « Technologies de l'information sans frontières ? La fonction de frontière à l'épreuve des technologies de l'information et de la communication », *Technologies de l'information et société,* Paris, Dunod, vol. 8, no 3, p. 213-242.

Secrétariat de l'autoroute de l'information (1996). « Pour une stratégie de mise en œuvre de l'autoroute de l'information au Québec », Document de travail et de consultation, Québec.

Chapitre 4

L'analyse du discours sur la société de l'information : le cas européen et français

Philippe Vidal

INTRODUCTION

Alors qu'il est d'usage courant de considérer que les techniques d'information et de communication ont des effets et des logiques déterritorialisantes, notamment les TIC en réseaux, l'approche territoriale des discours sur la société de l'information peut surprendre. Pourtant, le territoire, comme élément de référence pertinent de l'analyse des discours, trouve sa justification dans les travaux d'auteurs tels que Claude Raffestin, qui a bien montré que le réseau était l'instrument d'un pouvoir sur le territoire, ou encore de Paul Virilio, pour qui le pouvoir est toujours le pouvoir de contrôler un territoire par des messagers.

> Le territoire renvoie en fait à l'existence de l'État, dont la légitimité se mesure en grande partie à sa capacité à garantir l'intégrité territoriale. C'est aussi l'État qui doit assurer une autorité territoriale sur un espace reconnu, à l'intérieur par toute la population, à l'extérieur par les autres États, et borné par des limites bien définies [...] (Brunet, 1990)

L'étude qui suit est largement basée sur la question de l'État et de sa souveraineté, idée à croiser avec celle de la construction d'une identité européenne.

Nous verrons dans la première partie comment l'Union européenne, qui a des difficultés à se trouver un territoire et des valeurs

communes du fait de sa pluralité culturelle et linguistique, utilise le concept de société de l'information comme argument de construction d'une territorialité. Quant au niveau national, d'autres enjeux apparaissent. La crise de l'État-nation, l'éloignement des citoyens, la défense de la francophonie dans le monde ne doivent pas gêner le processus de cohésion économique, politique, sociale et culturelle entamé par l'Union européenne. L'image de « l'exception française » ne doit pas entraver celle d'une Europe qui cherche à rassembler ses spécificités.

1. CONSTRUCTION ET GESTION DU TERRITOIRE DANS LE DISCOURS POLITIQUE EUROPÉEN SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

1.1. La notion européenne de territorialité

La Commission européenne nourrit historiquement une vision de la territorialité basée sur la correction des disparités régionales. François Taulelle (1996) rappelle que l'idée de corriger des disparités économiques au sein de l'Europe est inscrite dans le traité de Rome (25 mars 1957), les États membres ayant pour but de « renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en diminuant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées ». Le problème est que l'Europe a toujours éprouvé des difficultés à mettre en place une véritable politique volontariste permettant d'atteindre cet objectif. Deux thèses s'affrontent dans cette recherche d'homogénéisation de l'espace :

- une première, d'inspiration libérale, choisit de faire confiance aux mécanismes économiques du marché,
- une seconde, issue de la théorie de la polarisation, redoute une accentuation des disparités entre les régions favorisées et les autres.

Le territoire de référence pour l'Europe est la région. Depuis sa genèse, la Commission européenne s'attache à ce que les régions aient un pouvoir de décision déterminant et deviennent un interlocuteur privilégié. Cependant, l'Europe des régions s'est souvent heurtée à l'Europe des nations, pas forcément favorable à un élargissement du champ des compétences régionales. Il en ressort une action politique saccadée, faite d'avancées et de reculs, rythmées par le contexte économique mondial ou par l'évolution alternée des différents courants politiques européens. En dépit de la résistance passive des États, la tendance générale correspond à une influence de plus en plus importante de l'Europe sur les régions, plus particu-

lièrement celles en difficulté. Ainsi, depuis 1989, les financements européens[1] sont deux fois plus conséquents que ceux de l'État en direction des régions défavorisées. Cette volonté d'atténuer les disparités régionales se retrouve largement dans l'actuel débat sur la mise en place de la société de l'information en Europe, avec un sentiment de crainte d'augmenter encore les inégalités sociospatiales, doublé de l'immense espoir de les réduire considérablement.

1.2. Regard sur la thématique « société de l'information » dans l'Union européenne

C'est en décembre 1993, sous l'impulsion de Jacques Delors et de son Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi (Delors, 1993), que, pour la première fois au niveau européen, est posée la problématique de la société de l'information. En réponse au concept politique inventé par le duo Clinton-Gore sur la mise en place des autoroutes de l'information, le Livre blanc souligne l'importance de prendre en compte les particularités européennes (diversité linguistique et culturelle), les différents niveaux de développement régional et l'originalité du modèle social européen. La petite histoire de la société de l'information en Europe ne se cantonne pourtant pas à une date-référence à partir de laquelle s'établit un processus de mise en place. L'Union européenne peut s'appuyer sur des expériences qui remontent au début des années 1980. À cette époque avaient déjà été lancées des actions destinées à développer des réseaux et services d'information :

- programme de recherche sur les réseaux numériques à haut débit (programme RACE : 1987-1994) ;
- programme de recherche sur les technologies de l'information (programme ESPRIT : 1984-1994) ;
- programme sur les services télématiques appliqués à la santé, à l'enseignement à distance, aux transports routiers, aux échanges de données entre administrations, ou à la transmission d'informations détenues par les bibliothèques 1989 ;
- programme en faveur du développement d'un marché de l'information en Europe (programme IMPACT : 1989-1995) ;
- programme pour doter les régions européennes les moins développées de réseaux et services de télécommunications modernes (programme STAR : 1986-1993).

1. À partir de 1989, l'Europe a mis en place une politique d'aide aux régions en difficulté par la production de zonages.

Ces programmes « ponctuels et sans vision stratégique globale » (Riché-Magnier, 1995) ont facilité l'émergence de réseaux, développés en Europe sous forme d'îlots peu homogènes, suscitant la mise au point de technologies sans prise en compte des besoins socioéconomiques auxquels elles se devaient de répondre. Ils ont contribué à parcelliser le territoire européen plutôt qu'à l'unifier.

Le développement de la société de l'information obéit en Europe comme aux Etats-Unis à des logiques politiciennes et parfois électoralistes. « Ce sont les autorités politiques plus encore que le secteur privé qui lui ont donné une telle importance médiatique », constate l'ancien directeur général de la DG XIII (Carpentier, 1996). Dans cette optique, « l'initiative américaine a agi comme un déclencheur. Elle a donné l'occasion de mener « une réflexion plus proprement politique et européenne sur les potentialités des nouvelles technologies » (Riché-Magnier, 1995). Si l'approche de la société de l'information européenne peut s'appuyer sur un terreau de politiques publiques en matière de télécommunications remontant aux années 1980, c'est donc le « Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi » qui, le premier, donne une impulsion à la politique européenne de la société de l'information. Il préconise une stratégie communautaire pour mener l'Europe vers la société de l'information, son principal objectif étant d'établir un lien entre les difficultés rencontrées et le rôle des nouvelles technologies pour y faire face. Vont suivre ensuite toute une série de publications qui constituent les bases bibliographiques de cet exercice. Pour ne citer que les principaux, l'étude s'appuie sur le rapport Bangemann, le plan d'action de 1994, le conseil européen d'Essen, la conférence ministérielle du G7. À cela doivent s'ajouter d'autres documents officiels émanant du Comité économique et social, de la Commission des communautés européennes ou encore du Parlement européen.

1.3. Pour un développement européen de la société de l'information

Le discours européen sur la société de l'information s'inscrit, dans un premier temps, dans la lignée de la politique étatsunienne qui consacre ses efforts à la faisabilité technique de la mise en place de l'infrastructure électronique.
Le rapport Bangemann (1993) contient deux messages clés :

- l'avènement de la société de l'information est un phénomène universel et inéluctable,
- l'entrée de l'Europe dans l'ère de l'information sera tirée par la demande.

Il invite donc l'Union européenne à faire confiance aux mécanismes du marché et encourage au plus vite la libéralisation du secteur des télécommunications afin de parvenir à une plus grande compétitivité. « Il y a péril en la demeure » annonce-t-il, mais quelle place accorde-t-il au territoire et aux effets sociospatiaux engendrés par la future infrastructure électronique ? Le rapport Bangemann est avant tout un rapport européen et, en cela, il se doit de diffuser un discours fédérateur. Il appelle à une « création commune » et réfute le maintien d'une « Europe fragmentée ». Il s'insurge contre « la création d'une société à deux vitesses, dans laquelle seule une partie de la population a accès aux nouvelles technologies, les utilise avec aisance et jouit des avantages qu'elles procurent ». Mais la partie consacrée au « défi social » (moins d'une page) paraît bien mince comparée aux 36 autres destinées à convaincre le lecteur de l'urgence et des risques encourus si une libéralisation rapide et massive des télécommunications n'a pas lieu. Il ne tient pas à favoriser la dualité de la société européenne, mais reste évasif sur le maintien de la notion de service universel. Il ne semble pas que des mesures soient prises pour éviter que les régions périphériques, moins attrayantes, soient oubliées par les investisseurs privés. La diversité culturelle et linguistique est considérée comme un « handicap pour le secteur européen des loisirs et de l'audiovisuel [...] », le rapport Bangemann veut surmonter la contrainte territoriale et culturelle mais ne semble pas prêt à assumer le fait que l'Europe est par essence plurielle. Elle n'a rien de commun avec les États-Unis ou le Japon, et prononce pourtant un discours sans grande identité, dans la mouvance du désormais célèbre rapport américain : *NII, Agenda for Action.* Une des rares originalités de ce rapport tient pourtant à son titre : « L'Europe et la société de l'information planétaire ». Le ton est donné, il est prometteur. La commission se dirige vers une Europe de l'information à connotation sociale, à l'inverse des États-Unis qui préfèrent insister sur la mise en place de l'infrastructure. Michel Carpentier, remarque à ce propos que « la Commission, contrairement à la Maison Blanche, a très rapidement préféré parler de la société de l'information » (Carpentier, 1996), plutôt que de l'infrastructure électronique qui peut masquer sous couvert de sa neutralité technique, l'importance des enjeux sociaux et culturels.

Au mois de juillet 1994, l'Europe s'arme d'un plan d'action. « Vers la société de l'information en Europe : Un plan d'action » définit quatre axes d'action parmi lesquels un, consacré à « la dimension sociale, sociétale et culturelle ». C'est à partir de ce plan d'action que le discours européen s'affirme, donnant davantage de place à l'homme et à son territoire social. L'un des changements fondamentaux

qui le distingue du rapport Bangemann réside dans la conscience de l'héritage culturel de l'Europe. Désormais, sa pluralité ne représente plus un handicap ou une contrainte. Au contraire, « la force de l'Europe réside dans la richesse de son patrimoine historique et culturel. Sa diversité et ses liens linguistiques et culturels avec d'autres régions du monde constituent un atout pour la fourniture de nouveaux services adaptés s'adressant à des publics locaux ou spécialisés » (CCE, 1994). Il s'agit de stimuler la « nouvelle industrie du langage » et de développer des contenus attachés aux spécificités européennes. Dans cette optique, la Commission des communautés européennes insiste sur les contenus d'information. Dans le contexte d'une économie mondiale interconnectée, « les services d'information sont d'importants vecteurs de l'identité culturelle et de la diversité linguistique de l'Europe [...] » (CCE, 1995). Le rôle du secteur privé n'a pas changé. Il doit toujours édifier la société de l'information, mais celui du secteur public se trouve renforcé. En plus d'établir un cadre réglementaire stable et clairement défini déjà mentionné dans le rapport Bangemann, il se doit d'intervenir dans la « mise en place de la société de l'information au niveau mondial, européen, national et régional », notamment en développant « une vision répondant aux multiples aspects sociaux, sociétaux et culturels ».

En janvier 1996, le rapport *Construire la société européenne de l'information pour tous* (CCE, 1996) revendique un modèle européen de société de l'information. Au style technocratique et ultra-libéral du rapport Bangemann succède un modèle aux préoccupations plus sociales, basé sur une approche de la société de l'information au service des citoyens. L'Europe, majoritairement « de gauche », se reconnaît dans ce discours plus consensuel, même s'il ne remet pas en cause les grandes idées concernant la mise en place des infrastructures. En outre, cet appel aux citoyens n'est-il pas un signe fort de volonté de changement éthique de la politique ? L'intervention publique des États se réduisant de plus en plus à des actions de dérégulation et à un désengagement général sur l'économie, l'Europe oriente les débats vers une forme de démocratie transnationale où le citoyen est responsabilisé afin de freiner « la crise du politique ». Ainsi, 11 thèmes à connotation sociale sont développés, parmi lesquels figurent notamment des parties consacrées à la « cohésion sociale et à la qualité de vie » (thème V), à » la société de l'information et la culture » (thème IX) et surtout à « la société de l'information et la cohésion régionale » (thème VI). Les deux premiers thèmes rappellent l'importance des préoccupations sociales dans les débats sur la société de l'information émergente. Par contre, c'est la première fois qu'est évoquée aussi clairement l'impérieuse nécessité de « cohésion régionale », avec en

filigrane l'idée d'une Europe solidaire. Le débat sur le service universel émerge à nouveau, avec une question essentielle : comment développer une infrastructure de l'information dont la mise en place incomberait au secteur privé tout en maintenant l'idée de service universel ? Le rapport vante les effets positifs qui accompagnent les mesures de libéralisation dans les pays et régions géographiquement périphériques : « Dans des pays comme la Finlande, la Suède ou l'Irlande, la libéralisation a amélioré l'investissement privé sur le marché des télécommunications, a conduit à une diffusion et une utilisation plus rapides des nouveaux équipements de TIC ; et a créé une quantité substantielle d'emplois dans les différentes activités nouvelles de téléservices ». Ce qu'il faut éviter, c'est la formation de « trous noirs » régionaux. Il semble que les techniques satellitaires permettent de parer à cette éventualité à un coût raisonnable. Encore faut-il que cela reste rentable. L'effort doit donc être porté sur « le soutien de l'apprentissage organisationnel » de façon à stimuler la demande d'infrastructures pour les nouvelles technologies. Il faut rendre les régions défavorisées réceptives à la société de l'information, créer des liens entre le gouvernement régional, l'industrie, les universités, les autorités de développement économique, etc. Le rapport propose des applications concrètes, et insiste notamment sur la coopération interrégionale qu'il nomme également « télécoopération ». Cela consiste à favoriser le développement des réseaux interrégionaux afin « qu'un apprentissage coopératif entre les villes et les régions sur la SI puisse s'opérer ». Il encourage, enfin, à « entamer la construction d'un secteur de téléservices viable à partir des ménages ».

Il est clair que depuis le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi de décembre 1993 jusqu'au rapport *Construire la société européenne de l'information pour tous* de 1996, il *y a eu* une prise de conscience accrue de la Commission à l'égard des préoccupations sociales. Le rapport sur *La société de l'information, la culture et l'éducation* d'octobre 1996 (Morgan, 1996) rappelle que « le modèle européen de la société de l'information devrait être fortement marqué au sceau de la solidarité active ». Il reste perplexe devant cette accumulation de rapports et de discours et demande la mise en place d'actions concrètes : « On entend souvent parler du risque d'aggravation de la fracture sociale, mais l'on devrait être plus informé sur les méthodes concrètes d'utilisation des nouvelles technologies pour réduire les disparités et favoriser la cohésion sociale. Le succès de la société de l'information devra être jugé à l'aune de ses réalisations à cet égard et de sa capacité à soulager les problèmes sociaux actuels. » Ce ton dubitatif est d'ailleurs repris un an plus tard, à l'occasion du « rapport-critique » (Velzen, 1997) sur le Livre vert

intitulé *Vivre et travailler dans la société de l'information : priorité à la dimension humaine* (CCE, 1996). Le Livre vert qui met l'accent sur le développement d'un modèle européen de la société de l'information, où les traditions de diversité culturelle, de démocratie politique et d'économie de marché occupent une place centrale, ne convainc pas le rapporteur de la Commission de l'emploi et des affaires sociales. Il doute de la faisabilité d'un modèle européen de la société de l'information dans le contexte mondial. Il insiste aussi sur la responsabilité de l'Europe à l'égard du tiers monde, ouvrant par là même d'autres horizons territoriaux au continent. « Une société de l'information qui compte plus d'exclus que de participants ne mérite pas le nom de société. Elle se réduirait plutôt à une seule élite qui ferait la pluie et le beau temps, une situation aussi dangereuse qu'inacceptable », confesse-t-il.

L'unification sociale et économique de l'Europe qui tend à affaiblir le rôle des frontières et, dans une vision prospectiviste, à relativiser le rôle des gouvernements nationaux est donc en marche. La société de l'information semble être un des moyens pour y parvenir à travers la mise en relation des réseaux et de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux. Mais l'Europe, qui ne semble pas vouloir se contenter d'un développement endogène, reste ouverte sur l'extérieur, tant à ses concurrents et partenaires potentiels (États-Unis, Japon) qu'aux pays moins développés. Dans un contexte globalisant, ces relations conditionnent peut-être la réussite d'un concept désormais devenu générique : « La société européenne de l'information ».

1.4. L'Europe et la société de l'information planétaire

> L'histoire est une succession de tentatives avortées ou réussies de dépassements des limites assignées aux États par des accords et traités de toute nature, en vue de maîtriser des espaces plus vastes, soit par l'occupation territoriale pure et simple, soit par l'influence religieuse ou idéologique, soit encore par l'emprise économique et culturelle. Souvent, sous des prétextes divers, le « mélange des genres » a permis de brouiller les véritables mobiles des débordements, de façon que les espaces soumis ont eu davantage de difficultés à affirmer leur spécificité propre. (Wackerman, 1995)

Le milieu du xx^{e} siècle, période troublée par d'importants mouvements indépendantistes, sonne le glas d'une Europe coloniale à l'empire déjà largement morcelé. À cette même période (1957), le traité de Rome inaugure l'ère de la construction européenne. L'Europe semble vouloir se renforcer de l'intérieur, puisqu'elle se fragilise à l'extérieur. Le mot d'ordre est de construire une Europe forte, notam-

ment sur le plan économique, afin de pouvoir contrer l'influence étrangère (américaine). Que sont devenues, quarante années plus tard, les résolutions du traité de Rome ? Comment ont-elles évolué ? Quel doit être le rôle de la société européenne de l'information dans cette acception du monde ?

Si elle doit avant tout reposer sur des relations de complémentarité et de solidarité territoriale à l'échelon national, régional, voire local (à travers la mise en place de réseaux transnationaux et transrégionaux), l'Europe est également très sensibilisée à la question de son rapport au monde.

Le rapport Bangemann témoigne de cette prise de conscience des enjeux planétaires de la société de l'information. Il oriente en permanence son discours vers un contexte mondial, sur fond de bataille économique et culturelle. Il se place en challenger, jauge son adversaire, dresse des statistiques le concernant, mesure le retard à rattraper (en termes de recettes, d'équipements, de tarifs pratiqués, etc.) mais renonce finalement à l'affronter. Martin Bangemann souhaite que la mentalité des consommateurs européens évolue et qu'au regard de sa politique, l'Europe adopte une « *just do it mentality* » (Bangemann, 1995). Dès lors, le plan d'action appelle à une « approche globale et cohérente » et veut renforcer le dialogue avec les États-Unis. Parallèlement, l'Europe souhaite instaurer des discussions bilatérales avec d'autres partenaires commerciaux importants tels que le Japon et le Canada et, dans un élan philanthropique (doublé éventuellement d'une vision stratégique à long terme), ne veut pas oublier le tiers monde.

L'approche de l'Europe à l'égard du reste du monde (pays du G7) est assez claire. Il s'agit de bâtir des relations de coopération (pouvant être qualifiées « d'alliances de situation » ou de « coopétition »[2]) dans un environnement résolument concurrentiel, mais régi par des règles internationales ; le principal atout de l'Europe reposant sur sa diversité culturelle et sur sa capacité à diffuser des contenus multimédias.

L'Europe reprend là les engagements du G7 pris lors des journées du 25 et 26 février 1995 sur la société de l'information[3] établissant huit principes de coopération :

2. Selon l'expression de Joël de Rosnay.

3. Conférence ministérielle du G7 sur la société de l'information, Bruxelles, journées des 25 et 26 février 1995.

- promouvoir une concurrence dynamique,
- encourager l'investissement privé,
- définir un cadre réglementaire évolutif,
- assurer un accès ouvert aux réseaux,
- garantir l'universalité de l'offre et de l'accès aux services,
- promouvoir l'égalité des chances entre les citoyens,
- promouvoir la diversité des contenus (y compris culturelle et linguistique),
- reconnaître la nécessité d'une coopération mondiale en prêtant une attention particulière aux pays moins développés.

Ces engagements, quoi qu'en dise le journal officiel de la Commission européenne *(7 Jours Europe*[4]*),* ressemblent bel et bien à un pacte de non-agression pour prévenir une éventuelle bataille économique, technologique et culturelle (qui lui serait fatale ?). Si elle préfère l'évocation « des bases d'une véritable coopération », l'Europe continue malgré tout d'observer son partenaire américain d'un œil inquiet, essaie de fédérer autour d'elle des pays satellites, discute au sujet des normes ; le duel à distance semble se préparer, une nouvelle « guerre froide », celle de la société de l'information, se dessine, le vieux continent est plus que jamais challenger.

La Commission européenne, au vu des derniers rapports et discours relatifs à la société de l'information, axe ses objectifs vers la construction d'une Europe sociale et solidaire. La société européenne de l'information est un des principaux objectifs de la fin de ce siècle et doit permettre, notamment, de construire une territorialité européenne. La France, comme tous les grands pays occidentaux, développe son propre discours sur la société de l'information. Si elle ne peut aller à l'encontre de la solidarité interrégionale, axe dominant du discours européen sur la société de l'information, la France tente de trouver un compromis permettant une gestion nationale de sa territorialité (et des grands travaux dans la lignée de la tradition jacobine) en utilisant notamment comme argument le maintien de la francophonie et de son rang dans un monde de plus en plus anglophone.

4. *7Jours Europe,* « Société de l'information : le G7 resserre les rangs », n° 179, lundi, 6 mars 1995.

2. CONSTRUCTION ET GESTION DU TERRITOIRE DANS LE DISCOURS POLITIQUE FRANÇAIS SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

2.1. La notion française de territorialité

Après la Deuxième Guerre mondiale, alors qu'apparaît une prise de conscience de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux[5], du déséquilibre territorial de l'espace français, l'État intègre dans ses préoccupations la correction des disparités régionales. Dans un livre paru en 1947 et devenu référence, *Paris et k désert français* (Gravier, 1947), l'auteur souligne que de nombreuses régions restent en marge du développement. « Dans les années 1950, les disparités économiques régionales vont devenir l'objet d'un débat national précise François Taulelle (1996). Ainsi, « l'État français répond par une politique d'aménagement du territoire dont les zonages ont constitué et constituent encore, un outil de distribution des financements publics », conclut ce dernier.

La politique territoriale française admet plusieurs acteurs : État, régions, départements, collectivités locales, sans oublier l'Union européenne qui fait de la région un partenaire essentiel. Il en résulte des actions de coopération interrégionale encouragées par l'Europe mais recadrées par l'État. Celui-ci recherche la mise en place d'une politique cohérente d'aménagement du territoire en laissant une certaine autonomie de décision aux collectivités territoriales (notamment depuis les lois de décentralisation), tout en veillant au maintien de son autorité en tant qu'espace souverain.

2.2. La thématique « société de l'information » en France

Avant d'entamer toute analyse du discours français sur la société de l'information et sur la place qu'il accorde au territoire, il n'est pas inutile, comme cela a été fait pour le cas européen, de retracer les grandes étapes qui permettent à la France de revendiquer une identité propre lorsqu'elle aborde la thématique de la société de l'information. Le rapport Nora-Minc sur l'informatisation de la société (Nora et Minc, 1978) annonce, dès la fin des années 1970, le caractère irréversible du phénomène. Dans un contexte de crise pétrolière, il devine l'avènement d'une révolution télématique capable de transformer la société française par l'utilisation de l'outil informatique dans les principaux secteurs de développement. Ce rapport est précurseur dans bien des domaines. Pour la première fois, les auteurs parlent de

5. Avec une interpellation forte des habitants de certaines parties du pays, notamment en Bretagne.

télématique » pour désigner l'interconnexion des ordinateurs et des moyens de télécommunications, préviennent des risques de dualisation de la société, insistent sur les possibilités de donner à la population de nouveaux rapports de citoyenneté en permettant un accès plus simple et plus rapide aux administrations. Il est le lit d'un programme très ambitieux lancé en décembre 1978 : le Plan Télématique. Ce plan s'appuie sur le Minitel et le système de facturation Télétel. Après une phase d'expérimentation hésitante, celui-ci, distribué gratuitement, s'impose en France avec un bilan plus que satisfaisant : son chiffre d'affaires annuel s'élève à 7 milliards de francs au début des années 1990[6] tandis qu'il engendre plus de 23 000 services[7] permettant la création de nombreux métiers. Le succès du Plan Télématique s'explique par la convergence de plusieurs phénomènes. L'implication de France Télécom, diffuseur de l'innovation technologique, le rôle crucial des prestataires de services, créateurs de besoins *(social pull),* celui des pouvoirs publics, dans la mise en place de services gratuits, et aussi celui de l'usager ont fait de l'opération Minitel une réussite.

De tels arguments ne se sont pas retrouvés dans le plan Câble dont l'application principale repose sur la télévision câblée payante. Pourtant, l'intervention de l'Etat (par l'intermédiaire de France Télécom) est réelle et les enjeux évoqués sont triples. « Le câble apparaît comme un enjeu industriel (est repris le thème de l'essor économique et de l'emploi par les nouvelles technologies), comme un enjeu culturel (la défense de la culture française face aux télévisions étrangères), comme un enjeu social (le renforcement du lien social grâce à l'interactivité). » (Pailliart, 1992) Ce sont sensiblement ces mêmes enjeux qui sont développés dans une autre approche correspondant à la convergence de la télématique et de l'audiovisuel, celle de la société de l'information à la française.

2.3. Le discours français sur les « autoroutes de l'information »

Le discours français sur la société de l'information cadre relativement bien avec celui de l'Union européenne, les actions nationales devant être le prolongement logique des décisions prises au niveau supranational. Malgré cela, quelques différences importantes subsistent,

6. D'après les chiffres du rapport de Gérard Théry, « inventeur du minitel », intitulé *Les autoroutes de l'information.*

7. L'annuaire électronique qui propose la gratuité des trois premières minutes de connexion représente la « *killer application* », un élément clé dans le développement de la télématique française.

notamment dans les modalités de mise en place de l'infrastructure. De plus, la France s'appuie sur son expérience télématique et sur le poids de la francophonie dans le monde pour revendiquer un modèle de développement de la société de l'information à la française.

L'analyse de l'aspect territorial dans le discours français sur la société de l'information peut s'effectuer à partir de la lecture de quatre rapports essentiels : le rapport Théry sur *Les autoroutes de l'information,* le rapport Breton sur *Les téléservices en France,* le rapport Miléo sur *Les réseaux de la société de l'information* et le rapport Martin-Lalande sur *L'Internet.* Il ne s'agit en aucun cas d'entrer dans les détails de chaque rapport, par ailleurs beaucoup plus volumineux que les rapports européens, mais d'identifier et d'analyser pour chacun d'entre eux les arguments socio spatiaux développés. La méthodologie utilisée réside, comme pour le cas européen, dans une démarche chronologique.

2.4. L'État et le modèle du « colbertisme *high-tech* »

En réponse au rapport Bangemann de 1993, Édouard Balladur, alors Premier ministre, confie à Gérard Théry, ingénieur général des Télécommunications, le soin de l'éclairer « sur les objectifs que devrait se fixer la France dans le domaine des autoroutes de l'information, ainsi que sur les responsabilités et les moyens de l'action publique à cet égard[8] ». Gérard Théry met en place une stratégie ambitieuse de développement de l'infrastructure électronique, en insistant sur le rôle capital que doit jouer France Télécom dans cette mise en place. Le modèle du « colbertisme *high-tech* » est repris presque à l'identique. Fort de son expérience concluante dans la mise en place du Plan Télématique, Gérard Théry, faisant fi de deux décennies d'évolution économique mondiale (où la globalisation s'est accompagnée d'une segmentation des marchés) parie sur le « tout optique » et espère faire de France Télécom un partenaire privilégié dans la mise en place de l'infrastructure. Selon lui, c'est le seul moyen de garantir la notion de « service universel » qui se doit d'être « élargi aux nouveaux service[9] ». Il s'inscrit là à contre-courant du rapport Bangemann qui fait le choix du libéralisme et de la confiance aux lois du marché. Cette divergence résume relativement bien les problèmes de la construction européenne. Les différents niveaux de capitalisme en Europe

8. Lettre du 28 février 1994 du Premier ministre Édouard Balladur à l'ingénieur général des Télécommunications, Gérard Théry, à l'origine du rapport sur *Les autoroutes de l'information.*

9. Le service universel donne, dans son acception actuelle, le droit au téléphone pour tous.

(Crouch, 1996) ne permettent pas de mener une véritable politique communautaire et sont un frein à la prise de décision finale. Gérard Théry, avec un discours incantatoire et un brin nostalgique, s'appuie en permanence sur l'expérience Minitel pour convaincre les pouvoirs publics et l'opérateur national des avantages qu'ils pourraient tirer de leur esprit d'entreprise. Il oriente presque exclusivement les débats vers des considérations techniques, au détriment des dynamiques sociales et des effets socio spatiaux que les autoroutes pourraient engendrer. L'intitulé du rapport, *Les autoroutes de l'information,* est d'ailleurs révélateur de cette situation, c'est de la mise en place de l'infrastructure dont il s'agit, dans la logique du désuet « *technological push* ». À ce titre, le rapport Théry s'écarte encore un peu plus du raisonnement européen qui préfère évoquer, dans une vision plus globale, l'idée de société de l'information.

Ce rapport fait néanmoins mention des enjeux de société enfantés par la future infrastructure électronique. Il insiste sur la suppression des contraintes physiques et sur sa « large capacité d'ubiquité qui permettra un plus grand accès aux bases du savoir. Il évoque « une nouvelle chance pour les zones à faible densité de population », n'hésitant pas à entretenir le mythe de l'effacement des distances. Pourtant, lorsqu'il aborde le thème de l'aménagement du territoire et, accessoirement, du télétravail (en tant que nouveau mode d'organisation du travail) dans les zones en difficulté, il le fait timidement, préférant focaliser son attention sur les télé services (qui correspondent à des prestations achetées) auxquels cette population (chanceuse) pourra accéder. Il semble que Gérard Théry conserve un espoir dans la possible délocalisation des activités. Il dit à ce sujet : « L'effacement des distances grâce aux autoroutes de l'information va réduire l'intérêt de concentrer acteurs et activités dans un même lieu géographique et celui de se rapprocher des grandes agglomérations pour accéder à des services de qualité. » L'amalgame entre télétravail et télé service est tangible. En ne citant nommément ni l'un, ni l'autre, il laisse le débat en suspens et adhère indirectement au discours des utopistes de la communication. Les références spatiales dans le rapport Théry se font finalement plus en direction des pays étrangers que du territoire national.

Dans cette même année 1994 est publié un deuxième rapport consacré aux télé services en France (Breton, 1994). L'auteur se donne pour objectif d'évaluer ou d'envisager les futurs marchés pour les autoroutes de l'information. Sur la question socio spatiale, il avance quelques hypothèses. Sa démarche consiste à désigner les télé services comme un moyen stratégique de :

- renforcer la compétitivité de l'économie française à l'étranger ; trois raisons confortent son analyse. La France en tant que chef de file des pays francophones se doit de fournir des prestations de service sur le marché international. Son caractère transfrontalier ainsi que son « savoir-faire important dans le domaine des services hérités d'un secteur public performant » lui donnent un avantage non négligeable ;
- cimenter l'identité nationale : les télé services représentent un moyen efficace d'affirmer son identité nationale par le biais du télé-enseignement, la diffusion de la culture ou encore les télé services d'information ;
- jouer un rôle clé dans l'aménagement du territoire : Thierry Breton estime que les télé services « sont placés au centre de la problématique sur la délocalisation », dans la mesure où ils « permettent de réaliser une prestation à des milliers de kilomètres de l'endroit où elle est attendue ». Le rapport Breton a réalisé une enquête sur le nombre d'emplois dans le domaine des services susceptibles de devenir des télé services, donc potentiellement délocalisables. Il prévoit qu'en l'an 2005 158 000 emplois pourront être délocalisés et en fait un argument de poids dans le débat sur l'aménagement du territoire.

Les rapports Théry et Breton s'inscrivent assez clairement dans une perspective différente de la vision européenne de la société de l'information, ce qui favorise la mise en relief d'une spécificité française au sein d'une Europe se rapprochant de plus en plus du modèle américain (déréglementation, concurrence, etc.). Ils affirment cette différence notamment par des priorités techniques ou techniciennes concernant la mise en place de l'infrastructure, sans beaucoup se soucier des recommandations européennes (concernant notamment la libre concurrence).

Le rapport Miléo sur *Les réseaux de la société de l'information* apporte une dimension nouvelle au débat, remettant en cause le rôle trop directif de l'État et adhérant beaucoup plus à la logique du discours européen (Mileo, 1996). Il semble qu'il marque le début d'une nouvelle période, plus consensuelle, dans la gestion publique de la société de l'information. L'adhésion au modèle européen (dans la question de la mise en place de l'infrastructure) et la modernisation des structures de l'État (administration en réseaux) sont les deux idées centrales de cette nouvelle période[10].

10. Pourtant, ce n'est pas tant en termes de recul ou d'effacement de l'État par rapport à l'Union européenne, qu'à son repositionnement sur le territoire national à titre d'acteur central et fédérateur qu'il semble falloir raisonner...

2.5. Quand l'État français rejoint le point de vue européen...

Le rapport Miléo met officiellement un terme aux dernières velléités de l'État colbertiste visibles dans les rapports Théry et Breton et souhaite « faciliter, dans un environnement concurrentiel, l'émergence de services et de contenus innovants [...], adapter la régulation à la fusion prochaine de l'audiovisuel et des télécommunications ». Le rapport Miléo se rapproche donc des priorités européennes et tend indirectement à se plier aux exigences américaines (puisque lors de la réunion du G7 à Bruxelles, l'Europe s'est plus ou moins « alignée » sur les conditions états-uniennes). Il évoque la nécessité de « réfléchir aux moyens d'assurer au mieux l'accès de tous les citoyens aux nouveaux services de communication », accepte « la nature par essence concurrentielle de l'environnement à venir » et souligne l'évolution du rôle de l'État et de « son caractère nécessairement moins directif et plus innovant et varié que par le passé ». Il renonce à être l'acteur principal de la construction de l'infrastructure (Théry avait sollicité France Télécom), même si l'État garde un rôle de régulation entre les différents opérateurs. Jean-Noël Tronc, rapporteur du rapport Miléo, résume ce nouveau rôle de l'État dans une entrevue accordée au *Monde Informatique :* « L'intervention directe, par investissement massif, appartient clairement au passé. Les résultats du Plan Câble témoignent, s'il en est besoin de la limite du "grand projet" [...] L'action de la puissance publique est d'assurer une régulation juste et efficace des secteurs ouverts à la concurrence et de garantir les missions de service public. » (Rosé, 1996).

Le rapport Martin-Lalande sur *L'Internet : un vrai défi pour la France* confirme à sa façon ce retrait de l'État concernant la construction de l'infrastructure (Martin-Lalande, 1997). Pour la première fois, le réseau Internet jusqu'alors oublié par les précédents rapports est au centre des réflexions. Par voie de conséquence, les autoroutes de l'information, précédent objectif prioritaire, sont reléguées dans une position d'attente (ce qui permet d'occulter les débats épineux autour de la question de la déréglementation et de la normalisation des infrastructures).

Il serait toutefois exagéré de penser que la France renonce à faire valoir ses spécificités. Si l'État abandonne le terrain des infrastructures — il doit en fait « permettre l'apparition des conditions économiques propres favorisant le développement d'une offre diversifiée et concurrentielle, tout en garantissant à tous l'accès à ces services » —, il se consacre pleinement à la réflexion sur une nouvelle façon de concevoir les politiques publiques. L'éducation, la formation des citoyens aux TIC ou l'informatisation de l'administration

représentent des domaines réservés. l'État a un rôle d'arbitre à jouer, doit veiller à « assurer la préservation des grandes missions de services publics » du fait du resserrement de sa capacité de manœuvre. Le rapport Miléo et, dans un second temps, le rapport Martin-Lalande semblent vouloir convaincre le lecteur qu'en dépit de la « nécessaire libéralisation du secteur des télécommunications et de l'ouverture à la concurrence », l'État ne renonce pas à sa souveraineté.

2.6. ... pour être plus présent sur le territoire national

Une idée retient l'attention dans les deux rapports : celle de la modernisation de l'État. Les technologies de l'information doivent non seulement permettre de « donner une image plus moderne de l'État », mais également favoriser « l'émergence d'un "État en réseaux" » par la mise en réseau de l'administration, explique Thierry Miléo *(cf.* également proposition 30 du rapport Martin-Lalande). Une façon comme une autre de préciser que l'Etat et l'action publique demeurent un référent incontournable lorsqu'il s'agit de gérer la question de la société de l'information sur son territoire. C'est aussi un moyen de se rapprocher des collectivités locales, qui sont identifiées comme « un acteur nouveau dans la sphère de la communication », d'établir un partenariat plus actif dans le but de préparer une nouvelle « légitimité de l'intervention publique, dans sa contribution au renforcement des capacités françaises en matières de nouveaux réseaux et services de communications », tout en ne remettant pas en cause les décisions de la réunion du G7 à Bruxelles, concernant l'ouverture à la libéralisation et à la concurrence.

D'autres indices témoignent de ce renforcement de la présence de l'État sur son territoire. Le rapport Miléo affiche clairement sa volonté de faire participer l'État à la construction européenne de la société de l'information. Par exemple, il trouve dans la notion de réglementation (il parle de réglementation et de régulation plutôt que de déréglementation et de dérégulation) un terrain d'entente avec l'Union européenne. Il appelle à une réflexion globale autour de ce thème dans le but de « permettre aux autorités nationales de trouver leur juste place dans ce processus ».

Le rapport Martin-Lalande insiste, pour sa part, sur la volonté politique de bâtir « la société française de l'information » à l'image du rapport européen de janvier 1996 intitulé *Construire la société européenne de l'information pour tous*. Plutôt que de subir l'évolution des nouvelles technologies, le gouvernement français souhaite construire un discours positif et offensif sur l'opportunité de l'Internet. Ce discours s'appuie sur le lancement d'une campagne d'information

à destination du grand public, c'est la proposition 11 relative à « L'Internet pour tous », sur une aide aux entreprises dans l'utilisation d'Internet (propositions 45 à 64) et, plus globalement, sur toute une série de mesures devant augmenter « l'attractivité d'Internet ». Le discours sur l'Internet ne diffère pas tellement de celui généralement accolé aux autoroutes de l'information. Le réseau mondial représente l'opportunité de parvenir *à* une « meilleure qualité de vie » et de faire valoir la culture française et francophone *à* l'étranger. Il précise le rôle primordial de l'État en tant qu'initiateur du « grand projet » (Lacroix *et al., 1994)* et essaie de fédérer tout un pays (les consommateurs, les enfants, les étudiants, les entreprises) afin « d'éveiller les consciences » : « Seule la volonté, au plus haut niveau de l'État, de tout mettre en œuvre pour ne pas manquer le rendez-vous de la société de l'information assurera la réalisation des propositions qui vont suivre dans ce rapport [...] il est nécessaire que l'ensemble du gouvernement fasse passer un discours global en faveur du développement de l'Internet en France. » Le rapport Martin-Lalande est révélateur de cette volonté. En faisant d'Internet l'axe essentiel d'une politique française de la société de l'information, l'État se rapproche des utilisateurs et des futurs usagers. Cela donne *à* son action un caractère immédiat qui tranche avec les rapports de prospective. Par des propositions concrètes (attribution *à* chaque étudiant d'une adresse électronique, mise en réseau de l'administration, etc.), l'État se donne la possibilité d'intervenir sans attendre dans la mise en place de la société de l'information et se replace ainsi comme acteur privilégié de son édification.

CONCLUSION

« Il est faux que les nations puissent faire l'Europe et garder leur attachement *à* leur personnalités respectives [...] L'Europe si vraiment elle se fait, exigera l'éclosion d'une âme européenne qui dominera les âmes nationales, de même que la France a exigé l'apparition d'une âme française qui dominât et amortît les âmes bretonnes et provençales », prédisait Julien Benda en 1933 dans son essai intitulé *Discours à la nation européenne* (Benda, 1933). La question de l'identité est au cœur des enjeux concernant la société de l'information. Alors que l'on raisonne de plus en plus en termes de communicationmonde, il apparaît clairement que c'est dans la construction sociale de la société de l'information que se trouve le véritable objet. Loin de voir s'édifier, comme l'imaginait en son temps Marshall McLuhan, une société unique et globalisante (l'image du village global est aujourd'hui désuète), loin de vouloir mettre en place une Europe toute-puissante rejetant les différentes cultures nationales, les dis-

cours européens font la part belle aux particularismes nationaux. La France, de son côté, sans renoncer à sa souveraineté, semble avoir fait le choix d'un État plus moderne (administration en réseau), plus proche de ses collectivités territoriales. L'État français, qui est de loin « le plus livresque et le plus fortement symbolique des États européens » (Debray, 1997), s'est saisi de la question de la société de l'information avec un rythme de publication soutenu, délivrant un discours conditionné par toute une série de contraintes internationales (déréglementation, priorités techniciennes, bataille des normes). S'il apparaît difficile de ne pas se soumettre aux logiques économiques qui relèvent de l'échelle mondiale, le champ d'intervention étatique dans la mise en place de la société de l'information n'est pourtant pas négligeable. La France veut saisir l'occasion qui lui est donnée de reconquérir une certaine légitimité sur son territoire[11] en créant de nouvelles solidarités (moyen de lutte contre le chômage, contre l'exclusion sociale, contre le désengagement des citoyens à la chose publique, etc.) autour de la société française de l'information.

BIBLIOGRAPHIE

BALLIGAND, J.P. et D. MAQUART (1990). *La fin du territoire jacobin,* Albin Michel.

BANGEMANN, M. (1995). *The* « *Digital Cities* » *Action : Europe and the Global Information Society,* Bologne.

BANGEMANN (groupe) (1993). *L'Europe et la société de l'information planétaire,* ISBN 92-826-8548-9.

BENDA, J. (1992). *Discours à la nation européenne,* Paris, folio essais (1re parution en 1933).

BRETON, T. (1994). *Les téléservices en France, quels marchés pour les autoroutes de l'information ?* Paris, La Documentation française, coll. Rapports officiels.

BRUNET, R. (1990). *Le territoire dans les turbulences,* Reclus.

CARPENTIER, M. (1996). *La signecation sociétale de la société de l'information,* http ://www.culture.fr/culture/dglf/carpent.htm

CROUCH, C. et W. STREEK (1996). *Les capitalismes en Europe,* Paris, La Découverte.

Commission des communautés européennes (1994). *Vers la société de l'information en Europe : un plan d'action,* Bruxelles, COM (94) 347 final.

11. Jean-Pierre Balligand et Daniel Maquart dans leur ouvrage *La fin du territoire jacobin ou,* encore, Roger Brunet dans *Le territoire dans les turbulences* ont constaté un net déclin des possibilités de l'action du politique sur les territoires qu'il administre.

Commission des communautés européennes (1995). INFO 2000, Bruxelles, COM (95) 149 final.

Commission des communautés européennes, DG V (1996a). *Construire la société européenne de l'information pour tous.*

Commission des communautés européennes (1996b). *Vivre et travailler dans la société de l'information : priorité à la dimension humaine,* COM (96) 0389-C4-0522/96.

Conférence ministérielle du G7 sur la société de l'information (1995). Bruxelles, journées des 25-26 février 1995.

DEBRAY, R. (1997). *L'État séducteur,* Paris, folio essais.

DELORS, J. (1993). *Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi,* Commission européenne.

GRAVIER, J.F. (1947). *Paris et le désert français,* Paris, Le Portulan.

LACROIX, J.G., B. MIÈGE et G. TREMBLAY (1994). *De la télématique aux autoroutes électroniques, le grand projet reconduit,* Sainte-Foy et Grenoble, Presses de l'Université du Québec et Presses universitaires de Grenoble.

MARTIN-LALANDE, P. (1997). *L'Internet : un vrai dejî pour la France,* disponible sur le site du gouvernement français à l'adresse : « http ://www.telecom.gouv.fr/ ».

MILÉO, T. (1996). *Les réseaux de la société de l'information,* Paris, Commissariat général du plan, Éditions ESKA, coll. Rapports officiels.

MORGAN, M.E. (1996). *La société de l'information, la culture et l'éducation,* Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias.

MUSSO, P. (1994). « Vers un espace fragmenté ? », dans *Communiquer demain. Nouvelles technologies de l'information et de la communication,* Paris, DATAR, Éditions de l'Aube.

NORA, S. et A. MINC (1978). *L'informatisation de la société,* Paris, Le Seuil, coll. Points.

PAILLIART, I. (1992). « Le câble, dix ans après », dans BouRE, Robert et Isabelle PAILLIART, « Les théories de la communication », *CinémAction,* n° 63, Éditions sfic-corlet-télérama.

RICHÉ-MAGNIER, M. (1995). Expert auprès de la Commission européenne, « Société de l'information : "new deal" libéral ou nouveau modèle de société ? », *Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne,* n° 390, août-septembre 1995.

ROSÉ, P. (1996). Interview de Jean-Noël TRONC, Commissariat général du Plan, « La puissance publique incite et régule, mais ne tranche plus », *Le Monde Informatique,* n° 693, 11 octobre, consultable à l'adresse : « http : //www.idg.fr/lmi/693/693p32.html ».

7 Jours Europe (1995). « Société de l'information : le G7 resserre les rangs », no 179.

TAULELLE, F. (1996). *Les territoires en difficulté face aux politiques régionales d'aménagement,* Thèse de doctorat en géographie et aménagement, Université Toulouse II.

THERY, T. (1994). *Les autoroutes de l'information,* Rapport au premier ministre, Paris, La Documentation française.

VELTZ, P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires,* Paris, Presses universitaires de France, coll. Économie en liberté.

VELZEN, W.V. (1997). Rapport sur le Livre vert intitulé *Vivre et travailler dans la société de l'information : priorité à la dimension humaine.*

VIARD, J. (1994). *La société d'archipel,* Paris, Éditions de l'Aube, coll. Essai.

WACKERMAN, G. (1995). *De l'espace national à la mondialisation,* Paris, Éditions Ellipses.

Chapitre 5

L'approche décentralisée et le développement régional au Québec : perspectives et limites

Juan-Luis Klein

Au Québec, comme ailleurs, les rapports de l'État au territoire ont été fondamentalement modifiés pendant les années 1980. Plusieurs champs de compétence du gouvernement du Québec ont été affectés par ce changement et ceux du gouvernement fédéral suivent une tendance comparable. On pourrait souligner, par exemple, le cas de la santé et des services sociaux, de la culture, du tourisme et, en fait, de la plupart des secteurs de la sphère sociale de l'action étatique. Dans tous ces cas, on aperçoit une double tendance : d'une part, le transfert de responsabilités au secteur privé et, d'autre part, la création de dispositifs politiques et administratifs territoriaux de planification et de gestion de l'offre des services. Le secteur qui nous semble le plus révélateur de cette nouvelle attitude gouvernementale à l'égard du territoire est celui du développement régional lui-même, où plutôt de la gestion du développement régional. Les changements aussi bien dans le discours que dans les politiques et programmes formulés par le gouvernement à l'égard des régions révèlent, à notre avis, l'évolution des rapports entre l'État et les citoyens ainsi que l'évolution dans les instances de médiation entre la sphère publique et la sphère privée[1].

1. Cet aspect a été abordé dans P. Hamel et J.-L. Klein, « Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique »., dans M.-U. Proulx (dir.), *Le phénomène régional au Québec,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996.

Il nous paraît donc important d'analyser davantage cet aspect, d'abord, en le replaçant dans le contexte plus global de l'adaptation des stratégies de développement régional à un univers économique dominé par la mondialisation et la localisation, ou, comme le diraient d'autres auteurs, par la globalisation et l'atomisation[2]. Ensuite, nous examinerons l'évolution du développement régional au Québec, notamment en ce qui concerne l'adoption d'une approche décentralisée, qui interpelle les acteurs locaux, ce qui nous amènera à mieux dégager la tendance combinée à la privatisation et à la territorialisation que traverse la gestion publique québécoise. Puis, l'exemple du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et plus concrètement de la Société en commandite de création d'entreprises (SOCCRENT), nous fournira une illustration des perspectives et des limites du modèle de développement régional implanté au Québec pendant la dernière décennie, aussi bien en ce qui concerne l'intégration à la nouvelle économie mondialisée, qu'à la solution des problèmes socio-économiques des citoyens des populations régionales.

1. DÉCENTRALISATION ET PRIVATISATION : LES DEUX PÔLES DE LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT

Les nouvelles orientations du développement régional, auxquelles adhèrent la plupart des stratèges du développement régional, s'inspirent d'une nouvelle vision du rôle de l'État et des communautés locales. D'une approche centralisée et universaliste, on est passé à une approche décentralisée et localiste. Et cette nouvelle approche ne se réduit pas à des réformes administratives spécifiques, mais elle se déploie à travers un ensemble de pratiques, toutes vouées à diminuer le rôle de l'État dans l'exercice du développement. Or, l'approche décentralisatrice, aussi bien au Québec qu'ailleurs, inspire des réactions controversées. Certains y voient l'expression voilée d'une stratégie de désengagement gouvernemental et d'abolition des programmes sociaux inspirée uniquement par le désir de soulager les finances de l'État, alors que d'autres y voient un pas vers des modalités plus démocratiques et équitables d'exercice du pouvoir politique.

2. Dans ce cas, le choix du vocabulaire est significatif. La notion de globalisation occulte la responsabilité des acteurs économiques et des pouvoirs politiques dans un processus qui se traduit par l'érosion progressive de la souveraineté des États-nations. La notion de mondialisation, au contraire, met l'accent sur le rôle des grandes puissances économiques et dénonce les effets sur la démocratie et les citoyens. Voir F. Chesnais, *La mondialisation du capital,* Paris, Syros, 1994. Voir aussi A. Amin et N. Thrift, « Neo-Marshallian Nodes in Global Networks », *International Journal of Urban and Regional Research,* vol. 16, n° 4, p. 571-587.

La première position interprète les réformes décentralisatrices comme un volet de l'application des politiques néolibérales. La décentralisation serait, selon cette perspective, une forme de privatisation de l'État providence et équivaudrait au transfert des responsabilités de l'État en matière de services sociaux et en matière de développement aux intérêts privés. La décentralisation correspondrait ainsi à une action descendante décidée par les gouvernements pour modifier les responsabilités de l'État à l'égard du territoire, alors que la deuxième position considère la décentralisation comme une voie vers une redistribution territoriale du pouvoir et de renforcement de la capacité des collectivités locales de prendre des décisions et d'orienter leur avenir. Selon cette argumentation, plus les instances décisionnelles sont proches des citoyens, plus ceux-ci peuvent s'exprimer et prendre leurs affaires en main.

Ces deux points de vue sont défendables. Sans doute, l'approche décentralisée est motivée par des objectifs gouvernementaux d'équilibration des finances publiques, mais elle est aussi le résultat de pressions provenant de la base demandant plus d'autonomie et plus de pouvoir pour les communautés locales[3]. Notre démarche ne vise donc pas ni la confirmation ni l'infirmation de l'un ou l'autre de ces points de vue. Ce serait inutile. Nous cherchons davantage à voir quels sont les effets de cette nouvelle approche décentralisée et dans quelle mesure elle s'insère dans les nouvelles modalités de gestion du social qui s'implantent dans les sociétés occidentales.

Discuter sur le bien-fondé d'adopter ou non une approche décentralisatrice nous semble vain. Dans le contexte de la crise de la société fordiste et de la désuétude des instruments keynésiens qui servaient à sa gestion[4], la territorialisation de la gestion du social constitue une tendance lourde et incontournable, aussi lourde d'ailleurs que la mondialisation. Elle résulte de l'action combinée de la restructuration des forces économiques à l'échelle mondiale et des reconfigurations des solidarités sociales au niveau de la société civile[5]. La question ne doit donc pas porter sur la nécessité de transférer des

3. S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Action collective et décentralisation,* Rimouski, Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ,_ 1997.

4. Pour une analyse globale des causes et des effets de la crise du fordisme, voir R. Boyer, n Les alternatives au fordisme. Des années 1980 au XXIe siècle., dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent,* Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 189-226.

5. Comme le montrent bien R. Boyer et R. Hollingsworth dans « From National Embeddedness to Spatial and Institutionnal Nestedness », texte d'une communication présentée à la réunion annuelle de l'American Sociological Association, Los Angeles, Californie, 1994. Voir aussi J.-L. Klein, P.-A. Tremblay et H. Dionne (dir.), *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997.

responsabilités aux milieux locaux et régionaux, mais plutôt sur les façons de le faire, sur les responsabilités à transférer et sur le type de collectivités qui assumeront ces nouvelles responsabilités.

À cet égard, la discussion sur les modalités les plus innovatrices de développement régional permet de dégager le besoin d'appliquer des stratégies adaptées à un nouveau contexte productif caractérisé par la flexibilité des systèmes productifs et par la mobilité accrue des facteurs, notamment des capitaux. La flexibilité résulte des nouvelles caractéristiques de la production et des marchés, et la mobilité est produite par les changements dans la structure des capitaux financiers, par l'élimination progressive des barrières aux échanges internationaux et par la constitution d'espaces économiques élargis et transnationaux.

Cela ne veut pas dire cependant que les stratégies de développement régional devraient se calquer sur les systèmes productifs, bien au contraire. Dans le contexte du développement régional, flexibilité doit surtout signifier la possibilité d'avoir des objectifs locaux qui ne soient pas déterminés par les orientations de l'État mais plutôt par les besoins des collectivités locales de maîtriser les conditions de la mobilité des capitaux et des entreprises de façon à conserver leurs acquis et a augmenter leur capacité de susciter des investissements locaux et d'attirer des investissements extérieurs[6]. Cette notion doit faire appel au respect de la spécificité de chaque milieu, des atouts et des possibilités de chaque collectivité.

2. LE CHEMINEMENT QUÉBÉCOIS VERS LE DÉVELOPPEMENT DÉCENTRALISÉ

Il est donc important de situer les tendances observables et prévisibles au Québec, afin de documenter davantage les choix auxquels font face les gouvernements et les collectivités locales en matière de développement. Rappelons que, inspiré d'abord par le gouvernement fédéral à travers des programmes d'aménagement et ensuite par l'objectif de renforcer le pouvoir du Québec par des actions cohérentes et efficaces, le gouvernement du Québec s'était lancé, dès le début des années 1960, dans des opérations qui visaient à moderniser la gestion du territoire et en particulier celle des milieux ruraux et régionaux. Au départ, cette modernisation ne donne lieu qu'à des

6. Comme nous le soulignons dans J.-L. Klein, « Partenariat et planification flexible du développement local », *Revue canadienne des sciences régionales,* vol. XV, n° 3, 1992, p. 491-505. Voir aussi F. Moulaert *et al., «* Propositions théoriques pour l'étude des localités qui "perdent" », dans C. Courlet et B. Soulage (dir.), *Industrie, territoires et politiques publiques,* Paris, L'Harmattan, 1994.

projets[7] qui, malgré les espoirs et les discussions passionnées qu'ils ont éveillés, n'ont pas eu beaucoup de fruits directs[8]. Mais, rapidement, on passe à l'action et on pose les jalons de ce qui devient plus tard le cadre de gestion politique du développement régional. Évidemment, ces actions sont conformes aux grands principes qui guident l'action du gouvernement du Québec pendant les années 1960, à savoir la modernisation sociale et économique par l'action de l'État. Or, à partir des années 1980, le gouvernement du Québec délaisse ces principes et amorce une nouvelle politique qui met en exergue le régional et le local. Résumons rapidement cette évolution qui montre comment l'approche centralisée est délaissée au profit d'une approche décentralisée[9].

Dès 1967, après une réforme administrative qui permet le déploiement de l'administration gouvernementale à travers le territoire du Québec, le gouvernement procède à l'implantation des principaux dispositifs de ce qui deviendra sa politique de développement régional. À titre d'exemple, rappelons la création des universités régionales, dans le but bien sûr de démocratiser l'accès à l'éducation supérieure pour les résidents des régions, mais aussi dans la perspective de standardiser la culture et la main-d'œuvre québécoises, la création de l'Office de planification et du développement du Québec, dont l'objectif était d'assurer la coordination des actions gouvernementales de type sectoriel, et la mise sur pied des conseils régionaux de développement dont l'objectif était de coordonner l'action régionale des acteurs socio-économiques. De telles réalisations s'accompagnent d'une foule d'exercices de planification et de programmes d'action, le tout inspiré, du moins selon le discours

7. À titre d'exemple, citons le cas du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec. Voir H. Dionne, *Animation sociale, participation populaire et développement régional : l'expérience du BAEQ,* Thèse de doctorat en sociologie, Université Laval, 1985.

8. Les fruits ne sont pas directs dans la mesure où il s'agit en fait d'expériences de planification dont les recommandations ne sont pas appliquées telles quelles. Mais il y a de nombreux fruits indirects, parmi lesquels il faut souligner, d'une part, le programme ultérieur du gouvernement à l'égard des communautés locales et, d'autre part, les réactions que soulèvent ces recommandations qui mobilisent les populations locales et les sensibilisent aux enjeux locaux de développement. Voir A.-G. Gagnon, *Développement régional, État et groupes populaires,* Hull, Asticou, 1985 ; H. Dionne (dir.), « Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural », Rimouski, *Cahiers du GRIDEQ,* no 11, 1983.

9. Voir J : L. Klein, « De l'État providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social : le cas du développement régional au Québec N, *Lien social et Politiques. RIAC,* 33, 1995, p. 133-141 ; S. Côté, « L'espace régional, reflet des différences ou miroir de l'unité H, dans J.-M. Fecteau, G. Breton et J. Létoumeau (dir.), *La condition québécoise : enjeux et horizons d'une société en devenir,* Montréal, VLB Éditeur, 1994, p. 172-205 ; H. Dianne, « Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional., dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Et les régions qui perdent ?* Rimouski, GRIDEQ, 1995.

alors dominant, par des objectifs de rattrapage et de réhabilitation des régions rurales et périphériques.

Cette tendance se poursuit pendant les années 1970, bien que l'action gouvernementale en milieu régional et rural soit progressivement subordonnée à la concentration des investissements publics que commande l'application de la théorie de la polarisation devenue dominante. La version québécoise de cette théorie, dont les grandes lignes ont été formulées en 1970 par le célèbre rapport H.M.R.[10], a servi d'inspiration à une décennie d'interventions qui, au nom du développement régional, ont, en réalité, renforcé les principaux centres urbains, aux dépens des collectivités régionales et rurales[11].

Mais, dans la décennie des années 1980, les conceptions territoriales qui avaient inspiré les actions gouvernementales en matière de développement régional pendant les années précédentes ont commencé à être progressivement remises en question. D'une part, le centralisme gouvernemental est de plus en plus critiqué par les acteurs régionaux qui revendiquent une plus grande part de pouvoir dans la planification des investissements publics en région et dans leur mise en œuvre. Et, d'autre part, en réponse à la crise des finances publiques qui fait jour au tournant des années 1970, le gouvernement fait le choix du repli en ce qui concerne son engagement économique avec les régions en difficulté. Ainsi, suivant des énoncés de politique élaborés en 1983[12], le gouvernement amorce le virage qui le conduira à considérer les acteurs régionaux comme des partenaires, d'abord, dans la planification et, ensuite, dans le financement du développement. S'instaure alors une nouvelle conception du rapport État-territoire basée sur la concertation entre les acteurs régionaux et entre ceux-ci et l'État. Les régions administratives deviennent des espaces de concertation d'acteurs locaux animés par des objectifs sociaux différents, voire divergents.

En plus de modifier la division régionale, de façon — soit dit en passant — peu significative pour ce qui est des populations des

10. Voir B. Higgins, F. Martin et A. Renaud, *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec,* Ministère de l'Expansion économique régionale, 1970.

11. Voir H. Dionne et J.-L. Klein, « La question régionale au Québec contemporain », *Cahiers de géographie du Québec,* vol. 37, n° 101, 1993, p. 219-240.

12. Voir Québec, Ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, *Le choix des régions. Document de consultation sur le développement des régions,* 1983.

régions périphériques[13], le gouvernement établit une différence entre les régions. Il introduit une distinction entre les régions de ressources (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Nord du Québec) et les autres régions du Québec, désignées soit comme métropolitaines, soit comme centrales. Cette distinction n'est pas une simple classification. Elle constitue un véritable programme de développement qui fige la spécialisation régionale causée par la division spatiale du travail et qui renforce les inégalités entre les régions. Par ailleurs, le gouvernement change de cible. Désormais, plutôt que le renforcement des collectivités régionales, il vise les entreprises localisées en région. Dans la vision gouvernementale, la région devient l'entreprise située en région et le développement régional est interprété comme l'aide à l'entrepreneurship privé en région[14].

En 1992, conformément à cette conception du développement régional, le gouvernement adopte une nouvelle réforme qui modifie lorsqu'elle n'abolit pas les structures de planification dont le Québec s'était doté depuis les années 1960[15]. Mais, plus important encore, cette réforme exprime une redéfinition du rôle de l'État en région. Le gouvernement sonne le glas de l'État providence, du moins en matière de développement régional, et met en pratique ce qu'il désigne comme « l'État accompagnateur », principe selon lequel le gouvernement devait accompagner les dynamismes locaux sans les susciter, laissant cette responsabilité à l'initiative des acteurs locaux[16]. L'administration régionale est alors redéfinie, ainsi que les modalités de planification du développement. La concertation est replacée dans une formule dite « de planification stratégique » et les acteurs régionaux sont « responsabilisés » des réussites mais aussi des insuffisances régionales.

13. Des 10 régions créées en 1966, on passe à 16, comme résultat de la partition des régions les plus étendues ou les plus peuplées. La seule région qui subit des changements qui ont des conséquences pour les populations régionales concerne l'Est du Québec, divisé depuis en Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Il faut dire que cette division est tout à fait justifiée.

14. Voir Québec, OPDQ *A l'heure de l'entreprise régionale. Plan d'action en matière de développement régional,* 1988.

15. Cette réforme est exposée dans Québec, Ministre délégué aux Affaires régionales, *Développer les régions du Québec,* 1992. Dans les milieux journalistiques et politiques, elle est connue comme la « réforme Picotte », à cause du nom du ministre qui l'a élaborée et mise en application.

16. Cette réforme ne constitue pas un geste isolé. D'autres secteurs de l'administration gouvernementale, notamment celui de la santé et des services sociaux, font parallèlement l'objet de révisions semblables.

Cette formule est raffinée en 1997 alors que le gouvernement adopte ce qu'il appelle « La nouvelle politique gouvernementale de soutien au développement local et régional », inscrite dans une démarche dite de réorganisation des modes d'intervention de l'État. Selon les paroles du ministre responsable du développement régional, cette politique vise « à rapprocher le plus possible l'action gouvernementale des citoyens et à assurer le développement des communautés locales et régionales du Québec[17] ». Mais, pour plusieurs observateurs, les moyens mis en œuvre sont insuffisants pour atteindre ces objectifs.

La principale innovation de cette politique réside dans la création des centres locaux de développement (CLD), défini comme une porte d'entrée unique pour assurer les mesures de soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire. En même temps, il crée un centre local d'emploi, destiné à regrouper en un seul guichet les services destinés aux chômeurs, aux prestataires de la sécurité du revenu et aux personnes à la recherche d'un emploi. Ces deux organismes opèrent à l'échelle des municipalités régionales. de comté (MRC), ce qui donne des mandats de développement à cette structure composée d'élus municipaux, mais leurs actions doivent s'insérer dans la programmation du Conseil régional du développement composé de représentants délégués par des organismes et donc non élus par la population. Cela est interprété par le milieu local comme une dévaluation du monde politique. Cette réforme confirme les objectifs d'intégration de services, de responsabilisation des instances locales et de partenariat privé-public que le gouvernement à mis en exergue depuis 1987.

3. UN CAS AU SAGUENAY : L'APPROCHE DÉCENTRALISÉE EN ACTION

Nous allons analyser l'exemple d'un organisme mis sur pied dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans la foulée des actions de responsabilisation des collectivités locales et d'aide à l'entrepreneuriat local réalisées par le gouvernement. Cet exemple nous permet de voir à l'œuvre les acteurs régionaux et d'évaluer le potentiel des politiques gouvernementales. Il est entendu que nous passons pardessus la discussion sur la nature même de ces politiques. S'agit-il de décentralisation comme le gouvernement le prétend ? Ces politiques visent-elles le développement local ou la création d'entreprises ? Qu'est-ce que le développement local ? Autant de questions que

17. Québec, Secrétariat au développement des régions, *Politique de soutien au développement local et régional,* Québec, Les Publications du Québec, 1997.

nous ne pourrons pas aborder ici faute d'espace, mais qu'il faut néanmoins garder à l'esprit. Nous essayerons de rentrer dans le processus, sans trop nous demander en quoi il consiste, pour nous interroger plutôt où il mène.

La Société en commandite de création d'entreprises (SOCCRENT) a été créée en 1986 par les grandes entreprises de la région, par le Mouvement Desjardins et par la Corporation régionale d'investissement Amisk, avec l'appui des deux paliers de gouvernement et de l'Université du Québec à Chicoutimi. L'objectif de cet organisme est de mettre sur pied et d'administrer un fonds destiné à financer des nouvelles entreprises innovatrices sur le plan technologique et créatrices de nouveaux emplois, pour se prémunir ainsi contre les impacts sociaux de la modernisation des grandes entreprises.

Rappelons que l'économie de cette région était basée sur l'activité de quelques grandes entreprises qui s'y étaient installées à cause de la disponibilité des matières premières. Parmi ces entreprises, la plus importante est sans doute l'Alcan, qui profite de la ressource hydraulique régionale pour produire de l'aluminium[18]. Les autres oeuvrent dans le secteur du papier. Région dite « de ressources », le Saguenay-Lac-Saint-Jean illustre ainsi la situation de plusieurs régions québécoises correspondant au modèle des régions « perdantes » dans le contexte d'une économie qui s'est progressivement dualisée[19],

Ces régions n'ont pas réussi à sortir du cercle vicieux des avantages comparatifs qui les confinent à l'exploitation des ressources naturelles. De surcroît, les grandes entreprises engagent de moins en moins de gens. Puisque toute l'économie des matières premières et des ressources naturelles est en redéfinition technologique, elle ne suffit pas à créer les emplois qui permettraient de conserver les acquis de l'ensemble des populations régionales en termes de revenus, de services et de qualité de vie. La variation du taux de chômage au Saguenay-Lac-Saint-Jean est assez révélatrice des conséquences de la modernisation technologique des entreprises productrices de matières premières. Entre 1976 et 1986, période dans laquelle s'est produite cette modernisation, le chômage régional est passé de 11,3 % 19,5 %. Certes, une telle variation est cohérente avec

18. Voir C. Gagnon, « Local Communities in Québec », dans B. Cambell et M. Ericsson (dir.), *Restructuring in Global Aluminium,* Londres, Mining Journal Books, 1996, p. 281-305.

19. « Régions perdantes » par opposition aux « régions qui gagnent » de Benko et Lipietz (1992), *op. cit.* Voir S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (1995), *op. cit.*

l'évolution globale de l'économie québécoise, mais l'acuité du problème est beaucoup plus intense dans la région que dans l'ensemble[20]. Les acteurs régionaux ont ainsi tenté de contrer cette tendance et la création de SOCCRENT ainsi que son évolution constituent l'un des principaux résultats de ces efforts.

Reprenons la petite histoire[21]. Le projet de création de SOCCRENT est issu d'une des instances de consultation du Sommet sur le développement et l'économie, tenu dans la région en 1984 conformément aux modalités de planification du développement appliquées par le gouvernement à partir de 1983. À partir du sommet, il est convenu de mettre sur pied un comité régional de continuité d'emploi. Présidé par le recteur de l'université régionale de l'époque, M. Alphonse Riverin, le comité est formé par des représentants de plusieurs secteurs aussi bien privés que publics. Appuyé financièrement par le ministère de l'Enseignement supérieur, ce comité reçoit le mandat d'étudier en profondeur l'impact de la modernisation technologique sur l'économie régionale.

C'est dans la foulée de la réalisation de cette étude que le président du comité établit des liens avec le vice-président à la planification de la société Alcan. Celui-ci soumet le projet d'une corporation de financement de capital-risque dotée d'un fonds de 10 000 S. L'objectif de cette corporation devait être la création de nouvelles entreprises dans la région, afin de compenser la perte d'emplois créée par la modernisation des grandes entreprises. Selon le projet, le fonds devait provenir de la grande entreprise, dans une proportion de 80 %, et du milieu local, dans une proportion de 20 %. Le recteur de l'université régionale assume alors la présidence du comité d'implantation de ce fonds, avec la mission de rallier les institutions régionales et de faire en sorte que le milieu local se compromette financièrement avec le projet.

La participation du milieu local se fait par l'intermédiaire de la Corporation régionale d'investissement Amisk, créée spécialement pour contribuer au financement du projet. Le rôle de cette corporation est plus que symbolique. Comme résultat d'une émission d'actions

20. Le taux de chômage pour l'ensemble du Québec est passé de 7,6 %, en 1976, à 13 %, en 1986.

21. Le compilation des informations sur l'histoire de SOCCRENT a été faite par l'étudiant El Mustapha Farram dans le cadre d'un mémoire de maîtrise intitulé « Vers la reconversion industrielle d'une région ressource : contexte théorique et empirique de la création et de l'évolution de SOCCRENT au Saguenay-Lac-Saint-Jean », Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Études régionales, 1996. Cette recherche a compté sur l'appui financier du fonds FCAR du Québec, dans le cadre d'un projet de recherche sur le partenariat et le développement local dirigé par Juan-Luis Klein et Jean Désy.

effectuée le 16 novembre 1986, AMISK réunit le montant exigé pour sa participation à SOCCRENT, ce qui officialise sa création. Les autres « commanditaires[22] » (entreprises et autres institutions régionales) ont aussi injecté les fonds demandés, ce qui a permis à SOCCRENT de commencer ses activités en 1987. La compagnie Alcan et la Corporation Amisk sont les principaux commanditaires, avec des contributions de 4 900 000 $ et de 1 650 000 $ respectivement. Par ailleurs, il faut souligner la participation gouvernementale, aussi bien du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial.

Pendant une première étape, qui s'étend de 1987 à 1990, SOCCRENT s'associe à l'entreprise hollandaise « Job Creation », genre de multinationale de la création d'emplois. Cette entreprise oriente les actions de SOCCRENT selon deux stratégies : la stratégie « *Push* » et la stratégie « *Pull* ». La stratégie « *Pull* » consiste en l'identification des produits achetés par les grandes entreprises à l'extérieur de la région. Cette opération permet d'identifier les secteurs dans lesquels il existe des opportunités pour les entreprises locales en ce qui concerne la sous-traitance avec les grandes entreprises. La stratégie « *Push* » consiste à identifier et à soutenir des projets locaux visant à combler les besoins de la grande entreprise. Le soutien à ces projets concerne la planification, l'étude de marchés, le plan de financement, les choix technologiques et les perspectives d'exportations. À la fin de cette première période, SOCCRENT compte des interventions dans 26 entreprises qui emploient près de 500 personnes, représentent des actifs de 44 000 000 $ et ont un chiffre d'affaires global de 37 000 000 $.

À l'occasion de la Conférence socio-économique tenue dans la région en 1991, SOCCRENT amorce une nouvelle phase. Après avoir mis sur pied une corporation sœur, sans but lucratif, qui prend le nom de Corporation de développement économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qui permet à SOCCRENT de bénéficier des programmes gouvernementaux qui ne s'adressent qu'aux organismes sans but lucratif, la société soumet le projet de créer un réseau de 50 petites et moyennes entreprises œuvrant dans les quatre principales filières de l'économie régionale, à savoir l'aluminium, le bois, l'agroalimentaire et les ressources naturelles. Par ce projet, l'organisme cherche à renforcer le potentiel technologique des PME, à soutenir le transfert technologique et à développer un nouveau maillage des entreprises régionales. Ce projet permet à SOCCRENT de cibler

22. SOCCRENT adopte la formule de « société en commandite », formule spécifique stipulée par la *Loi sur la déclaration des compagnies et des sociétés.* Voir Faram (1996), *op. cit*., p. 96.

davantage ses opérations autour de quatre axes : la capitalisation adaptée, la gestion, l'innovation technologique et la prospection pour fin d'exportation et de collaboration. Le coût du projet se chiffre à 16 000 000 $ pendant quatre ans, et sa réalisation nécessite l'implication, outre de SOCCRENT, qui agit comme promoteur et maître d'œuvre, des deux paliers de gouvernement.

Parallèlement, SOCCRENT énonce son intention de s'arrimer aux institutions d'enseignement supérieur de la région, projet qui est précisé lors de l'exercice de planification stratégique réalisé dans la région en 1994. Dans cette perspective, SOCCRENT soumet l'objectif de créer quatre minicentres technologiques dans les villes d'Alma, Chicoutimi, Saint-Félicien et Jonquière. Chaque minicentre sera spécialisé, réunira des partenaires locaux et sera financé par eux. La gestion des fonds est assurée par la Corporation de développement économique du Saguenay-Lac-Sain-Jean, corporation sœur de SOCCRENT. Deux de ces minicentres sont en opération (Jonquière, aluminium et pâtes et papier, et Saint-Félicien, forêt et mines). Par la création de ces minicentres, SOCCRENT double son objectif de création d'entreprises d'un objectif d'appui à l'innovation technologique.

SOCCRENT constitue sans équivoque un exemple réussi de transfert au milieu local de la responsabilité d'assumer le développement économique. En 1994, le réseau de SOCCRENT était constitué de 34 entreprises. Ces entreprises employaient près de 1000 personnes, représentaient des actifs de 100 millions et avaient un chiffre d'affaires regroupés de 80 millions de dollars. À cela, il faut ajouter les minicentres technologiques et une série de maillages avec l'université, les autres institutions d'éducation, le milieu des affaires, etc. Mais qu'en est-il de la situation générale de l'économie régionale ? Car l'objectif, et de la responsabilisation des acteurs locaux et de la création de SOCCRENT, était bien de trouver une nouvelle source de création d'emplois et d'atténuer les effets de la crise.

Pour ce qui est de l'emploi, la région est encore dans une situation très fragile et elle n'a pas réussi à se remettre des effets de la modernisation technologique des entreprises. Le rapport emploi-population régional est en deçà de celui de l'ensemble du Québec (35,9 % contre 43,9 %) et le taux de chômage est encore très élevé comparativement à la province (15 % contre 12 %). La population dispose d'un revenu annuel moyen inférieur à l'ensemble du Québec (14 405 $ contre 16 446 $), alors que jadis la région se caractérisait par ses hauts revenus. Aussi bien les entreprises que les emplois continuent à diminuer, notamment dans le secteur manufacturier, à un rythme d'ailleurs plus rapide que dans l'ensemble du Québec. De

plus, la part de la PME dans l'économie régionale, en termes d'entreprises, d'emplois, de revenus et d'exportations, s'avère la plus faible du Québec et la production manufacturière est encore assurée, pour l'essentiel, par la grande entreprise[23]. Sans doute que, n'eût été de la performance de SOCCRENT, la situation aurait été pire. Mais cet organisme, malgré ses succès qui en font un exemple de développement entrepreneurial local, n'est pas parvenu à renverser les tendances au déclin qui affectent le développement régional.

4. LA RESPONSABILISATION DU MILIEU : PERSPECTIVES ET LIMITES

Les modifications apportées au développement régional, en tant que champ d'action gouvernemental et local, ont donc été profondes et dénotent un changement dans l'attitude gouvernementale face au territoire. Le gouvernement a remplacé l'objectif de rattrapage et de justice sociale pour adhérer à un objectif d'équilibre. Dès lors, le gouvernement utilise ses fonds publics selon des critères d'équité démographique, institutionnelle, etc., et son implication dans le développement se limite à suivre le dynamisme et l'engagement des collectivités locales. Bien sûr, puisque cette stratégie vient d'être affinée et que, dans l'ensemble, elle est récente, l'évaluation de son potentiel ne peut être définitive. Il demeure qu'il est possible, d'ores et déjà, d'envisager ses perspectives et ses limites.

Parmi les aspects positifs, il faut mettre en relief la participation du milieu à l'identification, formulation et mise en œuvre d'institutions et organisations, dotées d'une plus grande capacité d'exercice du pouvoir qui, désormais, leur est dévolu. Les sommets économiques tenus dans les régions pendant les années 1980 et les exercices de planification stratégique des années 1990 on permis d'établir des liens entre les acteurs, densifiant les réseaux et, partant, la circulation d'idées, et ont rendu possible l'émergence de projets porteurs. Certes, ces projets porteurs sont noyés dans ce que certains ont appelé des « listes d'épicerie » et encore plusieurs d'entre eux n'ont pas été menés à terme. Mais chaque région a identifié des idées maîtresses qui ont suscité le consensus et qui ont orienté l'action de leurs organismes représentatifs.

23. Ces constatations s'appuient sur les tableaux statistiques pour l'année 1994 compilés dans D. Gagné, « Profil économique des régions du Québec », Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Texte polycopié et présenté au colloque « L'avenir du Québec des régions » tenu dans le cadre de la section développement régional du congrès de l'ACFAS tenu à Chicoutimi en mai 1995.

Certains de ces projets impliquaient une participation financière gouvernementale significative, alors que d'autres mobilisaient davantage des ressources locales. Rien qu'à partir des exemples que nous connaissons, il nous semble que les projets basés sur une contribution gouvernementale plus importante ont connu plus de problèmes que ceux assurés essentiellement par le milieu. Et cela ne dépend aucunement du degré de consensus social auquel ces projets ont donné lieu.

Prenons l'exemple de deux projets issus du premier sommet socio-économique tenu au Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1984. Le projet qui était prioritaire pour les acteurs était celui de la construction d'une autoroute entre les villes de La Baie et Alma, conçue pour relier les deux grandes unités géographiques qui constituent cette région ainsi que ses principaux centres urbains. Ce projet, qui avait reçu l'appui de tous, y compris des représentants politiques et administratifs du gouvernement, mais qui demandait une contribution gouvernementale considérable, n'a toujours pas été mené à terme, et ce nonobstant les multiples engagements gouvernementaux à l'égard de sa réalisation. Par contre, SOCCRENT a non seulement vu le jour mais, comme nous l'avons vu, s'est épanouie depuis. À l'analyse, on s'aperçoit que ces deux projets auraient dû être vus comme complémentaires pour l'avenir du développement de la région et que les deux étaient nécessaires. Mais, de toute évidence, le deuxième incarnait davantage la nouvelle conception gouvernementale du développement régional.

Un tel constat nous amène à relever une limite importante inhérente à cette nouvelle approche gouvernementale, laquelle limite atténue les effets de ses aspects positifs. Dans un contexte où les ressources financières apportées par le gouvernement ont diminué, souvent les négociations inhérentes à la recherche des consensus ont été utilisées pour reléguer au second plan des projets pourtant essentiels. Du coup, il appert que l'approche décentralisée telle qu'elle a été appliquée au Québec sert davantage à gérer la décroissance qu'à engendrer la richesse. Même une réussite entrepreneuriale comme celle de SOCCRENT ne parvient pas à infléchir les tendances à la décroissance économique et à la dévitalisation sociale.

Le succès entrepreneurial de SOCCRENT démontre qu'il y a là une voie pour imbriquer des ressources et mailler des énergies. La synergie entre les institutions, les entreprises et le milieu est fructueuse et permet de mettre sur pied des projets innovateurs qui assurent une certaine durabilité dans le développement. Le problème est que ce n'est pas suffisant. Il faudrait multiplier ce type d'expé-

riences, bien qu'il soit difficile de croire que cela soit faisable dans tous les milieux. Mais il faudrait aussi articuler ce type d'activités locales à des investissements moteurs qui doivent encore être assurés par l'État. Il faut en fait combiner les nouvelles approches avec les anciennes, afin que la décentralisation ne porte pas que sur la responsabilité du développement, mais aussi sur les moyens de le réaliser.

Certes, il est important de renforcer les institutions locales et de les mettre en relation entre elles et avec les acteurs socio-économiques afin d'appuyer l'entrepreneuriat. C'est ainsi que le territoire, voire les identités territoriales et les appartenances à des communautés locales, émerge comme le référent d'une stratégie suscitant l'engagement des acteurs avec le développement économique de leur milieu. Mais l'exemple étudié nous montre que ce type d'action est insuffisant et que, par surcroît, les couches sociales qui ne sont pas directement liées au milieu entrepreneurial sont exclues du processus. L'approche décentralisée est manifestement la bonne, mais pour qu'elle donne des fruits, elle doit être plus englobante et soutenue par une implication publique plus vigoureuse.

Chapitre 6

Territorialisation des politiques publiques et système d'acteurs : l'exemple français

Alain Lefebvre

La résurgence du territoire, telle qu'elle apparaît dans les modalités de déploiement du programme français des autoroutes de l'information, peut être expliquée, en première analyse, par l'existence de trois mouvements concomitants, qui se sont développés pour l'essentiel avant même l'apparition de la thématique des inforoutes :

- le désengagement (partiel) de l'échelon étatique (appareil d'État et opérateur public) dans le financement des infrastructures ;
- la montée en puissance de l'échelon supranational européen dans le domaine réglementaire mais également dans le pilotage des dispositifs expérimentaux ;
- le développement du rôle des collectivités territoriales dans le cadre de partenariats flexibles et variés, selon la formule consacrée de la « régulation croisée ».

L'évolution des compétences territoriales dans la mise en œuvre des programmes d'action autour des autoroutes de l'information est à mettre en perspective avec l'évolution des référentiels de l'action publique dans ce domaine. Le passage d'une logique de « *technological push* » à une logique de « *social pull* » correspond au moins autant à des modifications profondes du rôle de la puissance publique dans la conception et le pilotage des actions qu'à de simples transferts de responsabilité de l'échelon national au profit des échelons supra- et

infranationaux. Par ailleurs, la montée en puissance des collectivités locales dans les dispositifs d'action publique ne saurait constituer a priori une entrave au fonctionnement du marché puisqu'elle rejoint le souci des acteurs privés de se rapprocher du « terrain » des expérimentations et de la construction de la demande autour de nouveaux services.

Les développements suivants chercheront à mettre en évidence l'évolution des compétences des trois principaux échelons territoriaux (national, européen, local ou régional) dans le pilotage des politiques publiques territorialisées concernant les TIC en étudiant successivement le démantèlement progressif du monopole public national, la montée en puissance des échelons local et européen avant d'analyser le rôle joué — dans le cas français — par la DATAR et les instances communautaires dans la régulation entre le local et le national.

Il n'est pas question de dresser ici un tableau synoptique et systématique des compétences de chacun des échelons territoriaux concernés. Une telle entreprise serait à la fois délicate à mener et d'une portée limitée en matière de réglementation, domaine où les directives européennes et les législations nationales se recouvrent encore largement et où les acteurs publics locaux n'ont — tout au moins en France — qu'une marge de manœuvre très réduite. En ce qui concerne le soutien aux initiatives de développement des TIC, la situation est également complexe du fait qu'il n'existe pas de compétences liées au statut des différents acteurs territoriaux concernés, chacun d'entre eux étant susceptible de développer des actions en son nom propre ou en partenariat avec d'autres collectivités. De plus, les éléments culturels et historiques jouent ici un rôle essentiel dans le vouloir-faire et dans le savoir-faire des acteurs publics. D'où le choix d'une approche diachronique dans la présentation des modes d'intervention propres à chaque échelon en commençant, héritage du colbertisme oblige, par l'échelon national.

1. LA FIN DU « COLBERTISME *HIGH-TECH* »

1.1. Une citadelle ébranlée

La gestion publique des télécommunications françaises, instituée par le décret-loi de 1837 et formalisée par le système du triple monopole (construction de réseaux, exploitation de réseaux, réglementation du fonctionnement des tarifs et des marchés), ne fut pas aussi lisse et consensuelle qu'on ne l'a dit parfois. La « citadelle » fut ébranlée de l'intérieur avant même que le vent d'ouest de la déréglementation

n'ait commencé à souffler sérieusement sur l'Europe au début des années 1990, près de 10 ans après le démantèlement du monopole d'AT&T aux États-Unis.

Un bon exemple de ces secousses se lit dans les rivalités qui ont opposé pendant longtemps l'acteur public des télécommunications et les acteurs publics de la communication audiovisuelle : un épisode particulièrement significatif de la « guerre des réseaux » fut la bataille engagée au début des années 1980 entre, d'une part, le monopole public de la télédiffusion, TDF, promoteur du projet de satellite de diffusion directe à grande puissance (TDF 1 et 2) et, d'autre part, la DGT[1] qui souhaitait faire du câble en fibre optique le support des communications électroniques de l'avenir tout en développant sa propre filière de satellites (Télécom 1, 2...).

Une autre entorse au principe du monopole apparaît dans le système de partenariat public/privé mis en place à partir de 1944 avec la création du CNET[2], structure interministérielle jusqu'en 1954 et passée ensuite sous la tutelle de la DGT. Cette structure de recherche, financée par la rente du monopole public, a joué un rôle essentiel dans la mise au point du système de commutation temporelle, mais l'industrialisation de cette filière « française » n'a pu être réalisée qu'à travers une collaboration étroite entre le CNET et les firmes industrielles privées spécialisées dans les équipements de télécommunication.

L'exception principale au principe du monopole intégral — eu égard au thème central du présent ouvrage — est à chercher néanmoins dans la politique d'alliance menée, de longue date, par l'opérateur public avec les collectivités locales, pour le développement des réseaux de télécommunication sur le territoire national (Eveno, 1991). Le refus de l'Assemblée nationale de financer, avec le budget de 1' État, la croissance et la modernisation des réseaux, avait conduit, dès 1888, à la mise en place du système des avances remboursables : les communes désirant la réalisation d'un réseau devaient faire, à l'administration centrale, l'avance financière afférente, le remboursement étant effectué sans intérêt au fur et à mesure de la montée en charge du réseau. Certains auteurs estiment que cette mesure a hypothéqué le développement du réseau national, en le soumettant à des enjeux locaux. D'autres pensent, au contraire, que cette disposition a eu l'avantage de susciter l'intérêt des acteurs locaux et de favoriser ainsi la mise en œuvre de politiques publiques locales. Il semble en effet que le rôle joué par les élus locaux dans la constitution

1. Direction générale des télécommunications, devenue France Télécom en 1987.

2. Centre national d'études de télécommunications.

et le financement des réseaux étatiques ait alors facilité la constitution de systèmes d'acteurs locaux regroupant notables publics et privés (banquiers, chefs d'entreprises, chambres consulaires, organes de presse, etc.).

Ce système partenarial a connu une période de déclin au fur et à mesure de la montée en puissance des réseaux et de l'affirmation d'une certaine autonomie de l'opérateur public au sein même de l'appareil d'Etat. Le rôle des collectivités locales en matière de télécommunication a décliné après la Première Guerre mondiale et ce, jusqu'au début des années 1980[3].

La situation change alors progressivement sous l'emprise d'un double transfert de priorités et de compétences : celui des infrastructures vers les services à valeur ajoutée et celui du monopole étatique vers un système d'acteurs complexe. L'échec du Plan Câble de 1982 traduit tout autant la prégnance de ces évolutions que la difficulté de l'opérateur public et des collectivités locales à en prendre toute la mesure. Cet échec aura néanmoins eu pour effet d'accélérer le passage d'une politique publique de réseaux structurants appuyée sur le monopole étatique des télécommunications à une politique publique fondée sur le soutien à des initiatives multipartenariales dans le domaine des services. Ainsi, le développement de logiques commerciales — mal dissimulées dans les nébuleuses sémantiques du « service universel » ou de la société de l'information — et la remise en cause progressive du statut du monopole public sont des processus antérieurs à la décision européenne d'ouverture des réseaux à la concurrence à compter du ler janvier 1998. Le rapport Théry de 1994 sur *Les autoroutes de l'information,* analysé dans un chapitre antérieur, marque la fin d'une époque plus qu'il ne trace les chemins de l'avenir. La problématique volontariste et industrialisante qui le sous-tend a d'ailleurs été accueillie par un silence embarrassé de la part des autorités gouvernementales et par une hostilité à peine voilée chez les responsables de France Télécom.

1.2. De l'État promoteur à l'État régulateur et accompagnateur

À l'inverse du rapport Théry, le rapport Miléo publié en septembre 1996 illustre bien le changement d'orientation opéré progressivement au cours des années précédentes. Deux idées-forces traversent le docu-

3. Dans le cadre d'une analyse plus précise, il conviendrait de nuancer cette affirmation en faisant référence au développement de l'informatique municipale dans les années 1970 et au développement d'une certaine culture technique dans le domaine de l'information et de la communication qu'il a entraîné chez une partie des cadres territoriaux.

ment. La première est la primauté affirmée d'une approche en termes de marchés de services sur l'approche antérieure privilégiant les infrastructures. La deuxième idée-force est l'insistance apportée à la notion de « régulation ». Dans un contexte de concurrence et de libéralisation, les préoccupations de service public doivent s'exprimer sous d'autres formes que celle de l'intervention directe de la puissance publique. Le rapport insiste sur la complexité de la régulation des réseaux, lorsque la ligne de partage est difficile à tracer entre public et privé, entre intérêt général et intérêts particuliers, entre administration et entreprise, entre monopole et concurrence.

Sans engager un débat sur l'opposition entre service universel et service public, le rapport Miléo met l'accent sur le partage des obligations de service universel entre tous les opérateurs selon le principe « payer ou participer ». Une approche territoriale du contenu du service universel est évoquée : dans cette perspective, les collectivités territoriales pourraient encadrer l'activité des opérateurs sélectionnés, en appréciant précisément les besoins des territoires qu'elles gèrent ; elles seraient également mises à contribution dans le financement des dispositifs.

Bien qu'elle ne soit pas directement mentionnée dans le rapport Miléo, la notion d'expérimentation localisée est largement sollicitée dans l'analyse qui sous-tend ce texte, à travers :

- la question primordiale des usages et, par conséquent, de la proximité des usagers ;
- le problème de l'articulation *in situ* entre contenants et contenus ;
- la nécessité de rechercher des modes de partenariats diversifiés.

La conception du territoire sous-jacente à cette approche mérite d'être relevée : le territoire est abordé ici non pas tant comme aménagement équilibré ou équitable (le rapport insiste d'ailleurs sur le fait que le scénario des « trous noirs » est très improbable, compte tenu de la couverture universelle du territoire national en services de télécommunication de qualité) que comme lieu de rassemblement de ressources diverses pour l'expérimentation.

Après le « faux pas » du rapport Théry, la politique du gouvernement français sur le développement des autoroutes de l'information va se tourner délibérément vers la mise en œuvre d'expérimentations de services. L'objectif affiché est de susciter une demande forte chez les usagers potentiels. Les réflexions générales sur les principes d'action de l'État, telles qu'elles sont évoquées dans le rapport Miléo, se traduisent sur le terrain par une politique de soutien aux expérimentations.

La politique suivie de 1995 à 1998 peut se résumer en quatre mots clés : labellisation – diversification – dérogation – évaluation.

L'obtention du label officiel n'entraîne aucun financement direct de la part de l'Etat, le soutien financier étant réservé aux projets affichés en recherche et développement.

La diversification se lit dans le fait que sur les 244 projets labellisés, 124 ont été présentés par des entreprises, 31 par France Télécom, 45 par les administrations et 44 par les collectivités territoriales. Les thèmes dominants des projets labellisés sont : administration (8), audiovisuel (18), culture (2), place de marché (20), plateforme (75), presse (5), recherche (7), santé (14), technologie (10), télé-enseignement/éducation (32), téléservices (42), tourisme (2), transports (1).

La dérogation concerne la législation sur le monopole public des télécommunications applicable jusqu'au lez janvier 1998 et sur la séparation réglementaire toujours en vigueur entre le domaine des télécommunications et celui de la communication audiovisuelle. La « loi sur les expérimentations », dite Loi Fillon, adoptée par le Parlement en mars 1996, permet le développement de services de télécommunications sur le câble, de technologies numériques audiovisuelles, de vidéo à la demande.

Enfin, un Observatoire des autoroutes de l'information a été créé en novembre 1996 par le ministère des Postes et Télécommunications dans le but de procéder à une évaluation des actions menées dans le cadre des projets labellisés.

Cette politique, délibérément tournée vers un accompagnement des expérimentations dans le cadre du « *social pull »,* n'implique pas un abandon pur et simple des prérogatives de l'État dans le développement des autoroutes de l'information. Elle appelle cependant un réexamen en profondeur des référentiels antérieurs hérités de la tradition colbertiste et saint-simonienne (Musso, 1997), elle nécessite un réajustement des modalités d'intervention étatiques face aux prérogatives et aux initiatives d'autres acteurs de l'action publique.

2. LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ÉCHELONS LOCAL ET EUROPÉEN

2.1. Les collectivités locales

Avant les années 1980, la dimension territoriale des activités de l'opérateur public était marquée par une représentation normée par le haut de l'équipement et de l'aménagement. Les disparités existantes

entre les différentes parties du territoire français étaient associées à la chronologie de programmation d'une politique affichant haut et fort les principes d'égalité territoriale et d'universalité. Dans cette perspective, la fourniture de réseaux et de services échappait à toute formule partenariale avec des collectivités locales qui, compte tenu de l'impressionnante efficacité de l'opérateur public dans la mise en œuvre du plan téléphone, n'émettaient pas de revendication particulière sur ce point.

Le Plan Câble et les diverses initiatives des collectivités locales en matière de réseaux et d'aménagement des télécommunications après le vote de la loi sur la décentralisation de 1982 ont contribué à remettre cet équilibre en question.

Plusieurs éléments sont à examiner pour comprendre les enjeux et les modalités de mise en œuvre de cette régulation croisée à l'échelon local autour des réseaux de télécommunication.

2.1.1. L'engagement des collectivités locales dans les TIC

Une première analyse conduit à distinguer trois étapes dans l'approche de la communication électronique par les collectivités territoriales depuis le début des années 1970. Ces trois étapes peuvent être décomposées de la manière suivante :

- L'époque des pionniers

Elle se caractérise, pour l'essentiel, par deux types d'initiatives qui fonctionnent de manière plus juxtaposée que complémentaire :

– la recherche de nouvelles pratiques culturelles : on peut citer à ce titre des expérimentations comme celle de la Villeneuve de Grenoble, les vidéodocuments de pays, les télé-brouettes (le voyage au Québec fait alors partie du parcours initiatique obligé du vidéaste militant !). Ces expériences sont portées par des militants associatifs souvent en délicatesse avec les équipes municipales en place. Elles sont autorisées (ou simplement tolérées) par dérogation expresse au principe du monopole public (loi de 1974) ;

– une volonté de rationalisation de l'action administrative par l'introduction de l'informatique dans les collectivités locales. Des équipes, des savoir-faire, des partenariats interprofessionnels ou territoriaux vont se mettre en place à cette occasion.

- L'ère de la communication publique locale

On assiste à un changement de paysage politique dans de nombreuses communes au moment des élections municipales de 1977. Les nouveaux élus municipaux, souvent issus du milieu associatif, reprennent les thèmes de la période précédente (radios libres, enregistrements vidéo, etc.) et y ajoutent, après 1980, celui de la télématique. Le thème de la sortie de crise par les nouvelles technologies, largement popularisé par la nouvelle majorité politique nationale élue en 1981, incite par ailleurs les collectivités locales à se lancer dans l'aventure du Plan Câble qui leur sera proposée en 1982, quelques mois après le vote de la loi sur la décentralisation.

Mais l'élément principal de la période est la montée en puissance de la communication publique locale. Les nouveaux outils permettent aux élus de fantasmer pendant quelque temps (un temps relativement bref compte tenu de l'irréalisme de la formule !) sur le thème de la « télé de monsieur le Maire » et, parfois, de chercher à renouveler les formes de participation à la vie locale.

- L'impératif économique

Après l'échec du Plan Câble, échec entériné par la loi sur la communication de 1986, les TIC deviennent les vecteurs de nouvelles thématiques territoriales. Trois « téléthèmes », à dominante économique, sont particulièrement mis en avant : le télétravail, les téléports et les télé services. L'enjeu pour les collectivités locales est double : créer de la « plus-value territoriale » pour attirer les investisseurs, dans un contexte de concurrence accrue ; explorer les voies d'une nouvelle économie tertiaire donnant une place centrale aux activités d'information et de communication.

À chacune de ces étapes des systèmes partenariaux à géométrie variable se sont constitués ou se sont renforcés autour des collectivités territoriales avec des acteurs extrêmement divers : associations culturelles, cabinets de consultants, industriels, opérateurs de services urbains, DATAR, etc.

2.1.2. Le croisement des enjeux

Dans la réalité, les trois registres évoqués ont largement interféré sur l'ensemble de la période. Et cela, pour trois raisons principales :

– l'échec relatif du passage à l'économique. Certains dispositifs pensés dans le cadre d'une communication signalétique (ou promotionnelle) – destinée avant tout à valoriser les promoteurs de l'action – ont eu beaucoup de mal à s'adapter aux

exigences d'une communication fonctionnelle — orientée vers la mise en relation des résultats de l'action avec les objectifs fixés et les moyens mis en œuvre. L'évolution des centres multimédias de la région Midi-Pyrénées est significative à cet égard. Devant la difficulté à négocier le virage économique annoncé, les responsables de ces équipements ont préféré, par défaut, jouer la carte de l'action culturelle ou celle de la formation ;

– l'impossibilité de distinguer en pratique communication signalétique et communication fonctionnelle. Ainsi, la montée en puissance de l'informatique municipale dans les années 1970 — sur la base de systèmes lourds et fortement centralisés — s'est-elle accompagnée de la création de dispositifs d'appui à la communication expressive ;

– la complémentarité entre l'approche économique et l'approche culturelle, lorsque celle-ci est considérée comme un facteur de production et non seulement comme un service final.

Il reste à se demander de quelle manière l'appropriation (culturelle) des nouveaux outils d'information et de communication par les habitants participe du développement local : à l'échelon individuel (amélioration des compétences et des « satisfactions ») ou dans le cadre d'une fonction d'utilité collective (solidarités professionnelles et non professionnelles à l'intérieur d'un territoire) (Pecqueur, 1996) ?

2.1.3. Partenariat et concurrence entre collectivités territoriales

À l'instar d'autres réseaux techniques comme les transports, les télécommunications sont au cœur d'une double logique (partenariat et concurrence entre acteurs) relevant de la problématique générale de l'identité territoriale. Il est intéressant de constater la mobilisation des élus sur des projets de réseau dont la vocation est précisément de dénier à l'échelon local une bonne part de sa pertinence ! L'explication la plus couramment donnée de ce paradoxe est la volonté des élus de ne pas rater le train le plus emblématique de la modernité : les TIC permettent en effet de donner du local une image dynamique, elles sont une vitrine technologique sur laquelle le discours promotionnel des élus est fréquemment centré. Ajoutons cependant à cette explication l'existence d'autres enjeux liés à la nouvelle représentation que les élus se font de leur activité politique : l'implication dans les réseaux de communication leur permet de faire valoir leur qualité d'entrepreneur et de gestionnaire, mais elle permet aussi « d'assurer la pertinence d'un espace politique singulier dans un univers en mutation rapide (Négrier, 1995).

On touche là directement le problème de la concurrence existante entre échelons territoriaux, indépendamment des oppositions politiques partisanes qui peuvent s'y greffer et en tenant compte des atouts de chacun de ces échelons. L'engagement des Conseils régionaux — nouvelle collectivité territoriale issue de la loi sur la décentralisation de 1982 — dans les réseaux de communication électronique, peut sembler « naturel » eu égard à la dimension des espaces de référence, au positionnement moderniste évoqué précédemment et surtout à la volonté des collectivités régionales de trouver leur place dans le marché des compétences institutionnelles. Cet engagement, d'ampleur inégale selon les régions, ne doit pas faire oublier cependant la volonté d'action manifestée dans certains cas par l'échelon départemental — où la marge d'initiative financière est la plus forte — et surtout la place stratégique occupée par les communes : ces dernières disposent, en effet, de nombreuses clés d'accès au local, en particulier, dans le domaine foncier, pour la réalisation d'opérations ambitieuses.

2.1.4. Opérateurs de services urbains et modes d'accès au territoire

Deux catégories d'opérateurs sont partenaires des collectivités locales depuis le lancement du Plan Câble en 1982 : l'opérateur public des télécommunications et les compagnies de services urbains. Cette distinction correspond à deux représentations du territoire : celle de l'opérateur public est largement conditionnée par le couple pénétration technique et extériorité politique ; celle des compagnies de services urbains combine au contraire proximité politique et développement commercial (Négrier, 1995). La force d'attraction du second modèle est due pour partie au contexte de la décentralisation. Mais elle est également liée à la diversification croissante des services de communication électronique et à la pluralité des relations contractuelles ou informelles qui en résulte.

La création par France Télécom en 1990 de l'Observatoire des télécommunications dans la ville pouvait laisser penser que l'opérateur public chercherait à appliquer, à son tour, le second modèle. L'objectif des fondateurs de l'Observatoire était en effet d'inciter les responsables de France Télécom à dépasser l'approche des collectivités locales en termes de marketing pour les considérer désormais comme des partenaires à part entière sur certains types de projets. Sept ans après, force est de constater que l'approche marketing est restée prédominante et surtout que la question du partenariat avec les collectivités territoriales ne constitue plus une préoccupation déterminante pour un opérateur public en cours de privatisation et entraîné désormais dans le grand tourbillon de la concurrence.

Les figures de la régulation croisée apparaissent donc singulièrement complexes et mouvantes. À la géométrie très variable de ces systèmes d'action publique et privée localisée, encore compliquée par l'entrée en lice d'un nouvel acteur de poids, la Commission européenne, répondent les incertitudes et les hésitations d'un État central cherchant à trouver sa place dans un dispositif dont le pilotage lui échappe largement. Y a-t-il un commandant de bord dans l'avion ?

2.2. L'Europe entre en scène

Les mécanismes administratifs et financiers de l'Union européenne ne brillent généralement pas par un excès de simplicité ou de lisibilité, sans que l'on veuille attribuer principalement cet état de fait à la figure souvent décriée de la « technocratie bruxelloise », mais plutôt aux difficultés considérables d'une gouvernance supranationale — ne fût-elle que « subsidiaire » — sur un espace européen traversé en permanence par des conflits d'intérêts majeurs et des principes d'action divergents. Dans le domaine étudié ici la situation est particulièrement complexe. La politique européenne de soutien aux TIC se situe en effet au carrefour de trois logiques différentes :

- la première oppose l'action réglementaire (qui ne sera pas abordée ici) a
- la seconde renvoie aux deux modes de financement bien distincts que sont les fonds structurels (où le rôle des États-nations reste prédominant) et les programmes communautaires de recherche et développement (PCRD) où la marge de manœuvre de la Commission est plus importante[4] ;
- enfin, et surtout, les initiatives communautaires en matière de TIC se situent à la charnière entre les actions sectorielles et les actions territoriales conduites par la Commission de Bruxelles.

Ces multiples interférences se reflètent dans la complexité et la diversité des structures d'intervention et des politiques de soutien mises en œuvre dans le domaine de la communication électronique.

4. La distinction est cependant à nuancer. Les programmes d'initiative communautaire (PIC) financés par les fonds structurels donnent à la Commission un pouvoir étendu dans la définition des objectifs et la sélection des projets. Le financement des PIC représente environ 10 % du montant total des fonds structurels pour la période 1994-1998.

2.2.1. La naissance d'une politique sectorielle

La question des télécommunications n'occupait qu'une place secondaire dans les préoccupations et les champs d'intervention de la Commission de Bruxelles jusqu'au milieu des années 1980. Il n'existait pas à cette époque de direction générale chargée de ce secteur. La déréglementation américaine de 1984 a incité la Commission à prendre en charge de manière active le dossier, d'abord, par la création d'une cellule de réflexion, la « *task force »,* qui a rédigé en 1987 un Livre vert sur la question, puis, la même année, par la création d'une Direction générale des télécommunications, la DG XIII (Négrier et al., 1994). Cette nouvelle direction s'est développée en absorbant certaines compétences et ressources provenant d'autres directions générales : DG X (audiovisuel), DG XXIII (dimension régionale du développement économique), DG III (industrie), sans oublier la DG XVI chargée des politiques régionales). La DG XIII a cherché à coiffer l'ensemble des actions communautaires sur le secteur des télécommunications et, plus tard, des autoroutes de l'information, avec deux exceptions importantes : la première concerne le programme Esprit (destiné prioritairement aux industriels), rattaché depuis 1993 à la DG III ; la seconde concerne les premiers programmes d'action territorialisés (1986-91) gérés conjointement avec la DG XVI. Il faut rappeler que certains responsables de la DG XIII considéraient alors la notion de territoire comme passablement surannée, avec une vision qui n'est pas sans rappeler celle de l'opérateur public français à l'égard des collectivités locales de l'Hexagone.

2.2.2. Les politiques de soutien

Elles s'appuient conjointement sur les fonds structurels (en particulier le FEDER) et sur les PCRD. Les premières initiatives territorialisées en matière de télécommunication datent de 1986 avec le programme STAR (Special Telecommunications Action for Regional Development) qui couvrait la période 1986-1991. Ce programme, financé par les fonds structurels, faisait partie des programmes d'initiative communautaire. Consacré pour l'essentiel au financement des infrastructures, il impliquait un partenariat fort entre les collectivités locales et les opérateurs publics nationaux. La plupart des régions bénéficiaires relevaient de l'objectif 1 (zones en retard de développement)[5]. Le montant total du programme était de 1455 millions d'écus. Le programme Télématique, adopté en 1991, relevait d'une problématique

5. Rappelons que, pour la France, seuls les deux départements de Corse sont admissibles à l'objectif 1, alors que la République d'Irlande l'est en totalité.

comparable, mais avec un budget nettement moins élevé (217 millions d'écus).

Après 1994, la part des TIC dans les programmes structurels de développement régional a sensiblement diminué. Les projets sont désormais disséminés dans d'autres programmes multisectoriels d'initiative communautaire tels que Interreg II ou Leader II[6]. En revanche la DG XIII a peu à peu développé une entrée territoriale dans le cadre des PCRD consacrés à la communication électronique. Deux raisons permettent d'expliquer ce changement d'orientation qui est intervenu au moment même où l'Europe a repris à son compte la thématique étasunienne des autoroutes de l'information :

- la Commission voit dans le marché le pivot central de la construction de la société d'information (Rapport Bangemann de 1993), mais le thème de la démocratisation des TIC et celui de la cohésion économique et sociale sont également très présents dans la rhétorique européenne, en particulier dans le « testament de Jacques Delors » (Livre blanc de 1993) ;
- il apparaît de plus en plus clairement que les usages sociaux des nouvelles technologies d'information et de communication ne peuvent être prédéfinis par les opérateurs : ils s'élaborent dans le cadre d'expérimentations associant les différents partenaires de l'offre et les usagers potentiels.

Après les programmes Race et Esprit lancés avant 1990 et concernant les seuls milieux industriels, les programmes ultérieurs pilotés par la DG XIII intègrent cette dimension partenariale, expérimentale et, dans certains cas, territoriale. C'était déjà le cas du programme TelemaTIC couvrant la période 1991-1994. C'est également le cas du programme TAP (Applications Télématiques), l'un des dix-neuf programmes spécifiques de R-D soutenus au titre du quatrième programme-cadre de l'Union européenne (1994-1998). Les activités de ce programme, essentiellement tourné vers l'exploration des usages sociaux, sont étroitement liées à celles du programme Technologies de l'information (ESPRIT) et du programme Technologies et services avancés de communications (ACTS). Un sousprogramme de TAP est consacré aux aspects territoriaux : TURA (TelemaTlC on Urban and Rural Areas). Le budget cumulé de ces trois programmes représente 28 % du budget que l'Union européenne

6. Il faut néanmoins préciser que les financements assurés par la voie des fonds structurels peuvent atteindre des niveaux globaux très élevés. Pour la période 1994-1998, le total des sommes transitant par les fonds structurels est dix fois plus élevé que l'ensemble des programmes émargeant au quatrième PCRD.

voue à la recherche. Il faut y ajouter d'autres programmes de moindre ampleur, comme le programme IRIS (Inter Regional Information Society) lancé en 1995.

3. CONSTRUCTIONS TERRITORIALES ET COMPÉTENCES CROISÉES

Le rappel sommaire des compétences des trois échelons d'intervention précédemment évoqués est largement insuffisant pour définir les contours d'une politique publique territorialisée sur les autoroutes de l'information. D'abord, comme cela a déjà été signalé, parce que ces compétences ne sont pas prédéterminées, que ce soit sur le plan politique (comme le montre, par exemple, la quête permanente de légitimité des exécutifs régionaux en France) ou sur le plan administratif (voir la répartition incertaine et mouvante des initiatives communautaires entre les fonds structurels et les différents programmes de recherche et développement animés par des directions générales différentes). Ensuite, parce que les jeux de pouvoir et d'influence entre ces différents niveaux de compétence modifient la nature même des interventions de chacun d'entre eux et contribuent à façonner en permanence les territoires de l'intervention. Deux exemples seront choisis pour illustrer ce croisement de compétences et de régulations territoriales : le rôle tout particulier joué par la DATAR dans l'articulation entre les trois échelons local, national et européen, la mise en œuvre de nouvelles stratégies de l'État pour intervenir dans la régulation entre local et Europe.

3.1. Le rôle de la DATAR

La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, créée en 1963, est une administration de mission qui mène une action interministérielle. Avec une vision transversale, elle doit inciter les ministères à raisonner sur un plan territorial et non plus seulement par secteur. Elle fait converger les moyens d'intervention des autres ministères vers des objectifs régionaux dépassant la responsabilité particulière de chacun d'eux. La DATAR poursuit les actions de redistribution des activités et de développement des infrastructures.

Dès sa création, la DATAR a engagé une politique destinée à contrebalancer le pôle parisien, renforcer le maillage urbain et soutenir les zones rurales fragiles. Face au fléchissement de la croissance, dont les effets perçus dès 1974, se sont progressivement étendus à l'ensemble des activités et du territoire, la DATAR a élargi son champ d'action et défini des politiques pour les zones les plus durement touchées. Les lois de décentralisation de 1982, à travers le principe

de la non-subordination des collectivités territoriales les unes par rapport aux autres, ont profondément renouvelé les conditions d'intervention de la DATAR. Elle est devenue l'artisan de la négociation, puis de la mise en œuvre des contrats quinquennaux conclus entre l'État et les régions (1984, 1989, 1994). Depuis la réforme des fonds structurels communautaires en 1989 et l'engagement d'une politique régionale européenne, à travers trois sources de financement (FEDER, FSE, FEOGA) qui interviennent sur cinq objectifs, la DATAR est devenue pour la France l'interlocuteur privilégié de la négociation des zones admissibles et de la répartition des fonds européens. Le débat national ouvert en 1993 s'est conclu par l'adoption de la loi d'orientation pour le développement et l'aménagement du territoire, le 4 février 1995[7].

Au cours des 25 années de son histoire les interventions de la DATAR ont reflété l'évolution des conceptions dominantes en matière d'aménagement du territoire et de lutte contre les inégalités spatiales : à un aménagement conçu, durant les « trente glorieuses », comme redistribution spatiale des ressources, lutte contre les inégalités, voire recherche de la parité entre le rural et l'urbain, a succédé une politique d'aménagement conçue, dans les désillusions de l'après-fordisme, comme mobilisation impérative de ressources et d'acteurs autour de projets localisés. Durant toute cette période, le rôle de la DATAR ne s'est pourtant pas réduit à celui de simple porteparole des gouvernements successifs. La pérennité de l'institution, la culture « missionnaire » de ses cadres et le partenariat original qu'elle a toujours entretenu avec les différents services de l'État, avec les collectivités territoriales, avec certains milieux associatifs ou avec des acteurs privés, lui ont donné une marge d'autonomie non négligeable dans le paysage politique et administratif de la France et un rôle privilégié dans le montage de projets territoriaux associant plusieurs acteurs.

C'est particulièrement le cas pour des domaines d'intervention « émergents » comme les TIC, pour lesquels manquent les référentiels

7. Un certain nombre de mesures d'accompagnement de cette loi ont été mises en oeuvre par la DATAR :

- mise en place des nouveaux fonds : fonds national d'aménagement et de développement du territoire, fonds de gestion de l'espace rural, fonds de péréquation des transports aériens, fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables (1995) ;
- adoption des nouveaux zonages et d'une fiscalité aménagée (1995, 1996) ;
- préfiguration des « pays » (1996) ;
- expérimentation des directives territoriales d'aménagement (1996) ;
- élaboration du schéma national d'aménagement et de développement du territoire (1996, 1997).

existant dans des domaines plus traditionnels de l'action publique. Ici la DATAR fut autant force de proposition et d'innovation qu'instrument de négociation.

Un exemple caractéristique est donné par la préparation des schémas départementaux et régionaux de la communication à partir de 1985. La DATAR menait alors une réflexion sur les disparités géographiques liées à la mise en œuvre du Plan Câble et sur la possibilité de « solutions alternatives pour assurer à moyen termes des formes d'équipement et de desserte dans les zones rurales[8] ». Le seuil démographique d'intervention de l'administration des télécommunications excluant de fait la possibilité d'envisager à court terme la construction d'un réseau câblé, le « centre multimédia », concept proposé par l'IDATE[9], semblait pouvoir apporter une réponse aux problèmes sociaux, culturels et politiques soulevés par cette pratique discriminatoire d'équipement du territoire. À la façon des salles des fêtes communales, les centres multimédias étaient destinés à devenir des foyers communaux d'animation sociale, culturelle et, le cas échéant, économique.

Depuis 1990, la DATAR semble avoir renoncé à l'objectif d'une couverture générale du territoire par l'intermédiaire d'équipements normalisés. La place centrale attribuée aux télécommunications dans l'aménagement du territoire est désormais justifiée par les processus de différenciation des territoires que les TIC sont supposés doter d'une « valeur ajoutée » spécifique. L'appel à projets « Télétravail, nouvel aménagement du territoire et compétitivité économique » de 1993 s'est inscrit dans cette nouvelle perspective qui favorisait la notion d'expérimentation localisée et les logiques ascendantes au détriment des prescriptions normatives et des logiques descendantes.

À l'heure des autoroutes de l'information, la DATAR pourra-t-elle continuer à jouer son rôle d'éclaireur et de passeur de territoires ? Rien ne s'y oppose a priori. Il est permis néanmoins d'en douter, compte tenu de plusieurs facteurs comme la montée en puissance des acteurs locaux et supranationaux de la régulation croisée ou les incertitudes sur le rôle à venir de l'État dans la conduite des politiques publiques d'aménagement du territoire.

8. La Lettre de la DATAR, avril 1988, n° 116, p. 1.

9. Institut pour le développement et l'aménagement des téléactivités en Europe, organisme privé de consultation et de recherche basé à Montpellier.

3.2. L'État national à la recherche de ses marques

On assiste à la constitution progressive d'un espace européen des politiques publiques (Taulelle, 1996) caractérisé par un déplacement de certaines compétences réglementaires et de nombreux financements au niveau communautaire. Mais la complexité du système de décision bruxellois ouvre en même temps un espace de jeu non négligeable aux acteurs de la régulation croisée.

Deux éléments peuvent être mis en évidence dans un système d'action particulièrement complexe.

3.2.1. État et régions veulent se faire entendre à Bruxelles

Le développement des compétences communautaires ne s'est pas accompagné d'un renoncement de l'échelon national à l'affirmation de son existence et de sa volonté de contrôle. Il est vrai que le système même des fonds structurels laisse à l'État une position charnière puisqu'il lui revient la charge d'obtenir les meilleurs taux d'admissibilité des aides européennes pour les territoires sous sa juridiction. La réforme générale des fonds structurels, engagée en 1998, laisse d'ailleurs prévoir d'âpres négociations entre les États d'une Europe élargie et riche de territoires candidats admissibles. La DATAR et les structures déconcentrées de l'Etat (préfectures de région et secrétariats régionaux à l'action régionale) jouent ainsi un rôle essentiel dans l'affectation des fonds structurels (y compris, depuis peu, les Programmes d'initiative communautaire) et, dans une moindre mesure, dans l'attribution des programmes de recherche et développement. La règle de l'additionnalité des fonds européens donne, par ailleurs, à l'État, par l'intermédiaire des contrats de plan, un droit de regard effectif sur les aides en provenance de Bruxelles.

De leur côté, les collectivités locales tentent de développer une coopération interrégionale et d'établir des relations directes avec les institutions européennes : outre le lobbying et divers échanges informels, elles s'appuient sur des institutions officielles comme l'Assemblée des régions d'Europe, créée en 1987 ou le Comité des régions, issu du traité de Maastricht et consulté obligatoirement sur certains domaines, dont celui des télécommunications.

3.2.2. Politiques publiques et acteurs privés

Les jeux de pouvoir et d'influence entre les échelons territoriaux de l'action publique sont loin d'avoir épuisé tous leurs effets. En tous cas, leurs développements récents n'accréditent pas la thèse convenue d'un désaisissement systématique des compétences nationales au

profit des acteurs « d'en haut et d'en bas ». Chacun des partenaires dispose en effet d'atouts et de points faibles et l'on sait, par exemple, les difficultés éprouvées par les collectivités régionales en France pour mettre en œuvre des politiques cohérentes dans le domaine de la communication électronique. Le risque principal pour l'avenir des politiques publiques réside plutôt, à notre sens, dans l'organisation problématique d'un partenariat équilibré entre acteurs publics et acteurs privés. Si les fonds structurels européens donnent la part belle aux premiers, en revanche les programmes de développement communautaire favorisent ouvertement les seconds dans un contexte réglementaire d'orientation très libérale.

Dans le cas français, les expérimentations localisées mettent volontiers en avant la figure de l'élu, toujours à la recherche de ressources politiques nouvelles, soucieux de modernité et attaché à la dimension signalétique de toute activité de « communication ». Cet emblème ne saurait faire oublier la présence d'autres acteurs, industriels et privés, capables d'échanger la remise des « clés du local » contre une certaine discrétion dans l'exploration des ressources de ces nouveaux « laboratoires de marché ». S'agit-il d'un marché de dupes ou assiste-t-on, au contraire, à la naissance de nouvelles formes de gouvernance territoriale décentralisée et cohérente ? Seule l'analyse des situations concrètes sur le terrain pourra fournir des éléments de réponse à cette question.

BIBLIOGRAPHIE

EVENO, E. (1991). *La territorialisation du système « d'info-com » et les acteurs de la sphère publique locale,* Thèse de doctorat en géographie et aménagement, Toulouse.

LEFEBVRE, A. (1995). « Rhétorique de la convergence et politique régionale de communication : le cas des villes franches 2000 en Midi-Pyrénées », *TIS,* vol. 7, n° 2.

MANSELL, R. (1996). « Les nouveaux marchés de la communication et la réglementation », *Réseaux,* n° 78.

MILÉO, T. (1996). *Les réseaux de la société de l'information,* Rapport au Commissariat général du Plan, Paris, Éditions ESKA, 230 p.

MUSSO, P. (1997). *Te'lécommunications et philosophie des réseaux,* Paris, Presses universitaires de France, 396 p.

NÉGRIER, E., A. RALLET et F. RABATÉ (1994). *L'aménagement territorial des technologies de l'information et de la communication,* Montpellier, CEPEL, 222 p.

NÉGRIER, E. (1995). « Pouvoir régional et télécommunications », dans *Stratégies de communication et territoires,* Paris, L'Harmattan, p. 89-114.

OFFNER, J.M. et D. PUMAIN (dir.) (1996). *Réseaux et territoires,* Paris, Éditions de l'Aube.

PECQUEUR, B. (dir.) (1996). *Dynamiques territoriales et mutations économiques,* Paris, L'Harmattan, 246 p.

SIMON, J.P. (1995). « Petite histoire des politiques de communication locale de 1970 à nos jours », dans *Stratégies de communication et territoires,* Paris, L'Harmattan, p. 125-151.

TAULELLE, F. (1996). *Les territoires en difficulté face aux politiques régionales d'aménagement,* Thèse de doctorat en géographie et aménagement, Toulouse, CIEU, 540 p.

THÉRY, T. (1994). *Les autoroutes de l'information,* Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.

DEUXIÈME PARTIE

Des expérimentations en perspective

Les développements précédents consacrés à l'analyse comparée, en France et au Québec, des politiques publiques territoriales concernant les autoroutes de l'information révèlent la complexité, la diversité mais aussi la réversibilité de certains dispositifs mis en œuvre. Les mythes de l'homogénéité et de la transparence spatiale, souvent présents dans la rhétorique de la « société de l'information », sont confrontés à l'épaisseur et à la viscosité des territoires concrets et aux stratégies d'acteurs, multiples et souvent contradictoires, qui s'y développent. L'analyse des expérimentations localisées présente de ce fait un double intérêt : c'est à la fois le lieu de la mise en scène des politiques publiques et un observatoire privilégié pour tenter de décrypter le jeu des acteurs sur la scène.

Six études de cas sont présentées ici, trois en France et trois au Québec. Nous avons délibérément privilégié ici le croisement des regards en donnant autant que possible la parole principale à un observateur « étranger » familiarisé au terrain par un stage de plusieurs semaines et en invitant un observateur « autochtone » à réagir, en contrepoint, à l'analyse effectuée « de l'extérieur ». Le choix des terrains d'étude s'est fait dans le souci de diversifier les expériences à rendre compte. En première analyse, chacune des six expériences étudiées semble devoir s'inscrire dans un registre particulier : l'affirmation identitaire (Canada francophone), le développement rural (Aquitaine), la réforme organisationnelle de l'action publique

(Outaouais), les politiques de la ville (Castres), l'étude de marché pour le développement des TIC (Saguenay) et l'expérimentation sociale globale (Parthenay). La réalité est néanmoins plus complexe : il existe de multiples interférences entre ces registres et, dans tous les cas, l'expérimentation est loin d'être stabilisée. Le tracé des autoroutes de l'information est encore largement incertain et il est marqué par la présence de nombreux chemins de traverse...

Chapitre 7

Parthenay

Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée

Emmanuel Eveno

INTRODUCTION : LA NOTORIÉTÉ DU PROJET

La Ville de Parthenay a fait le recensement[1] des articles, émissions de radio ou de télévision qui font état de son projet de ville numérisée : 5 reportages de télévision (F-R 3 national et régional ; La Cinquième, M6 et CNBC aux États-Unis) ; 6 reportages ou émissions de radio nationale dont une émission de France Culture notamment basée sur un reportage réalisé sur Parthenay ; 7 rapports, dont le rapport officiel de Patrice Martin-Lalande au premier ministre *(L'Internet, un vrai défi pour la France,* Paris, La Documentation française, 1997) ou encore le rapport au Sénat de Franck Sérusclat[2] ; 21 articles de presse nationale *(Le Monde*[3]*, Libération, L'Express,* etc.) ; 32 conférences nationales et internationales ; 115 articles de presse régionale ; 137 émissions de la radio locale « Gâtine FM ».

La couverture médiatique est donc impressionnante et place Parthenay dans la situation du « modèle français », de « site-laboratoire », en concurrence avec d'autres sites, tels les villes de Metz, d'Issy-les-Moulineaux, de Nice-Sophia Antipolis, Poitiers et

1. Recensement établi en juillet 1997, depuis le phénomène ne fait que s'amplifier.

2. Dans les deux rapports, le seul cas d'expérimentation locale exposé (en des termes très positifs) est celui de Parthenay.

3. Le titre d'un article du *Monde,* « Parthenay la mutante », signé Marie-Claire Subtil, est significatif de l'engouement des grands médias pour ce qui se passe à Parthenay.

son Futuroscope, Lille-Roubaix-Tourcoing et son téléport... Dans ce club très fermé, Parthenay est à la fois l'un des plus récents (Metz, Nice-Sophia, Poitiers ont acquis depuis plusieurs années ce statut de « modèle » et de « ville-laboratoire » des nouvelles technologies) et, fait rarissime, c'est une « petite ville isolée » dans les termes de la nomenclature INSEE.

Succès indiscutable donc, à tel point d'ailleurs qu'il pourrait même y avoir quelques effets pervers attachés à cette surmédiatisation. C'est ainsi que la Ville doit faire face à toute une série de demandes de visites, voire d'expertises de la part d'autres collectivités locales, des grandes villes comme des petites[4]. En outre, cette surmédiatisation du « modèle » place Parthenay dans la contrainte d'une perpétuelle surenchère d'innovations et de signes de réussite pour conserver son statut particulier dans les médias. Enfin, Parthenay est contrainte de donner des signes concrets prouvant qu'elle est à l'avant-garde sous peine que le discours et la réalité sur le terrain ne souffrent d'un décalage trop patent.

Au-delà des effets inévitables de la survalorisation médiatique, le « modèle parthenaisien » a donc de quoi surprendre. L'évaluation du projet parthenaisien réalisée en juillet 1997 dans le cadre d'un programme de recherche financé par la DG III de la Commission européenne conclut également à la réussite du « modèle ». Il s'agit bien évidemment d'une évaluation partielle, qui prend pour critères essentiels l'adéquation entre le projet initial et sa concrétisation sur le territoire. Reste que Parthenay est devenue une référence dans la politique de la Commission européenne. Lors de son discours d'inauguration aux « Rencontres européennes de Parthenay », le 25 septembre 1997, Mme Edith Cresson, commissaire européen à la Recherche et au Développement technologique, après avoir salué en des termes élogieux la réussite de ses hôtes, affirmait ainsi que ce qui avait été possible à Parthenay pouvait l'être partout ailleurs en Europe.

Parthenay aurait donc inauguré une nouvelle forme de développement local dont les recettes, une fois décryptées, seraient reproductibles à l'envi. Ce qui aurait placé Parthenay dans ce statut enviable aurait été, en quelque sorte, la prescience des élus locaux des effets des TIC sur la société et l'économie locales. L'enjeu désormais consisterait donc à reproduire le modèle parthenaisien sur d'autres territoires, une fois que les constituants du modèle auraient été suffisamment élucidés.

4. On a même songé, à Parthenay, à organiser le « tourisme technologique » et les visites des représentants d'autres collectivités tant ils deviennent nombreux.

C'est là une conclusion qui, à de nombreux égards, semble prématurée et qui, en fait, ne résiste guère à l'épreuve des faits. La « réussite parthenaisienne » ne peut se comprendre et a fortiori s'expliquer que dans les éléments d'un contexte socio-historicospatial qui lui est en partie spécifique. Elle ne prend sens qu'au regard d'une pratique déjà ancienne du développement local. Ce projet de développement local associé aux TIC fait suite en effet à d'autres projets de développement local parthenaisiens, qui se sont succédé depuis la fin des années 1970 et qui ont contribué à donner à la ville l'image d'un « laboratoire du développement local ». En outre, le projet « ville numérisée » ne reflète pas à proprement parler une conversion aux vertus des TIC ou une adhésion sans réserve aux grands discours sur la « société de l'information » : les TIC s'inscrivent ici dans le prolongement d'une politique plus générale, visant à promouvoir la modernisation des entreprises, des organisations, des politiques et des rapports sociaux et de citoyenneté. La forte cohérence de la démarche permet à la Ville de considérer les TIC comme un nouvel outil qu'elle intègre dans sa panoplie d'outils du développement local. Le fait que Parthenay ne soit plus présentée que par le prisme unique de son projet d'expérimentation sur les TIC est donc fortement réducteur et ne contribue guère à élucider les « recettes » du modèle.

1. LE CONTEXTE LOCAL

L'originalité du modèle parthenaisien tient-il à des éléments de contexte local ? ... à des éléments de dynamisme particuliers et spécifiques, d'ordre social, économique ou culturel ? Les moteurs du développement local s'expliqueraient-ils par des prédispositions particulières ?

La taille de la ville, son isolement relatif au sein d'une région rurale, l'importance de son secteur associatif, la densité des relations sociales, etc., sont autant d'ingrédients qui semblent faire partie de la constitution du « modèle ».

1.1. Une ville classique dans le paysage français des petites villes du milieu rural

Entre Poitiers et la côte vendéenne, Parthenay, siège de la sous-préfecture des Deux-Sèvres, est la capitale historique d'une microrégion rurale de 64 000 habitants : la Gâtine. Au centre de la Gâtine, pays granitique, où 15 % de la population vit de l'élevage (le marché aux bestiaux de Parthenay a d'ailleurs une forte notoriété), Parthenay est une petite ville de région rurale (12 000 habitants, 17 000 avec les

trois autres communes du district) qui a développé une activité industrielle à partir d'une tradition dans le travail du fer et de la mécanique.

La place de Parthenay dans le réseau urbain contribue encore à lui conférer ce rôle de capitale d'une microrégion, occupant le centre du département. Bressuire, au nord-ouest, est davantage orientée vers la Vendée que vers la Gâtine, les échanges entre les deux villes sont rares, de même qu'avec Thouars, au nord du département. Les rapports avec la ville chef-lieu du département, Niort, au sud, sont aussi amoindris par la proximité relative de la capitale régionale, Poitiers.

Cette situation n'a donc rien d'exceptionnelle et ne semble pas avoir constitué un atout dans la politique de développement local. De même, la crise économique de la fin des années 1970 ne la distingue guère des autres petites villes en milieu rural. Parthenay et la Gâtine sont alors en effet fortement affectées par la crise industrielle. En quelques mois, ce sont 2 000 emplois qui disparaissent du territoire parthenaisien. Pour faire face à cette crise, l'équipe municipale qui vient d'être élue va s'efforcer d'inventer de nouvelles formes de développement local. Ces formes nouvelles s'articulent à un projet politique qui va ainsi peu à peu se construire en référence à la citoyenneté, fondé sur le recours à la créativité et à la prise de responsabilités par les acteurs locaux.

La nouvelle équipe municipale ne semble pas disposer d'atout particulier. Le territoire est relativement enclavé, mal desservi par la route, relié à la gare de Poitiers par un autobus, le déclin démographique n'est pas plus accentué que dans le reste du monde rural mais il constitue aussi un frein à l'innovation, de même que le vieillissement de la population.

Entre 1978 et 1982, les principaux instruments qui fondent le dispositif de développement économique local sont créés :

- en 1978, le Club des entreprises de Gâtine ;
- en 1979, le Service d'animation économique ;
- en 1980, le Comité local pour l'emploi (comprenant des représentants des collectivités, du patronat et des syndicats de travailleurs) ;
- en 1981, Gâtine Initiative (créée par le CEG et le district de Parthenay), qui a pour objectif d'aider les jeunes créateurs à démarrer en leur apportant un capital sous forme de prêt d'honneur sans intérêt (les fonds constituant ces prêts ayant été collectés auprès des acteurs économiques locaux) ;

- en 1983, ERTD, entreprise d'insertion ;
- en 1984, Mission locale de Gâtine et CREATI (Centre de recherches et d'études sur les aides techniques et leur industrialisation).

Cette période est alors essentiellement marquée par une gestion rapide et efficace de la crise du tissu économique. La période 1982-1986 pérennise le dispositif adopté pendant la période précédente. Les efforts portent sur l'adaptation progressive des systèmes et 1'animation du tissu économique. L'économie locale s'intègre alors dans un dispositif conduit par l'acteur public. Les échanges entre les organismes publics et les structures privées intègrent peu à peu une problématique territoriale, qui va donner lieu à une approche globale. En quelques années, le bassin d'emploi a assisté à l'émergence de nouveaux acteurs et à la consolidation des agents économiques pionniers en la matière.

Sur le district et la Gâtine, trois organisations sont particulièrement efficaces dans le dialogue entre le Service économique du district et les acteurs économiques locaux :

- le Club des entreprises de Gâtine,
- la Jeune Chambre économique de Gâtine,
- l'Association pour la promotion de la viande de qualité supérieure.

Elles agissent comme des lieux de régulation sociale et contribuent à l'élaboration de réseaux formels et informels. Leur rôle de mobilisation et d'animation du secteur économique dans le cadre du projet « ville numérisée » s'est d'ailleurs avéré particulièrement efficace.

1.2. Parthenay, entre milieu innovateur et ville-laboratoire du développement local : identité, citoyenneté, associativité

La mise en relation interactive d'agents économiques, en dehors du cadre traditionnel du marché, dans le but de favoriser la mise en œuvre de processus d'innovation, l'origine locale des agents économiques, la présence de lieux de régulation sociale, etc., contribuent à renforcer une démarche partenariale et la constitution de réseaux plus ou moins formalisés qui permettent de concilier des pratiques transactionnelles et des logiques coopératives. De fait, le district de Parthenay, dont la devise officielle est « Parthenay la créative », correspond assez bien à la définition du « milieu innovateur » tel que 1'a défini le GREMI notamment.

Dans le « milieu innovateur », l'innovation résulte de la combinaison des acteurs économiques du territoire et de leur interaction.

C'est par rapport à un processus d'externalisation et de mise en synergie entre les acteurs que le système productif local est susceptible d'engendrer une dynamique de milieu innovateur.

À Parthenay, cette externalisation et cette mise en synergie est particulièrement prononcée dans la pratique de l'essaimage des compétences entre les différents acteurs. Un cadre déjà en poste dans une entreprise locale peut ainsi créer une autre entreprise tout en conservant ses responsabilités de cadre. De nombreux exemples de ce type sont observables dans le district. Pour les cadres, il s'agit d'une manière d'évoluer. Les entreprises sont très attachées à conserver leur personnel d'encadrement, peut-être en raison de leur faible nombre. Il existe donc des liens très étroits entre certaines entreprises soit par la pratique de l'essaimage, soit par la création, « plus classique », de filiales (exemple : ONEX et Tôlerie Industrielle sont des filiales d'Hervé Industrie).

Ainsi, sous-traitance et essaimage apparaissent comme deux éléments fondamentaux, sur lesquels se fonde la dynamique industrielle du district de Parthenay. Presque toutes les firmes pratiquent la sous-traitance ; pour les petites entreprises, cela représente un facteur de stabilité, car elles sont ainsi moins soumises aux aléas du marché. Pour les firmes de taille plus importante, la sous-traitance permet la promotion de nouvelles technologies.

À Parthenay, cette question du « milieu innovateur » est intégrée au thème plus global de la « ville-laboratoire » dont le développement économique ne constitue qu'un aspect parmi d'autres, pas spécialement prioritaire. Car le thème de la « ville-laboratoire » fait référence à des dynamiques aussi diversifiées que celles qui touchent à l'activité économique, aux dynamiques culturelles, aux dynamiques sociales dans leur ensemble et qui seraient susceptibles d'affermir, voire de fonder une nouvelle identité collective.

On ne peut conclure de cette forte « centration sur le local », consolidée par une vieille tradition isolationniste, que l'identité locale aurait été un atout sur lequel se serait appuyée l'équipe municipale. Pour Tahar Slimani « le territoire n'a pas une forte identité territoriale[5] » et, c'est précisément en raison de cette carence que la nouvelle municipalité de la fin des années 1970 n'aurait eu de cesse qu'elle ne l'ait consolidée et proclamée : « C'est précisément parce qu'elle n'a pas une forte identité locale, que la collectivité fait d'énormes efforts humains et financiers, pour valoriser son patrimoine

5. Tahar Slimani, « NTIC et développement local. L'exemple de Parthenay “Ville numérisée” », Mémoire de DESS, Université de Poitiers, UFR de Sciences économiques, janvier 1997, p. 5.

et se réapproprier son histoire. En témoigne le travail effectué dans le domaine du patrimoine bâti avec un service qui emploie une archéologue à temps complet et plusieurs vacataires[6] ».

La sensibilisation des habitants au patrimoine de leur ville devient exemplaire quand, au-delà de l'action municipale qui s'appuie sur le monde associatif et sur le bénévolat, le service du patrimoine utilise également cette sensibilisation et cet attachement au cadre de vie et à l'identité collective comme un élément de régulation sociale. C'est ainsi que, lorsqu'un particulier entre en conflit avec le service du patrimoine, à propos de l'utilisation d'un matériau anachronique ou dissonant, la responsable du service n'intervient pas de manière formelle mais laisse le voisinage s'apercevoir de la « faute » et faire pression sur le « fautif », jusqu'à ce que des mesures correctrices soient prises.

Au-delà de l'anecdote de ce qui précède, la régulation informelle et non coercitive par le tissu habitant ou associatif constitue l'expression concrète des notions de « citoyenneté active » et de « démocratie participative ».

Il s'agit, en outre, d'une externalisation d'un certain nombre de champs de compétences. Cette externalisation, loin de représenter un désengagement (comme cela put être le cas dans des grandes villes happées par l'idéologie entrepreneuriale dans la décennie 1980), constitue un élément essentiel de la politique de soutien aux initiatives citoyennes.

Le champ du patrimoine n'est pas le seul concerné. Cette méthode s'applique aussi dans le champ de la culture, où la Ville n'a pas de programmation culturelle et en délègue la responsabilité aux associations et aux porteurs de projets culturels locaux. L'originalité dont Parthenay fait preuve tient à sa capacité à stimuler la créativité dans de très nombreux domaines de la vie locale, en les inscrivant dans un projet politique global. Se trouvent associés dans une communauté d'intérêt et de destin, par la prégnance du discours, l'économique, le patrimoine, le culturel, le ludique, etc. Le Festival ludique international de Parthenay (le FLIP) est, par ailleurs, l'une des très rares manifestations qui soit gérée directement par la collectivité.

Le secteur associatif, le dynamisme, l'inventivité, la légitimité des acteurs associatifs locaux sont donc l'un des relais fondamentaux de cette politique. Dès lors, l'une des spécificités parthenaisiennes, par lesquelles s'explique, en partie, le succès du projet « ville numérisée »,

6. *Idem,* p. 10.

réside dans la capacité du secteur associatif à se saisir des projets entrepris à l'initiative du pouvoir politique local. Il n'y a donc rien d'étonnant que, moins d'un an après le lancement du projet « ville numérisée », à côté des 250 associations déjà existantes (près de 60 % ont été créées au cours de ces dix dernières années), soit apparue une nouvelle, à savoir PartheNet.

Une des premières questions que l'on peut se poser face au cas de Parthenay est donc celle de la capacité de la société locale à intégrer un projet tel que celui d'une « ville numérisée » dans ses références identitaires puis dans ses pratiques sociales.

Si l'on admet que le changement, en même temps qu'il s'appuie sur des dynamiques, correspond aussi à toute une série de perturbations (organisationnelles par exemple), de remises en question (concernant les savoir-faire traditionnels et le rôle de certains acteurs locaux...), de « violences symboliques (dans le passage d'un registre identitaire marqué par la tradition à celui de la modernité, voire de la postmodernité), on conçoit alors que la question de l'identité est complexe, que les projets porteurs de changements peuvent être contrariés par des résistances multiples, qu'ils peuvent susciter des quiproquos...

Un tel projet de développement qui requiert la participation active de la population n'apparaît avoir, au bout du compte, de réelle pertinence que s'il s'intègre dans des schémas de références culturels, économiques, politiques... que s'il est assimilé dans le schéma identitaire.

Or, le contexte local connaît une évolution rapide depuis le début des années 1980, en relation avec les efforts de la municipalité de promouvoir la « créativité » comme valeur clé de l'identité locale. La communication municipale est tout entière centrée sur ce concept de créativité et celui-ci est décliné de nombreuses manières : responsabilité, dynamisme, inventivité... Elle a pour effet de valoriser fortement les projets locaux et surtout les porteurs de projets qui deviennent, de ce fait, des sortes de modèles de cette créativité.

2. LES AMBITIONS DE PARTHENAY, VILLE NUMÉRISÉE

Les ambitions affichées par le pouvoir local dans le cadre de son projet « ville numérisée », et cela dès 1994-1995, sont de deux ordres : il s'agit de « transformer le citoyen spectateur/consommateur en

citoyen actif » et de « créer une communauté électronique locale et la développer rapidement »[7].

Dès 1995, le maire de Parthenay va s'efforcer de constituer un consortium européen afin d'expérimenter dans sa ville ainsi que dans deux autres villes européennes (jumelées à Parthenay) la « société d'information » qui préoccupe la Commission européenne. Après un travail de prédéfinition, visant à établir la pertinence du projet au regard des dynamiques et des attentes des acteurs locaux, le premier programme sera le programme Metasa[8]. Il sera rapidement suivi du programme Mind[9], qui s'est achevé en juillet 1997 et doit se poursuivre à partir de 1998 et pour trois ans par un programme encore plus ambitieux : le programme Imagine de la DG XIII.

Le ou plutôt les consortia (car leur composition a changé dans le temps au gré des jeux d'alliance et des rapports d'évaluation du rôle de chacun) réunissent autour de ces projets de grands industriels européens (Philips, France Télécom, Siemens Nixdorf, EDF-GDF, Thomson CSF, La Météorologie nationale, plus tardivement, l'américain Microsoft...), Parthenay et ses villes jumelles (auxquelles viendront se rattacher une ville dans l'ex-Allemagne de l'Est et, pour le projet Imagine, une ville italienne), des équipes de chercheurs en sciences sociales[10], dont la mission sera d'analyser les attentes des populations en matière d'innovation technologique puis les processus d'appropriation sociaux de ces innovations.

2.1. La multiplication des initiatives

Plusieurs initiatives de la Ville de Parthenay et des industriels du Consortium font acte du dynamisme et de l'inventivité des acteurs locaux : le BBS de Parthenay, l'équipe locale d'édition, les bornes Siemens, les Télé-CDI Philips, les « Espaces numérisés », l'In Town Net et l'opération « Mille micros » sont autant d'opérations marquantes et originales qui ont eu pour objet de participer à la concrétisation de l'opération « ville numérisée » à Parthenay. Parmi ces opérations, deux émanent des industriels du consortium : la borne de Siemens et le Télé-CDI de Philips. L'un comme l'autre étaient des prototypes

7. Rapport (Deliverable) remis par la Ville à la DG III de la Commission européenne en juillet 1997, dans le cadre du programme MIND.

8. Subventionné par la DG XIII.

9. Subventionné par la DG III.

10. Coordonné par Main d'Iribame, ces équipes se composent du CIEU-CNRS de l'Université de Toulouse-Le Mirail auquel viendront s'ajouter, pour le projet Imagine, le GRESOC, le Département de géographie de l'Université de Stuttgart et le Département de sociologie de l'Université de Saragosse.

mis à disposition dans le cadre du programme Metasa. L'un comme l'autre ont posé de nombreuses difficultés et n'ont pratiquement pas été utilisés par les habitants. Cependant, ils ont pu jouer un rôle important dans la mobilisation des acteurs locaux (ne serait-ce que pour exprimer critiques, rejet, demandes de modifications...), dans leur capacité à générer du contenu éditorial, à organiser à leur profit un transfert de compétences... Les autres structures ou dispositifs ont plutôt été mis en place par la Ville.

Le BBS ou « babillard » de Parthenay a été installé dès février 1996, au moment où les chercheurs avaient pour mission d'évaluer les attentes de la population en matière de services et d'applications innovantes multimédias. Le BBS a donc été une première simulation concrète mais limitée d'une « communauté électronique ». Dans la pratique, elle a été un outil d'apprentissage de la communication électronique sur le territoire.

L'équipe locale d'édition de Parthenay a été, en mai 1996, la première initiative de la Ville pour mobiliser les acteurs locaux, qu'il s'agisse de personnel municipal ou de « médiateurs » locaux. La première mission de cette équipe était de bâtir, dans l'urgence, des scénarios pour le CDI de Philips et la borne de Siemens, autrement dit, d'apporter du contenu d'intérêt local sur les dispositifs techniques proposés par Philips et Siemens dans le cadre de l'expérimentation. L'équipe locale d'édition a toujours été une structure très ouverte. Une partie non négligeable de l'efficacité de ses débuts provenait de cette capacité à accueillir de nouveaux membres. L'équipe d'édition a connu, entre mai 1996 et janvier 1997, une vingtaine de réunions de travail de 5 à 15 personnes (chefs de service, animateurs MIND, informaticiens ou spécialistes de l'audiovisuel locaux, représentants des industriels, chercheurs). Aujourd'hui disparue, cette structure souple et dynamique a été un acteur important de mobilisation des acteurs et de transfert des savoir-faire. Elle a permis d'engager le débat, préalable à l'appropriation du projet, notamment au sein des services de l'administration parthenaisienne et avec ses principaux partenaires locaux (associations, acteurs économiques, commerçants, artisans, etc.).

Les espaces numérisés sont sans doute l'opération la plus marquante, en tout cas, la plus lisible dans l'espace urbain. Ils ont pour objectifs de permettre aux Parthenaisiens d'avoir un accès aux applications multimédias. Cet accès est gratuit et encadré, si besoin, par des animateurs employés par le district ou des bénévoles. À terme, six « espaces numérisés » sont prévus. Actuellement, trois sont ouverts. Chacun a pour cible des publics particuliers. L'espace

« Armand Jubien », aujourd'hui « Maison de la citoyenneté active », le premier à avoir été ouvert, héberge les structures sociales et les associations d'insertion ; il s'adresse donc au public en quête de services sociaux. Ouvert le 9 juillet 1996, il est équipé de 21 micro-ordinateurs, d'un Télé-CDI Philips, d'une borne interactive Siemens et d'un poste de visioconférence. On a enregistré 13 000 entrées de juillet 1996 à juillet 1997, avec 5000 personnes différentes. L'espace « mairie » correspond au public en quête d'informations administratives. Ouvert le 30 janvier 1997, il dispose de trois micro-ordinateurs et d'un Télé-CDI Philips. Il a accueilli 950 visiteurs de janvier à juillet 1997. Le « garage » au « centre multimédia » s'adresse aux entreprises et aux créateurs d'activités. Ouvert le 3 novembre 1996, il est équipé de 10 micro-ordinateurs et d'un Télé-CDI Philips. En 8 mois de fonctionnement, il a reçu 2 340 visiteurs. Dans le cadre des phases de mobilisation, le Service économique du district a organisé de nombreuses visites pour des groupes d'acteurs économiques.

Développé par la société Francis Senceber Conseil en langage html, en collaboration avec les services informatiques districaux, **l'In Town Net** de Parthenay est aujourd'hui devenu la plate-forme technique principale pour le développement de la « Communauté électronique locale ». Il s'est substitué progressivement au Bulletin Board System-BBS ou « Babillard » (malgré cela toujours en service), comme outil de motivation de la population, des médiateurs locaux, des entreprises et du personnel districal à l'utilisation de réseaux interactifs. En juillet 1997, plus de 450 personnes avaient demandé et obtenu une adresse électronique. Pour l'information municipale, les contenus sont créés directement par les services concernés. Les particuliers, écoles, associations, peuvent créer leurs propres pages et les transférer par le biais d'un serveur FT P. Les différents espaces numérisés jouent alors le rôle de lieux de formation pour qui veut créer des pages en bénéficiant de l'aide du personnel de la Ville. La créativité autour de ce réseaux est multiforme : test du commerce électronique (sur des Intranet), présence d'entreprises commerciales sur l'In Town Net lui-même, création individuelle de pages Web, création de nouvelles entreprises de service multimédia.

L'opération 1 000 Micros a pour objectif d'inciter les habitants à s'équiper massivement. Le taux d'équipement des ménages parthenaisiens en micro-ordinateurs connectés au réseau est considéré comme un critère d'évaluation du projet « ville numérisée ». Des accords conclus avec des partenaires du Consortium, en l'occurrence Siemens Nixdorf et France Télécom, ont permis au district de proposer aux habitants la mise à disposition d'un équipement standard de bonne gamme, des logiciels et des périphériques (modem, carte

son et haut-parleurs). L'ensemble a un prix particulièrement attractif afin de doper la demande : abonnement Internet plus un forfait de consommation annuelle de 200 heures pour la somme de 300 F par mois. Cette opération illustre parfaitement le souci d'installer un réseau urbain souple, convivial, dont l'accès est multiforme : dans les lieux publics (l'essentiel étant les « Espaces numérisés ») mais aussi depuis le domicile des utilisateurs s'ils peuvent disposer d'un équipement domestique et d'une connexion. Parthenay, ville numérisée, joue donc sur les deux fronts que sont l'espace public et l'espace privé domestique, auquel s'ajoutent, par ailleurs, une logique d'intégration des réseaux des entreprises, des commerçants et des artisans. L'évaluation de l'opération reste très difficile, car elle a démarré avec retard.

2.2. Le sens du projet

La multiplication des initiatives, la succession de prototypes et d'intervenants qui n'ont pas toujours été de francs succès ont eu pour effet de brouiller parfois le sens global du projet. La concurrence, qui a pu exister à certains moments dans l'histoire du projet entre différents « sous-projets » de natures différentes sinon antagonistes, est significative d'une stratégie qui, à certains égards, en a été une de recherches d'opportunités.

Si l'on se rapporte aux ambitions affichées du projet de « ville numérisée », celles-ci s'inscrivent de fait dans le long terme, celui des pratiques sociales. On a maintes fois disserté sur le décalage entre l'innovation technique et sa socialisation. En fait, les deux processus sont liés, l'innovation ne devient réellement innovation que lorsqu'elle trouve une utilité dans les pratiques sociales. De fait, le citoyen, l'usager, est un acteur déterminant dans un tel projet. Mais son processus de « transformation » d'un statut de spectateurconsommateur en un statut d'acteur est relativement complexe. L'expérience parthenaisienne se constitue également en modèle dans la mesure où le citoyen, l'usager, sont au cœur de la réflexion politique sur la « ville numérisée ».

Au stade actuel du projet parthenaisien, les usagers sont donc à la fois perçus comme des acteurs déterminants et comme une catégorie difficile à appréhender ou à mobiliser directement. Pour autant, la réussite du projet passe par la participation des habitants, y compris ceux d'entre eux qui ne seraient pas, a priori, les usagers les plus faciles à mobiliser (personnes âgées, personnes à faibles revenus, suspicieuses à l'égard de la technique, handicapées, etc.). Il s'agit là en quelque sorte d'un pari tenté par Parthenay. Il consiste à

éviter que la mise en place du projet ne devienne un instrument supplémentaire de l'exclusion de certaines catégories de la population. C'est pourquoi l'acteur public local a veillé tout particulièrement à ce que sa politique soit aussi clairement orientée pour répondre aux attentes de ces catégories. Ainsi, le premier « Espace numérisé », celui qui est à la fois le prototype du genre et le projet le plus ambitieux (en termes d'aménagement de lieu, de parc technologique, d'animation, etc.) a été le Centre Armand-Jubien, orienté sur les services sociaux du district.

Reste que la démarche de l'acteur public reste pragmatique. Elle permet aux usagers de participer à l'élaboration du projet, quitte à le transformer ou à le faire évoluer dans des sens qui n'étaient pas initialement prévus. Le modèle parthenaisien s'apprécie donc aussi dans sa capacité à tenir compte de l'ensemble des processus, qui vont de l'usage jusqu'au détournement d'usages. C'est ainsi que le Centre Armand-Jubien, théoriquement destiné à la population qui s'adresse aux services sociaux, a été davantage investi par une population de jeunes (15-25 ans) qui ont tendance à transformer le lieu et l'usage des technologies mises à disposition en lieu et outils de convivialité, de créativité et d'apprentissage. Il s'agit, en quelque sorte, d'un détournement d'usage, mais l'acteur public n'intervient pas pour atténuer cet état de fait. Simplement, dès qu'une personne âgée se présente dans les lieux, elle bénéficie d'une attention toute particulière. Elle devient accessoirement la caution d'une mission théorique de l'espace (notamment, lorsqu'il s'agit de faire visiter l'espace, on insiste sur le fait que des personnes âgées l'ont fréquenté, c'est encore mieux si elles ne sont pas absentes au moment des visites).

Pour ne pas contrarier les logiques d'usages émergentes (on l'a constaté tant pour le BBS que pour l'Espace numérisé Armand-Jubien), l'acteur public est contraint en permanence d'inventer de nouvelles solutions pour accéder à ces catégories de la population qui représentent l'un des grands axes de sa politique. De là aussi la nécessité de penser un accès multiple aux différents services proposés ou futurs : des espaces publics, des équipements domestiques, des équipements d'entreprises. De là aussi la nécessité de mettre au point des partenariats avec les acteurs institutionnels qui sont en relation avec différentes catégories d'habitants.

L'acteur public n'a eu aucune difficulté à mobiliser les acteurs en situation d'intermédiaires, ceux que nous avons appelés les « médiateurs locaux ». Ils ont été clairement identifiés par profils sociologiques[11],

11. Rapport Metasa, décembre 1996, à la DG XIII.

ce sont des personnes cultivées, notamment sur les questions techno-logiques, elles sont fortement impliquées dans la vie locale, ont une certaine disponibilité et ont été d'emblée favorables au projet, dès ses débuts. Au-delà des bénéfices individuels attendus, il s'agit clairement d'une démarche citoyenne qui rend compte de façon manifeste de la pertinence du projet dans sa démarche. C'est en effet le signe que le discours sur la citoyenneté active se trouve rapidement concrétisé par la mobilisation des médiateurs. Au-delà de cette catégorie de population (la plus facile à mobiliser), la difficulté reste à faire en sorte que les usages se développent dans l'ensemble de la population, que l'usager final devienne lui aussi un citoyen-acteur du projet. De ce point de vue, l'expérience est encore trop récente pour que nous puissions formuler un avis. Cet aspect de la question dépend, pour l'essentiel, de la pérennisation de la démarche entamée à Parthenay et de la capacité qu'auront les médiateurs locaux à se présenter comme des acteurs de la sensibilisation, voire de la banalisation de l'usage des technologies.

3. LES JEUX D'ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pour partie, le modèle de « Parthenay – ville numérisée » est peut-être, et avant tout, un modèle de gouvernement d'un projet de développement local, faisant en sorte qu'une dynamique fortement volontariste place Parthenay au cœur du dispositif des programmes européens sur la société d'information.

Par comparaison avec les autres villes de son consortium, Parthenay s'est mise au centre du système de pilotage de ce dispositif. Cette place a été conquise « naturellement » et s'explique par l'histoire du projet. Sur le site, les partenaires doivent s'adapter ou se conformer, à leur gré ou contre leur gré, aux décisions de la Ville. On assiste alors à l'élaboration de stratégies de mise en concurrence et de gestion de crise qui se sont avérées extrêmement efficaces sous bien des aspects.

Ce constat vaut pour la gestion interne du projet (au sein de l'organisation districale) mais aussi pour la gestion externe (relation de l'administration locale avec ses différents partenaires).

3.1. La gestion interne

La gestion interne se veut une boîte noire. Même si ses débats n'étaient pas inaccessibles ni confidentiels (la coopération de ce point de vue a été exemplaire), nous n'avions pas mission d'analyser la régulation interne à l'organisation districale du projet Mind.

Impossible toutefois de comprendre quoi que ce fût aux formes du gouvernement local du projet si nous acceptions de considérer cette administration locale comme une « boîte noire ».

La thèse du maire, selon laquelle les TIC et les réseaux électroniques devraient permettre une déconcentration des prises de décision et des mécanismes de l'innovation, est à la fois efficace et ambiguë. Elle est efficace parce qu'elle favorise de façon magistrale la prise de risque et l'autonomie (sous contrôle) des différents chefs de service et chefs de projet qui font partie de l'administration locale. Ce système marche parce qu'il n'y a pas d'intermédiaire entre les chefs de services, les chefs de projet et le maire. En effet, la commune de Parthenay présente la singularité de ne pas avoir de secrétaire général. Ce qui est valorisé, au sein des réunions mensuelles de direction, c'est la capacité des services et des individus à innover, à porter des projets, à promouvoir et à s'inscrire dans des dynamiques collectives (le Service économique avec les PME-PMI, le Service des sports avec les associations sportives, le Service culturel avec les associations culturelles, etc.).

L'efficacité d'un chef de service ou d'un chef de projet se mesure à sa capacité à mobiliser les acteurs-relais pour faire émerger des scénarios d'utilisation et les amener à utiliser les applications multimédias disponibles sur le site dans le cadre de leurs activités. Ce travail passe par de nombreuses réunions, débats, concertations avec les associations, les partenaires de l'administration, etc.

Ce mode de gestion évite toute appropriation abusive d'une parcelle de légitimité, toute apparition d'un contre-pouvoir interne ; il limite les capacités de blocage ou de frein trop prolongé des services ou des individus dans la mesure où il empêche la routine et les stratégies d'évitement des responsabilités. Aucun service communal ou districal n'est censé devoir faire l'économie d'une réflexion sur le projet et, éventuellement, d'une remise en question de ses modes de fonctionnement.

Le projet devient dès lors un instrument de la modernisation des relations internes à l'administration. Le travail en équipe-projet, au sein d'un même service ou transcendant plusieurs d'entre eux, est courant. On peut alors comprendre que ce qui se passe à Parthenay participe de l'invention d'une nouvelle pratique de l'administration locale, de nouvelles compétences, de nouvelles professions. Les équipes-projets sont un temps fort de cette invention et la marge de progression des individus à l'intérieur de ce système a été impressionnante.

Mais ce mode de gestion a un coût : le rythme de travail imposé est très soutenu ; la succession des programmes (Metasa , Mind, bientôt Imagine) est déstabilisante et les équipes sont parfois tentées de faire des choix stratégiques d'un programme contre l'autre ou d'un programme plutôt que l'autre... De plus, il est difficile de faire des bilans réels, de capitaliser les acquis, d'ajuster en fonction des enseignements que l'on peut tirer de ces acquis et des difficultés éprouvées...

Au bout du compte, la prise de responsabilité que l'on attend des chefs de service-projet de l'administration peut aussi se retourner contre eux. La décision stratégique globale leur échappe largement et elle reste très concentrée. Le maire décide en dernière instance, souvent dans l'urgence. Rien d'anormal, mais c'est un accroc dans sa profession de foi. L'art du maire et du premier cercle de ses collaborateurs consiste à gérer un décalage ou une mise à distance raisonnable entre un idéal et le pragmatisme. Cette gestion est facilitée ou rendue possible par toute une série d'éléments.

Le premier cercle des collaborateurs n'est pas du personnel districal, mais il exerce sur ce dernier une autorité certaine parce qu'il est au cœur des processus de décisions stratégiques. Ce sont des personnes-ressources puisées ailleurs. Certaines sont facilement repérables parce que pérennes dans le projet « ville numérisées » : Euro-Interface, situé à Paris, élément essentiel dans le dialogue avec les industriels du consortium et avec la DG III ; d'autres sont moins identifiables et n'ont pas de position institutionnelle claire, mais sont très importants tout de même : c'est surtout le directeur de la société Francis Sanceber Conseil, devenu la personne-ressource incontournable sur le plan technique au niveau local. Ces différents niveaux d'intervenants contribuent de façon très nette à l'entretien d'une dynamique qui repose sur le déséquilibre permanent.

Chaque intervenant dans le projet est à la fois acteur d'innovations et facteur de perturbation. Si l'on conçoit que cette dynamique est réfléchie, cela signale que la perturbation est conçue comme source d'innovations organisationnelles.

3.2. Une stratégie d'ensemblier territorial

Cette stratégie transite par l'affirmation d'une politique volontariste, capable de prendre des risques en fonction d'options de moyen et long terme, capable de promouvoir, voire de susciter des initiatives d'acteurs locaux, privés ou associatifs... Elle se traduit également, et cela de façon très évidente, par une lutte permanente contre la concentration de l'expertise technique, ce qui signifie clairement

qu'il était essentiel d'éviter d'avoir à se soumettre à ce type d'expertise, quelle que soit son origine.

Il y a dans la gestion du projet « ville numérisée » les signes d'un jeu de substitutions provisoires et partielles qui fondent une régulation par l'acteur public, lorsque celui-ci pense disposer d'une « meilleure capacité » que les acteurs du secteur privé. Par exemple, Parthenay est l'une des très rares collectivités locales françaises qui soit son propre fournisseur d'accès au réseau local mais aussi aux réseaux extralocaux, dont Internet. L'hypothèse d'une intermédiation commerciale entre le projet politique et les différents utilisateurs locaux avait en effet été perçue comme une dérive marchande du projet « ville numérisée ».

Par ailleurs, comme en témoigne le lancement de l'opération « Mille Micros », le district se substitue à certains segments de l'activité, jugés non rentables, des distributeurs informatiques locaux. Compte tenu des prix pratiqués par les distributeurs nationaux travaillant en vente par correspondance, l'hypothèse est que les distributeurs locaux ne pouvaient pas être compétitifs et donc espérer vendre beaucoup de micro-ordinateurs à Parthenay, mais qu'ils pourront, grâce à l'intervention du district et de ses partenaires industriels (Siemens Nixdorff et France Télécom), développer leurs activités de service et de fournisseur de logiciels et matériels complémentaires.

La mise en œuvre de ces principes est particulièrement claire dans l'histoire des relations entre le pouvoir politique districale et ses partenaires industriels des programmes Metasa et Mind. La « mise à distance raisonnable » des partenaires industriels se présente davantage comme un problème pour ces industriels que comme le résultat d'une stratégie équilibrée entre la Ville et eux, dans laquelle chacun des partenaires aurait trouvé son compte.

Le district, quant à lui, semble y avoir effectivement trouvé son compte. S'il avait besoin des industriels pour organiser le consortium Metasa puis Mind, ce besoin est devenu de moins en moins évident sur le terrain dans la réalisation du projet à mesure que les industriels montraient leurs difficultés (techniques, organisationnelles et calendaires) à tenir compte des éléments du contexte local pour adapter leur offre technologique quand il s'est agi de mettre en place et de promouvoir des démonstrateurs.

Certains industriels semblent avoir eu quelques difficultés à comprendre la nature d'un processus dont ils n'ont jamais maîtrisé les arcanes. Ils semblent avoir pris rapidement conscience des surcoûts qu'occasionnerait pour eux une coopération plus conforme aux espoirs d'origine. L'accès à l'information locale, sa traduction

(non seulement linguistique mais aussi et peut-être surtout politique, culturelle et sociologique) est devenue rapidement un problème. Il n'a jamais été ignoré, aucun industriel ne semble avoir été dupe, mais chacun semble avoir été surpris par son importance.

Ces carences des industriels, manifestes dans l'inadéquation des démonstrateurs installés sur le territoire (la borne Siemens et le Télé-CDI Philips), ont permis à la collectivité de leur substituer des intervenants, tels que la société Francis Senceber Conseil, d'autant plus réactive qu'elle s'était établie sur le territoire parthenaisien et se trouvait donc en contact quotidien avec les acteurs locaux. Francis Senceber a d'ailleurs rapidement conquis une position stratégique d'intégrateur local des technologies. Position enviable mais particulièrement exposée, comme le prouve son éviction récente du projet Imagine qui démarre en 1998. Là encore, on constate que l'intérêt pour la Ville reste, au bout du compte, d'éviter que ne se constituent des rentes de situation et des monopoles de savoir-faire.

Cette « loi de proximité » que la Ville a cherché à imposer à ses différents partenaires devait lui permettre de gérer à son bénéfice le transfert de compétence. À certains points de vue, les agents du développement local à Parthenay participent de l'invention d'un nouveau savoir-faire, de nouveaux modes de coopération et de travail collectif. Cette « loi » a été appliquée tant dans la relation du district avec ses partenaires industriels que dans la relation avec les chercheurs. Trois étudiants-stagiaires de l'équipe de recherche ont ainsi été embauchés par la collectivité et ont eu alternativement des responsabilités importantes dans le projet « ville numérisée ».

CONCLUSION

Si l'on voulait synthétiser les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de la recette du « modèle » parthenaisien, il conviendrait de faire état de toute une série de facteurs qui vont du savoirfaire accumulé par les acteurs publics locaux sur les projets de développement local, des caractéristiques de la population (sa centration sur le local, la présence d'une économie locale relativement diversifiée...), de sa capacité à être un interlocuteur privilégié de la politique publique nationale sur les autoroutes de l'information (le projet de Parthenay a été labellisé « projet d'intérêt général » par le ministère de l'Industrie en 1996) jusqu'aux politiques publiques de la Commission européenne (DG XIII et DG III). L'instrumentalisation successive de l'ensemble des partenaires qui sont intervenus dans le projet est une autre caractéristique dominante qui signale l'efficacité de la gestion du projet d'ensemble qui se trouve capable d'imposer son rôle d'intégrateur et d'ensemblier territorial.

Que faire avec les expériences réussies : s'en inspirer ou les copier ?

Juan-Luis Klein

Le cas « Parthenay » semble représenter le « *success story* » de l'application des TIC au développement local. Implication des instances politiques locales, démocratisation de l'accès à l'inforoute, partenariat, mise à profit de programmes gouvernementaux et européens, autant d'aspects d'une expérience qui semble réussie et reconnue. Parthenay semble avoir trouvé la formule permettant d'utiliser les TIC dans le but de renforcer le milieu local. Devrions-nous y voir un modèle transférable et applicable là où les milieux locaux déclinent justement à cause des effets des nouvelles technologies sur la localisation des activités économiques ? La tentation est grande, mais il ne faudrait pas y succomber.

En fait, Parthenay représente le cas d'un milieu local dynamique, bien doté en capital économique, social et institutionnel, où l'utilisation des TIC apparaît comme une stratégie permettant à la collectivité locale de demeurer performante et compétitive dans un espace économique élargi et plus concurrentiel. Cette collectivité tient du milieu innovateur et du district industriel, dit Eveno.

Rappelons que le concept de « milieu innovateur » a été élaboré dans la perspective d'une explication des conditions favorables à la naissance de l'entreprise et à l'adoption de l'innovation. Ce concept postule que l'activité économique ne préexiste pas aux milieux innovateurs, mais qu'elle est suscitée par eux. Elle résulte de l'inventivité du milieu, de ses capacités d'engendrer l'innovation sociale et les innovations technologiques. Par ailleurs, la notion de district industriel met l'accent sur l'important potentiel de développement endogène d'une collectivité où la population et les entreprises entretiennent des liens de complémentarité, potentiel qui se réalise lorsque la coopération et le partenariat se mettent en œuvre. Les liens entre les entreprises sont complétés, voire encadrés par des liens systématiques entre celles-ci et les institutions locales, ce qui contribue à la mise en œuvre de régulations locales, souvent tacites, que plusieurs interprétations récentes désignent comme des conventions. District industriel

et milieu innovateur, voilà deux éléments qui expliquent les interrelations entre la collectivité et l'entreprise.

Dans cette perspective, la collectivité est le résultat d'un système d'acteurs, de structures et d'institutions en interaction. Elle est structurée par un ensemble de liens entre des instances politiques, sociales et économiques. La mise en œuvre de ces liens réduit le degré d'incertitude entourant l'investissement, permet aux petites et moyennes entreprises de bénéficier d'économies d'échelle externes, favorise l'apprentissage d'un certain savoir-faire et fournit les moyens permettant à la collectivité de s'insérer dans l'espace économique mondial.

Alors, si Parthenay est devenue un exemple en matière de développement local, ce n'est pas à cause des TIC. C'est parce que cette collectivité avait le « capital socioterritorial » lui permettant de passer à une étape plus avancée d'un processus déjà en cours, du fait de sa situation privilégiée en tant que milieu innovateur et district industriel. Les TIC viennent ici aider les institutions locales et les entreprises à surmonter les contraintes locales et externes qui s'opposaient à leur épanouissement. Dans le cas de Parthenay, ce ne sont donc pas les TIC qui créent le dynamisme, c'est le dynamisme qui met en œuvre un processus qui mène à l'apprivoisement et à la mise à profit des TIC. La population ne pourra qu'en sortir gagnante.

Il nous apparaît clair que l'expérience de Parthenay n'est pas transférable comme telle. En fait, elle n'est pas « copiable ». Cette expérience résulte d'une culture locale particulière et, en tant que telle, elle ne peut pas être reproduite ailleurs. Aucune expérience culturelle ne peut d'ailleurs être reproduite, comme le prouvent les nombreux échecs en cette matière dont l'histoire du développement local est pavée. À titre d'exemple, rappelons qu'au début des années 1980 au Québec, trois municipalités rurales de la région du Bas-Saint-Laurent (Saint Just, Auclair et Lejeune) s'étaient réunies dans une coopérative de développement destinée à contrer le déclin démographique et économique. Sous le nom de JAL, cette expérience à connu un franc succès en tant qu'expérience d'animation du milieu rural. Les tentatives de reproduction de cette expérience n'ont donc pas tardé à se manifester, en particulier, celle de la coopérative connue sous le nom de CART, constituée par des municipalités rurales voisines de celles du JAL, en plus d'avoir une envergure et une structure économique comparable. Peine perdue : ces expériences n'ont connu que l'échec ou, du moins, n'ont pas connu le même succès, et les spécialistes n'arrivaient pas à comprendre. C'est pourtant simple : le milieu précède le développement, pas le contraire.

L'expérience de Parthenay, comme jadis celle du JAL, démontre cependant une chose : on peut et on doit s'inspirer des expériences réussies lorsqu'on intervient pour dynamiser les milieux aux prises avec la dévitalisation sociale et économique, mais non pas en les copiant. Il faut plutôt s'en inspirer pour créer les bases afin que le milieu puisse innover et engendrer des expériences de développement innovatrices. L'expérience de Parthenay en est une d'innovation sociale ; elle a été possible parce que le milieu où elle s'est déroulée était innovateur. Plus que cela, il y avait un milieu constitué d'acteurs, de structures et d'institutions solidement ancrés et en interrelation. Un milieu innovateur est d'abord un milieu tout court. Voilà ce qu'il faut retenir. L'intervention doit viser la création des milieux, c'est-à-dire le développement du sentiment d'appartenance, la mobilisation des ressources locales, le renforcement des institutions, la décentralisation, l'appui en équipements et infrastructures et, qui sait, peut-être certains de ces milieux choisiront-ils de mettre l'accent sur le développement des TIC.

Hiérapolis

La mobilisation des acteurs outaouais autour du projet Hiérapolis

L'Outaouais.
Une région entre deux mondes.
Une région de frontières.
Complexe, équivoque, fragile, forte.
Une région aux multiples identités[1]

Valérie Pillon

INTRODUCTION

L'analyse qui suit est le résultat d'observations qui ont été menées à propos du projet Hiérapolis de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO). Les objectifs de départ de cette étude étaient de vérifier si un certain nombre d'hypothèses formulées en France au sujet de la mise en œuvre des TIC sur le territoire étaient opératoires au Québec. Autrement dit, est-ce que la nature différente à la fois du contexte économique et du système politico-administratif québécois influence le processus d'intégration des TIC dans les territoires ? Par ce premier questionnement, nous proposons d'analyser les stratégies des acteurs en présence dans le projet Hiérapolis, en nous attardant plus particulièrement sur l'acteur politique local dans la relation qu'il entretient avec son territoire mais aussi avec les autres échelons territoriaux. L'expérimentation Hiérapolis fait intervenir des échelles territoriales différentes. Nous allons donc observer des articulations territoriales complexes.

1. Chad Gaffield (dir.), *Histoire de l'Outaouais,* Institut québécois de recherche sur la culture, collection Les 6 régions du Québec, 1994, 876 p.

Dès lors, nous pouvons poser quelques hypothèses de travail.

1. Sur ce territoire frontalier de l'Outaouais, comment la frontière est-elle utilisée, manipulée, alors même qu'elle est une contrainte, comme ressource stratégique dans le processus de création de l'identité outaouaise ?

2. Pouvons-nous affirmer pour les cas québécois que toute action de développement dans une perspective de crise ne peut plus se concevoir autrement que par le regroupement d'acteurs ? Est-ce que ces acteurs situés à des niveaux multiterritoriaux, se retrouvent davantage à expérimenter des pratiques d'alliance, des partenariats, qu'à expérimenter des pratiques d'usages, dans un champ qui sert souvent à légitimer des actions de développement local qui, sans cet aspect de modernité, auraient des difficultés à trouver des financements. Nous pouvons nous interroger, au-delà de l'opportunisme affiché du projet Hiérapolis, sur les partenariats multiscalaires, les stratégies de réseaux politiques qui se dessinent aujourd'hui en Outaouais et, plus généralement, au Québec, dans lesquels les TIC sont censées avoir un rôle déterminant à jouer.

3. Enfin, nous avons tenté de savoir s'il existe une place pour l'élu local québécois dans la mise en œuvre de la technologie sur son territoire. En France, l'analyse des expérimentations locales des TIC nous permet d'observer la montée en puissance des collectivités territoriales, déjà pourvues de compétences transférées par l'État, et l'attribution à l'élu local d'un rôle de gestionnaire du réseau, rôle qui se joue à la fois dans l'animation au regard du contenu et comme garant du service public en maintenant l'accessibilité à tous, même si la gestion à proprement parler est assumée par un opérateur privé. Au Québec, la thématique des TIC ne semble pas préoccuper les acteurs locaux de la même façon. Notons d'ores et déjà que Hiérapolis est, à ce jour, la première et la seule expérimentation locale des TIC entreprise à l'initiative des municipalités québécoises.

1. LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTALIER

1.1. L'Outaouais, une histoire de la dépendance, une volonté d'émancipation

Le projet Hiérapolis est abrité par la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO dans le reste du texte). La CUO est la partie « urbaine » de la région de l'Outaouais, la partie « rurale » étant

constituée des MRC (Municipalités régionales de comté) des collines de l'Outaouais. La CUO est la troisième concentration urbaine du Québec après Montréal et Québec. C'est un échelon administratif territorial de création récente imposé par l'État. Elle est composée de cinq villes : Hull, Gatineau, Buckingham, Aylmer et Masson-Anger, Hull étant considéré comme la ville-centre. La région se situe à l'extrême sud-ouest du Québec, aux portes du reste du Canada et de l'Ontario. Elle compte environ 250 000 habitants dont 210 000 vivent dans la partie urbaine. Après la proclamation d'Ottawa comme capitale nationale, l'Outaouais n'a été officiellement intégré qu'en 1969, date à laquelle le gouvernement fédéral a eu la volonté d'afficher à la fois l'unité du pays et le bilinguisme national. À cette période, la capitale nationale est devenue Ottawa/Hull.

On ne peut comprendre cette région sans évoquer son statut frontalier. En effet, elle est à la fois frontière entre deux provinces canadiennes, le Québec et l'Ontario, partie de la capitale nationale, et frontière linguistique. Et comme pour accentuer physiquement ces démarcations, la rivière Outaouais (ou rivière Ottawa, selon que l'on utilise la terminologie ontarienne ou québécoise) coule entre Ottawa et Hull.

Ce caractère frontalier a plusieurs incidences. D'une part, il existe une interdépendance économique très forte entre les deux rives. On observe des mouvements interprovinciaux de maind'œuvre, de biens et de capitaux. Cette interdépendance a tendance à jouer le plus souvent en défaveur de l'Outaouais. En effet, 40 % de la population active travaille à Ottawa, 20 % à 40 % des besoins en services se satisfont également à Ottawa, que ce soient des services de santé, d'enseignement ou de culture. Notons cependant que cette tendance s'atténuerait ces dernières années.

De surcroît, les gouvernements provinciaux témoignent d'un intérêt moindre pour la région. Chacun légitime son absence par le large investissement du gouvernement fédéral, encore une fois au détriment de l'Outaouais longtemps écarté, par exemple, des ententes économiques conclues entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Dès que le gouvernement fédéral a intégré Hull et sa région à la capitale nationale, il a aussi pris possession d'une partie du territoire québécois. Il possède 30 % du territoire de la ville de Hull, directement géré par la CCN (Commission de la capitale nationale). Dans les années 1970, un grand chantier de rénovation urbaine a été entrepris pour implanter les édifices fédéraux et provinciaux, donnant lieu à de nombreuses expropriations. Le gouvernement fédéral

a également vu en l'Outaouais un lieu idéal pour créer un espace récréatif pour ses employés. Ainsi, plusieurs parcs nationaux y ont été aménagés.

Cette emprise ne se manifeste pas seulement par l'occupation d'un espace, mais aussi par la structuration de l'emploi autour de la fonction publique. Le gouvernement fédéral est devenu le principal employeur en Outaouais. L'économie est passée, en 30 ans, d'une tradition industrielle (industries du bois et de la pâte à papier) à une économie tertiaire, se traduisant, d'une part, par une déficience des emplois dans le secteur privé et, d'autre part, par l'absence d'un réel « entrepreneurship » local.

On évoque souvent les multiples identités de l'Outaouais, mais on ne parle pas d'une identité régionale réellement affirmée. Cela s'explique par sa proximité, voire son assimilation à l'Ontario, par une immigration importante principalement due au *turn-over* dans la fonction publique fédérale et provinciale. Mais l'Outaouais compte aussi plusieurs communautés ethniques, dont certaines sont fortement représentées. C'est le cas des Portugais qui constituent une communauté très active. La construction d'une identité régionale est perçue comme un enjeu important pour les leaders politiques actuels. L'Outaouais a toujours été une région riche, qui n'avait pas à se préoccuper de son avenir économique, puisque le palier fédéral le conditionnait largement. De ce fait, il n'y a pas de réelle culture de la prise en charge du territoire, donc, une absence de « leadership » local sur le plan politique.

Aujourd'hui, le niveau politique, qu'il soit fédéral, provincial, régional ou local, a pris conscience que la région devait revoir ses orientations à la suite de ce double constat :

1. Au référendum de 1995, l'Outaouais a refusé l'indépendance du Québec. Le lien économique étroit que la population de l'Outaouais entretient avec l'Ontario l'a fait craindre les conséquences de cette indépendance.
2. Depuis quelques années, dans un souci de rationalité administrative, s'est amorcée une réduction, voire une suppression des emplois fédéraux et provinciaux dans cette zone, ce qui a un effet immédiat sur le dynamisme économique et social de la région.

1.2. Le projet Hiérapolis pour affirmer l'identité outaouaise

Le gouvernement provincial mais aussi les acteurs locaux ont pris conscience de cette fragilité et de ce risque d'appauvrissement économique de la région et encourage sa diversification. Dès 1992, la société d'aménagement de l'Outaouais a mené une étude sur les axes de développement économique à suivre pour la région ; le secteur de la haute technologie en est l'axe principal. En 1993 a été créée la SDEO (Société de diversification économique de l'Outaouais), qui devait apporter une réponse aux problèmes posés par les conséquences d'une économie trop mono-sectorielle.

C'est dans ce contexte économique menacé et fragilisé qu'est né le projet Hiérapolis, dont l'objectif premier était d'apporter à l'Outaouais cette diversification. Si les nouvelles technologies apparaissent comme une solution, ce n'est pas seulement pour l'opportunisme qu'elles recèlent. La région d'Ottawa compte, en effet, 45 000 employés dans le secteur de la haute technologie. Cette activité a été développée par le gouvernement fédéral lui-même. L'énorme appareillage bureaucratique que représente une telle institution a suscité l'implantation de firmes spécialisées en haute technologie. Aujourd'hui, on retrouve dans la région des géants tels que Nortel et Digital. L'idée d'un projet tourné vers ce secteur était pour l'Outaouais l'occasion de bénéficier, elle aussi, de la croissance prometteuse de ce secteur, tout en profitant de sa proximité avec Ottawa.

Pour autant, le projet Hiérapolis n'a pas la prétention finale d'attirer ces géants de l'industrie de l'information et de la communication, mais plutôt de se réserver une niche de croissance encore inexploitée, celle des télé services.

Le projet se définit comme un projet de développement économique, technologique, culturel et sociétal. Il a pour objectif d'implanter une infrastructure technique en Outaouais, permettant ainsi à l'ensemble de la population d'accéder à une série de services, en même temps qu'il dote la région d'un outil de développement économique. Dans sa forme finale, le réseau sera pourvu de sept fenêtres thématiques, reprenant les grands domaines de la vie locale : l'éducation, la culture, l'administration, la santé, le commerce et le tourisme, et d'une fenêtre consacrée à la géomatique. La technologie ATM (MTA en français, mode de transfert asynchrone) est celle choisie pour ce réseau. C'est une technologie à large bande qui a une grande capacité de transport d'information, de souplesse de connectivité, une interconnexion avec d'autres réseaux locaux et des passerelles avec des réseaux extra-locaux comme Internet. Cette technologie est décrite par les porteurs de projet comme une technologie d'avenir.

Les promesses du projet Hiérapolis constituent pour la CUO un moyen de construire son identité. Toute une série de thématiques vient alimenter le discours des porteurs de projet et, en particulier, le discours politique. À l'instar de ce qui s'observe en France, et que Pierre Musso[2] a particulièrement bien mis en évidence, l'élu local reprend certains thèmes accompagnant l'information et la communication pour justifier son action. En effet, la rhétorique des TIC sert aux acteurs de tels projets, qui sont loin d'être de dupes, de support à la légitimité sociale des dispositifs techniques mis en place. Ces thèmes mis en avant par l'acteur politique sont empruntés aux mythes à présent bien connus de la communication (indifférenciation spatiale, instantanéité, nouveauté). Ces mythes prétendent que la technique se substitue tantôt à l'espace, tantôt au social. Bien souvent, l'identité se révèle être un point central des diverses politiques de communication engagées par les territoires. Dans cette revendication, chaque territoire cherche à faire valoir ses particularités, à se différencier de ses rivaux. Face à la concurrence, la tendance est à la démarcation. Nous sommes avec Hiérapolis devant un discours qui doit favoriser l'action et la justifier. Les porteurs politiques du projet attendent de l'outil qu'il contribue à la réalisation d'un espace urbain équilibré, d'une vie sociale animée, d'une société qui communique.

Le premier thème développé par les acteurs de Hiérapolis intègre le réseau de communication aux autres réseaux de transports. Comme le réseau de transport traditionnel (routier et autoroutier) a « boudé » l'Outaouais, le réseau de communication doit combler ce vide. Il ne faut donc pas manquer cette innovation, car, d'une part, les réseaux ont la vocation de structurer mais aussi de compenser les inégalités et les handicaps, c'est-à-dire de faire reculer les zones de marginalité comme les zones rurales (dans le discours français) et d'effacer les inégalités sociales et par là même de revitaliser le tissu social.

En second lieu, les TIC auraient un certain effet de séduction sur la population locale. Nous retrouvons ici le thème flou de la démocratie locale, qui touche à la transparence des décisions administratives, à la participation directe des citoyens à la vie locale et à l'interactivité. Ce discours est une variante d'une idéologie communicationnelle qui affirme que « la transparence est une chose bonne en soi et désirable », que « les moyens de communication facilitent la communication » et que « le plus d'information est un plus de savoir et de bien-être ».

2. Pierre Musso (dir.), *Communiquer demain, Nouvelles technologies de l'information et de la communication,* Paris, DATAR, 1994.

Un dernier thème, et non le moindre, décelé dans le discours sur Hiérapolis aborde la communication comme un moyen de sortir de la crise économique que traverse la région aujourd'hui. La communication entraînerait la dynamisation économique : créatrice d'emplois (hautement qualifiés et fortement rémunérés), les TIC amèneraient également l'implantation d'entreprises nouvelles (du secteur de l'information et de la communication). On retrouve chez nos acteurs québécois les mêmes thèmes véhiculés en France par la DATAR Mais, loin de créer des emplois, les TIC ont surtout un effet d'entraînement et apparaissent alors comme des outils d'intervention économique. Enfin, elles peuvent être un moyen de se promouvoir à l'extérieur afin d'attirer capitaux et emplois. C'est aussi l'une des dimensions de la communication publique et du marketing institutionnel. L'Outaouais a la volonté de devenir une véritable vitrine technologique. Déjà, maires et entreprises ont conclu des ententes avec des pays étrangers (le Maroc, par exemple), se présentant comme experts du réseau interinstitutionnel (concept vendu clé en main).

C'est bien autour du concept de technopole que l'Outaouais compte construire une identité régionale. Aucun discours ne fait mention des effets multiplicateurs des TIC sur les autres secteurs de l'économie. Pour la CUO, l'objectif est d'établir une stratégie de développement local tournant autour du couple technologietourisme, c'est-à-dire devenir le Sophia Antipolis du Sud-Ouest québécois. Les porteurs du projet semblent avoir oublier que d'autres facteurs entrent en ligne de compte dans la décision des entreprises de s'implanter sur un territoire, tels que l'accès à une multitude d'autres services publics ou marchands, comme les services de santé, d'éducation, ou à un pôle commercial développé. Certains acteurs politiques outaouais sont conscients qu'il y a une carence de ces services, ce qui à terme pourrait devenir un handicap pour le développement du projet.

L'outil technologique semble faire partie de la palette des moyens dont les élus de la CUO disposent pour attirer capitaux, investissements et favoriser la création d'emplois sur leur territoire. Il peut devenir l'avantage comparatif de la région par rapport à une autre. Partout, et c'est une réalité encore plus présente en France, l'hyper compétition a fondamentalement modifié les relations que les acteurs entretiennent avec leur territoire. Les élus, véritables entrepreneurs de localisation ont intérêt à ce que les individus, les groupes et les entreprises s'installent sur leur territoire. Les TIC deviennent un facteur d'attractivité, de territorialisation. Elles s'intègrent dans une politique d'image à destination des entreprises susceptibles de

s'installer sur le territoire. Isabelle Pailliart ajoute que « tout le discours sur le retard ne se comprend que de cette manière ». Cette dimension économique, comme le souligne cette auteure, donne un sens à l'action politique et au mandat de l'élu.

1.3. Le projet Hiérapolis dans la question transfrontalière

Nous venons de le voir, le processus identitaire suppose une dynamique particulière qui se joue dans un double rapport : le rapport à soi et le rapport aux autres. L'identité se définit donc dans l'altérité. C'est donc en toute logique qu'il convient d'observer les rapports que l'Outaouais entretient avec « l'autre », c'est-à-dire avec Ottawa et, par extension, avec l'Ontario et le gouvernement fédéral.

Les espaces transfrontaliers sont définis comme des zones de contact (contact entre deux systèmes de gouvernement, deux types de rapport de l'État à son territoire, qui évoluent de façon distincte) mais aussi comme des zones de rupture. Comme le souligne Emmanuel Eveno,

> [...] les frontières s'imposent comme des zones de fracture, des barrières à la circulation des informations de toutes sortes, que cellesci relèvent d'échanges économiques ou d'échanges socioculturels [...] nous sommes loin des préoccupations de Marshall MacLuhan énonçant le « village planétaire » où les télécommunications sont censées affranchir les rapports sociaux de toute contrainte temporo-spatiale. Au lieu d'homogénéiser le territoire, les réseaux de télécommunications et les échanges qu'ils véhiculent retrouvent d'anciens schémas de polarisation spatio-temporels et contribuent à les renforcer[3].

Nous nous apercevons qu'il y a une contradiction dans le discours des leaders du projet, tantôt disant appartenir au même territoire pour ne pas se faire concurrence, tantôt faisant prévaloir leur spécificité par rapport Ottawa. La frontière est utilisée comme marqueur de la différence. Les leaders de Hiérapolis affichent leur différence, mais se servent de la frontière comme ressource stratégique. Les relations entre Ottawa et l'Outaouais sont, sur un plan politique, pratiquement inexistantes, si ce n'est la traditionnelle poignée de main annuelle entre les deux maires sur le pont de la rivière Outaouais. « Dans la vie publique, dans les regroupements, dans la vie de tous les jours, les deux communautés se voisinent mais vivent séparément leur solitude. Les deux solitudes se côtoient, mais ne marchent pas nécessairement main dans la main, car leurs intérêts

3. Emmanuel Eveno, « Les réseaux de communication électronique dans les relations transfrontalières », *Les Cahiers du LERASS,* n° 25, 1992.

et leurs façons de voir les choses ne sont pas toujours les mêmes[4]. » Une rapide revue de presse du côté ontarien nous montre la faible visibilité du projet chez les anglophones. Par ailleurs, toutes les informations disponibles à ce jour sur le réseau le sont en français uniquement. Pouvons-nous en conclure que nous sommes face à un processus identitaire en cours, donc inachevé ?

Paradoxalement, les porteurs du projet ont la volonté de se positionner comme zone de passage obligé, interlocuteur privilégié entre Québec ou Montréal et Ottawa. À ce jour, aucun accord, aucune entente n'ont été formalisés avec les autorités fédérales, provinciales ou locales. Le secteur de l'industrie de l'information et de la communication est extrêmement centralisé dans la région de Montréal, aucune décision de délocalisation n'a été avancée jusqu'ici. On peut se demander si les autoroutes de l'information vont alors redéfinir, remodeler les rapports entre le centre et la périphérie. Et même si Montréal paraît perdre de son effet centre, ce n'est peut-être pas au profit des régions québécoises mais au profit d'autre villes du monde. On sait que les États placent les réseaux de communication au cœur de la construction du territoire national et que ces derniers contribuent à la construction de l'État-nation. Ils deviennent un outil de contrôle contre l'ennemi intérieur (le corps social dont l'État peut prévoir les mouvements) mais aussi contre l'ennemi extérieur. Dans la problématique québécoise, la question transfrontalière devient un enjeu éminent de géopolitique. On observe à travers le projet Hiérapolis, le rapport traditionnel entre l'État canadien et l'État québécois. Et dans le projet Hiérapolis, le palier fédéral est complètement marginalisé. Il est représenté par le BFDRQ (Bureau fédéral de développement des régions du Québec), structure de développement économique dont la mission est de financer des projets régionaux. Il tente de s'associer au projet Hiérapolis dans le but de lui conférer une portée régionale. Il finance une étude de faisabilité sur l'éventuelle mise en réseau des MRC rurales de l'Outaouais, sans même avoir concerté les acteurs du projet et les élus des municipalités rurales. Une loi québécoise stipule que tout financement fédéral doit être soumis à l'acceptation du gouvernement provincial, cela pour se prémunir d'une intervention trop « indiscrète » dans les affaires provinciales et pour éviter la combinaison de financements. L'enjeu politique en Outaouais semble trop important pour qu'il ne demeure pas provincial. L'histoire des interventions combinées des gouvernements fédéral et provincial en Outaouais témoigne de cet enjeu.

4. Paul Gaboury, « Qui sommes-nous ?, des racines qui se croisent d'une rive à l'autre », *Le Droit,* cahier spécial sur l'Outaouais de l'an 2000, vendredi 11 avril 1997.

Deux observations annexes viennent confirmer l'enjeu essentiellement politique du réseau de communication comme facteur de cloisonnement. La notion de frontière ne joue pas pour tous de la même manière. Nous verrons, en décortiquant le montage du projet que les entreprises n'ont pas la même approche du territoire. En effet, si l'entreprise pratique une territorialité de proximité pour rechercher ses ressources en matériel et surtout en travail, c'est dans des proportions beaucoup moins importantes au fur et à mesure de son expansion. Les stratégies de réseaux allient des niveaux d'alliance non hiérarchiques : le champ d'action s'étend du mondial au local. Ces stratégies d'alliance sont temporaires et liées à l'opportunité des actions à entreprendre, à l'action *stricto sensu.* Pour les associations franco-ontariennes, l'enjeu est quelque peu différent. Elles ont pour vocation de mettre en relation des individus habitant indifféremment sur l'ensemble du territoire ontarien mais ayant une relation culturelle forte avec la langue française. Ces groupes s'approprient peut-être davantage que les autres ces outils de communication qui représentent pour eux la possibilité de recréer leur « communauté », en dépassant les frontières nationales. En Ontario, on dénombre de multiples expériences de ce genre : le village électronique, les projets de la Fédération canadienne des francophones hors Québec, Liberté et son volet francophone, ou encore de nombreux individus créant un site Web sur Internet à titre personnel. Il y a en France, comme au Québec, un lien étroit entre identité culturelle, territorialité et territoire. Il semble que la problématique franco-ontarienne vienne jeter un trouble, un doute dans cette relation.

Avec le projet Hiérapolis, les acteurs politiques, qu'ils soient situés à l'échelle locale, régionale ou provinciale, n'ont pas l'intention d'ouvrir leurs frontières vers l'Ontario et, plus particulièrement, vers le gouvernement fédéral. Ce dernier tente de s'immiscer dans les affaires québécoises afin de tenir un des derniers remparts contre l'indépendance du Québec. Mais ses compétences en matière d'information et de communication ne lui laissent pas une très grande marge de manœuvre. Marc Croteau, président de la CUO illustre dans *Le Droit* que le développement de l'Outaouais « passera par une diversification de notre économie et une dépendance moins importante vis-à-vis de l'employeur fédéral, qui s'expliquera par la richesse de nos ressources régionales. À l'instar des ressources forestières, minières ou agricoles, l'Outaouais compte une matière de premier ordre : la matière “grise”. Les liens tissés aux plans de la haute technologie et de l'information donneront à l'Outaouais une fenêtre francophone que nous aurons intérêt à ouvrir. » L'Outaouais prend en main son

développement économique sous le regard approbateur du gouvernement provincial, qui y voit un outil d'émancipation économique certain.

2. DE L'EXPÉRIMENTATION TECHNIQUE À UNE EXPÉRIMENTATION DES PARTENARIATS

Nous allons dans cette partie montrer comment, à partir d'une expérimentation technique, les acteurs en présence ont été amenés à expérimenter de nouvelles formes partenariales.

2.1. Un montage de type privatif

Le projet Hiérapolis a été en premier lieu élaboré à la Ville de Hull par son directeur informatique. C'était au départ un projet d'informatisation de la Ville, plus précisément, de mise en réseau des différentes administrations dont l'objectif principal était d'améliorer les services aux administrés. Parallèlement, la Ville d'Aylmer avait fait l'ébauche, elle aussi, d'un projet d'informatisation. Pour financer son projet, la Ville de Hull s'est en premier lieu adressée au FAI, par l'intermédiaire de son représentant local de l'époque, le MICST (Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie), aujourd'hui le FAI étant hébergé par le ministère de la Culture depuis le changement de gouvernement. Le ministère a alors répondu aux responsables de conférer une portée régionale au projet pour pouvoir prétendre à un financement provincial, ce dernier voyant en Hiérapolis première version un simple projet d'informatisation d'une municipalité. Les différentes villes de la CUO en s'associant dans cette aventure ont fait évoluer le projet en le développant vers d'autres secteurs de la vie locale, associant de ce fait de nouveaux partenaires et notamment des partenaires techniques. Avec sa régionalisation, le projet a été placé entre les mains de la SDEO (Société de diversification économique de l'Outaouais). Très tôt, le montage a pris une autre configuration sous l'impulsion de la CUO. La décision fut prise pour une souplesse d'administration et aux vues des partenaires présents de créer une corporation de type privatif pour administrer Hiérapolis. Le conseil d'administration de la corporation est composé des principaux partenaires financiers du projet, à savoir le FAI (financement à hauteur de 20 %), la CUO (40 %), le CRDO (Conseil régional de développement de l'Outaouais) (12 %) et les partenaires privés (28 %).

À côté de ce conseil d'administration, nous trouvons un comité exécutif composé des mêmes membres mais qui se réunit plus régulièrement pour statuer des grandes orientations du projet ainsi que

sept comités sectoriels reprenant les thèmes de la vie locale développés dans les fenêtres.

L'originalité du projet réside certainement dans la rencontre entre des partenaires économiques et les institutions locales. Nous avons identifié quatre couronnes de partenaires, tantôt fournisseurs de contenus tantôt fournisseurs d'infrastructures.

1. Les partenaires de la première couronne sont ceux présents au conseil d'administration au côté du FAI, CRDO et CUO. Ce sont des industriels du secteur de l'information et de la communication. C'est leur part importante dans les orientations du projet qui étonne. Ils ont formalisé leur collaboration dès le départ et constituent une sorte de monopole public local. Ce sont des entreprises montréalaises (APG technologies, conseillère en intégrateur de systèmes intégrés, et Laurencin Câble, pour l'infrastructure technique) pour la plupart, ontarienne (Digital) et locale (Cactus Communication). Ce lien très étroit nous amène à réfléchir plus loin dans le texte sur la notion de « pouvoir technique ».

2. Dans une deuxième couronne, on rencontre principalement des administrations publiques localisées, le CHRO (Centre hospitalier régional de l'Outaouais), pour le secteur de la santé, la commission scolaire des Draveurs et l'Université du Québec à Hull, pour le secteur de l'éducation, et l'Association touristique de l'Outaouais, pour la fenêtre tourisme. Chacun de ces partenaires s'est engagé à développer une fenêtre à titre d'expérimentation. Deux villes se sont plus particulièrement investies à ce stade en développant chacune une fenêtre : la fenêtre « administration » pour Aylmer et la fenêtre « géomatique » pour la ville de Gatineau.

3. La troisième couronne est constituée essentiellement de prestataires de services et fournisseurs de contenants susceptibles d'augmenter la capacité et d'améliorer la convivialité du réseau. La corporation conclut des ententes avec eux. Ils sont une vingtaine. Par exemple, la Banque Nationale, pour n'en citer qu'un, a contracté avec Hiérapolis en tant qu'agent de paiement officiel pour le volet commerce électronique, assurant confidentialité et fiabilité dans la transaction passée entre le commerçant et le client.

4. Enfin, on trouve dans une quatrième couronne une autre série de partenaires : les fournisseurs de contenu. La corporation a réservé un million de dollars pour le financement d'un vaste

appel d'offre, lancé au printemps 1997 sous forme d'un grand concours. L'étude correspondant à une situation à un temps T, nous ne sommes pas en mesure de livrer les résultats et les conséquences sur la structure finale du projet de ce concours. Le concours était ouvert à tout type de personne, physique ou morale, laissant l'occasion au citoyen ou groupe communautaire de concrétiser son projet.

2.2. Le territoire de l'élu pour affiner des stratégies industrielles

Ces dernières années ont mis en évidence, en France, une tendance dominante : 1'attractivité que peut représenter le local pour les industries de l'information et de la communication. Ces industries de masse se localisent, car elles considèrent le local comme un gisement encore inexploité. Ce gisement se trouve à plusieurs niveaux.

1. Le local offre aux industriels la possibilité, en particulier, l'intérêt d'engranger un lectorat et des ressources publicitaires. Il n'est donc pas surprenant que le local fournisse aux industriels de la communication la possibilité d'affiner des stratégies au moment où le secteur est en devenir et où la communication de masse est soumise à la critique en connaissant une période de stagnation. La localisation des activités informationnelles correspond bien à des stratégies dans lesquelles le territoire acquiert une valeur marchande. Ainsi, les industriels à l'affût des marchés nouveaux s'engagent dans la voie d'une certaine localisation de leurs contenus. Se pose alors, pour les acteurs locaux, la question de la maîtrise de ces nouveaux moyens mis en œuvre localement. Ce phénomène de territorialisation des économies industrielles s'accompagne d'une forme d'évasion des ressources locales à partir du moment où elles ne s'intègrent pas à la logique des institutions. Cela correspond moins à une délocalisation qu'à une déperdition, à une désappropriation et à un désinvestissement, par les acteurs locaux du développement de ces TIC. Ainsi, le développement de réseaux et services de télécommunications semble-t-il se réaliser sous l'impulsion des acteurs des politiques publiques nationales. En effet, les enjeux sont marchands avant tout, la dimension locale ne peut être qu'un habillage pour conquérir des parts de marché ou pour être plus près de la demande et de ses évolutions.
2. En elles-mêmes, les institutions locales représentent un poids économique non négligeable et deviennent des consommateurs

potentiels ou alors des intermédiaires privilégiés vers le consommateur final. Cela est peut-être plus frappant en France puisque la décentralisation en transférant des compétences à transférer des moyens financiers alléchants pour ces industriels.

Réciproquement, les TIC représentent un moyen pour les élus d'établir de nouvelles relations avec leurs partenaires économiques, qu'il s'agisse des entreprises privées ou des services publics et parapublics, des administrations locales. Et, souvent, le développement local ne se comprend que dans ce sens.

2.3. Le projet Hiérapolis, un projet citoyen ?

Si le projet Hiérapolis vise à favoriser le développement économique, il s'affiche avant tout comme un projet « citoyen » dont l'objectif premier est l'amélioration des services aux administrés et l'offre d'un réseau technique performant à l'usager. Mais la démarche du projet Hiérapolis s'apparente davantage à une démarche de type « *technological push* ». Tout est formaté en fonction des éventuels besoins de la population locale mais, à aucun moment, elle n'est consultée. Il a fallu s'interroger sur cette absence de prise en considération de l'usager à la base du projet dans un pays qui est un peu l'inventeur de la démarche du type « *social pull* ». Nous avons quelques éléments de réponses, qui naissent d'une comparaison avec l'analyse de la gestion locale en France et s'inspirent de diverses expérimentations sociales des TIC.

Tout d'abord, la gestion, comme l'animation du secteur communautaire, échappe à la compétence des élus locaux québécois. Il est géré directement par le gouvernement provincial. En même temps, il semble s'opérer un glissement de compétences de l'État vers les régions du Québec. Le grand débat actuel sur l'économie sociale, comme nouvelle forme de développement régional, révèle cette tendance et justifie de l'existence de cloisonnements très forts entre les échelons territoriaux. En gestionnaire technique, l'élu local met à disposition des infrastructures de type équipements sportifs et culturels mais à aucun moment ne pratique l'animation socioculturelle. C'est le seul argument que nous ayons trouvé pour expliquer ce tel fossé relationnel entre l'administration municipale et ses administrés.

Deuxièmement, il existe parallèlement au système politico-administratif local des administrations décentralisées, soit celles de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Il s'agit nommément des commissions scolaires et des régies régionales de la santé et des services sociaux. Il existe, comme en France d'ailleurs, des cloisonnements très forts entre ces administrations locales et l'administration

municipale. Ces acteurs obéissent à des logiques de fonctionnement et de développement extrêmement centralisées, et ils ne sont pas intégrés dans les dynamiques locales. Alors qu'ils sont impliqués dans le projet, ils ne sont pas sûrs de pouvoir honorer leurs engagements, si l'autorité hiérarchique à laquelle ils sont soumis décide de prendre une autre orientation technologique, comme c'est le cas particulier du CHRO et de l'Université du Québec à Hull.

Enfin, une autre raison qui fait que le projet Hiérapolis n'est pas un projet de type « citoyen » tient dans la nature même de la structure qui le gère : la corporation Hiérapolis. En France, outre le rôle de gestionnaire de réseau (qu'il soit direct ou indirect si la gestion du réseau est confiée à des entreprises privées spécialisées dans la gestion de réseaux urbains, comme par exemple la Compagnie générale des Eaux), les collectivités locales gardent un rôle d'animateur des réseaux. D'une part, elles assurent la médiation entre l'opérateur privé et la population locale autour d'une réflexion sur les contenus et, d'autre part, elles assurent l'arbitrage, règlent les conflits naissant autour de l'enjeu commercial du réseau. Cette volonté de garder une certaine maîtrise des enjeux locaux est motivée par les usagers qui constituent aussi l'électorat. G. Dupuy dans son ouvrage intitulé *L'urbanisme des réseaux* développe en profondeur ce rôle de négociation et d'animation perpétuelles que les élus doivent tenir face aux opérateurs. L'opérateur tend à sectoriser, à spécialiser, à rentabiliser son réseau, et lui échappe le caractère communicationnel, informationnel, symbolique, cher à l'imaginaire social. De plus, le clientélisme est d'usage. Le rôle de l'élu local est donc de poser des freins à ces risques de déviance, à maîtriser l'évolution des réseaux. Les pouvoirs locaux du projet Hiérapolis semblent ne pas percevoir la totalité de ces risques et, par moment, la question du contrôle est occultée par les vertus du technologisme avancées par ses détenteurs. À terme, le réseau interinstitutionnel de l'Outaouais devra s'autogérer et la corporation Hiérapolis est vouée à disparaître. L'échéance est pour fin 1998. Le souci de rentabilité économique conditionne donc le choix des prestataires de contenus et ne laisse pas tellement de place aux projets qui ressortent en France des missions du service public. Y a-t-il, par exemple, une place sur ce réseau pour les acteurs de l'économie sociale ?

La rhétorique citoyenne correspond à une mise en œuvre d'usages légitimes au moment de la mise en place du dispositif Hiérapolis.

3. DE L'EXPÉRIMENTATION TECHNIQUE À UNE REVENDICATION D'AUTONOMIE POLITIQUE

3.1. Désengagement de l'État et rôle des autoroutes de l'information

Deux principaux constats s'imposent dans la stratégie des États français et québécois aujourd'hui :

1. L'internationalisation des échanges et des modes de gestion économique rend tout d'abord problématique la place du niveau étatique dans les nouveaux rapports de production. Tant qu'il y avait une relation entre l'État-nation et la production économique, la place de celui-ci était clairement identifiable : sa capacité de créer les conditions du développement du capitalisme et son rôle de régulation des rapports sociaux n'étaient pas menacés. « Les différentes facettes de l'internationalisation des échanges conduisent à l'incapacité progressive d'une maîtrise proprement nationale des flux du pouvoir économique. La forme étatique demeure l'instance incontournable de règlement des conflits sociaux, dans un système où elle ne contrôle pas les ressorts[5]. » La montée en puissance d'autres modèles de régulation sociale dont la logique n'est plus immédiatement reliée à l'État est un phénomène contemporain, qu'on peut situer à la fois dans l'essor du modèle de l'entreprise et dans celui des mouvements associatifs. Aussi, soumis aux mêmes impératifs de réductions budgétaires que l'est L'État français, les TIC apparaissent au gouvernement québécois comme un outil efficace pour envisager cette nécessaire rationalité administrative et un des moyens d'établir une régulation publique plus localisée. Le rôle de la structure chargée de la mise en place des autoroutes de l'information sur le territoire québécois (le FAI ou Fonds des autoroutes de l'information) n'est pas clairement défini. Il n'a pas de stratégie particulière et il est soumis aux aléas de la politique québécoise, d'abord rattaché au ministère de l'Industrie, sous le nouveau gouvernement, il est aujourd'hui dépendant du ministère de la Culture ; alors qu'en France, une institution comme la DATAR paraît avoir une relative autonomie. Il semble expérimenter « tous azimuts » la potentialité d'impacts des TIC sur le pays, sans parfois en calculer toutes les retombées. On observe, cependant, deux orientations majeures. Une qui tendrait davantage vers une promotion de

5. A. Lipietz, cité par Emmanuel Négrier, *La maîtrise politique des réseaux de communication,* Thèse pour l'obtention du grade de docteur ès sciences politiques, Université de Montpellier I, 28 février 1989.

l'identité culturelle et l'autre qui traduirait un souci d'efficacité administrative. Le projet Hiérapolis semble représenter un intérêt un peu à la jonction de ces orientations. En obligeant les porteurs de ce projet à le régionaliser, le caractère identitaire devenait un point essentiel.

2. En France, à l'occasion de la mise en œuvre des TIC (câble et télématique), les collectivités locales sollicitées lors des expérimentations volontaristes (Vélizy, par exemple) ont donné l'impression de servir de caution, d'alibi aux stratégies des grands groupes industriels. Une part des analyses alors effectuées considère que les collectivités locales ont joué un rôle secondaire, perspective qui minimise le rôle attribué aux pouvoirs locaux, voire qui ignore les lois de décentralisation de 1982. Le terme d'expérimentation revêt donc une certaine ambiguïté que plusieurs observateurs (J.P. Simon, Françoise Séguy) ont eu l'occasion de mettre en évidence. Pour les uns, et sous couvert de test, c'est en fait la ré-appropriation de la technologie qui est réalisée.

   Partout cette même démarche, on expérimente. On entend « tester les réactions du public », « cerner la demande » [...]. L'emploi du terme expérimentation et son exactitude méritent ici toute notre attention. S'y exprime le souci qu'ont les pouvoirs publics d'afficher ou de rechercher une légitimité aux allures scientifiques pour justifier leur politique de rapprochement vis-à-vis du citoyen. En fait l'expérimentation permet d'entretenir l'illusion d'un test des réactions du public en déguisant sa véritable vocation : promouvoir la nouvelle technique. *L'expérimentation* et la *profusion* des discours qui l'environnent apparaissent bel et bien comme une stratégie commerciale en vue de conquérir un marché[6].

Au Québec, le phénomène n'est pas si différent. Même si le gouvernement n'est pas doté d'un opérateur public en matière de communication et d'information, il doit néanmoins développer l'industrie du secteur.

Peut-on conclure que le projet Hiérapolis donne au gouvernement provincial l'occasion d'expérimenter un nouveau mode de gestion tout en assurant le développement des industries du secteur de l'information et de la communication ? Qu'en est-il de la place de l'élu local québécois dans la mise en œuvre de la technologie sur son territoire ?

6. F. Pichault, « Le point sur la télématique administrative : valeur d'usage ou valeur d'échange ? ., *Le bulletin de l'ldate,* octobre 1994, no 17.

3.2. Les technologies de l'information comme objet de pouvoir localisé

La décentralisation est un processus en cours au Québec, encouragé par le gouvernement fédéral, qui la perçoit comme un moyen d'avoir un accès direct au local sans avoir à négocier avec le palier provincial, et par le provincial, qui entend ainsi démontrer une efficacité accrue dans sa gestion du territoire, fortement marquée par le rapport difficile à la distance. La mise en place des MRC au début des années 1980 et des communautés urbaines, par la suite, constituait les prémices d'une décentralisation[7] par le souci de désengagement de l'État et de la transformation du modèle de régulation étatique vers une accentuation des régulations locales. « *La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dote les MRC d'un fondement : l'appartenance ; elle leur attribue une vocation première : l'aménagement ; et leur propose une perspective d'évolution : la décentralisation ? » L'ambition de cette réforme a été considérablement réduite, mais la perspective de décentralisation a été régulièrement réaffirmée par les gouvernements depuis. Même si, à ce jour, le Québec est dépourvu de réel pouvoir politique décentralisé, il n'en demeure pas moins que les TIC envisagées comme une ressource (alors même que les ressources stratégiques des élus locaux sont très faibles) donne une nouvelle autonomie à l'échelon local et surtout l'occasion, l'opportunité, l'envie d'accroître cette autonomie ; c'est ainsi que les TIC peuvent permettre de reconfigurer les pouvoirs politiques et administratifs. Les TIC, utilisées à des fins de différenciation, deviennent le symbole d'une modernité (qu'il faut à tout prix intégrer dans sa stratégie), d'une volonté politique locale, du mandat de l'élu. Elles deviennent des centres de ressources autour desquels une stratégie peut être établie. Le phénomène de « glocalisation » déclenche des dynamiques locales dans le secteur économique mais aussi au regard des pouvoirs politiques. Il est évident que le projet Hiérapolis confirme cette tendance. On a l'impression que ce « nouveau » pouvoir se jouerait à l'articulation des compétences techniques et des compétences territoriales.

Il a été déroutant de s'apercevoir qu'avec un système politico-administratif différent, on observe les mêmes processus en France et au Québec, alors même que nous avons fait, dans notre recherche française, de la décentralisation un élément qui conditionnait largement le rôle des TIC dans le développement local.

7. Marc-Urbain Proux, *Le phénomène régional au Québec,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996.

Ne pourrions-nous pas émettre l'hypothèse que les objectifs du gouvernement dans le financement de ce projet pilote sont, d'une part, d'expérimenter une technique et ses impacts dans le développement régional et, d'autre part, d'expérimenter la décentralisation tout en assurant le désengagement de ses responsabilités qui, dans ce contexte mondial, deviennent de plus en plus difficiles à assumer ? Ce questionnement se double d'un autre, à savoir si le projet Hiérapolis ne serait pas l'occasion pour les pouvoirs locaux de prendre un peu de distance par rapport au pouvoir central et de revendiquer une autonomie, une légitimité et une visibilité qui semblent leur manquer, tout en faisant l'expérience du développement local ? Même si l'autonomie est toute relative pour le projet, elle n'en demeure pas moins présente. Les TIC ouvrent aux acteurs politiques de nouvelles perspectives pour mener leur action locale. En résumé, le territoire local fournirait à l'État un terrain d'investigation et d'expérimentation des politiques publiques nationales et le territoire local en retour se réapproprierait ces politiques nationales. Ce n'est pas une simple adaptation de politiques publiques sur le plan local mais bien une relecture de celles-ci pour les mettre en perspective dans le débat local.

On sent poindre une refonte des relations entre l'État québécois et l'échelon local. Les TIC ouvrent un champ d'intervention nouveau aux municipalités locales. Dans cette optique, le local reste l'espace unitaire du pouvoir central mais devient un espace de pouvoir, en d'autres termes, il existe une place, un rôle et une présence des acteurs politiques locaux qui contribuent à autonomiser le champ local. Une interrogation subsiste : quel échelon local est pertinent pour parler de décentralisation ? Le régional, l'infrarégional ou le municipal ?

3.3. Hiérapolis : une somme d'actions municipales ou une action régionale ?

On peut avancer l'hypothèse que plus qu'un projet technologique, les municipalités composant la CUO sont en train d'expérimenter d'une part la décentralisation, d'autre part des pratiques de développement local mais surtout l'intercommunalité.

Cependant, cette affirmation mérite prudence. Il a été particulièrement délicat de distinguer l'action infrarégionale des actions municipales dans le projet Hiérapolis. Nous avons déjà mentionné que les interventions successives des gouvernements fédéral et provincial en Outaouais étaient le facteur premier de l'absence d'une culture de la prise en charge, et l'intercommunalité est souvent la

réponse à la crise que traversent les territoires. Aujourd'hui, l'urgence dans laquelle se trouve l'Outaouais fait que les municipalités se sont mobilisées autour d'un projet commun. Mais il reste à préciser à nouveau les termes de leur implication.

Plusieurs mutations des rapports entre le global et le local s'imbriquent. D'une part, le gouvernement provincial semble considérer l'échelon régional comme l'échelon pertinent pour déléguer son action. D'autre part, la décentralisation des pouvoirs au profit des municipalités est également à l'ordre du jour. Comme ces municipalités doivent assumer de nouvelles responsabilités, l'État les incite à se regrouper pour bénéficier d'économies d'échelle. Ce que les municipalités qui composent la CUO ont fait mais avec une certaine réticence au départ. Elles y voyaient une perte de pouvoir au profit des plus fortes, et notamment au profit de Hull. La volonté de créer une corporation privée est bien la preuve de cette crainte. Elles ont estimé que leurs intérêts seraient mieux représentés et leurs marges de liberté conservées au sein de cette structure plutôt qu'au sein de la CUO ou de la SDEO (administrateur dans la première version du projet). On retrouve finalement les mêmes thèmes qui ressortent en France à propos des freins à l'intercommunalité.

La CUO est donc partenaire du projet à titre d'administrateur, alors que chaque municipalité s'investit individuellement. Plusieurs initiatives isolées sont prises (Aylmer, Gatineau), alors que les autres municipalités attendent avant de se lancer dans l'action. Le point de vue est clair, Marc Croteau nous le rappelle :

> [...] l'Outaouais de l'an 2000 sera caractérisé par un palier supramunicipal transformé, modifié, fortifié d'une régionalisation des services offerts à la population. Plus près du citoyen, l'entité régionale de demain devra pouvoir miser sur un plus grand partenariat. Cette dynamique régionale repensée redonnera à notre région la visibilité qui lui revient. L'Outaouais se distinguera alors par la force régionalisée des villes qui la composent [...] À son image, elles seront autonomes et indépendantes, cohabitant en harmonie avec l'environnement dans lequel elles continueront de s'épanouir[8].

Un autre facteur vient conforter ces propos. Malgré la relative marginalité de l'Outaouais rural, au Forum 2000 (manifestation pour l'identité de l'Outaouais), les représentants de l'Outaouais rural et de l'Outaouais urbain se sont entendus pour mener une action commune mais dans laquelle chacun maintiendrait ses marges de liberté. L'histoire nous apprend que le monde rural Outaouais, après avoir

8. Marc Croteau, « La régionalisation au service du citoyen », *Le Droit,* vendredi 11 avril 1997.

fusionné avec l'Outaouais urbain, a eu la volonté de redevenir autonome. De même, la forme actuelle des municipalités qui composent la CUO est le résultat de fusions douloureuses.

À la lecture de ces réticences, on peut affirmer que le projet Hiérapolis renvoie davantage à une association de compétences de type municipale qu'à une compétence intercommunale et infrarégionale. Alors le processus de développement local peut-il se concevoir autrement que comme la seule mise en exergue de l'échelon régional ou infrarégional ? Les chercheurs québécois travaillant sur le développement local le définissent davantage en insistant sur l'innovation et la combinaison d'acteurs, surtout des acteurs économiques, et sur leur volonté de re-territorialiser leurs activités. Bernard Pecqueur affirme : « on voit donc se former des territoires dans lesquels existent des synergies, des lieux où se développe une prise de conscience collective d'une unité et d'une cohérence[9] ». En France, le développement local est essentiellement centré sur le pouvoir politique local, c'est-à-dire sur une compétence réelle des élus locaux dans un territoire légitimé, dans lequel tout projet prend sa source.

CONCLUSION

Le projet Hiérapolis est un excellent filtre pour observer les mutations qui s'opèrent en Outaouais et, plus généralement, au Québec à propos des nouvelles pratiques d'alliance et de développement local. Il est intéressant, en analysant le processus de décision, de voir comment et jusqu'à quel point le jeu des acteurs produit des effets inattendus.

Dans un contexte politique en pleine mutation, les municipalités outaouaises semblent prendre la mesure des nouvelles responsabilités qui vont leur incomber sans pour autant en maîtriser totalement les enjeux, les impacts et les contraintes. En d'autres termes, en même temps qu'elles expérimentent la technique sur le territoire, elles expérimentent également le développement local, la décentralisation et l'intercommunalité. Les municipalités outaouaises semblent cependant souffrir d'un manque d'autonomie. Les possibilités qu'ouvre le projet Hiérapolis sont réduites par le manque de compétences mais aussi de pratique en matière de développement local des élus outaouais. Ces derniers ont vu dans les stratégies d'alliance entre le public et le privé un outil fiable de développement local. Cependant, ils risquent de se voir déposséder de compétences nouvellement acquises et de ne pas pouvoir tenir leur rôle de garant

9. B. Pecqueur, *Le développement local,* Paris, Syros, 1989.

d'une égalité sociale. Quoi qu'il en soit, l'ensemble des acteurs du projet sont d'accord pour dire que même s'il ne tient pas ses promesses, il aura eu le mérite d'établir des formes de partenariat enrichissantes qui serviront de base à une action concertée de développement local ou régional.

Dans cette étude, nous avons pressenti des mutations et des évolutions des rapports entre les différents échelons territoriaux, puisque nous avons privilégié une entrée par les stratégies d'acteurs, et, essentiellement, des acteurs politiques. Il serait à présent intéressant de revenir sur le terrain outaouais (maintenant que le projet a dû atteindre sa forme finale) pour relever les impacts des TIC sur la société locale.

SIGLES

BFDRQ : Bureau fédéral de développement des régions du Québec

CCN : Commission de la capitale nationale, instance fédérale chargée de discuter des orientations du territoire de la Ville de Hull dont le gouvernement fédéral est propriétaire

CHRO : Centre hospitalier régional de l'Outaouais

CRDO : Conseil régional de développement de l'Outaouais

CUO : Communauté urbaine de l'Outaouais

FAI : Fonds des autoroutes de l'information

MRC : Municipalités régionales de comté

MICST : Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

SDEO : Société de diversification économique de l'Outaouais

BIBLIOGRAPHIE

ANCELIN, Claire et Marie MARCHAND (dir.). *Promenade dans les usages,* Paris, La Documentation française.

AUGUSTIN, Jean-Pierre (dir.) (1996). *L'institutionnalisation du territoire au Canada,* Québec et Bordeaux, Presses de l'Université Laval et Presses universitaires de Bordeaux.

BIAREZ, Sylvie *(1989). Le pouvoir local,* Paris, Economica.

Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1995). *Le défi de l'autoroute de l'information,* Rapport final, Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

COTÉ, Serge, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROUx (dir.) (1996). *Le Québec des régions : vers quel développement, tendances et débats en développement régional,* Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS 1995 tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi du 22 au 24 mai 1995, GRIDEQ— GRIR.

CROZIER, M. et E. FRIEDBERG (1977). *L'acteur et le système,* Paris, Le Seuil.

DUPUY, Gabriel (1991). *L'urbanisme des réseaux,* Paris, A. Collin.

EVENO, Emmanuel (1992). « Les réseaux de communication électronique dans les relations transfrontalières », *Les cahiers du LERASS,* n° 25.

GAFFIELD, Chad (dir.) (1994). *Histoire de l'Outaouais,* Institut québécois de recherche sur la culture, coll. Les 6 régions du Québec, 876 p.

GERBAUX, F. et M. PONGY (1993). « Le « local » des politiques publiques. De la localisation à l'approche multi-acteurs des politiques », dans BIAREZ, S. et J.Y. NEVERS, *Gouvernement local et politiques urbaines,* Actes du colloque international, Grenoble, CERAT, 2-3 février.

LACROIX, Jean-Guy, Bernard MIÈGE et Gaétan TREMBLAY (dir.) (1994). *De la télématique aux autoroutes électroniques, le grand projet reconduit,* Sainte-Foy et Grenoble, Presses de l'Université du Québec et Presses universitaires de Grenoble.

MIÈGE, Bernard (1989). *La société conquise par la communication,* Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

MUSSO, Pierre (dir.) (1994). *Communiquer demain, Nouvelles technologies de l'information et de la communication,* DATAR.

NÉGRIER, Emmanuel (1989). *La maîtrise politique des réseaux de communication,* Thèse pour l'obtention du grade de docteur ès sciences politiques, Université de Montpellier I, le 28 février.

PAILLIART, Isabelle (1993). *Les. territoires de la communication,* Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

PECQUEUR, B. (1989). *Le développement local,* Paris, Syros.

PICHAULT, F. (1984). « Le point sur la télématique administrative, valeur d'usage ou valeur d'échange ? », *Le bulletin de l'Idate,* n° 17, octobre.

PROUX, Marc-Urbain (1996). *Le phénomène régional au Québec,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

RAFFESTIN, Claude (1980). *Pour une géographie du pouvoir,* Litec.

SÈGUY, Françoise (1991). *Les stratégies publiques d'introduction du vidéotex en RFA et en France,* Études et travaux du GRICC, Toulouse, n° 4.

SIMON, Jean-Paul (1988). « Les collectivités locales et la communication. L'exemple des réseaux câblés », dans BAKIS, Henri *et al., Information et organisation spatiale,* Caen, Éditions Paradigme.

WACHTER, Serge (1987). *État, décentralisation et territoire, logiques sociales,* Paris, L'Harmattan.

Hiérapolis

l'occasion ratée de faire de l'Outaouais une région

Anne Gilbert

> L'Outaouais, espace fragmenté, discontinu, brisé, lieu par excellence des univers sociaux de petite dimension qui se chevauchent sans se rejoindre. L'Outaouais, espace de frontières, politique bien sûr mais, aussi, linguistique, sociale, démographique et socio-économique qui, loin de s'atténuer, restent des éléments fondamentaux de sa logique. L'Outaouais, espace divisé parce que doublement polarisé jusqu'au coeur même de sa structure et aussi parce que les différentes instances du pouvoir politique y interviennent indépendamment, chacune à sa façon. (Langlois, 1989)

L'Outaouais a la géographie difficile, nous dit-on. La région a bien du mal à y émerger, malgré les efforts pour conférer une certaine réalité à cet espace né il y a plus de 30 ans d'un découpage imposé de Québec pour mieux gérer le territoire. En dépit de son individualisation administrative, le territoire compris dans la région 07 du Québec n'a pas acquis une identité très forte par rapport au reste du territoire québécois. La région a aussi du mal à se distinguer de l'Ontario voisin, auquel elle est fortement intégrée sur le plan des échanges. Pourtant, de nombreux organismes œuvrent à l'échelle de la région. Depuis la CUO et les MRC jusqu'à la SDEO, ils sont légion dans l'Outaouais, où le contexte frontalier a amené le gouvernement québécois à se donner des outils originaux d'intervention sur le territoire. Sans parler de la CCN, qui joue un rôle actif dans les affectations de l'espace régional. Ces organismes n'ont été guère capables de promouvoir la structuration régionale de l'Outaouais (Berdoulay et Langlois, 1989). Leur volonté intégratrice continue de se heurter à une diversité de territoires qui fonctionnent de façon indépendante et qui produisent le caractère si particulier de cette région dont l'identité se manifeste par la quasi-absence de projets communs.

Le projet Hiérapolis serait-il la preuve que la situation est en train de changer dans la région ? Que des pratiques d'alliance s'y imposent, dans une approche du développement où le régional

prendrait enfin le pas sur le local ? Que des synergies entre des territoires différents mais qui se complètent à plus d'un égard sont à voir le jour ? Qu'une certaine solidarité régionale en découle ? Qu'un développement porteur d'une plus grande autonomie de la région par rapport à ses concurrentes pourrait s'ensuivre ? Les attentes placées dans Hiérapolis sur le plan du développement économique régional sont très fortes. Rien de moins que l'espoir de voir se développer ici une activité de haute technologie capable de rivaliser avec celle de Montréal et d'Ottawa. La capacité nouvelle qu'offrira le réseau technologique sur le plan des échanges entre organismes publics, privés et l'ensemble des citoyens de la région est présentée comme un outil permettant les synergies nécessaires à un accroissement significatif de l'activité régionale dans ce domaine, notamment autour des télé services qui sont au centre du projet. Le discours des porteurs de Hiérapolis est d'un optimisme sans faille quant aux retombées du projet sur le développement régional. Il nous apparaît, soyons franche, quelque peu déroutant, à la lumière de ce que nous avons observé de la région au cours des derniers vingt ans. Mais dans l'éventualité où l'espace virtuel des communications puisse remplir certaines de ses promesses, laissons-nous prendre au jeu un moment et voir dans Hiérapolis l'outil pouvant faire naître enfin ici une région, tant au sens d'un espace d'interaction que d'un espace d'appartenance.

Hiérapolis est né d'un partenariat entre les cinq villes de la Communauté urbaine de l'Outaouais, la CUO, le gouvernement du Québec par son Fonds de l'autoroute de l'information, le CRDO et des partenaires privés. La formule semble au premier abord témoigner de la rencontre dans un projet structurant de territoires autrefois peu enclins à agir de concert. Elle semble aussi savoir mettre à profit les programmes gouvernementaux, trop souvent destinés à appuyer les seules initiatives montréalaises, particulièrement dans le domaine de la haute technologie. Elle a le mérite d'inclure l'entreprise, qui a joué jusqu'ici un rôle tout à fait secondaire dans les initiatives régionales visant à bâtir un consensus à propos des avenues de développement à privilégier.

Hiérapolis vise l'accès universel des citoyens à l'information. Il veut leur ouvrir les portes de leurs administrations, au moyen de tout un ensemble de services qui leur sont adaptés, et qu'ils pourront exploiter en fonction de leurs besoins. Il veut aussi favoriser les échanges entre les organisations du milieu, en leur permettant de transiger plus facilement et plus rapidement entre elles et avec leurs clientèles. C'est là, il faut en convenir, un ambitieux projet sur le plan du développement, tant il peut avoir d'effets importants sur le

plan politique. Sans parler de sa portée sur l'autonomie du social, en permettant aux citoyens d'échanger dans des cadres beaucoup plus souples et pas nécessairement liés aux institutions en présence. L'information est de plus en plus identifiée comme facteur clé du développement des régions. Les concepteurs du projet Hiérapolis ont frappé en plein dans le mille, en faisant de l'échange de l'information le moteur par lequel la région connaîtra le développement.

Hiérapolis a, en même temps, l'objectif de permettre aux partenaires privés de disposer d'une solution commercialisable, qui leur ouvrira les marchés nationaux et internationaux. Le discours est on ne peut plus clair quant à la place attribuée à l'entreprise dans le projet, qui jouera un rôle de premier plan dans la fourniture des services visés. Hiérapolis est un projet créateur d'emplois, ces emplois seront fournis par l'entreprise, qui se développera non seulement à la faveur des produits livrés régionalement dans le cadre du projet, mais aussi grâce au rayonnement que le projet lui donnera. Ce discours ne surprend guère, dans une ère de désengagement du secteur public, à tous les échelons territoriaux. Plusieurs interprètes du développement régional s'en réjouiront, par ailleurs, en alléguant que le véritable développement se construit dans l'intercommunication systématique entre acteurs privés et publics, seule capable de stimuler les investissements et l'innovation sans lesquels la région ne peut faire face à la concurrence nationale et internationale.

Tous les ingrédients seraient donc réunis ici pour faire de Hiérapolis l'outil attendu de développement régional. Le sera-t-il pour autant ? Les quelques commentaires qui suivent visent à en débattre, en nous inspirant de l'excellente analyse réalisée par Valérie Pillon sur les stratégies des acteurs en présence dans Hiérapolis, analyse qui, disons-le d'emblée, laisse le lecteur fort perplexe en ce qui a trait aux véritables enjeux du projet. Son constat de la mainmise de l'entreprise privée sur Hiérapolis, au détriment des municipalités, mal préparées à exercer une action dans le domaine, nous a particulièrement intéressée. Il est en effet très révélateur du changement opéré dans les buts et objectifs énoncés du projet : du développement régional, on a glissé subtilement vers le développement d'une infrastructure avant-gardiste en matière de communication à distance, capable de mettre en circulation l'information la plus diverse pour répondre à la diversité des besoins des organisations du milieu. Interconnectivité des réseaux, logiciels de navigation, contenu multimédia interactif, transfert de fichiers sont devenus les mots clés du discours. De son appropriation à travers de multiples usages, par une diversité de groupes, des contenus qui seraient diffusés, on parle de moins en moins...

Dès lors se révèle toute l'ambiguïté du projet initial : un projet dit « citoyen », en même temps qu'il prévoit la participation active du secteur privé ; un projet visant l'accès universel des citoyens à l'information, tout en voulant permettre aux partenaires privés de disposer d'une solution commercialisable. Deux logiques fondamentalement différentes, on en conviendra, que celle d'une administration locale voulant offrir de meilleurs services à ses citoyens, incluant des services de communication beaucoup plus performants entre eux et les diverses organisations qui les desservent, et celle de l'entreprise, faite pour le profit, et qui vend un produit ou un service pour faire ce profit. Entre ces deux logiques, la seconde a prévalu, le secteur privé ayant dès le départ pris le pas sur les institutions du milieu dans l'orientation du projet, tant dans sa dimension technologique que dans les contenus. Comme si, comme le souligne avec à propos Valérie Pillon, les Villes, les commissions scolaires ou la Régie régionale de santé, habituées à travailler en vase clos, n'avaient su que faire du réseau qui était désormais à leur portée.

Peut-on voir néanmoins dans le projet une démarche capable de contribuer à long terme au développement régional ? L'ensemble des acteurs engagés dans le projet le soutiennent, prétextant que même si le projet tend à ne pas profiter dans la mesure prévue aux institutions locales, il leur permet d'expérimenter *la région*. Un regard attentif sur ce qui est *régional* dans le projet nous amène à en douter : le projet n'a de régional que l'échelle du territoire visé par le Réseau interinstitutionnel de l'Outaouais, l'action se déroulant à de tout autres échelles spatiales, entre des acteurs visiblement peu préoccupés par la région ou ce qui pourrait lui ressembler si l'Outaouais se comportait véritablement comme une région.

La place occupée par les administrations locales aux côtés de la CUO traduit déjà le fait que les relations difficiles qu'elles entretiennent en matière de politique régionale ne se sont pas miraculeusement harmonisées au gré de Hiérapolis. Celles-ci tiennent en effet à garder leur autonomie dans le projet, et un rôle de premier plan dans son évolution. Cette volonté d'autonomie municipale se révèle à plusieurs indices, dont le plus éloquent est sûrement la place que se sont réservées différentes villes dans l'implantation des différentes fenêtres. L'absence d'institutions régionales clés au conseil d'administration de Hiérapolis, telles la Régie régionale de santé ou l'Association touristique de l'Outaouais est aussi indicatrice de la difficulté de la région à jouer un rôle actif dans le projet. L'absence des organismes représentatifs du secteur bénévole annonce, par ailleurs, la difficulté que pourra avoir le projet à percoler vers le milieu associatif, que plusieurs voient pourtant comme un pilier du développement régional.

L'examen du profil des entreprises directement engagées dans le projet est intéressant. La dizaine d'entreprises associées à Hiérapolis au moment du lancement du Grand Concours ne proviennent pas des secteurs économiques qui ont par le passé contribué au développement régional, mais d'un domaine relativement nouveau ici, celui des télécommunications. Plusieurs n'ont pas de véritables assises dans le milieu, leurs principaux bureaux étant localisés hors de la région, à Montréal notamment. Seules les plus petites sont régionales, et pour certaines directement liées au démarrage du projet. On ne saurait dès lors s'étonner que la dimension régionale ne figure pas au premier plan de la stratégie entrepreneuriale de Hiérapolis, le projet étant somme toute peu enraciné dans l'Outaouais.

Le Secrétariat de l'autoroute de l'information, principal organe du gouvernement québécois dans le projet, n'est ici d'aucun secours. Il n'a démontré jusqu'ici aucune vision territoriale de la mise en place de l'inforoute, et on ne peut lui attribuer aucun autre rôle dans une éventuelle structuration régionale en faveur de Hiérapolis, si ce n'est d'avoir plus ou moins forcé Hull à s'adjoindre d'autres partenaires municipaux.

Si le projet Hiérapolis existe, ce n'est donc pas à cause d'une organisation régionale qui l'aurait porté. Bien au contraire, la région est quasiment absente du projet, qui est plutôt le résultat de la rencontre presque fortuite d'intérêts individuels sur le territoire de l'Outaouais. Si ces intérêts semblent avoir trouvé un terrain d'entente avec Hiérapolis, nous hésiterions, pour notre part, à voir dans cette entente provisoire et conjoncturelle la naissance d'un véritable projet territorial pour l'Outaouais, qui serait porteur d'une nouvelle solidarité régionale. Certes, tous les ingrédients sont là en apparence, mais la recette est loin d'être au point pour faire émerger une région à partir du réseau technologique à construire dans l'Outaouais.

Pour ce faire, il aurait fallu organiser le partenariat entre les acteurs en présence sur d'autres bases que celles qui ont été privilégiées : y assurer d'abord un contrôle public, y asseoir de façon beaucoup solide les institutions régionales, sans mentionner la participation des municipalités rurales, tout à fait exclues d'un projet dit « de structuration régionale ». Il aurait fallu aussi se donner un projet qui tienne compte des réalités du milieu, et dont les objectifs auraient été liés directement à en saisir les meilleures opportunités à des fins de développement. Un réseau peut certes s'inventer dans l'Outaouais comme ailleurs, mais pour cela il faut un plan cohérent, attentif aux qualités des lieux, présentes et futures. La corporation sans but lucratif mise sur pied pour gérer le projet n'a pas fait ici le

travail escompté de réflexion sur le territoire, sur les articulations du milieu régional. Elle a agi sans réelle stratégie régionale, sans moyen d'en atténuer les distorsions et les différences entre les lieux. Pour que la région émerge de Hiérapolis, il aurait fallu qu'elle puisse imposer une action qui aurait permis d'aller au-delà des limites administratives des municipalités ou des institutions sectorielles, afin que ne se consolident pas au gré du projet les frontières établies. Trop occupée à percer le vaste champ des firmes multinationales œuvrant dans la mise sur pied de l'inforoute, elle n'a pas su profiter de l'occasion qui s'offrait à elle de faire de l'Outaouais une région.

BIBLIOGRAPHIE

LANGLOIS, A. (1989). « Quelques réflexions sur la “lecture” de l'Outaouais », *Les Cahiers de géographie du Québec, vol. 33,* n° 89, p. 157-158.

BERDOULAY, V. et A. LANGLOIS (1989). « Organisation socio-spatiale et structuration régionale de l'Outaouais », *Les Cahiers de géographie du Québec,* vol. 33, n° 89, p. 165-178.

Chapitre 9

Aquitaine
Nouvelles Communications

Politique régionale et développement rural : deux exemples en Aquitaine

Valérie Baillait[1]

Tous les documents de planification le confirment : qu'il faille « refuser la désertification des campagnes » (DATAR, 1995), « favoriser le développement rural en luttant contre la désertification et en aidant les zones fragiles » (Conseil régional, 1994), « apporter à la population qui a choisi de rester en milieu rural, les mêmes services culturels qu'ils auraient trouvé en milieu urbain » (Sainte-Alvère) ; les nouvelles technologies de l'information font aujourd'hui partie des actions à entreprendre et ce, quel que soit le niveau de gouvernement.

Dès le début des années 1980, plusieurs élus de communes rurales françaises ont vu dans les télécommunications et les technologies d'information et de communication (TIC) en général, des outils stratégiques pour le développement local et une nouvelle façon de développer et d'aménager leur territoire en prenant en compte leur développement culturel, économique et social. De nombreuses initiatives locales en matière de nouvelles technologies ont vu le jour depuis cette époque, notamment en Aquitaine, où le Conseil régional a adhéré rapidement à ce nouveau credo.

Deux projets, un centre de téléactivités et un centre multimédia, le premier à La Bastide Clairence dans le Pays basque, le second à

1. Avec la collaboration de Bernard Corminbceuf.

Sainte-Alvère, dans le Périgord, se présentent aujourd'hui comme significatifs de la politique régionale en matière de TIC. Ils ont fait l'objet d'une forte valorisation au sein de la politique régionale sur les TIC et suscitent toute une série d'interrogations quant aux impacts de ces nouvelles technologies sur le développement économique, culturel et social, sur le maintien et la création de services en milieu défavorisé, sur le désenclavement du territoire et sur l'exode de la population.

1. LA POLITIQUE RÉGIONALE AQUITAINE EN MATIÈRE DE TIC

Si nous étudions brièvement les conditions d'émergence du champ de la communication dans les régions françaises, nous constatons qu'elles reposent sur deux facteurs : d'une part, l'adoption en 1982 des lois de décentralisation et sur la communication audiovisuelle et, d'autre part, « le mouvement de transformation que connaît le pouvoir politique régional grâce à ces nouvelles possibilités d'action en matière économique » (Hidalgo, 1988, p. 88).

En effet, ces deux lois reconnaissent une nouvelle légitimité au niveau local, affirment ce niveau comme un espace politique pleinement légitime d'action dans les affaires publiques. La loi sur la communication audiovisuelle reconnaît que le niveau local a un rôle à jouer dans le champ de la communication.. Comme le mentionne V. Hidalgo (1988), ces deux lois sont des ruptures fondamentales, car l'une brise l'unicité du centre et remet en cause des siècles de centralisation et l'autre rompt avec le monopole d'État sur la communication.

Les collectivités locales, notamment la région[2], qui est la dernière en date, ont donc conquis des responsabilités sur les TIC ; aux communes, la gestion des réseaux de communication et du câble, aux départements et aux régions, la possibilité d'intervenir dans le champ des communications sous forme d'aides financières aux entreprises privées, de soutien aux communes rurales ou périurbaines. On assiste parallèlement à une réorganisation de services et à la création de nouvelles structures pour prendre en charge le champ de la communication. Cependant, au moins à ses débuts et malgré la décentralisation des responsabilités, le Conseil régional est un acteur politique étroitement encadré dans son action sur les TIC par l'État et par plusieurs acteurs étatiques dont la DATAR, la Mission câble

2. La région possède un pouvoir exécutif propre en la personne du président du Conseil régional qui est élu au suffrage universel, d'un budget spécifique et de compétences nouvelles notamment au niveau de l'aménagement du territoire, de la formation et du développement économique (Hidalgo, 1988).

et l'INA (Institut national de l'audiovisuel), qui s'imposeront comme des interlocuteurs auprès du pouvoir politique régional et qui joueront un rôle d'influence auprès de celui-ci (Hidalgo, 1988).

Plus que de simples interlocuteurs, ces délégations régionales se feront surtout les promoteurs du champ de la communication dans les régions qui seront alors sous l'étroite dépendance des règles du jeu de l'État. Les régions se verront attribuer un rôle d'intermédiaire entre d'une part l'État et d'autre part les utilisateurs potentiels de ces communications, c'est-à-dire les collectivités locales, les entreprises privées et la population.

Comme le précise E. Eveno (1994), « Si l'investissement de ces nouvelles collectivités locales sur la communication électronique devient tout à fait significatif et important pour une bonne partie d'entre elles dans le cadre du IX^{e} plan (1983-1988), c'est aussi parce que la réflexion régionale en la matière était antérieure » (Eveno, 1994, p. 4).

En effet, en Aquitaine l'émergence du champ de la communication remonte déjà aux années 1970 et tourne principalement autour de la problématique de l'audiovisuel. Cependant, à cette époque, les groupes sociaux œuvrant dans le champ régional de la communication sont peu nombreux et peu organisés. Les acteurs porteurs de projets appartiennent avant tout aux secteurs culturel et éducatif et les projets ne reflètent guère une demande sociale (Hidalgo, 1988). L'activité économique reliée au domaine de la communication est très faible, le secteur privé étant peu développé, seule la presse quotidienne régionale (le groupe Sud-Ouest) joue un rôle. Les autres acteurs sont intégrés dans la sphère publique. Parmi ces derniers, l'Université de Bordeaux a été un acteur local important. Déjà en 1981, elle amorçait une réflexion sur les technologies de la communication qui aboutissait, en 1984, à un projet de réseau baptisé « Rétine[3] ». On remarque également la présence forte de France 3, le réseau national de télévisions régionales, qui a sans doute été l'un des acteurs les plus structurants de la communication en Aquitaine.

Plusieurs événements vont faire en sorte que le champ de la communication en Aquitaine va se développer. Il y a d'abord, durant la période 1979-1981, avant même le processus de décentralisation, le projet proposé par l'État, le Plan Grand Sud-Ouest (PGSO), qui

3. Ce projet vise à créer un réseau informatique au sein de l'université de même que le câblage en fibre optique du campus (le réseau se déploie sur 220 ha avec 15 km de fibre optique).

marque les débuts officiels d'une négociation sur le thème de la communication électronique entre le pouvoir central et les acteurs politiques régionaux (Eveno, 1994). Ce plan, qui fournit un premier cadre d'action dans le domaine de la communication, est vu comme un levier économique pour les trois régions composant le Grand Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). Bien que ce plan n'ait pas fait l'objet d'un grand développement, il a cependant permis aux acteurs locaux d'envisager le domaine de la communication comme un enjeu stratégique. C'est enfin à partir de 1981, avec la venue de la gauche au pouvoir et de la réforme de l'audiovisuel, que les différents acteurs en Aquitaine vont se mobiliser et développer une stratégie reposant sur la création des festivals dont celui de Sarlat, d'universités d'été et de colloques sur le thème de la communication (Hidalgo, 1988). C'est la fin du PGSO au profit d'un retour de la question régionale.

Il faudra attendre en fait 1984 pour que le pouvoir régional s'approprie vraiment le champ de la communication avec l'annonce officielle d'un « plan de communication ». Le champ de la communication est alors vu comme une industrie, un marché et une activité économique. Trois objectifs définissent cette politique : la création d'emplois, la production de richesses et le désenclavement économique de l'Aquitaine. Quatre domaines d'intervention sont privilégiés : la formation, la recherche et le développement de l'audiovisuel, le câblage et la télématique.

1.1. La création de l'agence Aquitaine Nouvelles Communications

Cependant, les objectifs semblent mal définis et le budget relatif à la communication n'est pas réellement significatif d'une claire ambition de politique régionale, il ne représente que 0,68 % du budget total de la région (Hidalgo, 1988). Malgré cela et pour atteindre ses objectifs, la région se dote d'outils. C'est ainsi qu'elle crée, en 1985, Aquitaine Nouvelles Communications (ANC) qui aura la charge d'instruire la politique régionale sur les questions relevant des TIC. L'ANC étant une agence État-région dans laquelle la DATAR représente l'État, la région paraît ainsi placée sous le contrôle indirect de l'État. Certains équipements, dont les emblématiques « centres multimédias », promus au niveau national par la DATAR et relayés en Aquitaine par I'ANC, montrent bien la position particulière de l'agence dans le dispositif. L'ANC se présente d'emblée, par ses statuts, son personnel, la stratégie qu'elle met en œuvre, comme un intermédiaire entre des projets

conçus « d'en haut » (par la DATAR pour l'essentiel), et l'expression encore balbutiante d'une politique régionale.

La création de 1'ANC reflétait les préoccupations nationales et régionales de l'époque : le lancement du Plan Câble, la volonté de trouver des opérateurs privés et des hommes conscients des enjeux de la communication, la proximité d'un important tissu universitaire réceptif et l'université d'été d'Hourtin qui s'intéressait de près à la communication et à l'avenir des nouvelles technologies de l'information (Binot, 1996).

À ses débuts, l'agence ne semble pas avoir vraiment de priorités ni d'objectifs précis. Deux facteurs vont légitimer son existence : le fait qu'elle tente d'occuper le terrain régional, ce qui a pour conséquence de créer une dynamique dans le champ de la communication régionale, et l'élaboration du contrat de plan « communication et aménagement du territoire » (1986-1988) entre l'État et la région (Hidalgo, 1988).

Ce contrat de plan signé, en 1986, entre l'État et le Conseil régional de l'Aquitaine prévoyait entre autres la mise en place d'un schéma directeur de la communication, le soutien aux industries de programmes et de services et l'introduction des TIC dans la formation et la recherche-développement *(ANC Magazine,* 1995). Ce contrat de plan a été le fruit de discussions entre plusieurs partenaires dont 1'État, la région, les professionnels représentant le secteur, le milieu économique et les acteurs du système régional (Hidalgo, 1988). C'est cependant la DATAR qui est à la base du contenu du plan et qui élabore les concepts de salles multimédias et de schéma directeur régional de la communication. Comme le précise V. Hidalgo (1988, p. 318), « Ces deux concepts permettent d'imposer à la région une priorité et une vision de la communication en terme d'aménagement du territoire et permettent de surtout répondre à cette volonté pédagogique que défend la DATAR, convaincue que le contrat de plan, par l'intermédiaire du schéma directeur, permettra à la région de faire l'apprentissage de la communication ». Ce contrat de plan permet à la région d'engager un programme d'action sur la communication et l'ANC devient l'axe autour duquel doivent se structurer ces différentes opérations. Le premier mandat de l'agence sera justement d'élaborer le schéma directeur de la communication en Aquitaine. Aux termes du IX^{e} Plan, l'État, à travers la DATAR, s'est désengagé de l'ANC qui est donc désormais un outil du Conseil régional.

Le schéma directeur est un document cadre qui a permis à 1'ANC de mettre en œuvre la politique régionale sur les TIC. Trois

enjeux sont à la base du schéma : dans le domaine de l'aménagement du territoire, « assurer une desserte cohérente de l'espace aquitain » ; au regard du développement technologique, « rendre l'Aquitaine plus présente sur le marché de l'industrie et des services » ; enfin, au regard du développement économique, « améliorer la compétitivité des entreprises par l'usage des TIC » (ANC, *Priorités régionales,* p. 2-4). Quatre domaines d'application ont également été identifiés : la formation et la recherche, l'entreprise, les industries des nouvelles techniques de communication et l'aménagement du territoire. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'objectif premier est de s'assurer que le ,développement des réseaux de télécommunications se réalise de façon homogène tandis que les actions prévues concernent, entre autres, les zones de télécommunications avancées[4] et particulièrement le télécentre professionnel[5], de même que les centres multimédias[6].

En 1995, l'ANC, dotée d'une ligne budgétaire de 18 millions de francs, a comme mission de favoriser et d'encourager le développement et l'usage des NTIC en Aquitaine et de mettre en application la politique régionale. Son rôle[7] est d'instruire les demandes de subventions déposées par les porteurs de projets NTIC et de donner un avis avant de transmettre le dossier à la région ; d'expertiser et d'accompagner des projets, d'animer et de faire de la promotion ; de faire des propositions d'orientation.

4. Les zones de télécommunications avancées sont des parcs d'activités qui proposent à leurs clients une gamme de services pour faciliter leur installation et leur croissance. Le développement de ces zones implique dans un premier temps la mise à niveau des réseaux publics puis la création de télécentres, des immeubles intelligents et un réseau local multiservices *(Schéma directeur,* 1988).

5. Le télécentre est un centre de ressources en NTC qui met à la disposition des entreprises d'un territoire donné des services qu'elles n'ont pas les moyens d'acquérir en interne. C'est aussi un centre de démonstration où les chefs d'entreprises peuvent venir découvrir de nouveaux outils. Le télécentre trouvera particulièrement sa place au sein des organismes consulaires... d'une zone industrielle ou d'une collectivité (ANC, *Schéma directeur,* p. 19).

6. Le centre multimédia est un centre qui fournit des services dans les domaines des services de télédistribution, de télé-enseignement, de télétraitement pour les entreprises mais aussi pour les populations *(Schéma directeur,* 1988).

7. De façon plus précise, le rôle de l'ANC est de : favoriser le montage de dossiers techniques et financiers pour des projets émanant des collectivités, entreprises ou associations ; donner des avis techniques aux collectivités locales et territoriales sur les dossiers de communication ; assurer un relais technique et financier entre les partenaires locaux et les instances nationales et internationales ; réaliser des réunions d'information et de coordination des partenaires ; collaborer avec des organismes ou associations poursuivant des buts similaires ; participer à toute initiative visant à accroître le développement des NTC (Lettre de la DATAR, février 1986, no 94).

L'expertise de l'ANC en matière de NTIC est diverse et couvre les domaines de la culture et du tourisme, la formation, le développement économique et l'aménagement du territoire. Elle est composée de quatre chargés de mission qui assurent une liaison avec les collectivités et les entreprises : une chargée de mission « aménagement du territoire et développement local », un chargé de mission « développement économique et industrie de l'information », une chargée de mission cinéma, audiovisuel et télévision et une chargée de mission « Aquitaine tournage ». Le travail de ces chargés de mission est de conseiller et de sensibiliser tous les organismes publics ou privés susceptibles d'être intéressés par les NTIC et de lancer des projets, de les encadrer et de les structurer. C'est donc un intermédiaire a priori incontournable en Aquitaine pour quiconque veut développer des projets favorisant l'utilisation de nouvelles technologies d'information et de communication.

L'agence suit en moyenne 400 à 500 projets par an dont une cinquantaine provenant de collectivités (Binot, 1996). Ces dernières années, l'ANC a apporté des supports techniques et financiers à des projets de centres multimédias et des centres de télétravail, elle a appuyé deux grands projets départementaux : le projet « Villa-Périgord » (projet de pôle d'activités dédié à la valorisation du patrimoine par les nouvelles technologies de l'image) et le raccordement du département du Lot-et-Garonne à Internet via le réseau Aquarel[8]. Elle a suscité des réflexions et apporté des assistances techniques aux départements et aux communes (ANC, 1995) et elle est maître d'œuvre du projet EDI Aquitaine Transport (Échange de données informatiques) pour le compte de la Direction des infrastructures et des transports.

Malgré tout, l'agence ne joue pas un rôle de formateur. Or, pour le Conseil régional, ce rôle est primordial pour familiariser aux nouvelles technologies d'information tous les utilisateurs potentiels. Pour combler cette lacune, le Conseil régional proposa donc la création d'une nouvelle structure, le Centre européen de la communication qui a ouvert ses portes en 1995 et qui peut déjà être considéré comme un nouvel acteur dans le champ de la communication en Aquitaine.

8. Le réseau Aquarel, qui a été lancé en 1992, permet aux entreprises, collectivités et institutions de ce connecter au réseau Internet. Le Conseil régional a mis en place une politique tarifaire et une assistance technologique pour l'accès à Internet, indépendamment de la localisation. Aquarel est un projet de quatre ans (1993-1997) qui a été développé par le Conseil régional de l'Aquitaine et l'ANC (Aquarel, dépliant publicitaire).

2. LA BASTIDE CLAIRENCE ET SAINTE-ALVÈRE : DEUX PROJETS A L'ÉPREUVE DES ORIENTATIONS RÉGIONALES

Le projet de centre de téléactivités de La Bastide Clairence s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le Conseil régional de l'Aquitaine, définis dans le contrat de plan État-Région 1994-1998. Pour le Conseil régional qui veut favoriser le développement rural, une des façons de le faire est de soutenir les expériences innovantes en matière de télétravail pour « maintenir des activités au service des zones rurales et de montagne » (Conseil régional, *Contrat de plan État-Région Aquitaine 1994-1998,* p. 65). Le contrat de plan a ainsi prévu dans son budget un montant de 10 millions de francs pour une « aide à la prospection des marchés en télétravail, créateurs d'emploi » (Conseil régional, *Contrat de plan État-Région Aquitaine 1994-1998,* p. 67). C'est dans ce contexte que le projet de centre de téléactivités a pu être réalisé bien que, d'après le schéma directeur de la communication de la région Aquitaine, le télétravail ne semble pas faire l'objet d'actions concrètes.

Dans le cas de Sainte-Alvère, le schéma directeur de la communication de l'Aquitaine faisait des centres multimédias une priorité. Le Conseil régional voulait « mettre en place sur le territoire Aquitain des centres de ressources dédiés aux techniques de communication » (ANC, *Schéma directeur des communications,* 1988, p. 18). Pour lui, les centres multimédias, qui sont plutôt adaptés au monde rural et aux petites villes, sont « un outil de développement culturel, touristique et économique. Le centre multimédia peut offrir des services indifféremment au grand public (aspect culturel), aux artisans et aux commerçants (aspect formation et bureautique), aux touristes, aux scolaires et aux associations sportives et culturelles (aspect vidéo) ». *(Schéma directeur des communications,* 1988, p. 19). De plus, le centre multimédia répond bien aux objectifs poursuivis par la région en matière d'intercommunalité des projets, car cet équipement a été pensé autant pour la population communale que pour celle des communes voisines.

On le voit, les ambitions, les objectifs assignés, les moyens pour y parvenir ne manquent pas. Sur le plan local, les maires des deux communes n'hésitent pas à s'impliquer, en associant élus et population, dans un domaine innovant, que leur situation géographique, démographique et économique ne laissait pas présager. Ce sera l'objet d'une première analyse, étudiant le contexte local de développement des projets, puis leurs caractéristiques propres.

Comme l'ANC utilise ces deux réalisations comme symboles de la politique régionale sur les TIC, on pourra dès lors s'interroger,

dans un deuxième temps, sur les impacts somme toute modestes provoqués par le centre de téléactivités de La Bastide Clairence et le centre multimédia de Sainte-Alvère. On pourra alors s'interroger, en troisième lieu, sur le contraste entre les discours ambitieux des responsables régionaux et la modestie des réalisations, des technologies comme des terrains ainsi valorisés. N'est-ce pas le révélateur d'un double discours de l'autorité régionale ?

2.1. Les contextes locaux des projets

La Bastide Clairence comme Sainte-Alvère sont toutes deux des communes de petite taille mais qui sont devenues, en quelque sorte, les sites d'expérimentation régionale en matière de développement local associé aux NTIC et abondamment cités dans les rapports d'activité de l'ANC.

Le canton de La Bastide Clairence[9] (dont La Bastide Clairence est le chef-lieu) fait partie de l'arrondissement de Bayonne. La commune est considérée comme un bassin périurbain et de villes moyennes, selon la classification de l'INSEE[10] (1995).

Sainte-Alvère fait partie de l'arrondissement de Bergerac et est considérée comme un bassin de vie[11] urbain et comme un pôle secondaire d'équipements et de services secondaires pour les populations des communes environnantes (INSEE, 1996).

La Bastide Clairence bénéficie des dynamiques propres de l'agglomération bayonnaise, les plus gros employeurs (activités industrielles, commerciales et de services) étant situés autour de Bayonne, une agglomération située à une vingtaine de kilomètres de La Bastide Clairence et qui et facilement accessible par le réseau autoroutier. L'économie de la commune se caractérise par la présence d'agriculteurs qui représentent 20 % de la population, par les ouvriers, 32 %, les employés, 25 % et les cadres et professions intermédiaires, 22 % (INSEE, 1995). II n'y a aucune industrie dans la commune, mais on

9. Le canton regroupe cinq communes : Ayherre, Briscous, Isturits, La Bastide Clairence et Urt.

10. Institut national de la statistique et des études économiques.

11. Le bassin de vie est un territoire issu des déplacements effectués entre le domicile des personnes et les équipements et services fréquentés. Cette zone de chalandise est constituée d'un pôle, généralement bien pourvue d'équipements, qui attire les populations des communes environnantes (INSEE, 1996).

compte une dizaine d'artisans d'art. L'entreprise IZPI (gestionnaire du centre de téléactivités) est la première entreprise de services à s'être installée sur le territoire en 1995 et elle a créé trois emplois à temps plein.

Située à une trentaine de kilomètres de Bergerac et de Périgueux, la commune de Sainte-Alvère se trouve à l'extérieur des grands axes de circulation. Son accès est relativement difficile, que ce soit par la route ou par le chemin de fer, la gare la plus proche étant à une dizaine de kilomètres. En ce qui concerne l'appareil productif, le canton de Sainte-Alvère est caractérisé par des activités agricoles associées à l'artisanat et au commerce. Depuis le début des années 1980, la commune de Sainte-Alvère a réussi à attirer quatre entreprises à caractère industriel qui ont créé plus de 80 emplois. Les plus gros employeurs (plus de 100 employés) sont situés dans la zone d'emplois de Bergerac. Ce sont surtout des industries œuvrant dans le domaine de la papeterie, des plastiques et des explosifs.

Marquées toutes deux par un déclin démographique dans la période intercensitaire 1975-1982, ces communes connaissent, après cette date, une inversion du processus. On enregistrait ainsi à La Bastide Clairence, lors du recensement de 1990, une croissance de 12,7 % depuis 1982, tandis qu'elle était de 6 % pour la même période à Sainte-Alvère, portant la population de ces communes à, respectivement 857 et 763 habitants. Parallèlement à cette croissance démographique, on assiste à un vieillissement de la population. À La Bastide Clairence, où la population active ne représente pas tout à fait la moitié de la population, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 29 %. À Sainte-Alvère, ce vieillissement est encore plus accentué puisque la proportion de personnes de plus de 60 ans atteint 39,5 %.

2.1.1. Une politique publique d'intervention à La Bastide Clairence : tenter une revitalisation

Depuis le début des années 1980, une politique de revitalisation assure à la commune un relatif développement économique. Cette politique s'est notamment traduite par un plan de développement définissant des axes stratégiques dont un des objectifs est de « recréer une vie économique propre et des services qui puissent nous rendre moins dépendants du milieu urbain tout en conservant l'aspect rural du village » (La Bastide Clairence, 1992, p. 3). Plusieurs domaines d'intervention ont été privilégiés dont celui des nouvelles technologies

de communication et qui devrait, selon le maire, M. Léopold Darritchon[12], favoriser le télétravail.

Le plus gros projet de la commune voit toutefois le jour en 1985, lorsque le maire met en place une politique de développement artisanal ; c'est le début du projet de « village d'artisans d'art » qui fait aujourd'hui la renommée de la commune. Ce « village », qui se basait sur le passé artisan de La Bastide Clairence, avait comme objectif d'attirer des artisans d'art au sein de la commune. Des aides à des fins d'installation étaient alors proposées aux artisans qui devaient venir exercer leur métier mais aussi habiter le village. En 1997, le village comptait dix ateliers d'artistes et d'artisans regroupés au sein d'une association (ARCADE) qui veille à la qualité et à l'authenticité des différents produits et qui assure une animation en organisant des événements comme le marché potier, crédité d'une grande renommée.

2.1.2. La politique locale de développement à Sainte Alvère en direction des entreprises

Depuis le début des années 1980, la commune a misé sur une politique de création d'emplois à partir d'usines-relais (usines de sous-traitance) qui a porté ses fruits. En effet, en 1997, on dénombrait cinq entreprises implantées dans deux zones d'aménagement économique (ZAE) qui ont créé au total quelque 80 emplois[13]. Parallèlement à cela, la commune a réalisé d'autres projets dont le rachat et l'ouverture d'une épicerie, la réhabilitation de logements, la conservation du patrimoine, la réouverture d'une agence immobilière et l'ouverture d'une station-service automatique.

Aujourd'hui, voulant poursuivre le développement de la commune, le maire, M. Philippe Ducène[14], avec le soutien du conseil municipal, a défini le développement de la commune selon neufs grands axes : l'économie, les équipements scolaires, les équipements culturels et les nouvelles techniques de communication, les équipements collectifs, le logement, l'agriculture, le tourisme, l'aménagement et la gestion de l'espace et le maintien et le développement des services publics. Ces axes de développement traduisent bien une

12. M. Léopold Darritchon, maire de La Bastide Clairence, est aussi conseiller général du canton de La Bastide Clairence, professeur de gestion à l'IUT d'informatique de Bayonne, président de l'OREP (Office régional d'éducation permanente) et membre du groupe d'action locale LEADER II. Il est également chargé du dossier NTIC au Conseil général.

13. Ces données proviennent d'un document produit par la commune de Sainte-Alvère.

14. Le maire de Sainte-Alvère, M. Philippe Ducène, est médecin mais aussi conseiller général du canton de Sainte-Alvère et a été vice-président du Conseil général à l'aménagement du territoire et des affaires européennes et délégué à l'aménagement rural.

volonté d'enrayer l'exode rural, de revitaliser le milieu rural et de développer l'économie du village en utilisant le potentiel des nouvelles technologies de l'information.

2.2. Caractéristiques des deux projets

2.2.1. L'utilisation des nouvelles technologies comme moyen de développement à La Bastide Clairence

Alors que le village est devenu aujourd'hui trop petit pour accueillir de nouveaux artisans, le maire, M. Darritchon, entend tirer parti des perspectives offertes par les nouvelles technologies d'information et de communication pour poursuivre le développement économique de sa commune. Il est cependant d'avis que seul le secteur privé peut mettre en œuvre des projets de TIC et que la commune n'a qu'un rôle d'initiateur. C'est ainsi qu'en 1994 il fait étudier un projet de centre de télétravail et de téléservices. La société IZPI ouvre un centre de téléactivités en juillet 1995 à La Bastide Clairence. Ce projet, porté par une structure logistique et d'animation, prévoyait dès le départ offrir trois types de services distincts liés au télétravail, aux téléservices et à l'informatique documentaire.

Par cette opération pilote, les initiateurs du projet veulent « démontrer qu'aujourd'hui grâce aux NTIC, le travail y compris de compétence élevée, peut se réaliser à partir de n'importe quel point du territoire [...] Un flux économique nouveau apparaît à travers l'arrivée des télétravailleurs eux-mêmes [...] Les services, les commerces, les écoles... la vie de la cité se trouvera de ce fait renforcée » (IZPI, *Étude de marche).*

Le centre de télétravail est un lieu permettant d'accueillir au total cinq salariés d'entreprises ou d'administrations qui pourront avoir accès à des bureaux dédiés au télétravail, une salle de réunion, du matériel bureautique, un secrétariat à temps partagé, un encadrement, une animation et à un accompagnement des télétravailleurs (IZPI, *Étude de faisabilité).* Le projet de centre de téléactivités s'adresse avant tout à un certain type de télétravailleurs, les travailleurs sédentaires, c'est-à-dire des salariés qui veulent poursuivre des échanges professionnels à partir de lieux qui permettent, grâce aux réseaux de télécommunications, de garder des contacts avec leur entreprise et leurs clients, de même qu'à des salariés itinérants qui ont besoin d'un bureau pour quelques heures (IZPI, *Etude de faisabilité).*

Selon l'étude de marché, les clients potentiellement intéressés par le télétravail se localisent dans la région du Grand Sud-Ouest

(régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) ainsi que dans la région de Lyon et de Paris, et œuvrent dans les secteurs d'activités de l'agroalimentaire, de l'aéronautique, de l'industrie textile, de la pharmacologique ou de l'informatique (Moncouet, 1994). Les résultats de l'étude de marché n'ont cependant pas été concluants. La plupart des entreprises interrogées étaient à cette époque en restructuration et ne prévoyaient pas nécessairement utiliser le télétravail comme moyens de réorganiser leur entreprise. De plus, des facteurs comme les problèmes de rupture avec les collègues de travail, la perte de contrôle du salarié et la perte de culture d'entreprise font plutôt pencher les entreprises vers la création de « télélocaux », des lieux où se regroupent des personnes d'une même entreprise (IZPI, *Étude de faisabilité).* Le potentiel de clients pour le service de télétravail aux entreprises locales et régionales s'en trouvait réduit d'autant (IZPI, *Étude de marche).*

En ce qui concerne les téléservices, prestations informatique et bureautique offerts à distance aux entreprises et administrations (traitement des candidatures spontanées, secrétariat, traitement de la paie, etc.), l'étude de marché a été faite auprès d'entreprises situées dans la région Aquitaine et prévoyait un taux de pénétration du marché de 5 %. Quant aux activités d'informatique documentaire (services d'archivage sur cédérom et de gestion électronique de documents), l'étude de marché s'est faite auprès d'une centaine d'entreprises des départements des Pyrénées-Atlantiques, de la Gironde (Bordeaux), des Landes et de la Haute-Garonne (Toulouse), dans les secteurs bancaires, les caisses de retraite et les grandes entreprises. Au contraire des activités de télétravail, les études ont montré qu'il existait un marché pour la gestion électronique de documents. Le taux de pénétration pour ce service a été évalué à 15 % et à 19 % pour l'archivage sur cédérom (Moncouet, 1994 ; IZPI, Étude de marche).

La réalisation du centre de téléactivités a été évaluée à environ 860 000 F. Le projet a pu bénéficier du soutien technique et financier de nombreux partenaires. La commune a, bien sûr, participé au financement du projet. Ainsi, en plus d'investir dans la rénovation des locaux situés dans la salle polyvalente, de même que dans l'achat d'équipements informatiques, elle a offert à la société IZPI, le gestionnaire du centre, un bail d'une période de 23 mois qui lui permet de louer les locaux à un coût raisonnable (environ 1000 F par mois). Pour ce qui est du Conseil régional, l'aide financière étant limitée à 300 000 F seulement pour la première année de fonctionnement, la commune doit trouver d'autres subventions pour faire fonctionner le centre, à moins, bien sûr, qu'il soit rentable.

2.2.2. Compenser l'isolement de Sainte Alvère

Pour le maire de Sainte-Alvère, après une politique d'implantation d'activités nouvelles et de création d'emplois, il fallait maintenant engager une autre étape, celle de la création d'un ensemble d'équipements utilisant les potentiels des TIC qui permettrait à la commune « de compenser les handicaps de l'éloignement des grands centres et qui offrirait à sa population les possibilités qui sont celles de notre époque (le maire de Sainte-Alvère, dans ANC, 1993). Ne croyant pas forcément à la vertu du télétravail et à la délocalisation de salariés, le maire de la commune a opté pour un projet de TIC centré sur de nouveaux services à la population, aux élèves, aux agriculteurs et aux entreprises. Le centre multimédia était donc l'équipement le plus adapté pour répondre à l'objectif de réduire les inégalités économiques et culturelles des milieux non urbains (Société Eugène, 1989).

En 1991, Sainte-Alvère ouvre donc son centre multimédia dans un bâtiment rénové pour cette occasion. Le centre comprend plusieurs équipements : une salle informatique (comprenant une dizaine d'ordinateurs), un laboratoire de langues étrangères, une salle vidéo munie d'un grand écran de même qu'une salle informatique supplémentaire pour recevoir les groupes scolaires et un ensemble d'équipements (satellite, réseau télématique, chaînes de télévision). On trouve aussi dans le même bâtiment, la bibliothèque et une salle de gymnastique. L'ensemble est géré et dirigé par un animateur qui, en plus de gérer le centre, assure la formation. Il y a aussi une personne qui fait du télésecrétariat à temps partiel et un enseignant devait être engagé pour développer des programmes pédagogiques pour les élèves. Il n'y a cependant personne qui s'occupe vraiment de « vendre » le centre et d'attirer de nouvelle clientèle. On se fie beaucoup au bouche à oreille.

Selon l'étude de faisabilité, la zone d'attraction du centre multimédia couvrirait une dizaine de communes et pourrait toucher plus de 3000 personnes. Le centre multimédia veut rejoindre quatre types de clientèles : les professionnels, le grand public, les habitants du canton, les associations et les scolaires. À ces clientèles correspondent des services et des équipements précis permettant pour les professionnels de trouver un lieu de travail, pour le grand public, un lieu culturel et pour les scolaires, un lieu d'apprentissage.

Quatre types d'activités sont donc offertes : des activités scolaires (bibliothèque, initiation à l'informatique, support informatique pour divers apprentissages) ; des activités de services : services télématiques (Minitel, fax), services informatiques (télésecrétariat, conseil en

informatique), services de location (salles, ordinateurs), services audiovisuels (salle de vidéoprojection, magnétoscope) ; des activités de formation : initiation et perfectionnement en informatique et en bureautique, anglais, gestion, enseignement à distance et, enfin, des activités d'animation (organisation de conférences, de concerts d'expositions, club de bridge, gymnastique, retransmission satellite d'émissions culturelles). Le dernier projet pour le centre multimédia est de le relier au réseau Internet. Cette connexion servira aux élèves mais également aux entreprises et notamment aux propriétaires de chambres d'hôtes qui pourraient utiliser ce support pour assurer la promotion de leurs activités ou de la région, qui est très touristique.

Dernièrement et pour mieux répondre à l'objectif poursuivi par le département et la commune, le centre multimédia a été rebaptisé « Centre d'information et de formation technologiques ». En effet, selon le schéma départemental des nouvelles techniques de communication, une des actions prioritaires est de transformer les centres multimédias en centres de formation délocalisés (IDATE, 1994). C'est d'ailleurs l'objectif du maire que de favoriser le créneau de la formation qui engendre des revenus pour la commune. Ainsi, le centre est, depuis huit mois, un lieu de formation accrédité par l'association de formation professionnelle des adultes (ACFA). Le centre fait donc le suivi auprès des personnes qui suivent les cours proposés par l'association. Pour l'instant, les technologies ne sont pas employées mais l'ACFA pense rendre ces cours accessibles par voie télématique et offrir ainsi du télé-enseignement.

Quant à la fréquentation du centre, au cours de l'année 1996, une vingtaine d'agriculteurs sont venus suivre des cours, de même que des particuliers (5 à 10), deux demandeurs d'emplois et une dizaine de personnes avec des CES (Contrat Emploi Solidarité). Mais la principale clientèle du centre multimédia est fournie par les élèves (environ 250) d'une dizaine d'écoles du canton (maternelle, élémentaire et collège).

Pour sa réalisation, le projet de centre multimédia a pu bénéficier du soutien technique et financier de nombreux partenaires, dont l'agence Aquitaine Nouvelles Communications pour son soutien technique et le Conseil régional pour son soutien financier. La demande de subvention prévoyait un budget de 910 000 F qui a totalisé 1 091 640 F à la fin des travaux. La commune a assumé plus de 50 % des dépenses, principalement en rénovation de bâtiments et en achat d'équipements. Le budget de fonctionnement du centre (de 300 000 à 350 000 F) est principalement assuré par la commune. La moitié du budget de fonctionnement est financée par la vente de

prestations (formation, location des équipements, services, etc.), le reste provient de la commune qui reçoit toutefois des subventions de la Commission européenne à travers le Fonds social européen.

Fort de la réussite de son centre multimédia, le maire envisage d'autres projets dont celui de câbler progressivement l'ensemble de la commune. Il voudrait également développer un point multiservice qui aurait pour objectif d'offrir des services administratifs à la population grâce à une connexion télématique au réseau des administrations publiques et à une permanence dans la commune. Ce projet est actuellement à l'étude avec le Centre Communication Europe (CEC) et serait financé par le Projet collectif de développement[15] (PCD) qui soutient des projets de développement intercommunaux en zone rurale.

- Les nouvelles technologies d'information et de communication et le développement des communautés rurales :
  des impacts modestes

Les projets de La Bastide Clairence et de Sainte-Alvère sont des projets ambitieux qui nous font cependant nous interroger sur les objectifs poursuivis par ces communes de favoriser le développement économique local, de lutter contre la désertification et de désenclaver le territoire.

2.2.3. Favoriser le développement économique local

Le développement économique local passe avant tout par la création et le maintien d'emplois et de services. La commune de Sainte-Alvère a réussi à créer des emplois surtout grâce à sa politique de développement axée sur la venue d'usines-relais (sous-traitants) qui a créé plus de 80 emplois depuis les années 1980. Toutefois, la commune n'a jamais prétendu vouloir créer des emplois grâce aux TIC mais avait surtout comme objectif d'offrir des services à la population. Toutefois, quelques emplois ont été créés dont un poste d'animateur et un poste de secrétaire à temps partiel. D'autres pourraient l'être par la transformation du centre multimédia en centre de formation et par le projet de points multiservices.

Dans le cas de La Bastide Clairence, les projets de TIC font bien partie depuis quelques années d'une stratégie de création

15. Sainte-Alvère fait partie du Projet collectif de développement (PCD) du confluent Vézère-Dordogne qui regroupe 38 communes. Le PCD a un programme de développement des zones rurales et bénéficie d'un financement de un milliard et demi de francs pour la région Aquitaine (Sud-Ouest, 1995).

d'emplois (La Bastide Clairence, 1992). Le projet de centre de téléactivités est encore récent mais pour l'instant la création d'emplois est faible (trois emplois) et les services de télétravail tardent à démarrer. Actuellement, le développement économique de la commune repose sur le projet de village d'artisans d'art développé au début des années 1980 et qui a attiré une dizaine d'artisans. Cependant, pour certains auteurs comme T. Breton (1994), les téléservices ou téléactivités offriraient de forts potentiels de création d'emplois dans les régions. C'est ainsi que le maire entend maintenant attirer des petites entreprises de services informatique qui pourraient de surcroît employer quelques personnes du village.

Bien qu'ayant pour l'instant un faible impact en termes de création d'emplois, ce type de projet peut cependant avoir un effet de levier. En effet, d'autres petites entreprises pourraient *être* attirées par le dynamisme des communes et le support technique et financier des gouvernements locaux pour la réalisation de projets. Toutefois, il est important que les milieux ruraux soient conscients que de telles entreprises de services ne créeront pas forcément beaucoup d'emplois et que, de surcroît, le développement des télécommunications en milieu rural peut devenir une arme à double tranchant. En effet, si les nouvelles technologies d'information permettent d'attirer les emplois urbains dans les campagnes, cela veut également dire que les entreprises des zones urbaines peuvent saisir les emplois des zones rurales et faire des affaires avec les milieux ruraux sans forcément y être implantées (Kirn, Conway et Beyers, 1990).

On peut toutefois se demander si les projets de La Bastide Clairence et de Sainte-Alvère sont réellement articulés sur les dynamiques du développement local. Dans le cas de La Bastide Clairence, il est étonnant de voir que la commune soutient la création d'une entreprise de téléservices alors qu'il n'y a pas sur place de « culture d'entreprise ». Il est également surprenant que le projet proposé ne tienne pas compte du marché local créé par les artisans d'art. Dans le cas de la commune de Sainte-Alvère, le même constat peut être établi. À l'inverse de la commune de La Bastide, Sainte-Alvère, qui a une base de développement principalement axée sur l'industrie, a plutôt opté pour un projet offrant des services à la population. Le centre multimédia n'a en effet rien prévu pour offrir des services aux cinq usines-relais de la commune qui auraient peut-être été intéressées par certaines prestations.

Ces constats nous amènent à penser que ces projets n'ont pas été planifiés dans le but d'utiliser les potentiels locaux et de répondre à une quelconque demande émanant du milieu, mais sont plutôt le

résultat d'opportunités de financement de la part de différents niveaux de gouvernement.

2.2.4. Lutter contre la désertjcation

Le principal indicateur pour définir si une commune parvient à enrayer la désertification est évidemment l'étude de sa population. L'examen des statistiques de la population semble nous montrer que le processus de désertification des communes de La Bastide Clairence et de Sainte-Alvère a été jugulé. En effet, les deux communes ont vu leur population augmenter de manière significative depuis quinze ans, une augmentation de plus de 12 % pour La Bastide, entre 1982 et 1990, et une augmentation de près de 6 % pour Sainte-Alvère, durant cette même période.

Cependant, les TIC ne semblent pas avoir joué un rôle dans l'augmentation de la population des deux communes, car cette hausse s'est produite bien avant la réalisation des projets. La croissance de la population semble due principalement à la politique de création d'emplois (artisans d'art et usines-relais) qui a favorisé la venue d'une population nouvelle. Cependant, il n'est pas exclu que dans les prochaines années, les projets TIC attirent dans ces communes une nouvelle population et de nouvelles entreprises qui seraient attirées par l'image dynamique des communes, l'innovation dont elles font preuve et les services offerts.

En effet, pour assurer leur développement, les milieux ruraux doivent tenir compte à tout prix de la quantité mais aussi de la qualité de leurs services, car, « en dessous de certains seuils (lorsqu'il n'y a plus ni d'école, ni services aux particuliers) les régions deviennent répulsives » (Bailly et Maillat, 1988 p. 68). Pour attirer, mais surtout pour garder population et entreprises, il faut donc que le territoire soit attractif. Le maintien ou la création d'emplois dans les zones fragiles doit donc s'accompagner d'un accès à des services publics et marchands d'aussi bonne qualité qu'en milieu urbain.

En effet, les TIC pourraient, comme le mentionne la DATAR (1995), permettre de « resserrer les liens sociaux et de proximité », car celles-ci permettent de créer de nouveaux services qui sont accessibles et situés à proximité de la population, des entreprises existantes et des agriculteurs. Ceux-ci n'ont donc plus besoin d'aller chercher certains services à l'extérieur de la commune ou même songer à se relocaliser dans certains cas.

2.2.5. Désenclaver le territoire

Selon la définition du *Petit Robert,* le désenclavement est « l'effet de rompre l'isolement d'une région, d'une ville, par l'amélioration des communications maritimes, aériennes, routières, téléphoniques, etc. » *(Le Petit Robert,* 1989). Les communes de La Bastide Clairence et de Sainte-Alvère ont plutôt opté pour un désenclavement par l'information et la connaissance.

Cependant, il est étonnant qu'aucune des deux communes n'ait prévu dans leur projet initial de se raccorder au réseau Internet. Il est vrai que les connexions au réseau Internet ne sont pas encore disponibles partout et encore moins en milieu rural et que les communications téléphoniques sont chères. Toutefois, lorsque l'on veut que sa commune soit « ouverte sur le monde » et que l'on veut attirer des télétravailleurs, le moyen le plus rapide et qui demande le moins d'investissement par rapport à la construction d'un centre multimédia ou au raccordement au câble, par exemple, est sans aucun doute la simple connexion au réseau Internet. Ainsi, compte tenu des services qui sont présentement offerts autant par le biais du centre de téléactivités que par le centre multimédia, on ne peut pas dire qu'actuellement ces communes soient véritablement désenclavées et qu'elles sont en mesure d'offrir les mêmes services qu'en milieu urbain.

CONCLUSION

L'expérimentation de projets novateurs utilisant les nouvelles technologies d'information et de communication, comme le centre de téléactivités et le centre multimédia, n'est pas toujours synonyme d'impacts importants sur le développement local. Ces projets ne sont pas non plus des solutions miracles qui peuvent régler tous les problèmes des milieux ruraux.

Les nouvelles technologies n'ont pas eu, pour l'instant, d'impacts vraiment palpables pour les communes de La Bastide Clairence et de Sainte-Alvère. Il y a eu bien sûr quelques créations d'emplois, le maintien de services et une augmentation de la population, mais cela n'est dû, en fait, qu'aux politiques de développement que les communes ont définies au début des années 1980. Les nouvelles technologies n'auraient de toute façon pas pu redynamiser, à elles seules, ces milieux, car le développement local est un processus à long terme. Ces technologies peuvent toutefois faire partie d'une stratégie générale de développement, stratégie qui définirait les TIC comme un des axes à privilégier et qui permettrait de diversifier l'économie locale.

Dans cette optique, l'exemple du centre multimédia est une première étape dans ce processus à plus long terme, car il permet, grâce aux activités qui y sont offertes, de rejoindre la population de la commune mais aussi des communes voisines, des scolaires, des agriculteurs ou des chômeurs qui ont accès à des ordinateurs, à de la formation, à des événements retransmis par la télévision par satellite et bientôt à Internet. L'utilisation des nouvelles technologies devrait, dans une deuxième étape, permettre aux citoyens des zones rurales d'avoir accès à une quantité d'information provenant des administrations publiques (le concept de point multimédia) sans être tout le temps obligés de se déplacer dans les villes administratives. Avec ce genre de services, les zones rurales pourront vraiment prétendre offrir les mêmes services et d'aussi bonne qualité qu'en milieu urbain. Ainsi, à défaut de créer beaucoup d'emplois les TIC peuvent devenir un élément d'attraction en permettant à la population, aux agriculteurs ou aux entreprises d'avoir accès rapidement à des informations stratégiques ou gouvernementales (par le réseau Internet, par exemple), à de la formation (télé-enseignement), à des soins de santé (télémédecine) ou à des activités culturelles (téléculture).

Il est toutefois important de s'interroger sur les concepts de centre multimédia ou de centre de télétravail que certains voient comme des modèles reproductibles. C'est le cas notamment de la DATAR qui a développé trois modèles de centres multimédias dont les critères de conception sont basés uniquement sur la taille et les moyens financiers des communes et non pas sur les réels besoins et les spécificités des collectivités. Or, ce sont bien les particularismes locaux qui peuvent attirer les gens dans une commune plutôt qu'une autre (Polèse, 1986).

Cela nous amène à une mise en perspective de ces projets avec les discours et la politique régionale. Le côté « stratégique » et « opportuniste » des montages, manifeste dans les deux cas étudiés, de même que la modestie des réalisations contrastent avec les ambitions affichées de la région. N'est-ce pas là aujourd'hui la manifestation d'un certain flottement, entre référentiels d'État, soutien pratique aux communes et recherche malgré tout d'une spécificité ?

BIBLIOGRAPHIE

Agence Aquitaine Nouvelles Communications (1993). *Nouvelles techniques d'information et de communication en aménagement du territtoire et développement local,* 31 octobre, 3 p.

Agence Aquitaine Nouvelles Communications (1993). *Schéma directeur de la communication en Aquitaine, Priorités régionales pour les nouvelles techniques de communication, 25* p.

BAILLY, A. (1986). « Le développement des régions marginales : plaidoyer pour une analyse globale », dans COFFEY et RUNTE, *Le développement local : l'avenir des communautés culturelles isolées et des petites régions économiques,* Presses de l'Université Sainte-Anne, 138 p.

BINOT, Jean-Marc. « L'Aquitaine a déjà un pied dans le futur », dans *La Gazette,* 15 avril, p. 20.

BRETON, Thierry (1994). *Les téléservices en France,* Paris, La Documentation française.

Commune de Sainte-Alvère (1992). *Sainte Alvère en Périgord,* document d'information, 14 p.

Conseil régional de l'Aquitaine (1994). *Contrat de plan État-Région Aquitaine 1994-1998,* 91 p.

DATAR (1995). *Télé-travail télé-économie. Une chance pour l'emploi et l'attractivité des territoires,* Collection IDATE, 244 p.

EVENO, Emmanuel (1994). « Géographie, politique de l'information et de la communication, espaces régionaux », p. 1-7, dans Les Actes du colloque, « Géographie, information et communication », Toulouse, GRESOC, mai 1994.

HIDALGO, Véronique (1988). Genèse d'une politique publique locale : la politique régionale de communication en Aquitaine, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Bordeaux, 501 p.

IDATE (1994). *Schéma départemental des nouvelles techniques de communication, Rapport final,* étude réalisée pour le Conseil général de la Dordogne, 43 p.

INSEE (1995). *Les Pyrénées-Atlantiques, Aspects socio-économiques,* dossier n° 15, juin, 87 p.

INSEE (1996). *La Dordogne, Aspects socio-économiques,* dossier n° 19, juillet, 101 p.

IZPI (1994a). *Étude de marché.*

IZPI (1994b). *Étude de faisabilité,* 29 p.

KIRN, T.J., R.S. CONWAY JR et W.B. BEYERS (1990). *Producers Services Development and the Role of Telecommunications : A Case Study in Rural Washington,* Growth and Change, 50 p.

La Bastide Clairence (1992). *Plan de développement pour la commune de La Bastide Clairence,* 5 p.

MONCOUET, Jean (1994). *Rapport d'étude concept de village service s'appuyant sur le télétravail.*

POLESE, Mario (1986). « Le développement économique des petites régions est-il possible ? Tendances et voies d'avenir dans le développement local », p. 23-32, dans COFFEY et RUNTE, *Le développement local : l'avenir des communautés culturelles isolées et des petites régions économiques,* Presses de l'Université Sainte-Anne, 138 p.

Société Eugène (1989). *Un centre multimédia à Sainte Alvère, Étude de faisabilité,* 47 p.

Sud-Ouest (1995). « Vous avez dit PCD ? », dans le quotidien *Sud-Ouest,* lundi 17 avril.

Le devenir des politiques régionales en matière d'autoroutes de l'information : le solde tardif de la contractualisation État-Régions ?

Le texte de Valérie Baillait est très significatif de l'évolution qui traverse les politiques régionales dès lors qu'elles commencent à s'y intéresser, à partir des années 1970, et surtout de la décentralisation de 1982 puis des différentes lois sur l'audiovisuel et la communication. Comme elle le montre bien, les évolutions récentes sont à la fois tributaires des politiques régionales élaborées dans le cadre du IX^{e} Plan État-Régions et des récentes évolutions politiques, institutionnelles et techniques.

Le Conseil régional d'Aquitaine fut avec son voisin de Midi-Pyrénées et avec l'Alsace, parmi les trois seules régions à avoir créé une institution *ad hoc* dans le cadre du IX^{e} Plan. Dans l'euphorie de la décentralisation, de la création d'une nouvelle collectivité locale considérée comme mieux à même de négocier la territorialisation des politiques publiques avec l'État mais aussi avec la Communauté européenne, il s'agissait alors de prendre la mesure des potentialités que revêtaient les nouvelles techniques d'information et de communication. Les agences régionales (ANC en Aquitaine, AXIS en Midi-Pyrénées, TELAL en Alsace) eurent ainsi pour mission de réaliser un schéma directeur de la communication, outil susceptible de faire émerger sur l'ensemble de ces territoires, l'ensemble des acteurs et projets qui pourraient donner corps à la politique régionale, en organisant une mise en cohérence entre l'ensemble des projets. Négocié entre l'État et chacune de ces collectivités locales, ce schéma directeur devait fixer les cadres d'intervention de la région dans le délai du IX^{e} Plan. Ce processus était, par ailleurs, inscrit dans ce qui semblait être la compétence de la nouvelle collectivité territoriale que constituait la région : un échelon d'études, de coordination des politiques publiques, de missions, etc. La création par l'opérateur national des télécommunications de directions régionales représentait ainsi un *modus operandi* qui confortait la démarche régionale. De fait, le Schéma directeur, produit d'une large concertation entre les acteurs

régionaux (notamment l'ensemble des collectivités territoriales incluses dans l'espace régional), les administrations territoriales de l'État fut aussi, comme le texte de Valérie Baillart l'indique clairement, placé sous la tutelle de l'État par la DATAR. Dans les régions où de telles agences ne furent pas créées, la majorité en fait des régions, cette tutelle de l'État s'est exprimée encore plus nettement et le Schéma directeur fut parfois élaboré en concertation avec les services Études des secrétariats généraux aux affaires régionales, autrement dit, l'autorité préfectorale de région.

C'est précisément ce modèle qui semble aujourd'hui en crise de restructuration. Le fait que l'effort n'ait été poursuivi dans aucune de ces trois régions dotées d'une agence au-delà du IX^e^ Plan est significatif d'un relatif échec des schémas directeurs, mais aussi d'un net recul de la DATAR sur les politiques publiques relatives aux TIC. Le retrait de l'État avec la fin du IX^e^ Plan a eu pour conséquence, en Aquitaine, comme en Midi-Pyrénées et en Alsace, un changement de statut de ces agences. Elles ont dû retrouver une légitimité et, le plus souvent, c'est du côté d'un partenariat avec le monde économique régional qu'elles s'efforcèrent de le chercher, quitte le plus souvent à se replier sur un territoire qui était celui des métropoles régionales.

Dès lors, les cas de La Bastide Clairence comme de Saint-Alvère en Aquitaine, par leur modestie, indiquent que nous nous trouvons face aux reliquats d'une ambition régionale qui n'a cessé de s'éroder en matière de promotion d'une politique de développement local articulée sur les TIC. Cette remarque ne signifie nullement que ces deux cas ne soient pas intéressants en eux-mêmes, mais, le fait que le Conseil régional et son agence, l'ANC, ne soient plus en mesure d'afficher de modèles à la fois plus ambitieux et plus « innovants » est le signe d'un changement profond, entamé dès la fin des années 1980 et qui pourrait bien trouver, à propos des débats sur les « autoroutes de l'information », sa conclusion logique, à savoir la remise en question de l'existence même de telles agences.

Que ce soit en Aquitaine comme en Midi-Pyrénées, la faible participation des acteurs régionaux à l'appel à proposition lancé par le ministère de l'Industrie en novembre 1994, comme leur relative absence dans le cadre des programmes élaborés par la Commission européenne laissent supposer que ces structures sont actuellement en crise. La question se pose dès lors de la pertinence même d'une politique régionale en matière de TIC. Les régions sont-elles en mesure de pouvoir, sinon maîtriser, du moins se présenter comme des interlocuteurs nécessaires dans la territorialisation des politiques publiques sur les « autoroutes de l'information » ? Alors que dans la

période précédente les régions s'étaient souvent contentées de soutenir des initiatives « individuelles » et souvent centrées sur les agglomérations, les « autoroutes de l'information » remettent à l'honneur une logique de réseau et, surtout, de réseaux d'acteurs locaux et régionaux. « La Région voulait s'organiser, or, les projets "autoroutes de l'information" nécessitent plus de réflexion que les autres », constatait, avec une légère amertume, le directeur de l'une de ces agences pour expliquer qu'il y ait eu « très peu de choses » en matière de développement local.

La grande faiblesse de ces agences semble bien être due à leur incapacité relative à avoir maintenu, après leurs années fastes de la décennie 1980, leur rôle d'interface et de traducteur entre le Conseil régional, les structures étatiques et les collectivités territoriales de la région. Elles n'en sont certes pas les seules responsables. Dans cette faiblesse, il faut deviner aussi, sans aucun doute, le déclin de la DATAR mais aussi les résultats des multiples atermoiements de l'État face aux questions nouvelles que posaient les TIC et particulièrement les « autoroutes de l'information ». Les régions, et notamment Aquitaine et Midi-Pyrénées, dès la fin des années 1980, paraissent avoir adopté un profil beaucoup plus timoré, instruites ou effrayées par les échecs retentissants de quelques grands programmes nationaux sur les TIC : le Plan Câble, interrompu dès 1986 après quatre ans d'existence et, pour l'Aquitaine, le lent déclin du « laboratoire » national de socialisation des TIC que représentait la mission « Urba 2000 » à Biarritz, dans le Pays basque. Les agences régionales en ont fait les frais tandis que s'affirmaient de nouveaux concurrents, comme le CREPAC en Aquitaine, organisateur de la célèbre Université d'été de la Communication, rendez-vous désormais bien institutionnalisé du monde politique et des professionnels de la communication. Dans le même temps, le Centre européen de la communication (CEC), nouvelle structure régionale, du fait même de son absence de liens avec l'ANC, ne peut être qu'en situation de concurrence. Le déclin de ces agences est donc une hypothèse qui ressort de la lecture de ce texte, hypothèse corroborée d'ailleurs par les restructurations en cours dans ces deux agences : dans les deux cas, le directeur de l'agence a été « remercié » et on est actuellement en situation de vacance de direction. Les élections régionales du 15 mars 1998 peuvent également avoir un impact important. Si l'Alsace a reconduit l'ancienne majorité régionale, de droite, Aquitaine comme Midi-Pyrénées ont élu un président de la « gauche plurielle ». Dans la mesure où, dans les collectivités françaises, les TIC sont assez souvent assimilées à de la communication institutionnelle, l'occurrence d'une profonde restructuration pourrait se confirmer très prochainement.

Chapitre 10

UBI

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean « territoire-foyer » du consortium UBI

Bernard Corminbceuf

Notre but en venant au Québec, et plus précisément au Saguenay, était de mieux cerner les conditions de mise en place des autoroutes de l'information, d'étudier l'insertion territoriale des TIC à travers le cas de l'autoroute au foyer UBI - Ubiquité, Bidirectionnalité, Interactivité - en cours d'installation dans la conurbation de Chicoutimi-Jonquière. L'intérêt, pour nous, était de porter un regard de jeune géographe français sur le contexte québécois, d'exprimer des interrogations, voire quelques étonnements. Nous espérions ainsi ouvrir quelques pistes de réflexion, souligner les différences, dans une perspective socio spatiale, entre la situation française et la situation québécoise.

Nous sommes, de notre point de vue, devant un type de projet que l'on peut qualifier de trois façons. Ce projet :

- est de nature expérimentale,
- met en œuvre des nouvelles techniques de communication,
- prend place sur un territoire, dans un milieu d'accueil.

Cela explique l'intérêt que nous avons porté à ce programme en privilégiant l'axe territorial, sorte de point de vue duquel nous

observons l'implantation d'UBI[1] au Saguenay. Nous nous sommes donc intéressé à ce qui se rapportait aux médiations territoriales, soit le système d'acteur qui est en place, les différents types de personnes qui s'impliquent, la stratégie qui a été choisie (ou négligée) par le consortium UBI pour approcher la région d'expérimentation, les représentations des acteurs locaux, leurs réactions de crainte ou d'intérêt tout au long du cheminement du projet.

Notre travail a consisté, après avoir tenté de mieux cerner les caractéristiques de cette région isolée du Québec, à faire parler les acteurs, à les écouter, à recueillir des discours porteurs de représentations. Le milieu d'accueil ne saurait en effet être neutre, le territoire du Saguenay est un construit social.

Il n'est pas possible ici de développer tous les éléments qui ont été observés et décrits dans le rapport de stage rédigé à l'issu de notre séjour. Tout au plus pouvons-nous signaler, de notre perspective de géographe social, les différences importantes qui concernent la perception et l'appropriation de l'espace.

Le Saguenay est une « région », terme important et prégnant au Québec. La région est un échelon administratif, géographique, comme un moyen de reconnaissance et de spatialisation pour les habitants. La région est ici très bien délimitée, on parle même de « frontières naturelles », fortement présentes dans les cartes mentales forgées par les habitants du lieu.

Si un terme devait, pour ses habitants et les scientifiques québécois, désigner la région, ce serait celui d'homogénéité. La population y est francophone et catholique à 98 % et issue d'une même souche. C'est une population jeune qui a seulement 150 ans d'histoire mais qui, depuis la fin des années 1960, ressent plus vivement sa situation particulière dans une Amérique du Nord anglophone. Ses habitants, dans leurs modes de vie, présentent donc pour nous des traits propres à l'Amérique du Nord (utilisation de la voiture ; primauté de la personne ; esprit entrepreneurial ; rapport à l'argent) mais avec d'autres caractéristiques (langue française ; fierté d'être des « bleuets » : le centre et l'âme du Québec, etc.). Nous sommes ici sur une terre de pionniers, de défricheurs.

1. UBI désigne, pour les Québécois, autant les entreprises du consortium porteuses de projet que le concept d'autoroute au foyer ou que le dispositif mis en place au Saguenay : réseau, *hardware* et dispositif d'étude. Il s'est ainsi opéré un glissement sémantique... jusqu'à en oublier dans le langage courant la signification du sigle UBI, devenu un nom propre, familier.

Le Saguenay est considéré comme une région périphérique, c'est-à-dire qu'elle est éloignée des deux grands centres urbains de Québec et de Montréal. C'est une région en crise comme le montrent quelques indicateurs significatifs : fort taux de chômage, parmi les plus élevés en Amérique du Nord — le bassin industriel du Saguenay est sous la coupe de la grande industrie, laquelle aujourd'hui ne crée plus d'emplois — un important exode des jeunes est également enregistré, très durement ressenti par les habitants.

S'agissant d'un projet expérimental de services électroniques en réseau destiné à desservir tous les domiciles de la zone choisie, une région particulière du Québec, nous nous attendions à trouver quelques éléments souvent présents en France en pareil cas dans les communes, les départements ou les régions :

> D'abord, pour le Saguenay, région périphérique, nous nous attendions à relever des signes identitaires forts, une culture marquée, typique, de forts sentiments d'appartenance facilement repérables pour un Français. On pense évidemment ici au Pays basque ou à la Bretagne, dotés d'une langue, de coutumes, d'un drapeau, de mentalités particulières, d'un esprit autonomiste, soit de la panoplie et des attributs habituels en Europe, de l'identité.
>
> Or, il nous a fallu du temps pour décrypter les signes identitaires... Peu de différences étaient perceptibles entre les rues de Montréal et celles de Chicoutimi... La fierté locale se situe plutôt dans une double représentation : celle d'une région centrale (le cœur du pays) porteuse de tous les attributs québécois, et celle d'une région-test servant de baromètre, utilisée par des grandes firmes et des instituts de sondage pour essayer de nouveaux produits, en faisant une sorte d'antichambre de la société de consommation.
>
> Nous pensions qu'autour de ces projets les maires et les élus locaux s'étaient positionnés en première ligne, que les collectivités locales s'impliquaient, qu'elles postulaient pour des équipements, des infrastructures, des crédits d'investissement. Les élus français sont épaulés par d'autres collectivités publiques, d'autres échelons territoriaux, les projets font l'objet de financements croisés et de plusieurs sources d'expertise.
>
> La mairie de Chicoutimi, comme celle de Jonquière, n'est pas impliquée dans le projet UBI, elle n'est pas animatrice, elle ne se sent pas de légitimité pour intervenir dans ce domaine et prendre ainsi des risques. UBI apparaît plutôt comme un projet

privé, piloté par un consortium d'entrepreneurs. S'il n'y avait eu des informations de source municipale mises sur le réseau, la mairie n'aurait en aucun cas été intéressée au projet.

– Nous pensions voir des dispositifs d'aides publiques destinés à compenser les déséquilibres régionaux, à compenser l'isolement, c'est-à-dire une politique d'aménagement, de désenclavement, comme en France, avec des enjeux sur des équipements structurants : routes, aéroports, équipements culturels lourds, etc.

  En fait, l'État québécois tend aujourd'hui à se désengager et poursuit une politique de tendance néolibérale. Il privatise et décentralise, intervenant plus dans le cadre de partenariats et d'une manière équitable pour toutes les régions, que de manière directe... De plus, malgré la présence parfois dénoncée d'un « État providence », le champ d'intervention des pouvoirs publics apparaît plus réduit qu'en France. Nous l'avons constaté, par exemple, au regard des politiques culturelles.

– Nous pensions encore trouver l'État en bonne place dans le dispositif UBI, épaulant les société engagées dans le développement des autoroutes de l'information : soit au travers d'entreprises publiques, soit par le biais des centres de recherche, de laboratoires, comme le CNET[2] en France...

  L'État est certes un acteur présent dans UBI, mais il occupe une position « périphérique », il cerne le projet : par la réglementation sur les communications et les réseaux câblés ; par une convention passée avec le consortium pour fournir certains types de services ; avec des aides au projet pour les contenus. Le produit UBI semble avoir pour seul géniteur la société privée de câblodistribution Vidéotron.

– Enfin, nous attendions un discours positif sur les attributs, les bienfaits de ces nouvelles technologies, présentées souvent, sous l'angle de la médiation technique et sociale, comme un passeport pour la modernité, un bienfait pour le lien social, un élément d'effacement des distances (voir, par exemple, la promotion du télétravail par un organisme comme la DATAR[3] en France) ou de transparence sociale ; nous attendions un discours d'accompagnement sur l'innovation, le progrès...

Curieusement, le discours le plus « utopique » et le plus promotionnel sur les inforoutes, celui qui attend le plus des effets

2. Centre national d'étude des communications.

3. Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

structurants des TIC sur la société locale vient... de ce que nous désignerions en France comme un groupe d'intellectuels, universitaires ou journalistes, des gens plutôt opposés a priori au projet et totalement en dehors du dispositif de pilotage de l'expérimentation.

En nous frottant à ce nouveau terrain, nos surprises ont été en définitive importantes, aucun des cinq points que nous attendions n'a été validé ; du moins, c'est la conclusion que nous tirons après avoir écouté, repris et analysé les propos de nos interlocuteurs.

Nous proposons donc d'examiner d'un peu plus près comment ces divers éléments sont agencés et dans quelle mesure ils diffèrent de la situation française, à partir des trois fils conducteurs suivants :

- un projet dans lequel le local est pris comme un lieu d'expérimentation ; en mettant l'accent sur la figure de l'élu local dans le dispositif ;
- des politiques sectorielles et des enjeux nationaux ; en s'attachant à montrer que nous avons ici à faire à une expérimentation localisée et non territorialisée ;
- une mise en perspective des concepts d'innovation technique et d'innovation sociale ; des finalités de l'étude et des attentes sociales locales.

L'intérêt est ici de se demander, à travers un projet comme celui d'UBI, quel est le statut du local, comment il est approché, utilisé, manipulé par les promoteurs de l'inforoute, comment fonctionnent les représentations réciproques des porteurs de projet comme des futurs utilisateurs ou des simples habitants, comment s'opèrent les rencontres, comment s'insère territorialement le réseau...

Nous avons étudié l'autoroute au foyer UBI dans la phase qui précède la mise en service, fin 1996.

1. LA FIGURE DE L'ÉLU

Les élus locaux participent à tous les projets d'équipement et d'aménagement en France, y compris lorsque l'on touche aux TIC, employées comme instrument de promotion politique et territoriale, outil de désenclavement et attribut de modernité. Nous avons pris acte d'une situation sensiblement différente au Québec qui dispose d'un appareil politique et administratif particulier.

La différence avec la situation française apparaît sur le plan institutionnel lorsqu'on entreprend de compter les échelons : il y a en France, entre l'Europe, la nation, la région, le département, les

groupements de communes (districts, communautés, etc.) et les communes, plus de niveaux territoriaux de pouvoir qu'au Québec. De plus, il apparaît ici que l'implication sur des dossiers de type « UBI » n'est pas égale pour tous. S'il est courant d'assister en France à des montages financiers autour de tels projets, avec cumul de subventions provenant des différents niveaux d'intervention, dans le Saguenay, les MRC[4] par exemple sont clairement « hors jeu ». Cette jeune institution, promise par ailleurs à un meilleur avenir si le mouvement de déconcentration se poursuit, ne gère aujourd'hui que les questions d'aménagement foncier, d'environnement, avec maintenant certains dossiers économiques.

De même, en France, les mairies sont très demandeuses d'entreprises innovantes et utilisant des nouvelles technologies – on pense entre autres au développement assez ancien des « technopoles » ou plus récemment des téléports – qui participent d'un mouvement de territorialisation des politiques publiques et de modernisation des infrastructures collectives[5]. A la mairie de Chicoutimi, par contre, on se sent assez peu concerné, au premier abord, par l'expérimentation UBI puisqu'on déclare s'y être intéressé « par accident. » La mairie s'est bornée à répondre aux sollicitations d'une société privée qui lui a proposé de l'espace sur le futur réseau. La Ville de Chicoutimi a trouvé alors l'opportunité de faire travailler une jeune entreprise locale, de monter un service en direction de la population, tout en bénéficiant d'une subvention de la part du Fonds de l'autoroute de l'information (FAI). Dans l'Hexagone, ces équipements ont aussi l'avantage, notamment dans des villes moyennes ou rurales, de replacer le maire comme bâtisseur, guide et prophète de sa communauté, de lui permettre de dégager un horizon, un futur pour sa ville.

Pour les élus saguenéens, ce type d'expérience ne doit surtout pas être synonyme de dépenses inutiles : « on était intéressés, sauf qu'on voulait pas payer la note pour l'ensemble de la région puis du Québec ». Là, devant tout projet, la première mise en garde des élus semble être : « la ville n'a pas d'argent », ce n'est pas de son ressort de s'impliquer. La mairie n'a pas de légitimité pour intervenir. De fait, la ville se trouve ainsi en position de prestataire de services face à des clients, ses administrés ; elle est surtout préoccupée par des questions de rapport qualité-prix. L'élu présente ici surtout la figure

4. Municipalités régionales de comté.

5. Voir à ce propos Emmanuel Eveno, *Les pouvoirs urbains face aux technologies d'information et de communication,* Paris, Presses universitaires de France, coll.. Que sais-je., 1997, p. 60 et s.

d'un gestionnaire, plus que celle d'un général en campagne, responsable du destin de la communauté.

> La ville de Chicoutimi est une entreprise publique créée par et pour les citoyens de Chicoutimi, dans le but de mettre en commun la production de biens et services dont la consommation est communautaire. La satisfaction des attentes des citoyens est notre raison d'être et la recherche de l'excellence dans nos rapports avec nos clients doit être notre souci constant. La principale préoccupation des employés municipaux est de produire des services de qualité au moindre coût. (Texte affiché dans les bureaux de la mairie.)

En France, l'élu apparaît, malgré des désillusions récentes, moins « surveillé » par l'opinion publique qu'au Québec où nombre de citoyens, relayés par les médias, sont très prompts à dénoncer les **gaspillages** ou l'éparpillement des deniers publics. Les polémistes, les « *morning men* » sévissent sur les ondes de Montréal comme du Saguenay.

En France, sur la base de sa légitimité élective et notabiliaire, le maire peut être animateur, porteur de projet ou partenaire dans un projet impliquant les TIC. C'est souvent lui qui va solliciter des experts, s'assurer du soutien de l'État et des autres collectivités. Il présente la figure d'un bâtisseur, d'un passeur vers la modernité, d'un médiateur obligé pour l'octroi de subventions : par ses relations, son influence à Paris ou à Bruxelles. Et cela se sait.

Au Saguenay, c'est la prudence, sinon la méfiance qui domine. « Qui dit transaction dit aussi capacité de justifier l'équipement », rappelle le représentant de l'Hôtel de Ville. Difficile dans ces conditions de s'engager dans des projets futuristes... Ainsi, lorsqu'on a proposé à la municipalité la possibilité de paiement des amendes de stationnement par UBI, celle-ci s'est empressée de soupeser le pour et le contre avec comme indicateur la rentabilité immédiate de l'opération. Pour novatrice qu'elle soit, cette application n'a pas été retenue. Le paiement s'effectuera toujours directement auprès des banques, pas sur UBI. Il n'y avait pas d'espoir de gain pour la municipalité à collecter ainsi les fonds par le biais de l'autoroute électronique. De même, si la mairie diffuse des informations sur le réseau, c'est que cela revêt un aspect « rentable » :

> Si je paye pour UBI, j'arrête d'acheter de la publicité à la radio et dans les journaux. Là j'y trouve mon compte. Autrement dit, je fais seulement un transfert de fonds à l'avantage d'un réseau qui est une nouvelle façon de rejoindre les gens. Autrement, *si* j'y trouve pas mon compte, je vois pas pourquoi les Villes embarqueraient là-dedans.

Les autorités municipales, pragmatiques, préfèrent dans le cas de UBI mettre en avant une marche vers la « transparence », c'est-à-dire une meilleure communication avec les administrés, soit une démarche de type promotionnel. Informations municipales, coupures d'eau, de routes, UBI est un média qui permet de contacter rapidement les habitants avec un rapport coût-nombre de personnes touchées et rapidité plus favorable que pour la presse ou la radio. Le facteur de performance est meilleur, les médias traditionnels sont ainsi mis en concurrence avec UBI. Pour le responsable de la mairie :

> C'est extraordinaire, tout le monde a sa télé, alors que c'est pas tout le monde qui écoute la radio, c'est pas tout le monde qui lit les journaux
>
> donne bonne conscience, des fois, on joint 5, 10, 15 % de la population... Alors que la télévision, qui n'écoute pas la télévision ? Moi, j'ai un problème à ce niveau-là, pour rejoindre ma clientèle.

La mairie de Chicoutimi doit quotidiennement rendre des comptes et faire montre d'efficience.

UBI apparaît donc comme un dispositif qui n'est pas né dans le Saguenay et qui n'est pas non plus porté ou relayé par les acteurs locaux, notamment politiques. Ils n'en attendent manifestement pas de bénéfices symboliques. Les enjeux se situent à une tout autre échelle, tout le monde en a conscience, notamment depuis le formidable essor du réseau Internet. Les porteurs de projet n'ont pas besoin de partenaires publics locaux pour mener à bien leurs essais, l'expérimentation est pilotée depuis une place d'affaires, Montréal, situant bien l'importance de l'entreprise.

2. UNE EXPÉRIMENTATION LOCALISÉE

Le projet UBI s'intègre dans des préoccupations, des enjeux qui dépassent largement la région du Saguenay. Rappelons que ce n'est pas un produit fini, mais un nouveau service proposé par le réseau câblé québécois de Vidéotron. Il s'agit d'une application non spécifique au milieu d'accueil, qui n'a pas été pensée comme telle. Nous allons nous pencher sur les enjeux soulevés par cette autoroute de l'information, voir la façon dont on perçoit, comment on se représente le projet UBI, quelle est la place de l'État dans le dispositif et, enfin, la façon dont les opérateurs montréalais ont tenté d'approcher les acteurs territoriaux.

2.1. Un enjeu national et international

On pourrait évoquer, à propos d'UBI — nous nous situons là en aval du dispositif — une logique « industrielle » impliquant des capitaux, des ressources humaines, des phases de recherche et développement, la mobilisation de grandes entreprises nationales, de l'État. C'est un nouveau secteur qui se dessine autour des technologies de communication électronique et qui fait actuellement l'objet d'importants investissements dans les pays développés.

Même si UBI est développé au Saguenay, les états-majors des sociétés composant le consortium sont toutes à Montréal. Cette réponse d'un responsable de la Banque Nationale, à Montréal, nous semble assez révélatrice : le directeur local de l'agence à Chicoutimi suit-il le projet ? « On a des contacts là-bas, on les tient au courant, on essaye de les tenir au courant de tout ce qui se passe... » D'évidence, les décisions ne sont pas prises en région. Il n'y avait d'ailleurs jusqu'à la période de distribution des machines aucune agence ou bureau UBI au Saguenay.

Hydro-Québec, Loto-Québec, Société des Postes, Hearst Corporation, la Banque Nationale, toutes ces entreprises, membres du consortium ont un intérêt à défendre, qui justifie leur soutien au projet. Domotique, paiements électroniques, relevé à distance des compteurs, catalogues électroniques, jeux à distance, autant de nouvelles applications qui intéressent ces entreprises, mais pas seulement au Saguenay ! Les acteurs locaux l'ont bien compris : « Pour UBI, l'intérêt n'est pas dans le marché régional ! On est un petit marché. Une fois que le tout aura été expérimenté, on comprend bien que les applications seront provinciales et nationales et mondiales. Dans le fond, c'est un banc d'essai. » Pour un Saguenéen, membre de Hydro-Québec : « Il est bien clair qu'on a affaire à un projet corporatiste. Pas régional ! » On voit ici le statut du local : il a valeur de région-test, représentative des goûts des consommateurs québécois, en prélude à une généralisation du dispositif. « On se fait pas trop d'illusions parce qu'on comprend bien que ce sont des enjeux, comment dire ça... ça joue à l'échelle planétaire. Mais si on peut en profiter, tant mieux. » Le consortium va ainsi tester dans une zone habitée, en grandeur réelle, son produit. Il était au départ, en 1993, peu sûr de sa technologie et de son réseau, ce qui a causé d'importants retards. On constate, quatre ans plus tard, que peu de contenus ont été élaborés, chacun attendant le test du Saguenay pour valider les choix techniques, concevoir des contenus et des programmes, observer les futurs utilisateurs.

Il est probable que le meneur de jeu, l'entreprise de câble Vidéotron, où a été conçu le projet, est observé d'un oeil bienveillant par les autorités étatiques : c'est une entreprise québécoise[6], n'hésitant pas à se positionner publiquement en défenseur de la langue française. Il est clair que l'entreprise, avec sa technologie propre, utilisant le téléviseur familial vise ici un créneau, une expertise qu'elle pourra ensuite monnayer en d'autres lieux et à d'autres échelles. Nous avons entendu prononcer par deux fois le nom de « Netscape », petite société de notoriété mondiale ayant su profiter de l'émergence d'un nouveau domaine, se saisir d'un savoir-faire, d'une opportunité pour occuper une « niche ». Une position qui fait rêver les responsables du projet UBI.

Les principales critiques contre le projet UBI sont venues de... Montréal, de la presse nationale, notamment à la fin de l'année 1996. UBI, en retard sur le calendrier initial d'installation, aux prises avec des problèmes techniques, a vu en quelques mois se développer le réseau Internet, le « réseau des réseaux » qui sert désormais de point de référence. On a bien conscience d'un engagement québécois dans un secteur en pleine expansion, à l'échelle de la planète.

Tous les acteurs se positionnent par rapport au réseau Internet, y compris les acteurs locaux, même si là on essaye de concilier les deux : « Au final, les deux sont complémentaires. Donc, j'ai l'intention de jouer sur les deux tableaux. Notamment en matière touristique et de développement économique, plus particulièrement. » À Internet de faire la promotion de la région du Saguenay, de présenter son potentiel touristique, à UBI d'être un service d'achat familial québécois. Certains font ici remarquer que le réseau québécois étant fermé, contrôlé, on n'y trouvera pas les contenus parfois dérangeants qui sont consultables sur le World Wide Web.

Les promoteurs ont semble-t-il été déstabilisés par la diffusion rapide (encore plus perceptible au Québec) d'Intemet. Leur attitude à son endroit a varié dans le temps. Les objectifs ont semble-t-il été revus à la baisse et ont été plus ciblés, ils doivent maintenant se démarquer d'autres réseaux. Les dernières ambitions affichées par le consortium sont, grâce à UBI, de remplacer les prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres. Les promoteurs cherchent à séduire des annonceurs, des commerçants, l'utilisateur final au foyer, ne payant, lui, pas de droit d'accès au service[7].

6. Bell, l'opérateur du réseau téléphonique, est d'origine américaine...

7. À la différence du choix français opéré dans la télématique où toute connection se paie... cher.

2.2. Quel statut pour le Saguenay ?

UBI n'a choisi le Saguenay que parce qu'il était pour lui une région supposée caractéristique de l'ensemble du Québec, qu'elle représentait une sorte d'échantillon. Le taux de raccordement au câble[8], comme le nombre d'abonnés, y est important, l'entreprise Vidéotron y est bien implantée, en situation de monopole.

Le Saguenay est au Québec une « région-test » bien connue des entreprises de marketing, propice aux expérimentations de nouveaux produits commerciaux. « Le Saguenay-Lac-St-Jean, mais plus spécialement le Saguenay est une communauté baromètre, pour toutes sortes de produits... Il y a un dicton qui dit qu'un produit qui marche ici aura toujours du succès à l'extérieur. » C'est une région isolée, avec une mentalité bien affirmée, une fierté, des représentations qui en font un peu le Québécois typique, traditionnel. « La région a depuis longtemps servi de thermomètre commercial, elle est dans une position un peu avant-gardiste. Comme si son isolement la plaçait, de façon paradoxale, à la fine pointe de l'actualité. » Même pour les responsables montréalais du consortium : « C'est une communauté qui se pense à part des autres. Et rien que le fait qu'elle se considère un petit peu différente, elle le devient par le fait même. » Les Saguenéens savent se mettre en valeur, se présenter comme des gens ouverts, curieux, voyageurs, bien équipés quand on évoque les derniers produits sortis.

Il y a là un microcosme pour lequel les paramètres sociologiques sont bien connus, facilitant les études marketing. Les canaux d'information sont, par ailleurs, peu nombreux lorsqu'il s'agit de toucher la population et faire la promotion d'un nouveau produit. Nous verrons que cet aspect « idéal » peut revêtir, sur le plan des représentations locales, une double signification :

- fierté pour les habitants d'être un peu le baromètre du pays, de se sentir à l'avant-garde, mais aussi,
- complexe de n'être que cela, d'être à la merci d'entreprises étrangères à la région qui auscultent, enregistrent des paramètres et... repartent.

Personne au Saguenay n'ignore que le test UBI s'inscrit dans un cadre expérimental manipulé de l'extérieur, pour de futurs utilisateurs nationaux, voire internationaux. Telle est la caractéristique de

8. Ce sont 80 % des foyers qui sont raccordés à Chicoutimi et Jonquière.

cette région du Québec, de servir d'étalon pour essayer les nouveaux produits de consommation. Les Saguenéens y sont habitués, fiers ou résignés.

2.3. L'application localisée d'un système de communication marchand

Comment est caractérisé le projet, le réseau UBI ? Délibérément et sans complexes comme un programme commercial, même si cet aspect — nous sommes pourtant en Amérique du Nord — n'est peut-être pas assumé entièrement par ses promoteurs. « UBI est un nouveau moyen de communication [...] il est clair que UBI a l'image d'un produit ou d'un service de consommation [...] C'est sûr qu'on en a une vision commerciale, voire mercantile, à la différence du projet Hiérapolis par exemple. »

Il nous semble que la société québécoise présente un caractère individualiste et entrepreneurial plus marqué que la société française. « Faire des affaires » n'y a pas la connotation péjorative ou méfiante qu'elle revêt en France. Pourtant, UBI soulevait peu d'enthousiasme, peu d'illusions lors de notre passage au Saguenay, on percevait même dans les discours une certaine résignation. « La première image qu'on a de UBI, la façon dont ça nous a été présenté, c'est plus un outil où t'es assis chez toi et puis tu vends et tu achètes des produits. On te vend des produits, tu achètes des produits, ça t'évite de te déplacer. » Pour un acteur universitaire,

> [...] l'objectif est d'utiliser l'autoroute électronique et la télévision comme moyen de rejoindre les clients pour en faire une **immense place d'affaires...** On utilise souvent l'analogie avec le centre d'achats ; on y va trouver tous les produits, biens et services qu'on a besoin, c'est accessible à tout le monde, le stationnement est gratuit. C'est évidemment un projet commercial qui va essayer de maximiser certaines retombées...

Au consortium, on reconnaît que

> [...] UBI est commercial, c'est un terme volontiers repris par les gens. On veut répondre aux besoins de consommation de tout le monde. Il faut mettre à disposition le plus de services possibles. Amener les détaillants à proposer leurs produits, des biens durables comme des biens pour la personne... C'est sûr que, du coup, il y a une connotation un peu péjorative. Mais Internet devient, lui aussi, de plus en plus commercial... La difficulté pour UBI, par rapport à Internet serait d'apparaître comme un gadget, dédié au téléachat. Oui, il y aura bien du téléachat sur UBI, et même le plus possible, mais il n'y aura pas que ça ! On trouvera, à côté des services commerciaux, des services éducatifs, des services publics, des institutions financières.

Un universitaire voit là

> [...] une entreprise commerciale avant tout, même s'ils s'en cachent un peu. On est ici sur un marché. Incontestablement, on a là quelque chose d'assez simple, les partenaires n'ont pas voulu en faire une révolution technologique mais ils se présentent comme les initiateurs d'un renouvellement technologique. Ce seraient les premiers à offrir ce type de services.

Pour les milieux d'affaires, la Chambre de commerce,

> [...] ce projet a été lancé à l'initiative de certains groupes d'affaires, c'est évidement un projet commercial qui va essayer de maximiser certaines retombées... Même si le gouvernement du Québec est aussi impliqué dans l'affaire... Pas la peine de parler de mauvaise conscience autour de projets commerciaux. Les sociétés qui font UBI investissent leur argent, ce n'est pas un problème de conscience !

Malgré tout, UBI est habillé de façon à ne pas présenter ce seul aspect aux futurs utilisateurs : un projet éducatif de grande ampleur, par le nombre de partenaires associés - c'est le consortium STEFI - et un réseau médical doivent venir enrichir le contenu de UBI, de même que des informations administratives pratiques émanent de l'État ou des collectivités locales[9].

Quant au projet éducation, il s'agit « plutôt d'une **caution morale** », reconnaissent ses géniteurs.

> Les responsables de UBI avaient beaucoup plus l'intention de prouver aux gens qu'ils n'étaient pas là **uniquement** pour les exploiter... La raison pour laquelle UBI encourage très fortement ces deux projets-là, c'est que ce sont deux projets à caractère non commercial. Ce sont deux projets qui peuvent, dans l'esprit de Monsieur Tout-le-monde, démontrer que l'autoroute électronique, ce n'est pas uniquement une affaire commerciale. Ça peut aussi être une affaire publique, comme l'éducation ou la santé.

Reste qu'au moment de l'étude, ces deux derniers domaines étaient peu avancés et finalisés, chacun attendant l'ouverture du réseau pour réfléchir aux contenus, pour développer les applications : « il y a encore énormément de problèmes à régler. Ça va être réglé **à l'usage.** D'ici un ou deux ans... Le projet au Saguenay va aider à faire ressortir tous ces problèmes. Et espérons, à trouver des pistes de solutions aussi. » Un projet d'atlas géographique est en voie d'étude, il permettrait aux géographes du Saguenay de réaliser un produit

9. La municipalité de Chicoutimi est alors considérée comme un ministère organique, pouvant bénéficier, à ce titre, de l'aide de l'État pour mettre des informations sur le réseau.

utilisant leurs compétences et les ressources locales (on commencerait par numériser la région...)

La difficulté, lorsque l'on veut caractériser la nature du projet UBI est de discerner les dimensions publiques, privées, étatiques de l'entreprise. Si le réseau se présente comme une vitrine de produits, il intéresse aussi les universitaires, les pédagogues, les formateurs. Dans un contexte québécois que certains qualifie « d'évolution néolibérale », alors que l'État semble vouloir se désengager, redéfinir sa place dans la société, à travers des mouvements de déconcentration, de décentralisation ou de privatisation, peut-on qualifier UBI d'entreprise privée, publique ou semi-publique ? Les choses ne sont pas en fait si simples...

2.4. Quelle place pour l'État ?

L'État entoure bel et bien le projet, il occupe une position périphérique, en étant actif à plusieurs niveaux de soutien et d'intervention. Quatre exemples de sa présence peuvent être donnés : la réglementation ; les conventions ; des aides au projet ; un soutien à des activités considérées comme du ressort de la puissance publique.

– Une intervention indirecte, par la réglementation

Comme Gaëtan Tremblay l'a noté[10],

> [...] en 25 ans, le CRTC[11] a pris un ensemble de décisions qui a grandement favorisé, structurellement, les câblodistributeurs, ce qui, à terme, leur a permis de consolider leur position concurrentielle en ce qui concerne les autoroutes électroniques [...] Cela dépend de tout un enchaînement d'initiatives législatives et réglementaires qui ont eu un effet **structurant** sur leurs capacités.
>
> L'État ne saurait être indifférent à la situation des câbloopérateurs dans le pays, et ce en particulier à la veille de grandes batailles dans le domaine de la communication électronique et de la convergence. Cela concerne au premier chef l'entreprise québécoise Vidéotron, premier câblo-opérateur national, engagée depuis plusieurs années dans un processus de concentration

10. Gaétan Tremblay, La convergence techno-économique entre l'informatique, les télécommunications et la câblodistribution », dans *Les autoroutes de l'information. Un produit de la convergence,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995.

11. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ; l'autorité de régulation.

et de déploiement horizontal et vertical[12]. L'hypothèse, prématurée certes, d'un rachat de l'entreprise par un autre membre du consortium — Hydro-Québec[13] permettrait la constitution d'un important pôle québécois dans le domaine de l'énergie et des communications.

- Une convention avec UBI pour que des informations gouvernementales ou locales à destination du grand public figurent sur le réseau.
- Des aides au projet, par le Fonds des autoroutes de l'information géré par le Secrétariat de l'autoroute de l'information[14], qui ne concernent pas uniquement les futurs services proposés sur UBI mais qui ont donné lieu, après un premier appel à projets, à 8 millions de dollars de subventions.
- L'engagement de sociétés parapubliques, d'établissements publics (cégeps, Télé-Québec, Télé-université...) ou des administrations associées (Régime de l'assurance maladie), qui sont partenaires dans les projets éducation et santé, ou encore des personnels détachés (de l'université par exemple).

Interrogés, les acteurs perçoivent toujours UBI comme une entreprise privée, une réalisation émanant d'un groupe d'affaires. Il ne fait pourtant aucun doute que l'État est largement présent dans l'entreprise.

On se doute qu'en l'absence d'implication des acteurs locaux, UBI a dû privilégier une approche de terrain, concevoir un plan d'approche pour s'implanter au Saguenay. Comment s'y est-il pris ?

2.5. Méthode de mobilisation et d'approche des acteurs locaux

C'est l'aspect promotionnel qui nous a ici préoccupé, l'insertion dans le milieu local, compte tenu de la particularité du produit proposé, notamment de son aspect novateur et expérimental. Certes, si pour certains acteurs que nous avons rencontrés, proposer des

12. L'entreprise transporte des images, mais est aussi propriétaire d'une chaîne de télévision, d'un réseau de vidéoclubs, d'une entreprise de vidéosurveillance... La possibilité d'offrir un accès Internet ou des communications téléphoniques sur le câble dépend de l'accord de l'autorité de régulation.

13. Hydro-Québec investit depuis plusieurs années dans les réseaux de fibre optique, jusqu'à en posséder un des plus importants en Amérique du Nord...

14. Il dépend du ministère de la Culture et des Communications.

produits de consommation à domicile[15] n'a rien de révolutionnaire, il reste que l'entreprise est originale, le choix du téléviseur familial comme terminal, inédit, et que les Saguenéens pouvaient, lors du lancement de l'opération, légitimement être fiers de participer au lancement de UBI, la première autoroute électronique au foyer.

Il est à remarquer que le consortium n'a pas utilisé de moyens de communication de masse ni une campagne publicitaire d'envergure pour annoncer l'arrivée du dispositif. Il a fait appel à des techniques plus douces. Pourtant, les habitants du Saguenay ont un bon niveau de connaissance sur l'opération, les médias locaux ont rendu compte de son déroulement en reprenant les communiqués de presse, parfois sibyllins, distribués par le consortium.

Il y a eu peu de discours enflammés, de propos messianiques pour accompagner l'arrivée de UBI. Quelques présentations publiques ont eu lieu, des démonstrations, en particulier en direction du personnel universitaire.

> Ils ont rencontré les élites. Je pense qu'ils ont organisé des séances d'information avec les maires, les représentants des chambres de commerce... II y a eu un gros travail de relations publiques. Leur idée était manifestement de rencontrer le moins de résistance possible. Mais le pilotage de l'opération se fait complètement de l'extérieur. Le but de leur plan marketing, leur stratégie, a été de mettre à certains postes de responsabilité des gens de la région.

Notre interlocuteur, membre d'un laboratoire de recherches en est un exemple. Il raconte le plan d'approche, tout en faisant preuve d'une certaine lucidité :

> Je reconnais que, chez UBI, ils ont eu une certaine habileté. Ils sont venus dans la région, ils l'ont observée et ensuite ils ont identifié les principaux canaux locaux et ils les ont utilisés. Ils les ont mis à leur bénéfice... Ils avaient un principe, je dirais que c'est même un principe commercial : ils ont utilisé les ressources et les expertises qui étaient présentes sur le terrain. Ils se sont livrés là à un véritable plan marketing pour approcher le Saguenay. La démarche qu'ils ont eue a été très pragmatique : par exemple, pour le programme éducation, ils se sont attachés à réunir une table autour de l'éducation avec tous les partenaires possibles opérant dans ce domaine, puis ils ont cherché à faire des affaires ensemble.

À un niveau plus large, les représentants de UBI affirment que « de nombreux organismes sociocommunautaires ont été consultés pour

15. L'image que l'on retient du réseau UBI, présentée souvent dans les démonstrations, est celle de la pizza que l'on commande à domicile...

mettre en place un “code de conduite[16]” sur le réseau, on a sollicité près de 80 organismes, dont la moitié ont répondu et envoyé des mémoires. Par exemple, le syndicat CSN... Ce travail a été mené et coordonné par Pierre Trudel, à l’Université de Montréal. »

Les responsables de UBI ont donc tenu a utiliser les compétences locales. Un groupe de recherche en géographie de Jonquière a ainsi été sollicité pour accompagner la mise en place du dispositif technique et procéder à une évaluation permanente. Dimension 4, dynamique entreprise de Chicoutimi a reçu, quant à elle, un mandat exclusif pour démarcher les futurs fournisseurs de service et élaborer leurs pages électroniques. « [...] pour UBI c’était bien vu de faire travailler des firmes du Saguenay [...] » À la mairie de Chicoutimi, on reconnaît que « Dimension 4, on les a entendus d’une oreille d’autant plus attentive qu’on va avantager une entreprise d’ici ».

Mais, outre le fait que les acteurs choisis se font assez peu d’illusions sur les raisons du choix, c’est un certain scepticisme qui domine aujourd’hui au Saguenay devant les retards accumulés et les changements technologiques opérés. Le sentiment aussi d’être totalement passifs et dépendants des décisions du consortium. Un ingénieur de Vidéotron le reconnaît :

> Voilà deux ans, il y a eu je dirais beaucoup d’informations ou de bruits à propos de ce qu’on appelle l’autoroute de l’information au foyer, on avait sorti un échéancier à l’époque... C’est sûr qu’on en avait parlé... Il y a eu participation à des salons d’information, des choses publiques, on faisait miroiter aux gens avec des machines de démonstration tout ce que ça pouvait donner, quelles sortes de services on pouvait avoir là-dessus. Les bienfaits de l’autoroute de l’information... Il y a eu plus qu’un certain intérêt. Puis, il y a eu une perte de confiance. Il y a eu un retard et, c’est ce qu’on appelle en informatique du « vapeurware », c’était des promesses, des belles promesses, sauf que ça n’arrivait pas. À ce niveau-là, c’est certain que UBI aura une petite image négative à rattraper là-dessus. On en avait parlé et ça venait pas... les gens s’attendaient à voir des choses, et maintenant, ils disent « on verra quand ça sera là...

UBI a pris du retard, et ce n’est que récemment, avec l’ouverture d’un comptoir de distribution des terminaux à Chicoutimi, qu’un porte-parole doté d’une bonne notoriété locale a été désigné. Il sera chargé de rattraper le déficit d’image dont a écopé le consortium.

16. « Il s’agit de clarifier nos méthodes d’affaires. On s’y intéresse à ce qui est du domaine public et ce qui est du domaine privé, à la protection de la vie privée par exemple lorsqu’il s’agit de renseignements personnels envoyés par les usagers de UBI aux entreprises de service. Ce sera au final un code assez épais, qui s’appliquera à tout le monde, aux fournisseurs de programmes, de services et au propriétaire du réseau. »

Si les réactions négatives ont été peu nombreuses, dans un contexte de crise, au moment où « dans l'esprit de tout le monde tout est emploi » (pouvait-on se permettre au Saguenay de critiquer un tel projet), elles n'en ont pas moins existé : sur le fond, de la part d'acteurs régionaux au départ, puis dans la presse nationale où UBI a été accusé d'être dépassé avant même d'avoir commencé.

2.6. Critiques et réticences

Peu de personnes se sont déclarées franchement opposées au projet d'autoroute électronique au foyer. « Il y a eu quelques critiques, mais nettement exagérées et alarmistes, je pense, sur d'éventuelles et terribles possibilités de modification de la culture, sur les problèmes de confidentialité, sur la défense des valeurs, le problème de la défense du français en particulier... »

Seul un acteur universitaire exerçant à Chicoutimi dénonçait publiquement le principe d'autoroute commerciale au foyer. Le peu de maîtrise locale, dans le sens de l'individu comme de la collectivité, était pour Pierre-W. Boudreault un thème d'inquiétude. Il épinglait la relation de « soumission » induite par le dispositif sur des téléspectateurs sommés de faire fonctionner leur télécommande pour montrer qu'ils sont bien installés devant leur appareil de télévision. Le fantasme du consommateur idéal en quelque sorte dont la seule fonction serait de consommer sans fin.

Ce sociologue reconnu du Saguenay est globalement assez réticent lorsqu'on évoque les réseaux de communication. Il affirme avoir du mal à discerner à quel type de société s'adresse le consortium UBI et quels seront les effets sociaux sur la société visée par l'implantation d'une telle autoroute[17], sinon accentuer la dualisation et l'atomisation sociale en cours. Et de s'inquiéter des silences des promoteurs sur cette question. Pour lui, il y a une certaine antinomie entre réseau et territoire ; le territoire, lieu chaud d'expression de la communauté et le réseau, lien froid vers l'extérieur. Il distingue ainsi interrelations et interactions, d'un côté, des signes qui circulent et, de l'autre, des êtres humains qui communient ; il oppose virtualité à socialité, l'homme spectateur à l'homme acteur. Les réseaux peuvent être pour lui source de danger. Les innovations techniques occupent les imaginaires, prennent sens, font reculer doutes et incertitudes en présentant un nouvel horizon acceptable, sans qu'elles soient critiquées ni remises en question.

17. Voir *Le Quotidien,* mercredi 9 mai 1995, à l'occasion du congrès de l'ACFAS.

La relation UBI-Saguenay, soit un entrepreneur étranger et des consommateurs captifs, isolés, lui paraît dépassée et n'apporter que « du pain et des jeux » à une population qu'on a bien pris soin d'analyser préalablement. Un réveil et une réaction de la communauté serait préférable, l'innovation peut ainsi se jouer à cette échelle, communautaire, sociale.

Pierre-W. Boudreault dresse un réquisitoire argumenté contre cette forme de réseau : étranger, commercial, asymétrique dans lequel des programmes et des images, dans un sens, croisent des numéros de carte bancaire, dans l'autre.

Ces critiques exprimées au tout début du processus d'implantation de UBI semblent avoir suscité quelques troubles, notamment après avoir été repris par la presse anglo-saxonne, et ont, semble-t-il, entraîné de la réprobation de la part des acteurs locaux. Lesquels n'ont que peu à dire aujourd'hui sur la question.

Enfin, pendant notre séjour sur place, les médias montréalais, relayés par les radios locales, ont dénoncé de manière virulente la viabilité du projet, dénonçant la technologie employée.

> C'est un projet qui a été rattrapé par le temps, qui a été dépassé par l'explosion de l'Internet et qui met les câblos devant une problématique à laquelle ils étaient pas du tout habitués, c'est-à-dire avec l'Intemet, il y a l'explosion de l'interactivité ou du mythe interactif, puisque c'est plutôt un mythe médiatique, alors qu'eux sont confrontés à une logique plutôt unidirectionnelle, avec leur diffusion par câble.

Le formidable développement d'Intemet, permettant, lui, réellement l'interactivité, l'expression à l'échelle planétaire fait aujourd'hui de l'ombre à UBI et déchaîne les moqueries. Les modestes ambitions promises à UBI par ses géniteurs provoquent des ricanements dans les milieux spécialisés, prompts à critiquer l'engagement de fonds publics dans l'opération. Ainsi un journaliste de la presse informatique :

> Moi, UBI ça ne m'intéresse pas parce que tu exploites pas du tout l'intérêt de l'Internes, c'est-à-dire de rétro-agir à un message, d'exprimer par une page Web ton environnement, tes problématiques, tes envies de diffuser du contenu. Là, UBI c'est encore dans un sens média ou leader d'opinion en direction de la population. Et c'est dépassé ! Si on veut être optimiste, on se dit qu'Internet ça crée une révolution dans les esprits et maintenant les gens ont envie d'avoir leur mot à dire sur ce qui se passe au niveau politique et ne veulent plus être des brebis qu'on abreuve d'informations à la sauce hollywoodienne ou commerciale.

Le milieu local s'est montré assez accueillant envers UBI, sans illusions, alors que la région traverse une crise et voit partir certaines de ses forces vives. Il ne s'agit pourtant pas d'un projet local, les acteurs saguenéens sont utilisés, conviés à participer à une expérimentation commerciale. Le dispositif et les choix techniques opérés ne sont pas destinés à favoriser les relations interpersonnelles, l'expressivité, la créativité de chacun. Le réseau comme le dispositif d'étude sont ici clairement pilotés par « le haut. »

Nous avons choisi, enfin, de mettre en perspective les possibilités permises ou promises par les réseaux de communication électronique et les attentes d'une société, ici, de la société du Saguenay. Nous percevons, en effet, dans la confrontation de cette expérimentation pilotée de l'extérieur et des problèmes quotidiens, une curieuse inadéquation qui nous a interpellé, comme elle interpelle certains acteurs locaux.

3. INNOVATION TECHNIQUE ET INNOVATIONS SOCIALES

> C'est un grand jour pour UBI, c'est un grand jour pour le Saguenay... Grâce à UBI les citoyens du Saguenay seront au premier rang pour participer dans la nouvelle économie de l'information. Il s'agit d'une économie émergente, dynamique et prometteuse pour l'avenir et surtout prometteuse pour nos jeunes [...] tant à Chicoutimi qu'ailleurs au Québec [...] L'arrivée d'UBI à Chicoutimi-Jonquière créera une communauté virtuelle en utilisant le téléviseur dans le confort de son salon et assurant un contenu francophone local.

Ainsi s'exprimait André Chagnon – président de Vidéotron et présenté comme le père de UBI – lors de la présentation publique du projet. C'est l'un des rares discours à mettre un peu d'intensité dans ses propos, chose rare au moment où nous nous sommes rendu sur place et où tout le monde retenait son souffle ou doutait de l'installation prochaine du réseau. Ce discours évoque les jeunes, l'avenir, le Saguenay, même s'il se réfère aussi à des valeurs plus traditionnelles : famille, foyer, confort.

Mais, pour beaucoup, le futur au Saguenay est, en l'état, compromis. Certains parlent de retard dans les mentalités, d'un manque d'adaptation, de l'insuffisance des débouchés, la région étant actuellement durement touchée par la pénurie d'emplois. La mise en perspective d'une innovation technique, cherchant sa place dans la société locale, avec les préoccupations et les débats qui l'agite, nous a paru intéressante. On voit ainsi se côtoyer un réseau de communication électronique marchand et des aspirations, des attentes sociales, un espoir. Les deux ne seront-ils pas appelés à se rencontrer ?

3.1. Une société bloquée ?
La circulation de l'information en question...

Certains universitaires du Saguenay, même si c'est un peu à mots couverts, ressentent et diagnostiquent aujourd'hui un vrai malaise dans les sociétés locales, essentiellement composées de grandes industries papetières et sidérurgiques. Nous découvrons là un autre aspect de cette région-test, qui, pour certains acteurs locaux, souffre d'un déficit, sur le plan de la communication sociale. N'est-ce pas un paradoxe, alors que UBI est justement expérimenté ici ?

La région est durement touchée par les restructurations industrielles, les grandes entreprises « rationalisent » comme on dit au Québec. C'est avant tout une crise de l'emploi, dans une région périphérique sous influence... qui a plutôt bien vécu jusque-là.

Pour certains, dont les jeunes en formation, les perspectives de travail en région sont rares, hors la grande entreprise. Il y aurait là une mue à opérer. Un spécialiste du développement local fustige cet état d'esprit :

> Certains, même si les choses évoluent lentement, ne voient le progrès qu'au travers des grosses industries [...] Ils ont quelques dizaines d'années de retard ! ! ! On se croirait bloqué à l'époque des entrepreneurs à l'époque de la colonisation ! La région est incontestablement mal en point, mais il n'y aura plus de méga-projets. Si on regarde le Bas-Saint-Laurent par exemple, tout aussi isolé que le Saguenay, sinon plus, il n'y a pas de grosses entreprises et ils s'en sortent beaucoup mieux que nous. On est ici dans la conurbation la plus affectée par le chômage !

Pour un acteur travaillant dans un média national et impliqué dans des structures de réflexion locales :

> On peut faire le constat d'une crise de développement avec l'exode des jeunes, le chômage élevé, les mutations industrielles, la grande entreprise qui est là mais qui crée moins d'emplois ; il y a une restructuration des entreprises, une rénovation des installations au profit d'une technologie plus performante, mais ça se traduit par des pertes d'emplois en bout de ligne. Donc, la stratégie principale c'est de, à tout le moins, maintenir les niveaux actuels [...] Et ça passe par la diversification industrielle, une diversification de l'économie... à réaliser.

Un géographe dresse un constat assez sombre : « La région ne réussit plus à retenir ses jeunes qui vont étudier à l'extérieur mais ne reviennent pas ; la population vieillit. Les jeunes sortent beaucoup de la région, c'est vrai, mais ç'a toujours existé. »

La situation de crise telle qu'elle est ressentie vient de la représentation qu'on se fait des milieux dirigeants ou des collectivités publiques locales, face à ces difficultés. Pour un acteur universitaire, « ici le milieu est fermé, concentré. Il règne dans cette région un mode décisionnel et de pouvoir particulier. Assez hermétique. Aussi bien au niveau de l'élite commerciale et de l'industrie multinationale que des décideurs politiques. Le pouvoir est très concentré. » Les étudiants engagés dans la filière « Études régionales » en particulier, le ressentent vivement :

> Tout est en place, au niveau de la région, pour qu'il y ait un blocage sur l'émergence de nouvelles idées. Les gens qui sont là font partout pareil. Et il arrive toujours un espèce de consensus où on réussit à s'entendre. Pour ne pas qu'il y ait trop de conflits. Les gens bloquent les choses.

Un récent travail de maîtrise a tenté de cerner les racines du mal, de comprendre ce blocage : le milieu dirigeant apparaît fermé, hermétique, sclérosé.

> Il existe une proportion d'individus dans le milieu régional qui occupent plusieurs postes dans les conseils d'administration et exécutifs [...] ils demeurent en général plus longtemps dans les organisations. [...] cette situation ne favorise pas la circulation des idées.

D'après cet étudiant, « à cause des structures, il y a une sorte de processus cumulatif qui fait que dans la région, les gens se retrouvent dans plusieurs postes, dans des secteurs pour lesquels ils n'ont pas toujours la compétence nécessaire. » Cela concerne autant les acteurs économiques que politiques, les élus par exemple : « Il y en a qui sont là depuis 10 ans, 20 ans, souvent, ce sont pas nécessairement des gens qui ont de l'instruction [...] le fait que tu sois élu est-ce que ça veut dire que tu es compétent pour aller dans 10 comités différents, qu'on parle du secteur de la santé ou des loisirs ? » Et l'auteur du travail de maîtrise de conclure que « le résultat pourrait tendre vers une certaine forme d'immobilisme et de conservatisme qui nuit à l'émergence de toutes nouvelles idées originales de développement ». Pour une spécialiste du développement local, ces blocages ou ces résistances sont courantes : « Je me retrouve à travailler pour l'Alcan, après cette étude d'impact, alors que mon but était surtout de toucher, de motiver un peu les municipalités ou la MRC. C'est raté ! Elles ne se sentent pas concernées, on observe une certaine apathie. » La place particulière de l'université doit être ici soulignée : l'université régionale, composée d'un corps professoral assez largement étranger au Saguenay, voire au Québec, a été mise au service de la grande entreprise locale. Une fonction critique, à l'exemple du modèle français, est ici hors de propos.

Nous obtenons en fait, à travers maints exemples, la confirmation d'un système de gouvernance territoriale sensiblement différent de la situation française, notamment en ce qui a trait aux systèmes d'intervention publics. On peut penser de même que les médiations sociales s'opèrent de manière différente. On constate en fait que c'est surtout le monde des affaires qui est structuré, qui possède de nombreuses corporations, des instances de régulation. Il semble exister un certain nombre de dispositifs de médiation, de rencontre, plus ou moins institutionnalisés. Les conflits sociaux lorsqu'ils apparaissent semblent très localisés. Quelques essais de sociétés de capitalrisque, associant acteurs publics et acteurs privés par le biais de financements croisés, ont été tentés.

Assez remarquable est dans ce contexte l'action de quelques individus, réunis autour de deux « figures » locales : un professeur d'université spécialiste en « éthique de société » et un journaliste de Télé-Québec. Eux font le diagnostic d'un déficit de communication, de dysfonctionnements dans le contexte actuel du Saguenay. Ils reprennent à leur compte le concept de développement durable, qui passe par une prise de conscience et une volonté locale pour faire bouger les choses, dans le sens d'un plus grand respect de l'environnement, lequel a parfois été malmené par le passé.

Ils risquent le pari d'une articulation entre réseaux de communication et lien social, réseaux électroniques et réseau de communication sociale, réseaux sociaux et société locale... Ils sont ainsi les rares à théoriser sur la question et à espérer quelque chose de concret de la part des inforoutes. Des effets structurants qui pourraient amener les acteurs locaux à repenser leur présence et leur participation au milieu local.

3.2. Nouvelles technologies et rénovation du lien social : une réflexion utopique pour un nouveau projet de société locale

Si UBI ne s'intéresse pas directement aux désirs ni aux problèmes des habitants du Saguenay, certains acteurs locaux, réunis dans l'entreprise Inforum, un forum permanent de réflexion, attendent beaucoup des TIC. Ils voudraient en sentir des effets jusque dans leur vie courante, pour remédier aux manques et aux frustrations vécues au quotidien. Cette réflexion collective qui a associé nombre de décideurs, d'universitaires – mais certains sont venus par politesse ou curiosité – n'a pas encore débouché sur des résultats concrets. Mais les promoteurs d'Inforum revendiquent eux-mêmes une dimension utopique à leur projet. Il s'agit de mieux répartir et de faire

circuler différemment l'information, notamment l'information stratégique, c'est-à-dire celle que détiennent les décideurs, importante pour la vie et le destin de la communauté. Le sort de la région et de ses habitants devrait ainsi pouvoir être décidé collectivement, en toute connaissance de cause.

> Nous ne possédons pas tous les leviers qui nous permettraient de conduire nos destinées sociales, économiques et culturelles... d'où un sentiment de frustration. Il y a un problème : c'est où trouver des lieux de débat et d'échange. Comment faire pour que les gens soient plus au courant ? Les citoyens devraient se réapproprier cela, pouvoir choisir, prendre leur destin en mains. [À cette fin,] Inforum c'est un réseau de communication collective où circule l'information stratégique. C'est une nouvelle approche [...] un congrès progressif avec toutes sortes d'ateliers, de conférences, de rencontres [...] le défi, c'est que les gens soient mieux informés de toute l'information juridique, financière, santé, gouvernementale ; le problème là-dedans, c'est qu'il y a toujours des experts. Et quand bien même les gouvernements nous donnent les outils pour se développer, c'est toute la question de la déconcentration du pouvoir ; le jargon que l'on utilise ici, c'est la régionalisation [...]

On perçoit bien dans ce discours la volonté de trouver en soi des forces pour progresser, pour bâtir, tracer un futur, dans un cadre pertinent d'action qui est la région, sans devoir compter toujours sur des entreprises étrangères, des capitaux étrangers, des centres de décision extérieurs... Les réseaux électroniques peuvent là permettre des dialogues entre milieux professionnels ou culturels, dans une fonction d'interface.

> Le danger, moi je le vois... les gens de la santé sont en train de jouer Internet, comme les gens de la culture, de tous les milieux, chacun va pouvoir être branché sur Internet dans son milieu puis lié à l'univers. Mais on aura pas de passerelles intra régionale entre les milieux. Et c'est là qu'est le défi.

La dimension régionale de la communication sociale peut-elle trouver un médium pour circuler ? C'est aussi une réaction de défense, d'identité de la communauté qui partage ses ressources, pour faire face.

> On promet toujours le paradis, mais les faits montrent que lorsque les compagnies privées prennent le terrain, les objectifs ne sont pas toujours aussi nobles que ceux que l'on nous présente. Donc, si la région ne fait pas quelque chose pour tirer les avantages de l'autoroute, on ne fera pas de développement, on va les *UBIr,* tout simplement [...] Il faut une solution qui puisse faire en sorte que la région devienne autre chose qu'une simple consommatrice de services, ou encore une région laboratoire, qui sera une porteuse passive d'une nouvelle technologie.

UBI est-il à même de relever ce défi, de proposer un réseau qui permette aussi à des individus présents à une échelle infrarégionale de communiquer entre eux et de débattre ? On est bien loin des objectifs affichés par l'entreprise ! Après certaines réticences, les promoteurs d'Inforum ont fait un appel du pied au consortium, et ils tracent aujourd'hui les contours de ce que pourraient être ces forums publics, auxquels tout le monde pourrait participer au moyen de son téléviseur branché sur UBI...

> Moi, je vois ceci, idéalement : une fois par mois Inforum tient des forums dans toute la région. C'est diffusé en direct grâce aux ententes avec les câblodistributeurs de la région, on le fait dans un gros centre commercial. C'est en liaison avec d'autres milieux où se tiennent d'autres forums, en liaison sur le câble. En même temps, les gens peuvent instantanément suivre les débats à travers UBI, poser des questions, avoir des réactions, et là il y a une interactivité. On constate alors que les gens de tel milieu pensent autrement que tel autre, l'intérêt c'est d'abord l'instantanéité qui serait un objectif très intéressant.

Une agora électronique qui n'est pour l'instant qu'un souhait, les promoteurs d'Inforum se heurtant malgré leur bonne volonté et un début de reconnaissance par les instances économiques régionales, à une certaine apathie. Du moins suscitent-ils l'amorce de réflexions et permettent-ils à la région de s'exprimer, de porter un regard lucide sur sa situation, notamment au regard des expérimentations étrangères. Ces remarques, associées à celles du sociologue précédemment cité, relativisent l'image du progrès technique permettant miraculeusement le choix, la commande et le paiement d'un poulet rôti, dans le confort de son foyer. Elles sont toutefois relativement marginales lorsqu'on étudie le dispositif en place.

Que pouvons-nous conclure d'une telle expérience ? Si l'on suit nos interlocuteurs, il existe incontestablement entre la France et le Québec d'importantes différences dans les représentations de l'espace et, en particulier, de la « périphérie » ou de la « région » ; dans la formation et l'expression du sentiment identitaire ; dans les formes d'intervention publiques vers les régions périphériques ; dans les politiques sectorielles et l'aide à l'innovation ; dans l'appareil de gestion territorial... Les collectivités publiques, en particulier, sont sûrement beaucoup plus présentes en France où elle assument un rôle de leadership ou de partenariat autour de plans d'équipements impliquant les nouvelles technologies. La municipalité, maire en tête anime et demande, le département soutient, la région apporte une aide logistique, l'État cofinance : voilà un cas de figure (parfois coûteux !) inconnu au Québec, impensable sur le plan des représentations et de la légitimité.

UBI est un consortium, une réunion d'entreprises québécoises, plus ou moins engagées, sous l'œil bienveillant de l'État, dans des luttes à enjeux internationaux. L'idée audacieuse est de développer une technologie propre utilisant le téléviseur familial, permettant une interactivité mais que l'on trouve en général, dans ce cas, fort limitée... Le tout aboutit à un projet perçu comme essentiellement commercial, au grand dam de certains acteurs locaux. Le problème est qu'ici la zone de test est un territoire, une zone en crise, en recherche de cohérence et ayant besoin de mobiliser des forces intérieures ou de se raccrocher à une opportunité, à un grand dessein, à un nouvel entrepreneur... Ce n'est pas une zone neutre. Dès lors, que peut lui apporter un projet de ce type ? Laisse-t-on la possibilité à la région de s'y reconnaître, de s'y impliquer ?

Certes, le statut de communauté baromètre l'aide dans sa fierté, sa typicité, son sentiment identitaire, mais on en voit clairement les limites : un certain malaise qui se fait jour, la dénonciation de cette condition de zone vivier, dont on se sert puis que l'on abandonne. Ce n'est apparemment pas ce type de projet ascendant, maîtrisé de l'extérieur qui peut lui redonner confiance et relancer l'économie locale, d'après ce qu'en disent des observateurs locaux qui ont pris position. Pis encore, en testant là leurs produits, les firmes utilisent cette paix sociale, ce consensus ambiant, cette torpeur, cette apathie. Elle sert l'expérimentation. La fierté locale sur ces bases est peut-être, dès lors, un leurre, un pis-aller.

L'État néolibéral, qui n'est pas directement maître d'œuvre dans UBI, ne peut guère plus infléchir le projet qu'il ne l'a fait en aidant des contenus, des acteurs publics. Il souhaite pourtant stimuler les milieux régionaux et traiter avec eux en partenaire, comme il souhaite d'un autre côté être présent en tant qu'État francophone dans la bataille mondiale de la communication : peut-on faire en sorte que les deux ambitions se rencontrent ?

Commentaires sur le démarrage de l'expérience UBI

Au moment d'écrire ces lignes, les journaux annoncent la fin de l'expérience UBI[1]. Le moins qu'on puisse dire est que l'aventure ne s'est pas déroulée aussi bien que ses promoteurs l'avait espérée. À la fin de l'été 1997, quelques mois après le début de la distribution de l'équipement, à peine la moitié des 30 000 unités mises à la disposition des foyers du Saguenay avaient été réclamées par des usagers potentiels. L'équipe d'employés de Chicoutimi avait été considérablement réduite et la présidente du consortium UBI s'était trouvée de nouvelles responsabilités dans une autre entreprise. En décembre 1997, des partenaires importants annonçaient leur retrait de l'expérience. Le Groupe Vidéotron prétend que le projet peut encore rebondir ou être réorienté. Mais il a connu un départ difficile et on peut légitimement s'interroger sur son avenir.

Pourtant, le projet présentait quelques éléments susceptibles de favoriser son succès. Le Groupe Vidéotron avait créé un consortium d'entreprises trouvant un intérêt direct au développement du réseau : Hydro-Québec, Postes Canada, la Banque Nationale, Loto Québec et le groupe de presse Hearst Corporation. L'idée de distribuer gratuitement les appareils, dont les coûts sont assumés par les partenaires du consortium, avait fait ses preuves dans la mise en place du Minitel. Et l'arrimage du projet sur des utilisations bien établies du petit écran, celles de la télévision conventionnelle et des chaînes spécialisées, assurait à la fois d'un financement et d'une base solide permettant d'attendre que se développent de nouveaux usages. Que s'est-il donc passé pour que l'expérience connaisse un démarrage si laborieux et l'échec au bout de quelques mois ?

Certains commentateurs ont incriminé la technologie utilisée, déjà largement dépassée par le développement de réseaux comme Internet et les applications multimédias. C'est un fait. Les standards techniques d'UBI, partiellement numérisés, ne sont pas à la fine pointe de l'innovation. Mais l'explication, largement répandue dans

1. J.-P. Décarie, « La mort d'UBI », *Le Journal de Montréal,* 13 décembre 1997.

les milieux technophiles, me semble insuffisante et passe même à côté de l'essentiel. L'histoire révèle que ce ne sont pas toujours les solutions techniques les plus pointues qui sortent gagnantes dans les applications grand public. Qu'on se souvienne seulement de la norme vidéotex canadienne Télidon, techniquement supérieure à celle du Minitel, mais qui a dû être rangée dans le classeur des prototypes ingénieux oubliés.

Le texte de Bernard Corminbœuf, résultat de l'observation d'un chercheur extérieur perspicace, met le doigt sur quelques facteurs qui peuvent davantage expliquer le « lent démarrage » d'UBI, aux premiers rangs desquels il faut relever le peu d'enracinement local des porteurs du projet, le peu d'implication des pouvoirs publics (municipaux, régionaux, provinciaux ou fédéraux), le tout résultant en l'absence d'une structure de partenariat dynamique. Le siège social de toutes les compagnies impliquées dans le projet UBI se situe à l'extérieur de la région du Saguenay. Aucune entreprise locale d'importance ne s'y est investie. Les autorités de la ville de Chicoutimi comme celles de la région ne se sont guère senties concernées. Et les gens du Saguenay, tout fiers qu'ils étaient de « représenter » le Québec, savaient bien qu'ils n'étaient que des cobayes, que la ville de Chicoutimi n'était que le lieu d'expérimentation d'un système destiné à toute la province, et même à l'étranger.

J'ajouterai une autre raison, que n'a pu observer Bernard Corminbœuf, étant donné que l'expérience en était encore dans une phase préparatoire lors de son séjour au Québec. Elle touche aux services *offerts* et aux utilisations potentielles. Les premiers commentaires recueillis auprès des utilisateurs laissaient entendre qu'ils ne voyaient pas l'utilité de ces nouveaux appareils plutôt encombrants. Certains avaient d'ailleurs tôt fait de les ranger dans le placard, d'où il sera sans doute difficile de les ressortir.

Il faut bien reconnaître que l'offre de services était fort pauvre sur UBI. On y retrouvait surtout des publicités commerciales – et encore a-t-il fallu casser les prix pour attirer un certain nombre d'entreprises. On y rencontrait aussi quelques jeux simples, dont les jeunes, habitués à des produits beaucoup plus perfectionnés, se sont vite lassés. Quelques informations à caractère public. Mais, durant les quelques mois qu'aura duré l'expérience, on n'aura pu y trouver les programmes éducatifs promis par les institutions regroupées dans le projet STEFI et les autres services utilitaires mis de l'avant dans les annonces promotionnelles. La plupart des fonctions du système, en fait, sont restés à l'état de développement.

Le caractère commercial du système, incarné dans l'idée du centre d'achat à domicile, y a été trop exclusivement affiché. Mais surtout, on a vite constaté l'absence de ce que les Américains appellent une « *killer application* », un service porteur, comme ce fut le cas de l'annuaire téléphonique et des messageries pour le Minitel ou du tableur et du traitement de texte pour les micro-ordinateurs. Tant que les usagers ne voient pas clairement ce que leur apporte de plus un nouveau système, on ne peut guère s'attendre à ce qu'ils l'utilisent beaucoup.

On pourrait aussi invoquer le manque de flair des responsables d'UBI, dans leur conception du projet, concernant le développement fulgurant qu'a connu l'Internet au cours des dernières années. Ils ne l'ont pas vu venir et n'ont réalisé que bien tard qu'ils devaient absolument l'intégrer dans leur offre de services. Les foyers équipés d'un micro-ordinateur et qui sont branchés sur le réseau des réseaux n'ont pu manquer de faire la comparaison et de constater la pauvreté de l'un par rapport à l'abondance de l'autre.

Tout cela amène à se poser des questions sur la faisabilité de la convergence, ou plutôt sur les conditions de sa réalisation et les formes qu'elle peut prendre. On pense généralement un peu trop rapidement que la possibilité de transmettre sur les mêmes supports tous types de signaux (sons, images, données) conduira immanquablement les usagers à utiliser le même appareil pour remplir toutes les fonctions de la communication et satisfaire tous leurs besoins. En fait, la convergence réalisée sur les réseaux n'entraîne pas nécessairement la convergence des usages. L'idée de l'intégration des services à partir du petit écran n'est pas neuve. On l'évoquait déjà dans les années 1970. Peut-être faudra-t-il réaliser que l'appareil de télévision est trop étroitement lié, dans l'esprit des usagers, au divertissement et à l'information d'actualité, pour qu'il puisse servir à autre chose. Seuls les jeux vidéos ont pu être ajoutés avec un certain succès à cette offre classique ; ils se retrouvent d'ailleurs également sur les micro-ordinateur. Peut-être que les usagers tiennent beaucoup plus qu'on ne le pense à établir une distinction nette, et à la matérialiser dans l'utilisation d'appareils différents, entre leurs activités professionnelles, leurs activités de loisir et les nécessités pratiques de la vie quotidienne. Peut-être y a-t-il là un irréductible dont devront davantage tenir compte les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services. Mais peut-être aussi est-il encore bien tôt pour tirer des conclusions sur des usages qui mettent longtemps avant de s'établir.

Le peu de concertation entre les pouvoirs publics, le milieu associatif, les entreprises commerciales et le groupe privé responsable

de l'implantation du système suscite une autre interrogation. Le modèle choisi par les autorités canadiennes, à l'exemple de ce qui se passe aux États-Unis, qui privilégie le secteur privé comme responsable de la construction des nouveaux réseaux de communication, est-il le plus approprié ? Le style de partenariat qui en découle, où les pouvoirs publics ne jouent qu'un rôle complémentaire et marginal par rapport aux maîtres d'œuvre du secteur privé, peut-il aboutir rapidement à la constitution d'une offre substantielle et diversifiée de services pouvant entraîner l'adhésion d'une masse critique d'usagers, dans un secteur technologique où les usages ne sont pas encore évidents ? L'exemple français, où les divers pouvoirs locaux sont davantage impliqués, pourrait fournir matière à réflexion. Les structures sociales et politiques françaises et canadiennes sont trop différentes pour qu'on songe à en transplanter le modèle, d'autant plus que le développement de l'Internet accuse un certain retard en France par rapport à l'Amérique du Nord. Mais le type de concertation entre le secteur public et le secteur privé qui se développe dans les collectivités locales françaises est riche d'enseignements à plus d'un titre, lesquels pourraient compléter le pragmatisme et l'esprit d'initiative des Québécois, tant célébrés ces derniers temps d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique. Ce mode de concertation a pour le moins l'avantage de provoquer une synergie dynamique des forces sociales autour des projets et de favoriser la prise en charge d'intérêts autres que purement commerciaux.

On nous opposera l'exemple de l'Internet, le réseau des réseaux, qui fonctionne actuellement sur une base commerciale sans organisation centralisée. Ce serait ignorer l'histoire de l'Internet qui n'a pas été créé par le marché ni à partir d'utilisations commerciales. Peut-être faut-il revoir la confiance aveugle qu'on place aujourd'hui dans le fonctionnement du marché si l'on veut doter rapidement le pays d'une infrastructure de communication des plus modernes.

Chapitre 11

Médiacastres

Un projet social à Médiacastres

Les villes moyennes françaises ont eu la possibilité, au cours des trois dernières décennies, d'expérimenter les TIC sur leur territoire, soit par les plans étatiques de rattrapage (Plan Calcul : 1960-1970), les contrats partenaires-collectivité (Plan Télématique, Plan Câble : 1970-1980), la constitution de groupes d'acteurs politico-administratifs (société mixte : 1980-1990). Malgré l'échec de nombreux plans et programmes, l'importance des TIC pour le développement local n'est pas remise en doute.

Les villes moyennes misent beaucoup sur les TIC pour développer leur économie en accord avec les valeurs de leur société propre. Les décideurs locaux, ayant eu du succès avec leur infrastructure de base, tentent de nouvelles expériences. Les populations des milieux défavorisés n'ont guère été considérées, jusqu'à présent, en tant qu'usagers des TIC, en particulier de l'Internet, jugé trop complexe d'utilisation et économiquement inabordable. Cet outil s'est peu enraciné dans les quartiers défavorisés. Il semble surprenant d'établir une relation entre les TIC et les populations marginalisées.

En effet, pourquoi donc s'intéresser aux usages Internet chez des populations qui n'en manifestent ni l'intérêt, ni le besoin. Seraitce un souci de légitimité, ravivé par les écarts de plus en plus grands entre les différents groupes sociaux ? Serait-ce un souci de diminuer l'exclusion accrue de ces populations ? Les élus et les institutions

sociales, voyant leur impuissance à intégrer ces populations dans le courant du développement, cherchent-elles des mesures inédites dans un but philanthropique ou économique ? Veulent-elles pallier le manque d'intérêt des entreprises en la matière ? Veulent-elles porter un regard neuf sur des populations qui sont peu considérées en relation avec les TIC ? Nous avons tenté d'en savoir davantage sur la situation prévalant en ce domaine, en examinant un projet formulé pour la ville de Castres. Nous avons interrogé les acteurs impliqués dans l'insertion des publics en difficulté et les responsables de l'essor des nouvelles technologies dans le but de mieux saisir les implications de l'implantation d'un tel projet en milieu local.

Dès 1991-1992, l'Observatoire des télécommunications dans la ville (OTV), créé par France Télécom, examinait la situation des quartiers défavorisés. Le projet visait à quantifier et à décrire l'utilisation des télécommunications dans les quartiers français les plus en difficulté. Les taux d'équipement s'y sont révélés moindres que la moyenne nationale autant pour les téléphones, les cabines téléphoniques que les Minitels et on a pu déterminer que l'écart croissait avec le degré de sophistication de l'équipement (Bakis, 1995, p. 469). Mais l'usage de la cabine téléphonique en lieu public se rapprochait de la moyenne nationale. L'enquête a démontré que les populations des quartiers étudiés maîtrisaient leur consommation à l'aide des télécartes et qu'ils appréciaient le privé de la communication. Elle a aussi révélé l'image hétérogène, la grande variation d'équipements entre les sous-quartiers et l'absence de demandes issues du milieu, malgré la présence d'organismes gouvernementaux et d'entreprises de Télécom, localisés dans les quartiers (Bakis, 1995). Les besoins non exprimés des populations investiguées sont ainsi mis en évidence. Les autorités de Castres s'intéressent à ce problème. En partenariat avec France Télécom, Médiacastres explore la possibilité de desservir les populations marginalisées. L'étude, présentée ici, concerne donc un projet à l'état d'embryon, France Télécom et Médiacastres ayant décidé d'explorer l'implantation de services technologiques dans les milieux défavorisés de Castres. Nous examinerons le territoire recevant le projet, les acteurs locaux en présence et leur implication dans ce projet de TIC.

1. LA VILLE DE CASTRES ET LES TIC

1.1. Le terrain d'étude

La région de Castres-Mazamet, deuxième pôle industriel de la région Midi-Pyrénées, demeure encore aujourd'hui, par ses dimensions et sa production, la première commune agricole du Tarn. L'aire du bassin

d'emploi couvre près de la moitié sud du département. Jusqu'en 1960, le secteur du textile dominait l'économie. Son histoire est faite d'une succession de crises, d'expansions et de processus d'adaptation continuels tant au regard des capitaux, de l'adoption de nouvelles techniques, de l'organisation de la production, de la recherche d'approvisionnement et de marchés nouveaux ou de produits différents (jalabert, 1985, p. 49).

Depuis 20 ans, d'autres secteurs se développent : le secteur de la machine-outil et de la robotique et l'industrie pharmaceutique et cosmétique, les plus importants employeurs de la région. Le Sidobre livre toujours son granit à plus de 240 sociétés exploitantes. Vers la fin des années 1960, le secteur tertiaire surpasse le secteur industriel comme pourvoyeur d'emploi. L'appareil économique de Castres se modernise, les entreprises se technicisent et entraînent une stagnation des emplois dans le textile.

Malgré l'arrivée de nouvelles entreprises et la tertiarisation de l'économie castraise, une forte demande d'emploi subsiste en permanence. La montée du chômage s'explique par le ralentissement de la construction, le peu d'embauche dans le secteur textile, la disparition des entreprises moins performantes et l'augmentation de la population. En 1997, le nombre de demandeurs d'emploi dépasse 5 000 et près de la moitié ont moins de 25 ans. Le problème du chômage étant très important, les autorités de la ville s'y intéressent et croient que les TIC peuvent aider à améliorer la situation.

1.2. Les origines de Médiacastres et les ressources du centre

Castres est considérée comme une des villes pionnières du télex et de la télé-information. Il n'est donc pas surprenant d'y voir un centre multimédia. Issu du programme étatique Villes-Franches 2000, Médiacastres réunit deux partenaires initiaux, la Ville de Castres et la Chambre de commerce et d'industrie auxquels se sont ajoutés le Conseil régional Midi-Pyrénées et les Conseils généraux du Tarn et du district Castres-Mazamet. Les membres élus du conseil d'administration sont issus des formations partenariales.

Le centre multimédia, conçu par l'IDATE (Institut de l'audio visuel et des télécommunications de l'Europe) et adopté par la DATAR dans le cadre de ses programmes de diffusion des TIC, visait une dynamisation des sociétés rurales. « L'innovation sociale », jugée nécessaire, réclamait une implication des acteurs sociopolitiques locaux. La politique initiale, animée d'une logique de distribution sur le territoire, s'est muée en une logique d'efficacité économique

desservant les villes moyennes selon les besoins (Eveno, 1991, p. 313). Médiacastres, maillon central du système de télécommunication local, étend son influence dans le district de Castres-Mazamet et dans la région sud-tarnaise environnante. L'Internet connecte ce réseau à d'autres, à tous les plans, du régional à l'européen.

Le centre offre ses services d'Internet, de visioconférence, de cédéroms, de bases de données, de logiciels de télé-enseignement à la population, aux institutions et aux entreprises. Les équipements installés assurent aux usagers des possibilités de télé-échange, de visioconférence, de téléveille, de télétravail, de téléformation et de téléconsultation. Médiacastres a su demeurer actif alors que d'autres centres de la région Midi-Pyrénées ne sont plus en opération. À l'exemple de l'industrie régionale qui a toujours su se recycler, il s'adapte aux changements rapides en diversifiant ses ressources, ses actions et en multipliant les partenariats à toutes les échelles géographiques.

1.3. Les partenariats construits

Tout récemment, le télémédiacentre a conclu un partenariat avec le département du service et réseaux de communication de l'IUT (SéRé-Com), décentralisé à Castres. Le partenariat implique un soutien en ressources matérielles, un échange de ressources humaines entre les partenaires pour la formation de techniciens polyvalents, habiles à manipuler les TIC. Le centre s'engage aussi dans des programmes de formation à distance.

Grâce à son association au réseau Pyramide, un réseau de télé-enseignement régional, le site offre plus de 1 000 heures de formation, procurées par des organismes nationaux, régionaux et locaux. Ces formations aident à requalifier les salariés et les demandeurs d'emplois. Médiacastres participe aussi au Club national des réseaux de villes, s'associe à des projets européens pour créer des téléservices *(Agora),* diversifier la téléformation *(Tierras),* faciliter l'adaptation des entreprises régionales et de la main-d'œuvre aux TIC, accroître la compétitivité et prévenir le chômage (ADAPT : *J100-regiones, Anténor, Anthémis.).* Le centre de diffusion est reconnu comme un pôle de compétences, capable d'élaborer des contenus de qualité pour les actions en cours visant à redynamiser le Tarn.

Cette redynamisation du Sud tarnais passe par le développement économique, le maintien des entreprises déjà existantes, la création de nouvelles PME et PMI qui devraient engendrer de nouveaux emplois sur le territoire. Médiacastres est associé à l'élaboration du

Causse-espace d'entreprise, un site d'activité, doublé d'un téléport, pourvu d'une plate-forme équipée d'un réseau de fibres à haut débit. Médiacastres se promet d'être le nœud inforoutier de l'agglomération dès l'an 2000. Tous ces projets sont en accord avec les missions dévolues à Médiacastres par son conseil d'administration. Les méthodes employées pour réaliser les projets sont propres aux responsables opérant le centre.

1.4. Les missions et la méthode de Médiacastres

Le centre multimédia veille à la mise en œuvre d'équipements technologiques et d'infrastructures innovantes. Outre la gestion, Médiacastres a la tâche d'informer, de sensibiliser les populations, les institutions et les entreprises aux nouvelles technologies en adoptant une stratégie d'anticipation et en appuyant le développement local. (Médiacastres, *Rapport d'activité,* 1997)

Les compétences techniques essentielles doivent nécessairement s'accompagner d'une capacité à réunir les acteurs locaux autour d'un projet commun le faisant évoluer vers un nouveau contexte. Seule cette méthode décloisonne les groupes et favorise le travail en réseaux. Malgré sa redevabilité à un conseil d'administration, l'organisation de Médiacastres demeure souple et flexible, assurant à ses acteurs une large possibilité d'action et l'adoption de méthodes personnelles à ses exécutants.

Les responsables du centre ont la tâche première de « mettre les énergies ensemble ». Ils se doivent donc de réunir les intéressés à un projet, de les informer, de leur offrir un accompagnement. Les organisations invitées devront échanger et s'entendre sur une marche à suivre, formuler et élaborer elles-mêmes leurs projets en bénéficiant du soutien et des équipements de Médiacastres. Cette méthode permet de réaliser un projet issu d'un débat, de concessions de part et d'autre et de décisions collectives plutôt qu'un idéal planifié, loin des aspirations des acteurs locaux. Médiacastres et ses dirigeants préferent cette approche favorisant l'appropriation collective des nouvelles technologies par les organismes, les institutions et les entreprises ancrées sur le territoire. Les organismes acceptent et s'empressent de pratiquer les nouveaux usages. Selon M. Thierry Bardy, coordonnateur de Médiacastres, si on attend la perfection pour agir « on ne fera jamais rien ». Pragmatique, il accorde la priorité à l'action. Une phrase de Saint-Exupéry, citée au début du rapport d'activité de Médiacastres, caractérise bien sa pensée : « Dans la vie il n'y a pas de solutions, il y a des forces en marche. Il faut les créer et les solutions suivent. »

Une fois l'idée d'un nouveau projet acceptée, si l'opportunité se présente, on expérimente ce projet. L'amélioration du concept et les correctifs sont apportés en cours de réalisation et de pratique. La méthode privilégie l'action immédiate au risque d'erreurs, considérées comme possibles et acceptables. On espère que les projets soutenus se développeront au point de continuer à exister et progresser sans le support de Médiacastres. À Médiacastres, les intervenants sont des facilitateurs de projets et des accompagnateurs des innovations technologiques.

Fidèles à leurs objectifs de saisir les occasions, les autorités du centre s'engagent dans un projet de mettre les TIC à la disposition des populations marginalisées. Médiacastres et France Télécom s'unissent pour les desservir. Médiacastres examine les possibilités de réalisation du projet en cherchant à l'axer sur la recherche d'emploi, la formation et une socialisation à travers des cybercentres alors que France Télécom préférerait installer des bornes publiques assorties de téléphones, déjà expérimentées et jugées plus pertinentes. Les contenus et les programmes sont à élaborer. Les milieux associatifs de la région œuvrent déjà à la réinsertion. Les autorités locales, quant à elles, ont déjà élaboré de nombreux projets visant à réduire le chômage.

2. LES ACTIONS D'INSERTION DANS LE BASSIN DE CASTRES-MAZAMET

Le **Comité de bassin** prend d'abord l'initiative d'un plan local d'insertion économique qui accompagnera 300 personnes, sur cinq ans, vers un véritable emploi *(Lettre du District,* 1997, n° 3). Le projet produit déjà des chantiers d'insertion intercommunaux permettant l'apprentissage du travail en équipe. On insère aussi les jeunes chômeurs en entreprise par le groupement d'employeurs, des associations intermédiaires et des entreprises d'insertion. On sensibilise les entreprises de l'agglomération à l'insertion professionnelle et à la formation de jeunes chômeurs faiblement qualifiés. En 1986, Castres ouvre le Centre de bilans des expériences personnelles et professionnelles permettant aux salariés et aux employeurs de mieux se positionner par rapport au marché du travail. Le Comité de bassin, aidé de l'Etat et des collectivités locales, impulse la création de la Mission locale pour l'emploi des jeunes en *1989.* Tout cela ne suffit pas à enrayer le chômage qui demeure toujours très élevé dans la région. Les organismes d'insertion œuvrent dans le même sens.

Le **Conseil général** est chargé de l'insertion professionnelle auprès des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI). Les

érémistes se situent dans toutes les tranches d'âge. Ce sont des chômeurs spécifiques qui doivent s'adapter et acquérir de nouvelles compétences afin de réintégrer le marché du travail, depuis le recul des emplois dans le secteur textile, des jeunes minimalement éduqués et des femmes en situation précaire. Par diverses stratégies, l'organisme fait émerger de nouvelles formes professionnelles. Les succès sont cependant maigres et s'étalent sur un temps long. L'organisme suit en permanence 800 personnes sur un total de 5 000 personnes dans le besoin représentant 3 800 familles. On réussit à obtenir 15 % de reprises professionnelles valables.

À la **Mission locale** on s'attaque à l'insertion des jeunes chômeurs de moins de 26 ans par un dispositif complet d'accueil et d'orientation des jeunes. Le manque d'emploi dans le bassin alourdit la tâche d'informateur, d'orienteur et d'accompagnateur des responsables de la réinsertion. Les jeunes y ont un soutien très apprécié adapté à leurs besoins. Ces derniers sont obligatoirement référés à d'autres instances lorsque des emplois ne sont pas disponibles au niveau local. C'est alors l'ANPE qui prend la relève.

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) de Castres reçoit tous les types de publics à la recherche d'un emploi. Les services s'adressent autant aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises. L'aide apportée comprend une gamme de services et de mesures, des supports techniques et des ressources générales incluant des programmes de formation (l'ANPE, 1997). Malgré le fait que tous les demandeurs ne se prévalent pas des services, les employés de l'ANPE sont débordés. Les possibilités d'alléger leur tâche sont donc prisées. Les personnes handicapées ont un organisme qui s'occupe de leurs cas particuliers.

Les handicapés bénéficient de **l'Équipe de préparation de suite au replacement,** une association implantée dans chaque département français et représentée à Castres par l'AIPTH. Ces organismes profitent des taxes aux entreprises récupérées par une association nationale de gestion. Les individus suivis ont des besoins variables : soit d'un emploi qui tient compte de leur handicap ou d'une réorganisation de leur mode de vie après une rupture professionnelle, soit d'une reconversion ou d'une formation supplémentaire. La tâche principale de l'AIPTH est de monter des dossiers pour l'ANPE.

Ces personnes en difficulté sont souvent suivies par plusieurs organismes : Mission locale, RMI, ANPE, AIPTH, organismes sociaux de logement et de santé. Tous les organismes se partagent donc la tâche en tentant de ne pas doubler les actions. L'Internet et

les bases de données personnalisées sont très peu utilisés par les demandeurs d'emploi et par les responsables de la réinsertion.

Les interrogés affirment utiliser beaucoup plus le téléphone et les contacts personnels avec les représentants d'autres organismes, les entreprises et les demandeurs d'emploi. Les réunions périodiques avec d'autres branches d'organismes et les PME complètent les communications. Le Minitel est utilisé par les accompagnateurs mais demeure inutilisé par les bénéficiaires de services, sans moyens financiers et sans connaissance suffisante de l'outil médiatique.

Dans un tel contexte, est-il possible d'attribuer une nouvelle fonction aux TIC ? Les TIC peuvent-elles renforcer les dispositifs déjà existants ? Peuvent-elles améliorer les contacts entre les différentes instances en présence ? Peuvent-elles faciliter la tâche des accompagnateurs ? L'outil peut-il améliorer le système d'action et favoriser l'insertion des publics visés ? Autant de questions, posées aux personnes intéressées par la réinsertion, qui ont suscité des réponses diversifiées et parfois paradoxales. Les acteurs locaux de la réinsertion par le travail ont manifesté des besoins concernant leur travail, les personnes à leur charge et les entreprises.

3. LA VISION DES ACTEURS DE L'INSERTION

3.1. Entre mythe et réalité

Certains intervenants attribuent parfois des capacités quasi illimitées aux TIC. D'autres craignent d'être envahis par ces technologies, trop complexes d'utilisation et non maîtrisables. Entre mythe mobilisateur et mythe destructeur, quelques-uns adoptent des attitudes plus mesurées, reconnaissant vertus et tares aux outils technologiques. On reconnaît la capacité des TIC à stocker l'information, à faciliter la consultation de l'information, à sauver du temps et des déplacements. À l'opposé, on considère les TIC comme une menace pour l'emploi. Les populations non formées trouvent difficilement de l'emploi dans un univers de plus en plus technicisé. Certains y voient même une menace pour leur tâche personnelle remplacée éventuellement par des ordinateurs !

Les possibilités et les limites des nouvelles technologies sont encore très peu connues dans le milieu de l'insertion. L'implantation des TIC suscite donc de nombreuses interrogations, dépendantes des représentations diverses et même opposées que s'en font les acteurs de l'insertion. De plus, l'outil lui-même comporte des ambivalences. Il peut, à la fois, créer de nouveaux emplois et en éliminer d'autres, faciliter certaines tâches et en compliquer d'autres, suivant les systèmes

utilisés et les habiletés des utilisateurs. Les TIC peuvent être utiles uniquement si elles répondent à des besoins identifiés, s'intègrent dans le processus et complètent le dispositif d'insertion déjà existant. Les interviewés ont relevé certains besoins qui assureraient une nouvelle fonction aux TIC.

3.2. Les besoins exprimés par les responsables des organismes d'insertion

Les besoins exprimés concernent autant les responsables eux-mêmes que les publics visés. Les deux usages préconisés sont difficiles à distinguer tant ils sont interreliés. En effet, une technicisation des tâches des accompagnateurs peut avoir un effet marqué sur les services offerts au public marginalisé. De même, une utilisation judicieuse des TIC par ce même public risque de modifier éventuellement la dynamique entre des groupes en constante interaction.

Le personnel voué à la réinsertion manifeste avant tout un besoin d'information accrue. Les TIC représentent cet outil capable d'améliorer le type, la forme, la quantité et la qualité des informations reçues. On désire à la fois un accès plus large, une quantité plus grande d'information, des relais plus rapides entre organismes et une meilleure classification afin d'en faciliter la consultation et de mieux coller à la réalité vécue.

On insiste sur des informations précises et détaillées de descriptions et d'occupation de postes, susceptibles de faciliter les recherches et les décisions d'affectation, une mise à jour continuelle des données, réglant le problème des changements hebdomadaires et semestriels des disponibilités d'emploi. Il s'agit donc d'une réorganisation des banques de données existantes assorties de compléments et rendues disponibles à tous les intervenants. Les organismes gravitent présentement entre deux systèmes, Minitel et Internet. Le gouvernement offre aux organismes la possibilité de se relier à leur nouveau système, mais ces derniers manquent de moyens pour s'y brancher. Le projet proposé est perçu comme un salut aux problèmes financiers et un nouveau moyen de recueillir l'information pertinente. Ces besoins exprimés s'inscrivent dans une logique informative et une logique de communication entre les différents spécialistes de la réinsertion. On revendique donc une information accrue, plus pertinente et ordonnée tout en considérant qu'elle sera bénéfique aux publics à insérer dans la société castraise. Mais a-t-on bien compris les possibilités des TIC ? Voit-on la différence entre informatisation et nouvelles technologies ? Le personnel interrogé a aussi reconnu d'autres fonctions pour ces technologies, servant directement, cette

fois, les groupes de demandeurs de services : les entreprises et les populations marginalisées.

3.3. Les besoins des populations marginalisées

Les relais administratifs sont tout aussi importants pour les populations marginalisées. Les usagers en difficulté ont très souvent besoin de contacter plusieurs organismes et association d'aide aux démunis exigeant l'anonymat. Certains intervenants proposent la constitution d'un annuaire électronique, constamment mis à jour, listant les coordonnées des divers spécialistes et organismes de soutien aux démunis et aux sans-emploi, allant des organismes étatiques aux organismes locaux. Munis d'une information fiable, les demandeurs d'emplois les plus autonomes s'organiseraient seuls, laissant aux conseillers plus de temps pour s'occuper des besoins devant être réglés individuellement.

On voit une difficulté à élaborer des contenus éducatifs appropriés compte tenu des formations variées exigées par les employeurs. De plus, Médiacastres remplit déjà cette fonction. Cependant, on préconise l'apprentissage de la rédaction d'un curriculum vitae ou l'élaboration d'un livret de compétence (expériences professionnelles rehaussées des compétences pratiques et des polyvalences des individus) sur ordinateur. On propose également de créer des questionnaires, remplis par les demandeurs, préalablement à l'entrevue avec le conseiller : une idée interactive susceptible de faciliter la phase d'accueil d'un individu demandeur.

Bien qu'ils aient des conceptions diverses de l'implantation des TIC dans leur milieu, les intervenants sont unanimes sur un point : les futurs usagers, peu ou pas familiers avec les TIC, nécessiteront une formation. Ils sont moins unis dans la formulation de la tâche et des qualités des formateurs éventuels.

Pour certains, un formateur très compétent suffirait. D'autres préféreraient une personne sensibilisée aux problèmes des sans emploi et des démunis, capable d'accueillir et de soutenir les nouveaux usagers dans leurs recherches et tout au long de leurs démarches. D'autres encore insistent sur des qualités humaines telle la patience et l'aptitude à l'écoute, nécessaires à l'apprentissage des plus dépourvus. On recherche donc un formateur qui soit, à la fois, un bon manipulateur de l'outil, capable d'expliquer clairement et possédant une forte dimension humaine. La dimension humaine surpassait en valeur la dimension expertise. Un interlocuteur a même suggéré de former un groupe de chômeurs qui deviendraient à leur

tour formateurs des individus ou des groupes en difficulté. Cela rejoint une expérience en cours à Strasbourg où l'on a formé, avec succès, des jeunes chômeurs des quartiers défavorisés dans le but d'animer des cybercentres. Les employeurs ont également un grand besoin de connaître les effectifs disponibles, aptes à intégrer leurs entreprises.

3.4. Les besoins des entreprises

L'ANPE procure de nombreux services aux entreprises et connaît les besoins des employeurs. Des listes d'effectifs plus complètes, une banque de CV, incluant les qualités professionnelles et personnelles des candidats, les aideraient à faire leurs choix. Les TIC seraient en mesure, selon certains conseillers, d'affiner les contacts entre citoyens, élus et milieux économiques. On voit là une possibilité d'échange d'information comportant un certain degré d'interactivité entre les différentes instances appelées à mieux communiquer entre elles.

Les entreprises ont également besoin de mieux connaître tous les enchevêtrements juridiques, les différentes mesures qui cloisonnent les publics demandeurs, et, finalement, les démarches administratives à entreprendre, relatives à l'engagement d'un employé. Les conseillers affirment tous que les mesures sont trop complexes et qu'il serait plus avantageux d'alléger les charges dans tous les cas afin de simplifier la consultation des textes de loi. Faute d'allégement des lois, les multiples démarches requises auraient au moins l'avantage d'être clarifiées par des informations bien classifiées et modifiables au rythme des modifications légales. Mais comment divulguer ces informations ? Quel type de site serait en mesure de véhiculer ces contenus ? On favorise tantôt la cyberborne, tantôt le cybercentre.

3.5. Cyberborne ou cybercentre ?

Une cyberborne située dans un endroit propice s'envisage mieux pour les contacts personnels avec les organismes et facilite l'anonymat dont certains prestataires ont besoin. Un annuaire de compétences, accompagné d'un téléphone, permettrait de communiquer avec les instances requises en minimisant les déplacements. On propose un outil tactile, facile d'utilisation et ne requérant qu'un apprentissage minimal. Les personnes interrogées, habituées à côtoyer les démunis, ont exprimé leur crainte d'un renforcement de l'exclusion par l'usage d'un guichet unique. Les populations en difficulté ont en effet un plus grand besoin d'entretenir des relations et de s'affranchir de la solitude. En ce sens, le cybercentre, lieu

équipé de plusieurs ordinateurs et pouvant réunir plusieurs individus, apparaît plus souhaitable. C'est en fait la réunion de l'information, de la pratique et de la socialisation qui rend ce cybercentre intéressant. On peut y communiquer avec d'autres individus vivant des situations semblables, créer des ateliers d'intérêt collectif, être à la fois consommateur et instigateur d'information, apprendre à manipuler de nouveaux outils dans une atmosphère socialisante où l'entraide peut se développer.

On reconnaît donc des fonctions différentes aux guichets uniques et aux centres de rencontre informatisés, les premiers étant plus utiles en matière de recherche d'emploi et d'information utile, les seconds étant plus propices à l'apprentissage de l'outil, à la socialisation entre individus et au soutien à l'apprentissage. Les deux semblent se compléter et la plupart des intervenants ont manifesté le désir d'instaurer les deux types d'outils afin de mieux desservir la population. Le cybercentre est préféré dans un premier temps du moins pour une période d'apprentissage. Paradoxalement, les interviewés accordent plus d'importance à la collecte d'information qui se véhicule plus aisément en borne publique. Les conseillers ont aussi une bonne idée des contenus à véhiculer. En voici des exemples : des informations sur les emplois, les administrations et les lois régissant l'emploi ; des banques de données d'offres d'emploi, de formations, de concours ; des informations sur des prestations de recherche d'emploi, d'orientation et d'évaluation ; des questionnaires d'auto-évaluation et des logiciels d'apprentissage des TIC.

Cette enquête révèle des besoins non exprimés dans la région de Castres-Mazamet. Tous croient que l'introduction de nouveaux outils peut améliorer leur tâche quotidienne, en la modifiant substantiellement (pour le meilleur ou pour le pire !). Ils espèrent un allégement de leur travail, une meilleure répartition de leur tâche, les obligeant parfois à se recycler ou à s'adapter. De nombreuses interrogations restent cependant en suspens.

3.6. À la recherche des usages

L'utilisation des nouvelles technologies peut aider à répondre à certains besoins, mais pas à tous. Les conseillers sont un recours indispensable autant pour les entreprises, les demandeurs d'emploi que les démunis. Pour le moment, le téléphone, le Minitel et les contacts personnels demeurent les plus utilisés entre les organismes et les entreprises. L'usage des TIC pourrait améliorer la transmission de l'information, faciliter les tâches des organismes et des entreprises tout en étant plus efficaces pour les demandeurs. Personne n'en doute.

On met beaucoup d'espoir dans la construction de bases de données complètes et renouvelables. Cet espoir sera-t-il satisfait ? Les techniques sont-elles suffisamment développées pour remplir ce rôle ? Les moyens financiers seront-ils suffisants ? Les populations seront-elles suffisamment utilisatrices ? L'organisation de Médiacastres et de ses partenaires peut-elle relever ce défi ? Dans ce domaine très peu exploré, tout peut être imaginé mais tout n'est cependant pas réalisable. Les applications inédites et les usages sont sans référence dans la ville de Castres. La convivialité des techniques a ses limites et le choix d'un site, assurant un usage étendu, est difficile. Les enjeux économiques ou sociaux sont difficilement définissables. Les coûts d'entretien sont onéreux surtout en milieu public, sujet au vandalisme (Thierry, 1993). Les municipalités donnent plus facilement des fonds pour un projet mais sont réticentes lorsqu'il s'agit de s'occuper des coûts d'exploitation (Baillie, 1997, p. 60). Les TIC contribueront-elles à améliorer la situation de l'emploi dans le Sud tarnais, réduisant le chômage endémique qui subsiste depuis quelques décennies ? Les TIC implantées dans les quartiers centraux parviendront-elles à créer des liens d'entraide et à réduire l'exclusion ? Les TIC ne peuvent être qu'un outil renforçant les dispositifs déjà en place et, en ce sens, leur implantation peut constituer un complément enviable pour le développement de la société castraise.

Les acteurs du milieu peuvent s'appuyer sur une série d'expériences plus ou moins réussies de projets pilotes en France, autant dans le domaine des bornes interactives que du côté des fabricants qui ont perfectionné les équipements. Des cybercentres, installés dans plusieurs villes et en opération depuis un certain temps (Strasbourg, Poitiers, Parthenay), peuvent servir d'exemple, développés en accord avec les besoins particuliers de la société castraise.

Les besoins relevés à Castres ne tirent cependant pas beaucoup parti de l'interactivité possible des TIC. La collecte d'information, offerte le plus souvent par d'autres médias, semble demeurer le premier souci des groupes en présence. On a toutefois avancé certaines applications de nature interactive (rédaction d'un CV, questionnaire). L'interactivité à un plus haut degré peut-elle être pratiquée ? Les logiciels existants sont-ils suffisamment performants ? La constitution de bases de données, accessibles à tous les intervenants, encouragera-t-elle les interactions des milieux sociaux et économiques ? Avant de spéculer sur ces questions, il convient d'interroger l'éventuel utilisateur.

Les futurs utilisateurs ignorent la manipulation des outils proposés. Quel type de formation serait le plus approprié ? Devra-t-on considérer plusieurs types de formation selon les groupes impliqués (jeunes, âgés, handicapés, illettrés) ? Les populations marginalisées ne sont pas homogènes et requièrent des mesures et des formations adaptées à leur statut. Le marché diffère avec la cible. Comment ferat-on pour cibler les différents groupes ? Quels programmes est-il possible de bâtir ? Comment les promoteurs du projet peuvent-ils répondre par des services aux besoins manifestés ? Quel rôle attribuer à chacun des partenaires du projet ? Comment Médiacastres, voué à l'expansion des TIC dans sa région immédiate, peut-il favoriser l'implantation et l'utilisation judicieuse des nouveaux médias ?

3.7. Le rôle de Médiacastres dans ce nouveau champ d'action

Médiacastres, par sa mission, se charge d'abord de communiquer l'existence du projet aux organismes intéressés et de les renseigner sur des projets s'apparentant et déjà en opération. Il a déjà communiqué avec la ville de Strasbourg où il existe deux centres en opération, développant des applications (formation en logiciels) pour faciliter l'insertion professionnelle, des jeux d'application artistique, l'accès à Internet et des informations reliées au site de la ville. Il prévoit aussi communiquer avec d'autres municipalités ayant des projets semblables.

On envisage ensuite de réunir et de consulter les acteurs locaux des institutions d'insertion, sous l'égide d'un coordonnateur, et de les inviter à réfléchir sur les besoins relevés afin qu'ils s'entendent sur des actions à entreprendre. Les partenaires devraient ensuite élaborer un plan d'action. Les acteurs du milieu sont-ils prêts à agir en ce sens ?

Interrogés sur leur rôle dans un partenariat avec Médiacastres, ils se sont attribué des tâches de conseillers, mettant en valeur leur longue expertise et leur connaissance approfondie des milieux défavorisés. Ils désirent conserver leurs compétences « à côté de la machine ! ». Certains prévoient fournir des informations pour la création de bases de données, d'autres, faire connaître et expliquer les problèmes et les besoins existants. Certains intervenants ne voient même pas le rôle qu'ils pourraient assumer. Il semble que chacune des parties présume qu'il revient à l'autre de formuler et d'élaborer le projet. Une définition des rôles des participants pourrait préciser certains modes de fonctionnement et assurer la poursuite du projet.

La démarche de Médiacastres garantit la consultation des groupes impliqués. Elle permet de mieux cibler les besoins et la réalité vécue par les acteurs sociaux, de laisser libre cours au processus d'innovation local tout en assurant un certain soutien de la ville dans la réalisation du projet. Mais puisque personne ne s'attribue la responsabilité de coordonner et d'élaborer le projet, les opérateurs publics et les entreprises de TIC risquent de s'emparer des rênes du projet, laissant les acteurs locaux à la merci des visions entrepreneuriales. Cette méthode n'envisage pas non plus une exploration du marché avant la réalisation. Une étude de marché compléterait bien cette méthode qui a le souci de consulter et d'impliquer les intervenants locaux. Ce serait cependant contraire à la pensée véhiculée à Médiacastres. Les projets sont expérimentés et corrigés ensuite. Manque-t-il des étapes entre la mise en synergie des forces innovantes locales et la réalisation du projet ? Cette méthode comporte un risque réel de dispersion des actions risquant de retarder et même d'empêcher la réalisation du projet. Elle pourrait aussi être bénéfique si les expérimentations sont concluantes. C'est le risque à prendre et Médiacastres est prêt à l'assumer. Mais France Télécom préconise une autre méthode.

En effet, France Télécom préfere des méthodes structurées, planifiées et globales (Baillie, 1997, p. 60), ayant des étapes très précises : définir les objectifs de la collectivité, décrire l'équipement nécessaire à moyen terme, planifier les actions et surtout élaborer des contenus et des services. Dans un contexte d'ouverture à la concurrence des activités de communications, France Télécom vise à capter les marchés jeunes, aux besoins croissants des communautés locales (Baillie, 1997, p. 62). L'OTV donne le ton à cette nouvelle approche. Il se veut un organe de réflexion, une structure de conseil et de soutien méthodologique en dehors de toute approche commerciale. Est-ce bien une nouvelle image que se donne France Télécom ? Moins normative et directive, elle continue cependant de faire valoir l'expertise de l'opérateur et demeure dans la lignée des grands plans et projets de nature étatique. L'entreprise s'intéresse aux besoins des collectivités locales dans l'ultime but de déboucher sur des activités commerciales qui ne trompent personne. Les deux méthodes different-elles au point d'être incompatibles ?

D'abord, il n'est pas étonnant de constater que les communautés locales soient craintives devant des plans très élaborés. Par le passé, les plans bien rodés, élaborés par les institutions d'État, ont produit de nombreux échecs que doivent maintenant assumer les collectivités locales. Ces dernières n'acceptent plus aussi facilement les directives venant d'institutions qui les ont si souvent trompées

avec leurs schémas et leurs planifications excessives. Ensuite, les acteurs locaux éprouvent souvent de la difficulté à se mobiliser si le projet en cause n'est pas vital pour la population. Bien que des besoins aient été identifiés, le projet requiert, dans ces cas, un leadership fort qui en- favorise la formulation, l'élaboration et l'exécution. Médiacastres, habitué aux partenariats, pourrait constituer ce leader dont les institutions locales ont besoin pour s'affirmer et réaliser le projet.

De son côté, France Télécom ne s'engagera visiblement pas dans un projet qui ne tient pas compte de ses objectifs d'offre de services de télécommunication à la communauté. L'opérateur favorise aussi des projets expérimentés et confirmés par des études. Un projet viable pour tous devra assurer l'atteinte des objectifs des divers groupes en présence.

CONCLUSION

Le territoire est donc très réceptif à l'implantation des TIC. Les acteurs locaux, bien que non aguerris aux nouvelles pratiques, sont, en général, ouverts aux expérimentations. Médiacastres est prêt à tenter l'expérience, car elle répond aux missions qu'il s'est fixées. Le projet devra passer de l'état d'embryon à une formulation plus précise en tenant compte des interrogations formulées. Une attribution des rôles des partenaires sera cruciale pour la réussite du projet afin d'éviter l'éparpillement des actions. La région Castres-Mazamet, possédant une longue histoire d'adaptation à des situations économiques et sociales difficiles, il est permis de penser qu'elle sera en mesure de mener le projet à terme. L'analyse des projets déjà en opération apporte un éclairage sur les possibilités de réalisation d'un tel projet à Castres. Ce sont cependant les éventuels utilisateurs qui peuvent juger de la pertinence des contenus à véhiculer et du système à adopter.

Les projets à caractère social d'implantation des TIC sont trop peu nombreux comparativement aux projets économiques réalisés ou en cours. Il est donc à espérer que le projet de Médiacastres sera un autre exemple réussi d'une implantation sociale des TIC en milieu local.

BIBLIOGRAPHIE

ANPE (1997). *L'ANPE et les mesures pour l'emploi,* Direction de la communication et Direction du développement des services, février, 34 p.

BAILLIE, M. (1997). « France Télécom : évolution de la prise en compte de la contrainte locale dans une logique de marché », Mémoire de DEA TEAM (territoire, environnement et aménagement), Université de Toulouse-Le Mirail, septembre, 69 p.

BAKIS, H. (1995). « Quartiers défavorisés et télécommunications », *Annales de géographie,* CIVe année, n° 585-586, septembre-décembre, p. 455-473.

Comité de Bassin, *Sud Tarn,* fascicule explicatif.

District Castres-Mazamet (1997). « Le P.L.I.E. et les chantiers intercommunaux », *La lettre du District,* n° 3, septembre-octobre, p. 2-3.

JALABERT, G. (1985). « Système urbain et gestion de l'espace : Castres, ville moyenne », *Ville et Territoire,* Cieu, Presses universitaires du Mirail, 121 p.

Médiacastres (1997). *Rapport d'activité,* septembre.

SELLEM, S. (dir.) (1994-1995). *Guide économique régional, Toulouse Midi-Pyrénées,* Indicateur Bucerep des zones d'activités et parcs technologiques, Éditions Bucerep, 245 p.

THIERRY, D. (1993). « Des bornes interactives pour la ville », *Les Papiers,* n° 11, Communication et territoires, Presses universitaires du Mirail, printemps, p. 75-102.

Les technologies d'information et de communication au secours du social ?

Alain Lefebvre

Le texte de Nicole Fournier évoque les deux facettes, étonnamment contrastées, de la ville contemporaine : d'un côté, la ville technologique, *high-tech,* connectée aux réseaux électroniques du futur grâce à des équipements performants et à des médiateurs compétents ; de l'autre côté, la ville inquiète des vicissitudes du présent, de la fracture sociale grandissante, de la montée de la précarité et de l'exclusion. Cette dualité, souvent associée aux processus de métropolisation, n'est plus désormais l'apanage des grandes cités : elle est devenue le lot commun de cités de taille plus modeste, ces « villes moyennes » à l'équilibre autrefois vanté et aujourd'hui menacé.

Pour tenter de réduire la fracture sociale, l'État et les collectivités locales, à Castres comme ailleurs, ont mis en place des « politiques de la ville ». Ces politiques sont multisectorielles, mais leur dimension sociale est nettement affirmée : logement, aide à l'emploi, santé en constituent les éléments clés. S'y ajoutent le plus souvent des initiatives dans le domaine de la formation, du sport et de la culture. La présence des technologies d'information et de communication sur ce terrain est a priori plus surprenante. Si les TIC jouent un rôle évident de soutien à la communication interpersonnelle, elles semblent bien impuissantes à réparer le lien social lorsque celui-ci est rompu. Les responsables politiques ne se font d'ailleurs guère d'illusions à ce sujet et les études menées sur l'impact des TIC dans la réhabilitation des quartiers défavorisés (Bakis, 1995) aboutissent à des conclusions très prudentes. D'où peut venir alors la sollicitude manifestée par Médiacastres à l'égard d'un « marché » a priori peu porteur ? L'étude précise et argumentée de Nicole Fournier fournit des éléments de réponse pertinents en décryptant les stratégies d'expérimentation des acteurs impliqués et les « zones d'incertitude » qui entourent leur action. On se bornera ici à quelques remarques complémentaires.

1. Dans l'attente de la constitution de véritables marchés de consommateurs, la socialisation des TIC commence souvent par l'expérimentation d'usages « nobles » dont la légitimité

sociale est difficilement contestable et qui revêtent la qualité de biens collectifs : santé, formation, culture, etc. Le concept de « centre multimédia », à l'origine de Médiacastres, est très instructif sur ce point. Ce concept, proposé par l'IDATE dès 1982 et repris en compte par la DATAR en 1985, privilégie d'emblée la dimension socioculturelle : le centre multimédia est présenté comme le lieu potentiel d'une nouvelle socialité, fonction autrefois remplie par l'église puis, partiellement, par les cafés et les équipements socioculturels.

Dix années d'existence des centres multimédias et la recherche d'une orientation plus affirmée vers des usages économiques n'ont pas fait justice de cette mission socioculturelle. La crise urbaine lui donne aujourd'hui un regain d'actualité. L'intérêt d'un opérateur peu suspect de philanthropie comme France Télécom à l'égard des projets « sociaux » de Médiacastres traduit bien le souci commun de l'opérateur et du médiateur – au-delà de leurs profondes divergences – de « légitimer avant même que de marchandiser ».

2. Les préoccupations des responsables de Médiacastres sont susceptibles de rejoindre celles des travailleurs sociaux aux prises, de leur côté, avec de nombreuses difficultés dans leur activité professionnelle et – dans certains cas – un grave déficit de légitimité. Le texte de Nicole Fournier montre parfaitement que si ces acteurs ne se font guère d'illusions sur les effets de relance sociale » à attendre des TIC, ils voient néanmoins dans ce domaine d'action des avantages périphériques non négligeables : une simplification de certaines tâches, un élargissement des réseaux d'interconnaissance, voire, pour certains d'entre eux, des possibilités d'ouverture professionnelle.

3. L'enquête de Nicole Fournier fait également ressortir le souci des responsables de Médiacastres d'appuyer leur action en faveur de la diffusion des nouvelles technologies sur des domaines clairement identifiés de l'action publique : hier, la formation professionnelle avec Pyramide, aujourd'hui, les politiques d'insertion. Cette préoccupation semble maintenant partagée par les collectivités locales impliquées dans le fonctionnement des centres multimédias. Ce ne fut pas le cas dans les années 1980 lorsque ces collectivités, et surtout l'échelon régional, cherchaient à autonomiser la politique de soutien aux TIC. Ce faisant, ces collectivités couraient le risque que les éventuels échecs subis dans ce domaine soient ressentis par leurs partenaires et par les usagers de manière flagrante.

Elles prirent peu à peu conscience, au cours des années 1990, que l'articulation de la politique de soutien aux TIC avec des domaines d'intervention plus « classiques » pourrait permettre d'échapper à ce danger. Au souci de nombreux élus de l'échelon municipal de voir ces équipements de la communication moderne mis en cohérence avec leurs responsabilités traditionnelles dans le domaine de l'animation culturelle et de l'activation du lien social répondrait une orientation parallèle de l'échelon régional visant à coupler l'action autour des TIC avec des domaines d'intervention rentrant dans leurs compétences légales et avérées, comme par exemple la formation professionnelle continue.

4. À l'instar des autres centres multimédias de la région Midi-Pyrénées, Médiacastres a été investi, dès l'origine, par ses promoteurs, d'une double mission. Il lui fallait être tout à la fois une tête de réseau discrète et efficace et un équipement à forte visibilité. D'un côté, un commutateur de signaux électroniques, de l'autre, un signal urbain marquant l'espace visible.

Cette double mission trouve son origine, selon nous, dans le positionnement ambigu des acteurs publics locaux à l'égard de la communication électronique. Les collectivités locales souhaitaient pouvoir concilier deux logiques plus contradictoires que complémentaires : l'une de type « signalétique », l'autre de type « fonctionnel ».

La logique signalétique — ou promotionnelle — impliquait une mise en visibilité de la collectivité la plus concernée, par rapport aux autres acteurs publics et privés, et qui portait aussi bien sur l'argumentation générale de l'action entreprise que sur les relais matériels — en particulier les équipements — utilisés. Il est à noter que le déploiement d'une logique signalétique s'inscrivait dans le droit fil d'une décentralisation administrative qui non seulement a allégé la tutelle étatique dans les différents domaines de la communication expressive, mais a également fortement incité les collectivités territoriales à engranger les bénéfices symboliques que leurs nouveaux terrains d'intervention étaient susceptibles de leur procurer.

La logique fonctionnelle impliquait, au contraire, une réelle efficacité de l'action publique en ce qui concerne l'adéquation entre les offres proposées et la demande sociale ainsi que la capacité de mise en œuvre de partenariats réellement opérationnels.

Cette ambiguïté est évidemment difficile à gérer aujourd'hui par les acteurs de terrain. Elle condamne les responsables de Médiacastres à une sorte de fuite en avant permanente pour parvenir à

légitimer leur action. Leur capacité de détection des attentes sociales et de médiation technicopolitique n'est nullement en cause. Mais comment parvenir à concilier une logique de tête chercheuse avec les contraintes de rentabilité — fussent-elles fixées à un niveau minimal — imposées par les partenaires engagés dans le financement d'un « équipement signal » forcément coûteux ?

RÉFÉRENCE

BAKIS, H. (1995). « Quartiers défavorisés et télécommunications »*, Annales de géographie,* CNe année, 585-586, septembre-décembre, p. 455-473.

Chapitre 12

VEF
(Village électronique francophone)

Un village électronique francophone en Ontario

Le Village électronique francophone (VEF) a vu le jour en 1989. Il est né de l'acharnement d'un militant franco-ontarien de longue date, qui a vu dans les possibilités offertes par les TIC un moyen inespéré de construire un nouvel espace de communication au sein de la francophonie canadienne hors Québec. Géographiquement éparpillée, fragilisée par l'urbanisation et le contact quotidien de plus en plus étroit avec l'anglais, celle-ci ne pouvait que tirer grand profit d'un outil lui permettant de se relier par-delà la distance, et de renforcer ainsi son identité culturelle et politique. D'autant plus qu'elle avait une certaine expérience des médias électroniques traditionnels, qui lui avaient montré qu'il était possible de vivre virtuellement en français, de se parler et d'échanger dans sa langue malgré la dispersion et l'imbrication de plus en plus forte de ses espaces de vie quotidiens avec ceux de la majorité anglo-saxonne. L'autoroute de l'information offrait, pour le fondateur du VEF, des possibilités autrement plus prometteuses : on pouvait y aménager un espace véritablement communautaire, accessible par tous, de partout, et bâti au gré des usages par les individus et les groupes qui s'y rencontreraient.

Mais l'idéal d'un système universel de communication électronique à distance auquel se rattacheraient Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens ainsi que les membres des autres communautés francophones hors Québec fut loin d'être atteint. Notre texte vise à montrer à quelles difficultés le projet s'est heurté au cours de sa

courte histoire, et à faire ressortir, à travers elle, le fossé qui existe entre les rêves associés aux TIC dans la francophonie hors Québec et les réalités de leur appropriation.

1. UN OUTIL STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Il semble quelque peu ironique qu'une des toutes premières expériences d'inforoute émanant d'une collectivité au Canada soit venue de la francophonie hors Québec. Dispersée sur l'ensemble du territoire canadien, fortement minorée dans la plupart des milieux, celle-ci ne dispose pas d'une relation historique avec un « territoire », à partir duquel s'organiserait la communauté et à travers lequel se seraient édifiés les liens sociaux qu'on dit nécessaires à l'appropriation des TIC. Elle ne s'appuie sur aucune entité administrative reconnue, hormis quelques municipalités de petite taille éparpillées dans plusieurs provinces, et elle ne figure pas sur les cartes politiques du Canada même les plus « subversives ». Si le territoire a joué dans la mise en place du VEF, il s'agit incontestablement d'un territoire qui relève bien davantage des réseaux développés à distance que de l'espace associé à une quelconque concentration géographique de personnes de langue française.

La dimension territoriale n'en est pas moins centrale à la mise en place du VEF. On le comprend aisément, à la lumière de la géographie historique de la francophonie canadienne. Aussi, avant de traiter plus à fond de l'expérience qui fait ici l'objet de notre analyse, allons-nous rappeler brièvement l'organisation passée et actuelle du Canada français hors Québec. Nous nous attacherons à la cohérence de plus en plus fragile de l'espace qui lui est associé, pour ensuite souligner l'importance qu'y revêtent les outils pouvant permettre d'en maintenir l'unité dans la modernité, parmi lesquels figure l'autoroute de l'information.

1.1. Territoires francophones du Canada

Enracinée depuis bientôt quatre siècles dans la vallée du Saint-Laurent, la population française du Québec s'est imposée avec le temps et beaucoup d'efforts comme une société distincte à l'intérieur du Canada. L'histoire du Canada[1] français ne se limite cependant pas

1. Nous reprenons les propos d'une communication que nous avons livrée à Paris en 1996, dans le cadre du colloque *Le territoire, lien ou frontière,* intitulée .Les territoires de la francophonie canadienne hors du Québec..

à celle du foyer québécois[2]. Malgré un destin tragique, scellé par sa localisation à la charnière de deux colonies ennemies, l'Acadie a réussi à se maintenir à l'Est, pendant qu'une partie importante du peuple québécois a vécu une mouvance continentale et ce, au rythme de frontières économiques successives, comme le rappelaient mes collègues Louder, Trépanier et Waddell[3] de l'Université Laval : la traite des fourrures et les explorations à l'échelle continentale du XVII^{e} au XIX^{e} siècles ; le bois, les mines, l'agriculture de l'Ontario et du Mid-West américain pendant le XIX^{e} siècle ; le chemin de fer du Nord et l'industrie de l'Ontario pendant la même période ; les manufactures de la Nouvelle-Angleterre et l'agriculture dans les Prairies canadiennes au XIX^{e} et dans la première moitié du XX^{e} siècle ; et, plus récemment, la chaleur de la Floride, le pétrole de l'Alberta et le rêve de la Californie.

Entre le Québec et ces îlots de vie française ailleurs sur le continent, des liens étroits existent depuis les origines de la colonie. Ces liens, alimentés par les mouvements subséquents entre le Québec et ce qu'on a nommé les « diasporas canadienne-française et acadienne », ont contribué à maintenir une certaine unité politique, économique, sociale et religieuse au sein de cet espace francophone. C'est ainsi que s'est consolidé le Canada français, qui, malgré la distance, fait participer d'un même espace le Québec et les autres cellules francophones du pays et de ses marges américaines.

Ce Canada français était traditionnellement structuré autour de deux paliers principaux : la paroisse, voire l'agrégat de paroisses constituant la région – au Québec, il faut comprendre qu'il s'agit là d'une région très vaste qui se confond plus ou moins avec les frontières provinciales ; et l'ensemble, entité beaucoup plus floue sur le plan de la géographie, mais qui n'en existe pas moins à la faveur des liens que nous avons évoqués tout à l'heure et des représentations qu'ils alimentent. Cette structure est devenue plus complexe au cours des derniers 30 ans. L'urbanisation et la banlieurisation ont,

2. Le Québec et le Canada français sont deux espaces interreliés mais qui ne sauraient être confondus l'un avec l'autre. Le Québec n'est pas le seul endroit où l'on vit en français au Canada. La grande majorité des francophones du pays – une population de 6,6 millions, soit 24,5 % de la population canadienne – se concentre certes au Québec : 5 639 000 personnes de langue maternelle française au dernier recensement ou 85 % d'entre eux (Statistique Canada, 1993). On dénombre cependant près de un million de francophones hors du Québec : sur ses marges est et ouest principalement, soit en Acadie et en Ontario ; dans l'Ouest canadien aussi, dont les francophones ont participé activement à la colonisation.

3. D. Louder, C. Trépanier et E. Waddell, « La francophonie nord-américaine. Mise en place et processus de diffusion géohistorique », dans C. Poirier (dir.), *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 185-202.

d'une part, fait se multiplier les cellules de vie française au pays. Des changements géopolitiques importants y ont, d'autre part, fait se développer des liens nouveaux au sein de la diaspora, qui a vu émerger de nouveaux réseaux, à partir des principaux foyers de la francophonie canadienne hors du Québec.

La géographie du fait français au pays a été profondément altérée par l'urbanisation. Si ce phénomène n'a pas véritablement modifié les contours du Québec – quoiqu'il en ait radicalement modifié l'organisation interne – il a sensiblement modifié l'espace du français ailleurs au pays, dont il a provoqué une plus grande dispersion et dont il a brisé la continuité. La banlieurisation a eu un effet similaire à l'échelle intra-urbaine, ouvrant au français de nouveaux quartiers dont certains ne sont pas dans le prolongement des secteurs francophones traditionnels. Les deux phénomènes se conjuguent ici. Ils ont drainé hors de leurs concentrations traditionnelles des proportions importantes de francophones, ce qui a créé des lieux nouveaux de vie française, aux différentes échelles spatiales.

Entre ces nouveaux éléments de l'espace francophone hors du Québec et ses bases historiques, des liens se sont établis, s'ajoutant aux réseaux en place. Ils se sont organisés à partir des principaux pôles de vie française non québécois qui ont vu leur rôle au sein de l'espace francophone se confirmer d'autant plus que celui du Québec diminuait. Les efforts de modernisation des structures de l'État avaient en effet beaucoup affaibli les institutions telles l'Église qui avaient soutenu le développement d'un espace francophone pancanadien. De nouvelles organisations ont eu à en prendre le relais. Hors du Québec, celles-ci n'étaient pas du ressort de l'État. Elles ont émané des milieux communautaires, qui ont été les véritables artisans des réseaux nouvellement constitués.

La mise en place de ces nouveaux réseaux a été financée en grande partie par le gouvernement du Canada, qui en a fait un instrument de politique nationale. Nous ne nous étendrons pas sur cette question ici. Mentionnons tout simplement qu'ils couvrent une gamme variée de secteurs de la vie collective, depuis l'alphabétisation jusqu'à la coopération, en passant par le théâtre ou la politique municipale. Ils relient les institutions œuvrant dans ces différents secteurs, leur permettant de partager ressources et expertises, par des contact directs ou l'inforoute[4]. Ils les rattachent à d'autres types

4. Nous avons décrit ailleurs l'organisation de ces réseaux. Voir A. Gilbert, « L'Ontario français comme région : regard sur une communauté, son espace, ses réseaux », *Les Cahiers de Géographie du Québec,* vol. 35, n° 94, 1991, p. 501-512.

d'institutions agissant auprès des mêmes clientèles, et ayant un fonctionnement similaire, et cela aux échelles locale, régionale, provinciale ou nationale.

Ces réseaux ont favorisé la consolidation d'un espace francophone national, dont les bases avaient été jusqu'ici assez faibles, les communautés ayant maintenu entre elles assez peu de contacts, sauf par l'intermédiaire du Québec. Mais celui-ci poursuivant sa propre route, à laquelle les francophones des autres provinces ont pu de plus en plus difficilement s'associer, l'espace francophone national est perçu aujourd'hui comme le principal point d'appui des initiatives communautaires. Cet espace-réseau est à la base du territoire des francophones du Canada hors du Québec. Il accueille leurs pratiques quotidiennes, les structures, leur confère du sens. Ce faisant, il est un élément central de leur identité. Il n'est cependant pas le seul foyer de leur appartenance : le territoire de la francophonie canadienne hors Québec déborde souvent le réseau des lieux de vie française, pour englober des éléments d'autres réseaux, ceux-là partagés avec la culture dominante. Une analyse en cours des pratiques linguistiques des francophones en milieu minoritaire nous permet de l'affirmer[5]. Entre majorité et minorité, les écarts sont devenus très minces : l'usage de l'anglais s'est répandu dans la vie publique, quand ce n'est pas à l'intérieur même des foyers de plus en plus exogames. Ce qui contribue à la fragilisation d'une communauté, par ailleurs, de plus en plus isolée du foyer principal de la francophonie nord-américaine qu'est le Québec.

1.2. Les espoirs placés dans l'inforoute

L'autoroute de l'information apparaît sans contredit comme un moyen inespéré d'assurer la cohérence du Canada français hors du Québec. En offrant la possibilité d'un contact direct entre les francophones de partout au pays, même ceux qui vivent dans des milieux où la place du français est de plus en plus disputée[6], elle permet de donner à leur solidarité de nouvelles occasions de s'exprimer au quotidien et de renforcer ainsi leur unité. Toute une gamme de réflexions, émanant d'intellectuels comme d'intervenantes et interve-

5. Pour une présentation des résultats de cette analyse, voir A. Gilbert, « Pratiques linguistiques et milieu : résultats de l'Enquête sociale générale », dans G. Cadrin (dir.), *Pratiques culturelles au Canada français,* Edmonton, Les Presses de l'Université d'Alberta, 1995.

6. Moins de 10 % de la population franco-ontarienne vit dans un milieu où plus de 60 % de la population est de langue maternelle française ; un peu plus de la moitié vit dans des milieux où celle-ci représente entre 20 % et 60 % de la population totale ; les autres Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes ne sont qu'en faible minorité dans les milieux où ils résident (Statistique Canada, 1993).

nants sur le terrain, y réfèrent allègrement d'ailleurs[7] et il existe peu d'initiatives en matière de services en français qui ne s'appuient aujourd'hui sur une utilisation poussée des nouvelles technologies de communication.

> L'avenir pour nos communautés semble devoir passer [...] par le recours systématique aux nouvelles technologies, notamment l'informatique et les communications. Ces technologies sont un moyen relativement peu coûteux dans la plupart des cas d'assurer une diffusion de la culture à la grandeur du pays, de mobiliser les individus, de développer et consolider de nouvelles formes d'institutions [...][8]

Les nouvelles technologies, et au premier chef l'autoroute de l'information, constituent aux yeux de la francophonie canadienne un potentiel immense sur le plan de la liaison. Multipliant les possibilités de contact, l'inforoute crée techniquement la possibilité de se parler, d'échanger, de communiquer en français, à partir de tous les points du territoire. Elle ouvre des opportunités nouvelles pour la diffusion de produits éducatifs et culturels de langue française. Elle est l'occasion de véhiculer la culture française et de renforcer l'identité canadienne-française. L'inforoute permet de vivre virtuellement en français avec tous les avantages que cela comporte sur le plan de l'appartenance.

Les communautés francophones y voient un important potentiel de développement de leurs institutions. Isolées les unes des autres, celles-ci n'ont en effet que peu de possibilités de consolider à long terme leurs assises, les ressources du milieu étant somme toute limitées. La compétition de la majorité anglophone se fait, par ailleurs, forte sur le plan institutionnel, où les services en anglais sont souvent plus diversifiés, plus accessibles et donc plus attirants. L'autoroute de l'information apparaît dans ce contexte comme un multiplicateur des possibilités concrètes de vie française offertes par les institutions francophones et, par conséquent, comme un outil stratégique de leur développement et, à travers elles, de celui des communautés dont elles sont les piliers.

L'autoroute de l'information semble d'autant plus prometteuse sur le plan du développement des communautés francophones du Canada qu'elle leur permet de se brancher sur l'extérieur et de profiter ainsi de ressources beaucoup plus larges que celles que peuvent lui

7. La plus intéressante par rapport au développement communautaire a été proposée par Noël Thomas, fondateur du VEF. Noël Thomas, « L'inforoute et le développement des communautés francophones », *Éducation et francophonie,* vol. 23, n° 2, 1995, p. 21-25.

8. Extrait de Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Dessein 2000 : pour un espace francophone,* Ottawa, 1992, 75 p.

offrir leur million de membres. Elle ouvre la porte sur le Québec, sur la francophonie internationale. C'est là un des atouts de l'inforoute sur lesquels on insiste souvent, quoiqu'ici parfois avec un bémol, devant la perspective que la réalité francophone hors Québec passe par le goulot de la francophonie québécoise. Si les possibilités des nouvelles technologies de communication sont théoriquement infinies, certains craignent en effet qu'on se trouve limité par le manque de ressources pouvant être dirigées vers la création d'un matériel proprement franco-ontarien, acadien ou autre, si bien que la question du contenu des produits culturels de langue française à circuler entre les communautés francophones du Canada par l'inforoute reste entière. On craint à juste titre que les disparités régionales caractéristiques du Canada français subsistent, voire se renforçent à mesure que se déploiera l'autoroute de l'information. Le Québec, évidemment mieux doté sur le plan des ressources humaines et techniques, sera le premier à se doter des sites par lesquels l'information circulera. Les autres resteront en arrière et verront leur place dans l'ensemble canadien français s'affaiblir davantage.

« Les nouvelles technologies sont-elles les clefs de la vie française en Ontario ou le cheval de Troie porteur d'une nouvelle colonisation ? », se demandent nos collègues Larose et Nielsen[9]. Sauront-elles renforcer les communautés francophones hors Québec ou les affaiblir davantage, elles qui y seront soumises au double défi de maintenir leur autonomie face au foyer québécois tout en ne se laissant pas happer par les réseaux de la majorité ? Il est trop tôt pour se prononcer sur le véritable impact de l'inforoute sur la vie de relations au Canada français et sur le développement sociocommunautaire de la francophonie canadienne. Un regard sur les expériences en cours est néanmoins révélateur de certains enjeux trop souvent occultés de son appropriation par la francophonie hors Québec.

2. LE VILLAGE ÉLECTRONIQUE FRANCOPHONE

La réflexion qui suit sur les enjeux sociospatiaux de l'autoroute de l'information en milieu francophone minoritaire du Canada est bâtie sur une analyse à deux niveaux. Elle s'appuie d'abord sur un inventaire des projets en cours en matière d'autoroute de l'information hors du Québec émanant des territoires, c'est-à-dire de communautés qui s'identifient à un territoire, fût-il éclaté au plan de la géographie

9. S. Larose et G.N. Nielsen, « Médias et altérité : l'espace public et l'Ontario français virtuel », dans J. Cotnam *et al., La francophonie ontarienne. Bilan et perspectives de recherche,* Ottawa, Le Nordir, 1995, p. 283-308.

comme c'est le cas pour la francophonie canadienne[10]. Elle découle surtout d'une étude en profondeur d'un projet de rassemblement de la communauté francophone ontarienne au moyen de l'autoroute de l'information : le Village électronique francophone[11].

Noël Thomas est le fondateur et le principal acteur du VEF. C'est lui qui, en 1989, a lancé l'idée d'unir électroniquement les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes et de faire du développement sociocommunautaire par les télécommunications. Noël Thomas est plus qu'un acteur ; c'est aussi un observateur capable d'analyser son action. Il n'a pas hésité à nous en présenter les points forts et les points faibles, à en évaluer la portée sur le plan des réseaux tant formels qu'informels au sein de la communauté franco-ontarienne.

Dans les pages qui suivent, nous décrirons les objectifs initiaux du VEF, en soulignant le caractère militant du projet. Puis, nous analyserons le contexte politique de sa mise en place, et les principales difficultés auxquelles il s'est buté, et qui expliquent à notre avis son incapacité à s'être imposé comme l'outil attendu de ralliement des francophones du pays.

2.1. Le rêve d'un nouveau lieu de rassemblement

Le VEF offre depuis 1989 un service de communication par ordinateur. Il permet d'échanger partout au Canada par le biais d'un courrier électronique et par conférence, au moyen d'une ligne téléphonique ordinaire. Depuis 1992, le VEF donne accès par modem à différentes bases de données informatisées à des fins d'éducation à distance et il assure aujourd'hui l'intégration à Internet.

Au moment de sa création, le VEF représentait pour son fondateur bien plus qu'un réseau de communication. La métaphore du « village » révèle le sens qu'on a voulu donner à l'opération : des communications plus humaines et l'engagement des « résidentes et résidents », qui sont responsables du membership et du contenu. On voyait le village comme un véritable « centre communautaire électronique », qui allait poursuivre la tâche entamée par les médias traditionnels, soit consolider un espace francophone au Canada, en

10. La liste des projets considérés est fournie en annexe.

11. Nous avons recueilli l'essentiel de l'information sur ce projet dans le cadre d'une entrevue réalisée en mars 1997 avec son instigateur, Noël Thomas. Pierre-Léonard Harvey consacre, par ailleurs, quelques pages au Village électronique dans son livre intitulé *Cyberespace et communautique : appropriation, réseaux, groupes virtuels,* paru en 1995 aux Presses de l'Université Laval.

dépit de la distance, de la dispersion et de l'imbrication de plus en plus profonde entre territoires de la minorité et de la majorité au pays.

Le principal objectif du VEF était en effet de rassembler les forces vives du Canada français. Il s'adressait d'abord aux francophones hors Québec, dont l'entrée de plain-pied dans la modernité rendait la cohésion de plus en plus difficile. Noël Thomas voulait susciter le rapprochement des communautés entre elles en leur offrant la capacité de communiquer rapidement, efficacement et économiquement.

Le VEF répondait à un besoin exprimé vivement par les leaders francophones de rapprocher les intervenants et intervenantes de différents milieux en éliminant les contraintes spatiotemporelles. Il allait permettre de faire se rencontrer les artisans du développement des communautés sans devoir les déplacer, les déplacements exigeant des coûts de plus en plus élevés et du temps de moins en moins disponible. Ce qui aurait comme résultat de multiplier les échanges, de faciliter les partenariats sans lesquels les populations francophones peuvent difficilement avoir accès à une gamme élaborée de services. Le VEF faciliterait le travail au sein des nombreux groupes et associations francophones de la province, voire du pays. Il serait l'outil de leur concertation. En un mot, le VEF allait permettre, en dépassant les limites géographiques locales, de réunir et de mobiliser la communauté autour de dossiers clés pour son développement.

Le VEF s'est ainsi inscrit comme une façon de contrer la faiblesse des moyens de l'animation sociale et du développement communautaire dans la communauté franco-ontarienne. Son fondateur visait à travers elle toute la francophonie canadienne.

Dès le départ, le VEF offrait la possibilité de transactions instantanées, jour et nuit, par ordinateur et modem. Le VEF était accessible de partout au Canada et en Amérique du Nord par les lignes téléphoniques régulières. Le VEF servait de porte d'entrée et de destination aux messages des abonnés du service. Il agissait comme leur intermédiaire, mettant en contact les utilisateurs qui, par leurs intérêts et les sujets qu'ils désiraient aborder, étaient à la fois les fournisseurs et les consommateurs de l'information. Les abonnés se voyaient facturer le montant total de leurs minutes d'utilisation.

Ainsi, les contenus du VEF ont été essentiellement développés par les membres. Le VEF n'en a pas vendu. Ce sont les abonnés qui les ont produits en fonction de leurs besoins et de leurs centres d'intérêt, pour les véhiculer à travers le réseau : éducation, alphabétisation, lobby politique, produits culturels. Grâce à lui, des personnes

réunies par leur désir de sauvegarder le français en Ontario et ailleurs au pays, et de travailler au développement des communautés qui le parlent ont pu ainsi se doter d'un lieu d'échanges d'information, d'un forum de discussion, d'un espace de coordination et de prise de décision. Des cours à distance ont été offerts. Les services de courrier et de rencontre électronique sont devenus les principales activités du VEF[12].

Le VEF s'est ainsi posé à ses débuts comme un moyen révolutionnaire de communiquer à distance. Il fut aussi un pionnier dans la traduction et la mise en place de logiciels de communication en français. Dans un contexte où l'anglais est omniprésent, le VEF a rapidement fait face au besoin de se doter d'outils lui permettant d'offrir un service en français à sa clientèle. Les progrès technologiques réalisés sur ce plan par les concepteurs du VEF les placent au premier rang au Canada dans l'adaptation de logiciels anglophones. Noël Thomas a toujours soutenu l'idée que « sans accent », le VEF n'aurait pas sa raison d'être.

2.2. Un départ difficile, en marge du mouvement associatif

Militant franco-ontarien de la première heure, par ailleurs, acteur reconnu du développement de la chaîne française de télévision en Ontario, on ne saurait se surprendre que Noël Thomas ait été à l'origine d'un tel projet, qui s'inscrivait dans la foulée des initiatives antérieures en matière de télévision traditionnelle. Noël Thomas allait cependant se heurter ici à la difficulté de s'allier les leaders de la communauté franco-ontarienne, fort réticents à s'engager dans un projet dont il s'avérait qu'ils ne seraient pas les premiers maîtres d'œuvre. La noblesse des intentions de son concepteur n'y pouvait rien : le VEF n'émanait pas des organismes en place, qui ont refusé de s'engager dans le projet, sous une foule de prétextes, tous plus futiles les uns que les autres.

Sauf pour la Chaîne française de TV Ontario[13], qui a coopéré en matière d'enseignement à distance, un volet devenu rapidement central au projet : vu comme une façon pour les étudiants et étudiantes francophones, souvent éloignés des grands centres universitaires, de suivre des cours et de compléter leur formation tout en limitant les coûts de déplacement, il s'inscrit directement dans la vision des artisans du Village de mettre en place une structure

12. Il se serait ainsi échangé, selon Léonard *(op. cit.)* plus de 45 000 lettres individuelles et 100 000 messages de groupe durant les 22 premiers mois d'opération.

13. Ce partenariat n'était sûrement pas étranger au fait que Noël Thomas ait été l'un des principaux cadres de la Chaîne.

permettant d'augmenter la capacité d'autodéveloppement des communautés francophones du pays. Mais, hormis la Chaîne, aucune organisation clé n'a réellement participé au projet, Noël Thomas ayant été incapable de développer des alliances stratégiques avec les institutions en place autour du VEF.

Si bien que c'est dans le sous-sol des Thomas où l'on avait installé quelques modems que le VEF a vu le jour. Sans réel plan d'affaires, ni étude de marché, un questionnaire acheminé à plus de 75 personnes provenant de divers organismes susceptibles d'être intéressés par le projet n'ayant reçu qu'une seule réponse qui, par surcroît, n'était même pas favorable à l'idée d'un réseau de communication électronique ! Ce qui n'a pas empêché Noël Thomas, convaincu de pouvoir rallier bientôt la communauté, de poursuivre dans sa volonté de rapprocher virtuellement les francophones du pays. « Le Village survivrait, disait-il, s'il devait survivre ! » S'il allait effectivement « survivre », à la faveur de la participation d'une poignée d'usagers convaincus de l'atout qu'il représentait pour leurs liaisons avec leurs partenaires du reste de la francophonie, il ne serait jamais cependant le lieu attendu de son rassemblement.

Le VEF a suscité beaucoup d'intérêt au sein de la francophonie hors Québec. On lui a prêté un énorme potentiel sur le plan de la liaison et des échanges, et le discours tenu à son propos est on ne peut plus positif. Mais si beaucoup de personnes ont appuyé en théorie l'initiative, peu se sont cependant laissées prendre au jeu : les abonnements ont été très peu nombreux, malgré l'expansion des capacités techniques dans les organismes qu'il visait au premier plan. Si après un mois d'opération, le VEF avait déjà 50 abonnés sans qu'aucune publicité n'ait été faite, autre que par la bouche à oreille, les abonnements n'ont généralement pas dépassé le cap des 300 personnes annuellement.

Plusieurs groupes ont certes été rejoints : professionnels du domaine de l'éducation, des services de santé, des services sociaux, des organismes culturels et communautaires, fonctionnaires en lien étroit avec les communautés. Mais pas d'abonnements institutionnels, qui auraient donné au VEF la masse critique nécessaire à son véritable développement. Et surtout pas de participation des principaux organismes porte-parole de la communauté franco-ontarienne, qui se sont contentés de regarder à distance ce qui s'y faisait plutôt que de profiter des possibilités offertes à travers les services du VEF. Et le problème de la rentabilité du service, dans le sens de sa capacité à s'autofinancer, est vite devenu crucial.

Afin de le résoudre, le VEF s'est associé à la Fédération des enseignants de l'Ontario pendant une période approximative de deux ans, soit de 1994 à 1996. La FEO est une organisation syndicale qui regroupe quatre syndicats anglophones et un francophone. Le but premier de cette association était d'unir la communauté enseignante de la province par le biais des services du VEF. Ceux-ci représentaient pour elle un moyen inédit d'échanger de l'information à distance, à faibles coûts.

Pour le VEF, cette association répondait à des impératifs purement économiques. La Fédération allait permettre une entrée d'argent, qui pourrait favoriser le développement des activités du réseau à moyen et à long terme. Les francophones abonnés au VEF ont cependant vu d'un très mauvais œil cette association : leur « village » était devenu bilingue pour répondre à sa nouvelle clientèle et ils ne s'y sentaient plus chez eux. Leur réaction n'a pas de quoi surprendre : grâce aux nombreux membres de la FEO, le nombre d'abonnés au VEF s'est élevé à près de 40 000 en l'espace de 18 mois !

L'association du VEF avec le FEO n'a pas duré pour plusieurs raisons, dont celle d'avoir créé d'énormes problèmes d'organisation et d'opération. Depuis que cette association est terminée, le nombre d'abonnés au VEF est redescendu au niveau des premières années, soit à une moyenne de 300 par année. Même si on lui ajoute les quelque 500 abonnés qui se sont inscrits à des cours à distance offerts par le biais du VEF, force est de reconnaître que le VEF n'a jamais véritablement réussi à s'implanter dans la communauté.

2.3. Le détournement progressif de l'expérience

L'arrivée d'Internet est venue bouleverser le contexte dans lequel le VEF opérait. Les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens ont eu la possibilité de s'abonner à des serveurs qui leur offraient de bien meilleurs avantages au regard des coûts de la communication électronique et les activités du VEF s'en sont vite ressenties. Rapidement, les services offerts par le VEF n'ont plus trouvé preneurs, et ses responsables, toujours aux prises avec leur incapacité de bâtir des alliances avec les organismes en place, ont dû revoir tout le projet.

Le VEF a cessé toute connexion par modem depuis février 1996. De lieu d'échange, le VEF est devenu essentiellement une vitrine sur les sites dont s'est dotée la francophonie sur le Net, faisant la passerelle avec les contenus qu'ils diffusent. Il offre des liens à différents sites de la francophonie canadienne et internationale, entre autres, dans le domaine culturel par un hyperlien aux

pages de *Francoculture.ca,* qui renseignent sur les arts francophones au Canada, exception faite du Québec. Son engagement dans le secteur de l'éducation reste actif, notamment grâce à sa collaboration avec le Réseau d'éducation à distance de l'Ontario (REDO)[14], qui permet à ses usagers de trouver des informations, de s'inscrire et de participer à des cours offerts par les membres de l'organisme.

Certes, le VEF continue d'offrir une tribune à la communauté franco-ontarienne dans des dossiers-chocs, et il permet aux entreprises d'exposer leurs produits et services grâce à son « Carnet d'affaire ». Mais ses activités en ligne sont nettement réduites par rapport à ce qu'elles ont été, et elles le seront d'autant plus que d'autres réseaux sont à se mettre en place, qui bénéficient de conditions beaucoup plus favorables que le Village. Le réseau *franco.ca,* géré par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC), est parmi ceux-là : largement subventionné par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, il a non seulement l'avantage d'offrir un service sur mesure à des coûts très compétitifs, mais il bénéficie aussi d'interventions destinées à accroître l'intérêt général et les capacités techniques de ses utilisateurs potentiels. Vu comme la principale voie d'accès à l'information sur le Canada français, il cherche à donner une image la plus complète possible de ses ressources : associations et regroupements divers, commerces et entreprises, informations touristiques, etc. Mais les contenus sont lents à se développer sur *franco.ca.* Comme si la francophonie n'arrivait pas ici non plus à profiter pleinement des possibilités qui lui sont offertes de développement d'un espace électronique qui réponde à ses attentes.

Plusieurs facteurs sont en cause. On invoque généralement la multiplication des initiatives menées en parallèle, qui font se chevaucher les efforts d'une population faible en nombre et dont les besoins en communication à distance, quoique exacerbés par la distance, resteront forcément limités. Ainsi, le réseau *Acadie.net* se veut lui aussi un lieu de rassemblement. Destiné d'abord à l'Acadie, dont il se présente comme « le carrefour sur l'autoroute de l'information », il aborde différents aspects de la vie collective acadienne à travers des liens à ses organismes, villes, artistes, etc. De nombreuses associations l'utilisent, et au premier chef, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), à qui revient l'initiative de l'avoir mis sur pied. *Acadie.net* est commandité par les Caisses populaires acadiennes, ce qui représente un solide atout pour le réseau. La

14. Rappelons que le REDO est un regroupement d'institutions postsecondaires ontariennes dont le but est de promouvoir l'éducation à distance.

communauté franco-albertaine a aussi son réseau sur le Net : *Francalta.ab.ca.* Celui-ci provient d'un partenariat entre l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et d'autres organismes de la province. Son but est de promouvoir le développement économique de la francophonie albertaine en favorisant les échanges. Le réseau offre un accès à divers renseignements sur le français dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, etc. Le site représente aussi un outil de promotion des entreprises locales. Enfin, les francophones du Manitoba ont aussi leur accès privilégié au Net, par un réseau leur offrant une panoplie de services : *francomanitobains.org.* Issu du partenariat entre la Société franco-manitobaine (SFM), l'entreprise Solutions Internet inc. et le Collège Louis-Riel, il offre de l'information sur les organismes du milieu, leurs services et activités. Le fait que ces différents projets soient menés parallèlement constitue certes un problème. Mais ce problème est le symptôme d'un autre, celui-là beaucoup plus grave : celui de l'incapacité de la francophonie canadienne hors Québec de se concerter politiquement autour de l'appropriation de l'inforoute.

3. LA FRAGILITÉ DES RÉSEAUX FRANCOPHONES

« Quand le besoin à combler dépasse la géographie locale, les outils de communication à distance deviennent indispensables au processus de consultation, de développement de consensus et de prestation. » Cette affirmation de Noël Thomas[15] est d'autant plus pertinente à la francophonie canadienne que l'éparpillement géographique y impose le recours aux technologies de communication dans de multiples contextes de la vie collective. Des espoirs énormes ont ainsi été placés dans l'autoroute de l'information. L'expérience du VEF est riche d'enseignements sur les véritables enjeux de son appropriation en milieu francophone minoritaire.

Le VEF devait bouleverser les modes traditionnels d'interaction entre les forces vives de l'Ontario français et, ce faisant, dynamiser les relations sociales et susciter des transformations en profondeur de la vie communautaire. L'idée était géniale. On a dit qu'elle était arrivée trop tôt. À notre avis, elle a bien plus souffert d'avoir été développée en marge des cadres reconnus de l'action militante au Canada français hors Québec que de son caractère précoce. Condamné par son faible ancrage dans les milieux d'où devait s'organiser la demande, le projet n'a jamais véritablement levé.

15. Noël Thomas (1995), « L'inforoute et le développement des communautés francophones », *op. cit.*

En effet, tout observateur de la communauté franco-ontarienne à la fin des années 1980 dira que le besoin de moyens modernes de communication à distance était alors flagrant dans les différents milieux qui la composent. On dira aussi que l'Ontario français était déjà fort intéressé aux nouvelles technologies d'information et de communication, dont on n'hésitait pas à reconnaître les effets potentiels sur le développement communautaire, que les organisations communautaires franco-ontariennes étaient prêtes à faire le saut. Méfiantes à l'égard d'un service qu'elles n'étaient pas à même de gérer, elles ne se sont cependant pas engagées dans le VEF. Sans pour autant tourner le dos à l'autoroute de l'information, comme en font foi les différentes initiatives qu'elles ont prises de leur côté.

Quoi qu'on en dise, la difficulté du VEF à s'imposer sur la scène communautaire franco-ontarienne, voire franco-canadienne, a peu à voir avec une demande qui n'aurait pas su s'organiser. Elle ne découle pas non plus des stratégies privilégiées par son fondateur sur le plan de l'offre, quoiqu'il faille reconnaître que le choix de remettre le développement des contenus entre les seules mains des utilisateurs relevait clairement de l'utopie, dans un contexte où la francophonie canadienne, qui a accès à si peu de moyens d'expression, n'a pas l'expérience nécessaire pour se saisir de l'inforoute. Le problème relève en effet davantage du sociopolitique que d'une quelconque inexpérience dans les TIC. On le constate à deux indices principaux : le rejet d'une initiative qui ne venait pas des organisations porteparole de la communauté et l'incapacité pour elle de se concerter, sinon autour d'un seul projet, du moins autour d'une stratégie commune en matière de TIC. Ces deux indices ne sont pas sans lien étroit.

À notre avis, l'échec du VEF est directement relié au fait qu'il n'ait pas émané du leadership reconnu et du pouvoir en place dans la communauté franco-ontarienne. Même si la francophonie canadienne a changé, avec l'urbanisation et les contacts de plus en plus étroits qu'elle entretient avec l'anglophonie, elle n'en est pas moins restée fortement traditionnelle dans son organisation, et ses institutions ne se sont pas transformées au rythme de la société qu'elles disent représenter. Les grandes associations qui en forment le noyau politique luttent férocement contre toute tentative de restructuration, qu'elle vienne ou non de leurs propres membres. Or, le VEF était à ce titre particulièrement menaçant : ne venait-il pas créer un espace de communication qui échappait tout à fait à leur contrôle ? Non seulement ne l'a-t-on pas appuyé, mais on a cherché à détourner l'attention du secteur public de l'expérience, en lui proposant de s'associer plutôt à d'autres projets, lancés dans son sillage.

En effet, il importe de noter que le secteur public n'a pas participé au VEF. Cela n'a pas de quoi surprendre : les liens entre les structures politiques de la francophonie hors Québec et les gouvernements sont bien connus, notamment avec le gouvernement fédéral qui a comme mission de soutenir le développement des groupes minoritaires francophones et anglophones dans la société canadienne. Celui-ci traite presque exclusivement avec la Fédération des communautés francophones et acadienne ainsi qu'avec les associations provinciales pour ses relations avec la francophonie hors Québec. Ce qui a considérablement nui au VEF, on peut s'en douter.

L'incapacité de ces organismes de la francophonie de se concerter par ailleurs autour d'un autre projet, quel qu'il soit, montre toute l'ampleur du problème. Bien que réelle, la cohérence de la francophonie canadienne « survole de très haut une très grande diversité et des changements qui la contredisent de plus en plus[16] ». Les diverses communautés ont évolué de façon indépendante, elles se sont donné des références propres, à la faveur de liens plus structurés à l'échelle provinciale. La fragmentation des populations, la mobilité sociale ont compromis dans chacune des communautés la cohésion culturelle, sans parler de la faiblesse de l'espace économique qui la sous-tend. Certes, il y a des réseaux qui réunissent, par-delà la distance, les lieux de vie française du Canada, et qui leur confirent une identité commune. Mais le discours unitaire ne peut dissimuler complètement la fragilité de cet espace-réseau, et l'ambiguïté qui le caractérise sur le plan de la référence. Entre régions, provinces et ensemble national, les repères de l'identité se multiplient et brouillent la référence.

Ainsi, des questions cruciales se posent quant aux possibilités pour les organisations de la francophonie hors Québec de se donner une stratégie commune en matière de TIC. Est-elle seulement envisageable, de la part d'institutions et de réseaux qui représentent dans le quotidien une réalité minoritaire aux caractères si disparates ? Poser la question, c'est déjà un peu y répondre.

CONCLUSION

À l'heure actuelle, toute la responsabilité du développement de l'inforoute en milieu francophone minoritaire au Canada est laissée entre les mains des communautés. Celles-ci tentent de faire progresser le dossier, mais cela leur est très difficile, la logique marchande de rentabilité qui prévaut dans le secteur des communications au Canada

16. Fernant Dumont, « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques,* vol. 38, n° 3, 1997, p. 419-467.

les empêchant d'établir des alliances avec l'entreprise privée, sur laquelle repose ailleurs la mise en place de l'autoroute de l'information[17] Le succès apparent de certains projets en cours ne saurait nous leurrer. Dès que l'appui gouvernemental dont ils dépendent tous tombera, ils feront face aux mêmes enjeux que ceux que le VEF a dû prendre en considération : bien s'arrimer aux institutions en place, espaces reconnus de la prise de décision dans cette société parallèle francophone qui s'est édifiée un peu partout au Canada, et susciter entre ces institutions un maximum de collaboration, sans laquelle on ne peut ni atteindre les masses critiques nécessaires à tout projet d'inforoute hors du Québec, ni obtenir l'appui de l'État.

Il appert en effet de l'étude de l'expérience d'un Noël Thomas qu'on ne peut dissocier la question de l'avenir des TIC dans la francophonie canadienne hors Québec de celle de son organisation politique ni de sa capacité, à travers elle, de maintenir actifs les réseaux qu'elle s'est donnés au fil des ans. Chose certaine, l'autoroute de l'information ne peut compenser la faiblesse de tels réseaux. Et pas plus ici qu'ailleurs, elle ne peut se substituer au territoire, fût-il aussi informel que dans le cas des communautés francophones hors Québec.

17. Voir à ce sujet François-Pierre Le Scouarnec, « Stratégie et plan d'action pour le développement de contenus d'expression française sur les autoroutes de l'information », Document de réflexion préparé pour le ministère du Patrimoine canadien, 1996, 38 p.

ANNEXE : L'INFOROUTE EN FRANÇAIS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Projets émanant des territoires

http ://www.village.ca/

http ://www.franco.ca/

http ://www.acadie.net/

http ://www.francalta.ab.ca/

http ://www.franco-manitobains.org/

Les autoroutes de l'information et la « communauté » francophone

Le Village électronique francophone apparaît comme une expérience de pionniers dans le cyberespace, très proche des premières utilisations de type « communautariste » qui ont animé les premiers temps de l'Internet. Le discours militant sous-tend en effet la perspective du pionnier qui part défricher de nouveaux territoires. Mais, ce faisant, ce qu'il s'agit de consolider, c'est avant tout une identité, d'autant plus si elle apparaît comme en danger de disparition. Dès lors, dans l'échec du « Village », ne faut-il pas voir, à mesure que l'expérience prenait de l'ampleur, une perte d'identité qui aurait, en quelque sorte, fonctionné comme une « victoire à la Pyrrhus ?

Ce texte d'Anne Gilbert et Claudia Gauthier met en fait l'accent sur des questions essentielles, qui sont bien loin d'être résolues mais qui sont au cœur de l'ambition de cet ouvrage collectif : les autoroutes de l'information n'ont-elles pour effet que de consolider des organisations déjà bien structurées et des économies d'agglomération ou peuvent-elles être des outils de développement local, y compris dans les zones « périphériques », dans les milieux a priori défavorisés... ? Sont-elles des équipements qui entrent dans la logique des effets cumulatifs ou permettent-elles, sous certaines conditions, d'envisager des modèles alternatifs de développement, par lesquels les microcommunautés et, en l'occurrence, les communautés minoritaires et géographiquement éclatées seraient en mesure de reconquérir un espace à la fois social et politique ? Minorité culturelle, la francophonie ontarienne a pour autre handicap le fait d'être moins urbanisée que la majorité anglophone. L'espoir placé par le promoteur du « Village » était donc d'apporter remède à ces deux handicaps.

L'émergence de la francophonie canadienne hors Québec a ceci d'intéressant qu'elle permet de bien comprendre en quoi le réseau des autoroutes de l'information présente de nouvelles possibilités dès lors que l'organisation et le fonctionnement en réseaux préexistent. L'expérience du VEF ne s'explique que par l'histoire de la francophonie ontarienne et canadienne en général. Mais les potentialités du réseau sont aussi sa fragilité dans la mesure où elles exposent les difficultés

d'organisation collective en les plaçant en situation de concurrence avec des modèles d'organisation dominants. En l'occurrence, pour le « village électronique », la confrontation se réalise à plusieurs échelles : confrontation linguistique entre l'anglo-américain et le français (c'est, assez symptomatiquement, celle qui semble poser le moins de problèmes), mais aussi confrontation avec des organisations politiques plus structurées, disposant d'une audience plus instituée, d'une légitimité territoriale plus avérée et qui amène à poser la question sensible de la place et du devenir de la francophonie canadienne hors Québec, dont la francophonie ontarienne n'est dès lors qu'une expression parmi toutes les autres.

Le Village électronique invite en effet à réfléchir à la place du français dans le monde des « autoroutes de l'information ». Le destin du « Village » est-il exemplaire de ce qui pourrait advenir du monde francophone dans son ensemble et dans sa diversité ? Comme l'écrivent Anne Gilbert et Claudia Gauthier, les « autoroutes de l'information » étaient riches de promesses pour la communauté éparpillée de la francophonie canadienne hors Québec. Le « Village » : « répondait à un besoin exprimé, il allait permettre [...] de multiplier les échanges, de faciliter les partenariats [...] ». De nombreuses promesses donc et des fonctionnalités qui paraissaient évidentes et à portée de main. Or, en matière d'innovations technologiques, le risque est grand de confondre potentialités techniques et usages sociaux. Les usages sociaux, qu'ils soient motivés par des besoins économiques, des pratiques culturelles, militantes ou toute autre, sont ce qui donne sens aux innovations techniques. L'histoire récente est riche d'exemples d'outils potentiellement très intéressants qui sont désormais remisés au musée des souvenirs. Le Village électronique semble avoir eu pour principale difficulté, malgré l'existence de besoins latents de communication au sein de la population franco-ontarienne, de ne pas être parvenu à constituer une communauté d'usagers suffisante pour assurer sa pérennisation et son institutionnalisation. Les raisons de cet échec, comme cela a été mentionné dans le texte, sont nombreuses et peuvent être en partie riches d'enseignements sur les stratégies à adopter en matière de défense de la francophonie.

Lors de la réunion à Bruxelles les 25 et 26 février 1995, sur la « future société d'information », s'étaient ainsi affrontées deux logiques : celle libérale des États-Unis et de ses principaux alliés et celle élaborée principalement par la France, au nom de « l'exception culturelle ». Pierre Oudar, responsable du Département des nouveaux médias à la Délégation générale à la langue française constatait ainsi que « [...] dans les milieux sensibles au rayonnement de la francophonie, on développe souvent le thème de la menace ». La « menace »

est bien d'une nature comparable à celle qui a progressivement pesé sur le « Village ». L'exception culturelle peut d'ailleurs être considérée comme la volonté de maintenir, au-delà des principes de standardisation à l'œuvre dans le monde des réseaux planétaires, une sorte d'insularité culturelle. Certes, le monde d'Internet autorise et semble a priori favoriser l'éclosion de micro-communautés et pourrait même les renforcer grâce à la rénovation d'un lien par-delà les problèmes de distance. De nombreuses « communautés virtuelles » existent dans le monde, mais, le plus souvent, elles sont constituées sur le mode de la corporation et, en outre, elles semblent avoir du mal à s'institutionnaliser. Le problème des communautés virtuelles, qui sont la réplique dans le cyberespace des communautés territoriale, est tout autre dès lors qu'il s'agit de livrer un combat pour son identité. Tout échec vient fragiliser l'identité même de la communauté territoriale, mettant en exergue ses difficultés à entrer dans la modernité des « autoroutes de l'information ».

À l'instar du « village électronique », la francophonie n'est pas réellement dotée d'un héritage culturel commun aussi structurant que peuvent l'être les cultures diasporiques, par exemple, et elle ne saurait se satisfaire de l'expression brouillonne et aléatoire de sensibilités et d'affinités communes. Pour conquérir et défendre sa place dans le cyberespace, elle a besoin de se poser, sinon comme le modèle, au moins comme l'un des modèles de rechange de communication planétaire face à l'anglais. Elle n'est pas non plus dotée de structures organisationnelles qui puissent se poser en promoteurs efficaces d'une communauté internationale même si le dernier sommet de la francophonie, qui a permis la création d'un Secrétariat général, semble avoir cherché à y remédier.

TROISIÈME PARTIE

La géographie des projets

Chapitre 13

Acteurs et territoires de la « société d'information » : géographie d'un grand chantier français en construction

Emmanuel Eveno

Les ambitions affichées par les politiques publiques relatives aux techniques d'information et de communication, qu'elles soient revêtues ou non du label « Autoroutes » ou « Société » d'information invitent à s'interroger sur leurs capacités à s'articuler sur des projets de développement locaux. Si l'on conçoit que les TIC aient partie liée avec la mondialisation économique, quelle peut être la place des acteurs locaux ?

Dans les années 1980, les politiques publiques nationales relatives aux TIC ont souvent été l'emblème d'une préoccupation d'aménagement du territoire, d'un rééquilibrage entre zones de grandes agglomérations et zones rurales, entre régions « centrales » et « périphériques ». Au sein de l'administration étatique française, ce fut le rôle de la DATAR que d'impulser, dès les années 1980, ce type de conception. La contractualisation État-Régions lors du IX^{e} Plan en porte maints témoignages. Dès les années 1990, ces politiques publiques nationales se trouvent complétées par le dispositif mis en place au sein du quatrième programme-cadre de l'Union européenne. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de préparer la « société d'information ».

Face à cette ambition, l'analyse géographique des projets qui, à titres divers, ont participé aux récentes politiques publiques nationales ou européennes permet de faire une première évaluation de la

façon dont ces vastes chantiers rejoignent ou non des initiatives et des dynamiques locales. Elle permet en outre, au-delà de l'idéologie du développement local et du discours politique, de reconsidérer les effets spatiaux de ces politiques. Sont-elles porteuses d'un rééquilibrage, d'une réelle efficience en ce qui concerne l'aménagement du territoire ou ne font-elles qu'accroître le poids des agglomérations et des acteurs économiques ou politiques urbains ?

Cette entrée en matière, par les politiques publiques d'aménagement du territoire, ne sert en fait qu'à introduire le propos sur les dynamiques du développement local, dans lesquelles apparaissent d'autres catégories d'acteurs porteurs d'initiatives et de dynamiques collectives locales. Les politiques d'aménagement du territoire ne deviennent plus, en l'espèce, qu'une instance ou qu'un filtre par lesquels ces projets locaux transitent et, éventuellement, se transforment pour participer d'une stratégie de recherche d'occasions d'affaires. La question posée est alors celle de la capacité des acteurs sur leur territoire à formaliser et à se mobiliser autour d'un projet collectif. L'analyse géographique est ici livrée à l'état d'esquisse : autant chaque cas se donne-t-il à voir comme singulier, expérimental, souvent fragile, autant les échelles d'actions sont-elles intimement imbriquées, parfois sous forme de poupées gigognes, parfois au risque de la contradiction. Le nombre restreint de ces projets invite, par ailleurs, à se poser la question de leur significativité.

L'analyse des dynamiques localisées soulève la question de l'articulation entre territoires et innovations et donc entre innovations, proximité et réseaux d'acteurs localisés. Elle appelle un décryptage des stratégies des acteurs sur le territoire. En gros, deux lectures sont possibles. La première a trait à l'innovation comme problème d'économie industrielle. Les acteurs publics ne sont pas systématiquement absents de l'analyse, mais ils ne sont pas en position centrale. L'innovation est partie intégrante de la stratégie des acteurs industriels et les acteurs publics, par l'aménagement de parcs ou de zones « technologiques », sont alors en amont du processus. La seconde lecture est celle qui replace au centre de l'analyse les acteurs publics, comme porteurs ou partenaires d'un projet pour lequel la dimension territoriale est clairement énoncée. Cette seconde lecture considère l'expérimentation en matière d'autoroutes de l'information comme un problème de société, problème qui interpelle directement le politique et, dans sa traduction territoriale, les acteurs du développement local. Les acteurs économiques restent importants mais sont alors considérés comme enrôlés dans un projet qui déborde la question économique.

1. LES CHANTIERS EXPÉRIMENTAUX SUR LES AUTOROUTES DE L'INFORMATION

1.1. La politique publique nationale

Du lancement de l'appel à propositions en novembre 1994 à fin 1997, 244 projets ont été labellisés « projets d'intérêt public » par le ministère de l'Industrie. Sur les 635 propositions reçues, dans un premier temps, l'administration retiendra 170 d'entre eux, auxquels viendront s'ajouter, dans un second temps, 74 nouveaux projets.

Ces 244 projets émanent de 141 porteurs de projets différents, certains en ayant proposé plusieurs. Des organismes tels que le Conseil général de la Vienne ont ainsi proposé 21 projets, qui sont en fait la déclinaison thématique et technologique d'un vaste programme autour du Futuroscope ; le « Pays d'Auge Expansion » a, quant à lui, segmenté sa proposition en six projets, etc. Le nombre de sous-projets proposés par tel ou tel acteur n'apparaît pas significatif de l'ambition du projet global mais résulte bien davantage d'une logique persistante de sectorialisation.

La distribution des projets se répartit entre douze « secteurs » d'activités : administration ; audiovisuel ; culture ; place de marché ; plate-forme ; presse ; recherche ; santé ; télé-enseignement et éducation ; téléservices ; tourisme ; transports.

Certains de ces projets prennent place dans des programmes de modernisation de l'administration nationale. Le Commissariat à la réforme de l'Etat semble voir dans ces « nouvelles technologies » des outils essentiels pour la modernisation aussi bien du fonctionnement interne de l'administration que de ses relations avec les administrés. Le secteur de la santé a notamment engagé un processus de réforme, passant par une redistribution des centres hospitaliers sur le territoire national, par une recherche d'optimisation et de rationalisation des coûts, des moyens et des équipements et par une modernisation des métiers de santé, incluant l'usage de l'informatique et notamment de l'informatique en réseau. De même, dans le secteur de l'éducation et de la formation, les nouvelles technologies sont perçues de plus en plus nettement comme un outil essentiel de la modernisation des pratiques pédagogiques et comme un objet d'apprentissage, porteur d'une culture technologique moderniste.

Les 12 thèmes de la typologie officielle rendent compte en fait de la sectorisation classique des politiques publiques ; ces thèmes sont en effet, pour l'essentiel, des secteurs d'activité : administration, santé, audiovisuel, éducation et formation, recherche, etc. Le fait cependant que la catégorie la plus prolixe soit celle des « plates-

formes » (70 projets retenus sur 244, soit près de 35 % du total) est significatif de la difficulté à envisager la question d'un point de vue transsectoriel alors que nombre de projets n'entrent pas aisément dans la typologie classique. Les « plates-formes » sont en fait les projets inclassables dans les autres catégories. Le terme retenu est d'ailleurs fortement évocateur d'une logique de développement technologique, de déploiement d'infrastructures. Il correspond bien à la démarche de France Télécom. Dans d'autres cas, cependant, il évoque un territoire d'expérimentations, le territoire devenant la plate-forme où seront expérimentés de nouveaux services, de nouvelles applications.

On peut aborder la question sous trois aspects : le statut du porteur de projet ; son origine géographique ; la couverture géographique envisagée par le projet. Le statut du porteur de projet donne des indications intéressantes sur la mobilisation des acteurs publics et privés dans ce type de politique. L'origine géographique du porteur de projet serait alors significative de la dynamique socio-économique d'un territoire considéré, dynamique qu'il s'agirait d'expliquer par la densité des facteurs propices à l'innovation. La couverture géographique d'un projet peut être considérée en dernière instance comme un indicateur de son ambition.

1.1.1. Le partage entre initiatives publiques et privées

Les projets présentés par des administrations publiques (ministères, services centraux ou territoriaux de l'État, collectivités locales, établissements publics, universités, etc.) sont au nombre de 79, soit environ 30 % du total. Si on ajoute à ces acteurs publics l'ensemble des entreprises publiques, associations parapubliques, organismes divers dans lesquels l'État est fortement représenté, le total passe à 152, soit plus de 60 % du total ! C'est une proportion considérable et qui traduit bien à la fois l'emprise de l'acteur public dans ce genre de politique publique, mais aussi, d'un autre point de vue, la faible capacité des acteurs privés à y participer. Si on conçoit que, dans l'histoire des politiques publiques nationales sur les TIC, il s'agit là d'une constante, il faut alors faire l'hypothèse que la politique publique « autoroutes de l'information » ne déroge pas à la tradition, même si, dans les discours politiques, on cherche désormais à s'en distancier *(cf. supra* chapitre 4 et 6). Dans le cadre du Plan Calcul lancé en 1966, on avait ainsi pu constater que les administrations publiques étaient à la fois les « marchés captifs » d'une entreprise publique (la Compagnie internationale pour l'informatique), qu'il s'agissait d'ériger au statut de champion industriel national tout en la protégeant de la concurrence internationale et notamment états-

unienne. En second lieu, la forte prégnance de l'acteur public dans l'économie française semblait le qualifier pour en diriger fermement la modernisation et cela en montrant l'exemple. En est-il de même pour les projets contemporains autour des autoroutes de l'information alors qu'elles sont présentées comme étant les vecteurs de la libéralisation et de la mondialisation des marchés ?

1.1.2. La part des acteurs publics par thèmes (catégories) d'expérimentation

Les quatre catégories dans lesquelles l'acteur public est présent pour moins de 50 % de la totalité des projets sont les suivantes : presse ; place de marché ; tourisme ; téléservices. Cependant, hormis pour la catégorie des téléservices, qui comprend 36 projets au total (dont 12 portés par des acteurs publics), ces catégories recouvrent relativement peu de projets : 13 pour la presse ; 15 pour les places de marché ; 4 pour le tourisme. Par contre, dans les huit autres catégories, totalisant 176 projets, nous sommes là, de toute évidence, dans les secteurs classiques de la compétence publique.

FIGURE 1

Les acteurs publics et privés par thèmes (catégories) d'expérimentations

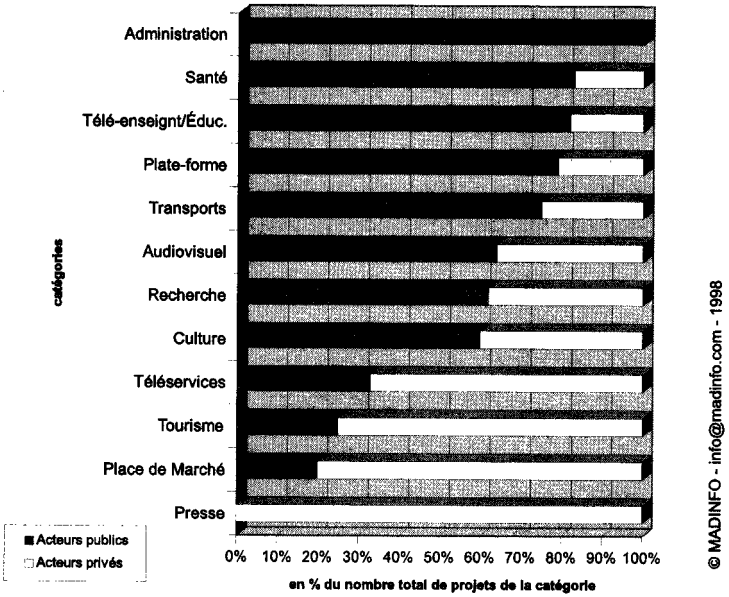

1.1.3. L'origine géographique des porteurs de projet(s)

D'emblée, la domination des grandes agglomérations s'impose à, l'analyse comme le phénomène le plus marquant mais aussi comme le constat le plus banal ou, à tout le moins, le moins surprenant. Tandis que les grands discours sur les autoroutes de l'information et la société de l'information affirment la progressive et inéluctable abolition des distances, corollaire de la mondialisation, l'interprétation sociospatiale de ces projets innovants va dans le sens de la concentration urbaine. Il y a là un paradoxe apparent qui met une fois de plus l'accent sur l'opposition entre dynamismes et archaïsmes socio-économiques. Cette opposition est confirmée, en apparence tout du moins, par le fait que les projets d'ambition nationale ou internationale sont originaires des plus grandes villes françaises (plus de 80 %), en fait, pour l'essentiel, de l'agglomération parisienne (plus de 45 % des projets retenus). Nombre de ces projets parisiens procèdent d'ailleurs d'initiatives des administrations centrales (ministères de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Équipement – Direction des Gens de mer et des Affaires générales (DGMAG), etc.) ou de sa sphère directe (France Télécom, en premier lieu, mais aussi la Bibliothèque nationale, la Documentation française, l'Institut national géographique, la Banque nationale de Paris...).

À rebours, les projets dont les ambitions en ce qui a trait à la couverture géographique sont les plus limitées émanent de porteurs de projets originaires de villes de petite taille, des régions rurales ou périphériques. Or, en l'espèce, l'absence d'une politique publique clairement affirmée ne permet pas d'établir de correctifs à ce qui paraît être une loi du marché de l'innovation. La DATAR ne semble plus en mesure actuellement de relever ce type de défi dans la mesure où sa philosophie d'intervention apparaît prise en défaut par le pragmatisme de la politique adoptée et qui consiste à favoriser l'éclosion de projets plutôt que de les susciter. L'échec relatif de son appel d'offres sur le télétravail confirmerait en effet que le volontarisme politique central deviendrait notoirement insuffisant.

1.1.4. Portée géographique

Sur les 244 projets, 53 % ont une portée géographique régionale, 35 %, nationale et 12 %, internationale. Les projets d'ambition internationale sont tous sauf un originaires des grandes villes, dont 65 % de la métropole parisienne. Pour les projets qui s'inscrivent dans le cadre national, on retrouve ce phénomène de polarisation, encore accentué : 90 % des projets d'ambition nationale sont originaires de Paris ou de son agglomération. Autrement dit, dans 47 % des projets,

FIGURE 2

L'origine géographique des porteurs de projets

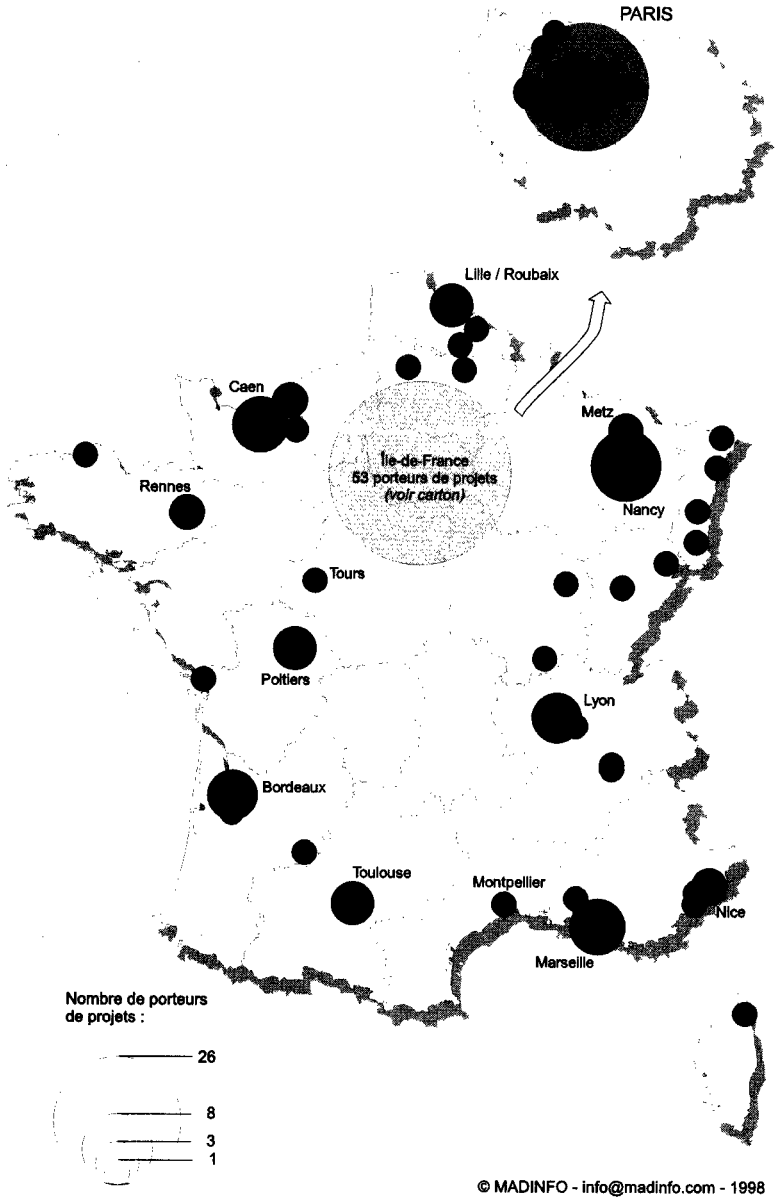

ceux dont la portée géographique est internationale ou nationale, s'affirme nettement la prééminence de la capitale et des principales villes de France.

Restent les 131 projets (53 % du total) dont l'ambition se limite au cadre régional. Toutes les régions sont concernées mais, évidemment, dans des proportions variables. Les trois régions à produire le plus de projets sont Provence-Alpes-Côte d'Azur (23) ; Île-de-France (17) et Rhône-Alpes (16). Viennent ensuite Midi-Pyrénées (8) ; Aquitaine (7) ; Lorraine (7) ; Nord-Pas-de-Calais (6) et Bretagne (6). Toutes les autres régions ont entre 1 et 5 projets.

1.2. Les participations françaises aux projets européens de société de l'information

La Commission européenne, dans le cadre de son quatrième programme-cadre de l'Union européenne tend à devenir un prescripteur fondamental en matière d'expérimentations sur les autoroutes de l'information. Trois programmes sont en fait consacrés à la

société d'information » : Esprit (Programme Technologies de l'information) ; ACTS (Programme Technologies et services avancés de communications) ; et PAT (Programme d'applications télématiques). Leur budget cumulé représente 28 % du budget que l'Union européenne consacre à la recherche et développement. Selon l'expression même de la Commission « ensemble, ces trois programmes constituent les modules qui permettront de bâtir la société de l'information en Europe ».

À la différence des projets émis par les acteurs français en réponse à l'appel à proposition nationale, dans l'esprit des programmes européens, il convient que chaque projet soit structuré par un partenariat entre au moins deux pays membres de l'Union. Conséquence, dans les projets européens, les partenariats, souvent appelés consortia, sont complexes et diversifiés, intégrant des acteurs de différents pays, de différents statuts, de différentes motivations ou capacités d'initiatives. En tout état de cause, chaque projet est le fait de plusieurs acteurs. C'est donc moins le nombre d'acteurs nationaux aux différents projets qui est significatif de l'intégration des acteurs de chaque pays à la politique européenne que le nombre d'acteurs en position de coordination de projets.

1.2.1. Le programme Esprit

Géré par la DG III de la Commission européenne, le programme Esprit est très marqué par son orientation industrielle. Plus des deux tiers des projets retenus dans le quatrième programme-cadre de

l'Union européenne sont le fait de partenaires de type industriel, le tiers restant concernant des institutions universitaires et de recherche, et, marginalement, des organisations non commerciales et « autres organisations ».

Esprit porte sur huit domaines : la recherche à long terme ; les technologies du logiciel ; les systèmes multimédias ; l'initiative des systèmes de microprocesseurs ouverts (ou OMI) ; l'informatique distribuée à haute performance ; les technologies destinées aux processus d'entreprise ; l'intégration dans la fabrication. En définitive, ces domaines sont globalement orientés vers le soutien aux acteurs industriels, notamment les industriels des TIC.

La présence française au programme Esprit 4 se retrouve dans 81 projets. Le projet est porté par un acteur français, associé à un ou des partenaires européens dans 50 de ces projets. En tout, on trouve 118 participations françaises (certains acteurs apparaissent dans plusieurs projets) dans l'ensemble de ces 81 projets.

Le type d'organisation des 50 acteurs en position de premier contractant est « industriel » dans 82 % des cas. Esprit est donc, pour les participants français, encore plus marqué par son côté industriel que dans l'ensemble européen. La localisation de ces 50 acteurs est à 80 % dans l'agglomération parisienne.

Dans l'ensemble des 118 participations françaises, la domination du type « industriel » est sensiblement la même que pour la population des « premiers contractants » (76 %). L'origine géographique est, dans 72 % des cas, dans l'agglomération parisienne. En seconde position vient l'agglomération grenobloise (un peu plus de 8 % des cas) tandis que les acteurs des autres grandes agglomérations dotées de systèmes d'acteurs fortement articulés sur la haute technologie (Marseille/Aix-en-Provence : 6 %, Toulouse : 4 % ; Nantes : 1,6 % ; Nice/Sophia Antipolis : 0,8 % ; Lyon : 0,8 % ; Nancy : 0,8 % ; Bordeaux : 0,8 %, etc.) sont très faiblement présents.

1.2.2. Le programme ACTS

ACTS s'inscrit dans la continuité du programme Race (Research and Development in Advanced Communications). Avec 671 millions d'écus, il représente 5 % du budget total alloué à la recherche dans le quatrième programme-cadre. Le premier appel d'offres du programme ACTS a été publié au Journal officiel de la Commission européenne le 15 septembre 1994, avec le 15 mars comme date de clôture. En réponse à cette publication, 333 propositions ont été reçues, émanant de quelque 1 900 organisations de 33 pays d'Europe ou

au-delà. Après évaluation, 114 projets ont donné lieu à des contrats datés de septembre 1995. Un second appel d'offres est intervenu le 15 septembre 1995 avec comme date de clôture le 1er mars 1996 : 179 propositions ont été envoyées par 900 organisations différentes et de 38 pays. Ce deuxième appel d'offres a permis l'intégration de 42 nouvelles propositions et la reconduction de 52 des anciennes.

Pour la France, les 147 participants à ces projets sont originaires de 12 régions françaises : 93 d'Île-de-France (63,3 %) ; 15 de Bretagne (10,2 %) ; 11 de Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,5 %) ; 9 de Rhône-Alpes (6 %) ; 7 de Midi-Pyrénées (4,8 %) ; 4 de Nord-Pas-de-Calais (2,7 %) ; 2 de Lorraine et 2 d'Aquitaine (1,4 % chacune) ; 1 d'Alsace, 1 de Basse-Normandie, 1 de Languedoc-Roussillon, 1 du Centre (0,7 % chacune).

FIGURE 3

La portée géographique de 244 projets labellisés par le ministère de l'Industrie

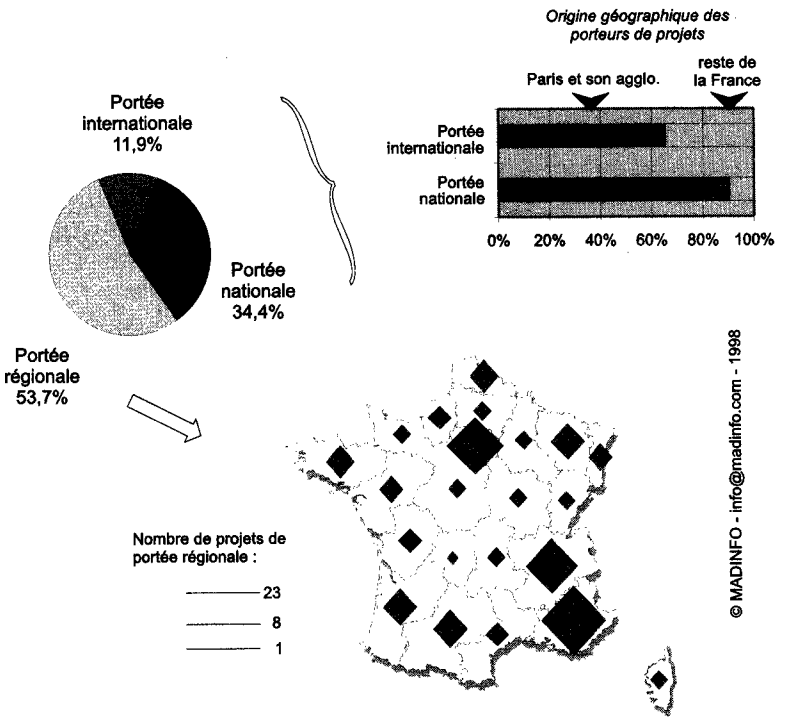

1.2.3. Le programme Applications télématiques

Dans le programme de R-D « Applications télématiques », dont le budget est de 898 millions d'écus, soit 7 % du budget total dégagé pour le quatrième programme-cadre (1994-1998), les secteurs considéréssont : Administrations ; Health Care ; Transport ; Disabled & Elderly People ; Resarch ; Environment ; Education & Training ; TelemaTIC Engineering ; Libraries ; Language Engineering ; Urban & Rural Areas ; Information Engineering ; Support Activities. Avec 151 représentants français, la France arrive en deuxième position des pays de l'Union européenne, derrière le Royaume-Uni (190) et devant l'Italie (144), l'Allemagne (132) ou l'Espagne (114). Cependant, si

FIGURE 4

Origine géographique des participants aux projets européens ESPRIT, ACTS et PAT (hors DOM-TOM)

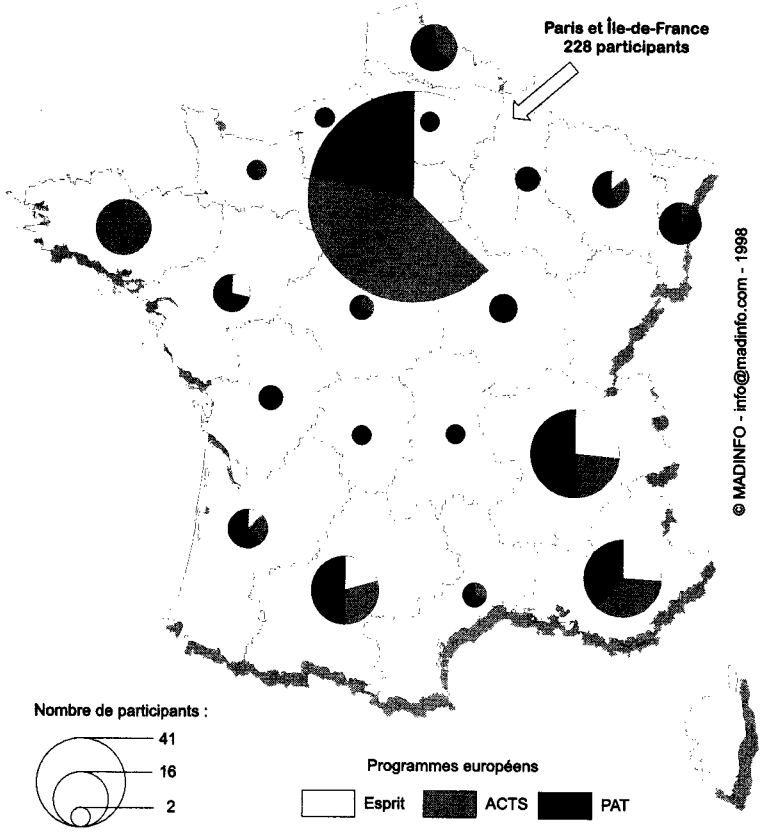

l'on rapporte le nombre des participants aux programmes par les populations nationales des pays de l'Union européenne, les pays qui apparaissent alors les plus dynamiques sont les pays scandinaves (Finlande, Suède) ; la Belgique ; la Hollande ; l'Irlande.

La distribution régionale des participants français à ce programme dénote une très forte prééminence de la région Ile-de-France (50 participants, soit plus de 42 %), devant Rhône-Alpes (21 participants, 18 %) et, secondairement, des régions industralisées ou dotées de potentiels importants en matière de haute technologie : PACA et Midi-Pyrénées (12 participants chacun ; soit 10 % chacun) ; Nord-Pasde-Calais (7 ; soit 6 %)... On se retrouve donc devant un état de fait assez similaire à ce que l'on a observé pour la distribution des programmes nationaux. L'administration communautaire venant donc renforcer le processus de polarisation sur les grandes agglomérations et notamment l'agglomération parisienne.

1.3. Le poids des logiques institutionnelles et des sièges sociaux industriels

Les projets « autoroutes » ou « société » d'information sont donc considérablement marqués par la présence d'acteurs de type industriels et par l'origine géographique, massivement parisienne, de ces acteurs. Non seulement ces programmes n'apportent aucun correctif, aucune redistribution des dynamiques spatiales face aux effets des politiques nationales, mais, en fait, ils ne font qu'accentuer la centration sur Paris, au détriment bien sûr des zones rurales ou périphériques mais aussi, au détriment des autres agglomérations qui sont pourtant dotées d'appareils productifs de haute technologie.

Pour les projets hors agglomération parisienne, le socle fondamental semble être celui des zones technopolitaines telles que celle de Grenoble pour les projets inscrits au programme Esprit 4 notamment. Une explication de la faible dynamique de ces technopoles pourrait être le fait que, dans de nombreux cas, ces zones, par ailleurs dynamiques, n'abritent que rarement le siège des sociétés susceptibles de participer aux programmes européens. Les grandes sociétés, ainsi que nombre de grandes institutions de recherche susceptibles de négocier leur participation aux programmes européens, ont en effet leur siège dans l'agglomération parisienne : Dassault (Saint-Cloud) ; Dassault Aviation (Paris) ; Electricité de France (Clamart) ; Thomson CSF (Paris) ; Lyonnaise des Eaux-Dumez (Compiègne) ; Bull (Louveciennes) ; Aerospatiale (Paris) ; Sextant avionique (Meudon-la-Forêt) ; Alcatel Alsthom Recherche (Marcoussis) ; Alcatel ISR (Evry) ;

Matra datavision (Les Ullis) ; Echangeur (Paris) ; Cegos (Boulogne-Billancourt) ; Inria (Rocquencourt)...

Pour les participations au programme national, ce qui se passe est du même ordre à la différence que ne se joue plus ici la surreprésentation des sièges sociaux mais des administrations centrales.

Un autre avantage lié à la localisation dans l'agglomération parisienne semble être la présence de nombreux bureaux de conseils en montage de projets européens ; l'existence de groupes de lobbying particulièrement actifs sur cette question des « autoroutes de l'information » : le Club de l'Arche à Paris-La Défense ; l'association des Villes numériques ; Vecam ; Admiroutes...

2. LES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES DE LA « SOCIÉTÉ D'INFORMATION »

Les initiatives en matière d'expérimentations sont-elles significatives de dynamiques particulières de développement local ? Sont-elles significatives d'une efficacité des critères d'aménagement du territoire incorporés dans les politiques publiques ?

La répartition géographique des porteurs de projets, leur ancrage territorial, peut fournir une première réponse. Or, cette réponse ne devient réellement significative qu'au regard des critères de sélection des différents prescripteurs : le ministère de l'Industrie ; la DG XIII (ACTS et PAT) et la DG III (Esprit) de la Commission européenne.

A-t-il été simplement question de l'intérêt du projet sans que soit pris en compte les questions de l'aménagement du territoire ? Au contraire, a-t-on veillé à assurer la présence de porteurs de projets, issus du monde rural, des régions périphériques... ? Il semble que, dans bien des cas, les seuls critères retenus aient été ceux du réalisme technologique et de la faisabilité.

La comparaison entre les cas français et québécois montre ici ses limites. La labellisation des projets par le gouvernement français n'étant pas automatiquement assortie d'un financement, il n'est pas envisageable d'analyser, dans ses effets sur l'émergence des projets d'initiatives locales, l'influence d'une politique publique redistributive, désireuse de corriger les effets de la concentration urbaine. Dès lors, l'ensemble des projets rassemblés par le ministère de l'Industrie apparaît beaucoup plus comme une photographie des dynamiques locales.

Certains acteurs territoriaux, notamment les collectivités locales, ont cependant pour ambition d'expérimenter la « société d'information ». Le projet de développement local associé aux « autoroutes de l'information » apparaît dès lors prioritaire, emblématique d'un volontarisme politique clairement affirmé.

2.1. La place des collectivités locales

Même si proportionnellement et au regard des effectifs et des sommes mobilisées, elles restent assez peu présentes, face à l'administration nationale ou communautaire, les collectivités locales apparaissent comme des acteurs fondamentaux. Elles sont à même d'organiser localement les systèmes d'action et d'intermédiation, elles peuvent apprécier la nature des besoins locaux, jouent le rôle de caution à l'égard des investissements consentis par les différents industriels... En outre, sur le terrain du développement local, elles disposent d'une forte légitimité que n'ont pas les industriels qui investissent dans les chantiers d'autoroutes de l'information.

Le poids des collectivités locales françaises dans la mise en chantier des « autoroutes de l'information » peut se mesurer de diverses façons. La mise en service par la collectivité d'un site Web peut être considérée comme l'amorce d'une réflexion sur les intérêts du nouveau média. Elle peut, par ailleurs, et sans doute de façon beaucoup plus significative, s'évaluer à l'aune de leur participation aux appels à propositions publics. Les programmes dans lesquels l'implication des collectivités locales est la plus nette concernent celui lancé par le ministère de l'Industrie en décembre 1994 (sur les 244 projets retenus, 44 sont portés par une collectivité locale, soit 17 %) et, à l'intérieur du programme d'Applications télématiques (PAT) de la DG XIII, le sous-programme « Telematic on Urban and Rural Areas » (TURA), orienté vers les collectivités locales européennes et regroupant en tout 33 projets. Les programmes ACTS (DG XIII) et Esprit (DG III), quant à eux, ne comptent aucune participation de collectivités locales.

L'intérêt manifesté par les collectivités locales à la question des « autoroutes de l'information » comme outil de développement local se manifeste enfin au-delà de leur participation aux politiques publiques. Certaines ont ainsi commencé à élaborer des projets qui ne sont intégrés ni dans la liste retenue par le ministère de l'Industrie, ni dans celle retenue par le sous-programme TURA et que nous désignerons sous les termes de « projets indépendants », même s'ils ne sont pas voués à le demeurer.

2.1.1. L'engouement des collectivités locales pour l'Internet

En septembre 1997, en confrontant les diverses sources d'information (serveurs Icidev, AdmiNet, Aspasie, Crédit local de France[1]), on pouvait recenser quelque 310 sites Web[2] de collectivités locales en France : 274 de communes, 8 de Conseils régionaux, 22 de Conseils généraux, 6 de structures intercommunales... auxquels il conviendrait d'ajouter 18 sites créés par des organismes consulaires dans lesquels les collectivités locales sont généralement partie prenante.

Toutes les catégories de collectivités locales sont représentées, des plus grandes (Paris, Lyon, Marseille...) aux plus petites. Ce qui indique que la concentration de l'expertise technique de haut niveau dans les grandes villes n'a pas été un handicap fondamental pour les petites villes avec l'Internet, non plus que les questions de coût. On trouve en effet de très nombreuses petites communes, des syndicats intercommunaux en milieu rural, des communes et regroupements intercommunaux en zone de montagne.

C'est peut-être l'effet le plus manifestement novateur de l'Internet dans les collectivités locales. Cela dit, l'Internet se présente dans cette configuration comme un média, certes nouveau, mais qui se surajoute aux autres, du journal ou bulletin d'informations municipales au Minitel, sans engager de profonds changements au sein de l'organisation et de ses modes de fonctionnement ni dans sa politique de développement. C'est un peu la stratégie de la « bouteille à la mer », elle ne repose pas sur une politique de développement local mais sur une croyance dans les effets bénéfiques de la modernité symbolique de l'Internet. Le fait de promouvoir les atouts touristiques, culturels, architecturaux, gastronomiques, sportifs, etc., d'un territoire, en diffusant un message par Internet, est supposé porteur de dynamiques particulières : réservation et afflux de touristes du bout du monde, vente de produits à une chalandise déterritorialisée mais avide d'authenticité... Le site « Camembert » de la commune de Camembert, dans l'Orne, est ainsi totalement dédié à la promotion de ce fromage : « un village, un fromage » ; Canet, en Roussillon, est polarisée sur le tourisme méditerranéen, Cannes, sur son festival, Cognac, sur l'alcool qui a fait son renom et son festival de films

1. Icidev : http ://www.iciplan.com/icideve/devinfo.html ;
AdmiNet : http ://www.adminet.com/world/fr ;
Aspasie : http ://www.ippolis.fr/aspasie/aspasie.html ;
Crédit local de France : http ://195.25.89.193/DROITE.htm.

2. Ces chiffres sont livrés ici purement à titre indicatif, car l'évolution en l'espèce est rapide. Plusieurs nouveaux sites sont vraisemblablement apparus entre la date de la rédaction de ce chapitre et la publication de l'ouvrage.

FIGURE 5

Les sites web des communes en septembre 1997

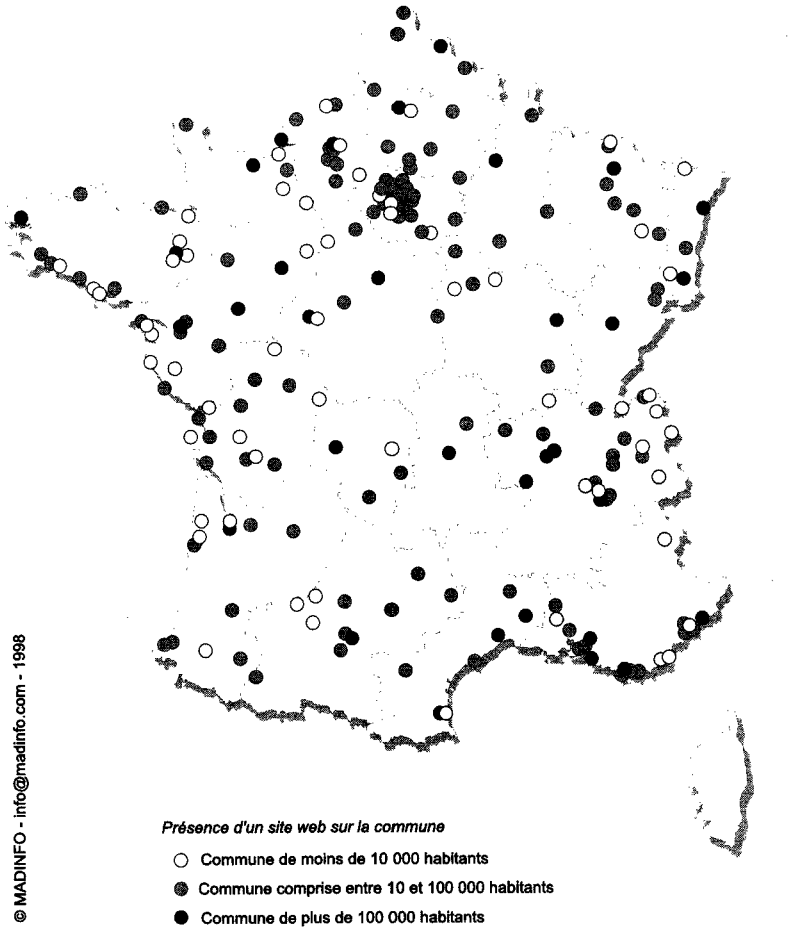

policiers, Evian, sur son eau minérale, Le Mont-Saint-Michel, sur sa célèbre abbaye, Ranton, sur son château...

L'intérêt et les effets directs et indirects du site sur le développement local sont évidemment liés à la notoriété du « produit » dont la promotion est assurée par Internet et qui est d'autant plus efficace que le réseau joue le rôle d'amplificateur. Pour les autres sites, la démarche reste aléatoire, tant la rhétorique classique de valorisation d'une situation et d'un site sont désormais banales dans les approches du marketing territorial (on ne compte plus les villes « idéalement »

situées, sachant marier traditions, arts de vivre et modernité...). La découverte par les hasards de la navigation sur le Web sont peu significatifs et ne sauraient en tout cas porter une dynamique de développement local.

2.1.2. Les collectivités locales et l'appel à propositions du ministère de l'Industrie

Sur les 244 projets retenus dans le cadre de l'appel à propositions du ministère de l'Industrie, 44 ont été soumis par des collectivités locales. Elles sont en fait surtout présentes dans les thèmes : plateforme (où ils représentent 23 projets sur un total de 70) ; la culture (5 projets sur 15) ; le télé-enseignement (6 projets sur 39) ; les téléservices (4 projets sur 36).

Dans la catégorie des villes, celles qui semblent avoir été les plus réactives aux projets d'autoroutes de l'information sont les

FIGURE 6

Participation des collectivités locales à l'appel à propositions du ministère de l'Industrie

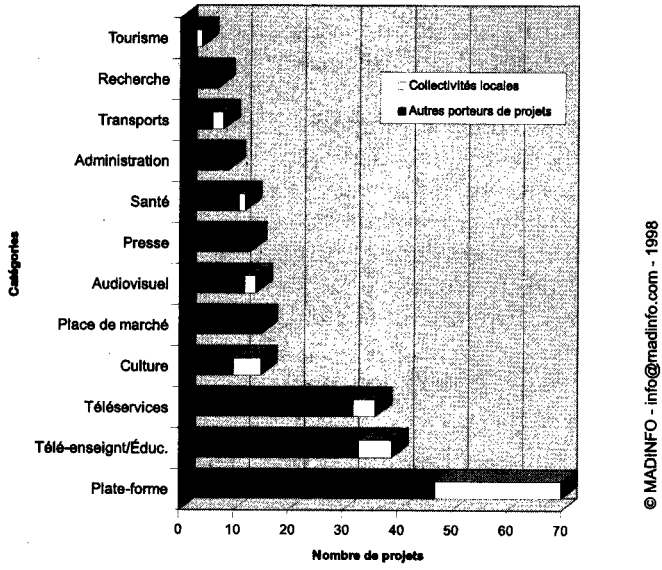

grandes villes et les villes moyennes, mais les petites villes sont également présentes. C'est une nouveauté qui nous paraît significative. Dans les politiques publiques précédentes, seules les grandes villes avaient semblé à même d'échafauder une politique locale. Ainsi, le Plan Câble n'a guère concerné que les 54 plus grandes villes de France. Dans le cas des « autoroutes de l'information », ces « grandes villes » restent présentes, mais elles ne sont plus dans une position hégémonique. Si les villes moyennes et, a fortiori, les petites villes n'ont jamais été totalement absentes des politiques publiques concernant les TIC, désormais, sur les autoroutes de l'information, elles semblent acquérir un nouveau statut. Dans bien des cas, loin d'être un désavantage, leur taille réduite peut leur procurer un statut particulier dans le cadre d'une expérimentation, dans la mesure où cette taille permet une meilleure lisibilité des effets de l'expérimentation, une meilleure réactivité articulée sur la remontée des informations des utilisateurs finaux...

2.1.3. Les collectivités locales dans le sous-programme TURA de la DGXIII

Si les programmes Esprit et ACTS de la Commission européenne sont clairement dédiés aux acteurs économiques, par contre, au niveau du quatrième programme-cadre de l'Union européenne, le sous-programme « Urban & Rural Areas » ou TURA (Telematic on Urban & Rural Areas) intégré au programme PAT énonce clairement ses préoccupations pour l'aménagement du territoire. Ce qui a pour conséquence que la Commission européenne, par-delà les programmes nationaux, tend à s'imposer comme un interlocuteur de plus en plus important pour les projets français de développement local articulés sur les TIC. Même si, du point de vue financier (il est inscrit au budget pour 51 millions d'écus), il n'est pas réellement significatif à l'échelle européenne, c'est toutefois le seul qui, dans ses critères d'admissibilité, considère la question des régions périphériques, des relations entre urbain et rural, du développement social et de la lutte contre l'exclusion. En tout, 33 projets ont été retenus. Ils sont répertoriés en six grands domaines :

- **Télétravail,** incluant sept projets d'expérimentation : Cafe mondial ; Demeter ; Employ, Pdweb ; Telemart ; Temple ; Tex at work ;
- **Affaires et organisations :** Cwasar ; Grow ; Icare 9000 ; Tamcra ; Syrecos ;

- **Tourisme et héritage culturel :** Cicero ; Evenet ; Genius Zeus ;
- **Développement régional :** Encata ; Friends ; Metasa ; Regionet ; Telepromise ; Teleregions ; Tierras ;
- **Villes :** Dali ; EDC ; Equality ; Infosond ; Municipia ; Osa-Tesma ;
- **Intégration sociale :** Attach ; Cans ; Epitelio ; Periphera ; IRDSS ; tele-Insula.

Dans ces différents projets, les collectivités locales européennes apparaissent 120 fois comme des « sites majeurs d'expérimentation » sur un total de 294 sites. Les collectivités locales françaises sont au nombre de 11 et elles apparaissent 14 fois sans qu'aucune d'entre elles ne soit jamais en position de coordinateur du projet : Toulouse (projets DALI et Telecities) ; Strasbourg (projets Infosond et Telecities) ; Nice (projets Infosond et Telecities) ; Paris (projet Telecities) ; Marseille (projet Telecities) ; Lyon (projet Telecities) ; Nancy (projet Osa-Tesma) ; Parthenay (projet Metasa) ; le Conseil régional de Midi-Pyrénées (projet Tierras) ; le Conseil régional de Rhône-Alpes (projet Teleregions) ; le Comité départemental de développement économique de la Haute-Garonne (projet Encata).

2.1.4. Les projets locaux « indépendants »

Ces projets sont généralement de génération récente. Ils sont clairement l'expression d'un volontarisme politique même s'ils intègrent des partenaires privés locaux ; ils ne sont ni labellisés par le ministère de l'Industrie pas plus qu'ils n'ont participé à un programme européen. L'isolement relatif de ces projets ne signifie cependant pas qu'ils soient d'ambitions plus limitées que les autres, ni qu'ils soient moins viables a priori. Cette situation s'explique notamment par le fait que le label ministériel français n'ayant été assorti que de très rares subventions, les porteurs de projets récents semblent ne pas y attacher beaucoup d'importance. Par ailleurs, la participation à un programme européen passe par la soumission à des appels d'offres longs et complexes et qui nécessitent d'établir un partenariat européen intégrant d'autres collectivités et des industriels. Dans certains cas (le projet Inforoute pour l'Ardèche, par exemple), la stratégie explicite des porteurs de projet consiste à intégrer un programme européen.

FIGURE 7

Les projets locaux indépendants

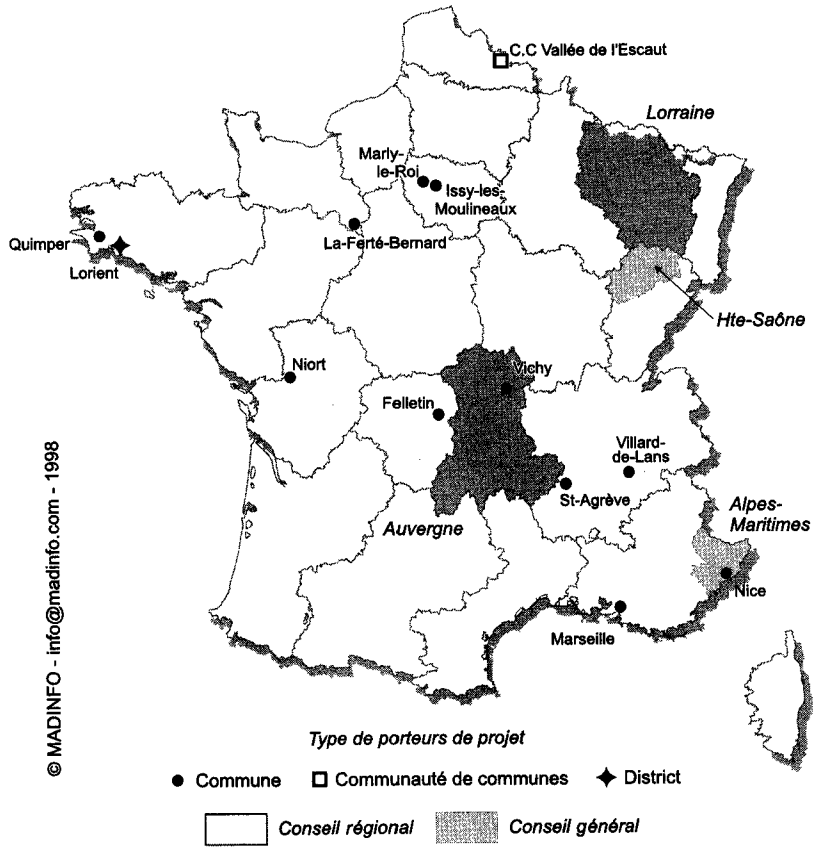

2.2. Des projets locaux de développement d'ambition très variable

Selon l'importance accordée à la question des « autoroutes de l'information », on peut envisager une typologie de ces expérimentations. On laissera provisoirement de côté celles qui se limitent à la mise en place d'un site Web. Même si ces innovations peuvent apparaître significatives d'une volonté politique qui peut éventuellement aller jusqu'à la formalisation d'un projet de développement local, leur portée reste toutefois limitée. En l'occurrence, l'Intemet est surtout considéré comme un nouveau média, à l'instar de ce qui s'était produit dans la majorité des cas lors des projets municipaux de télématique.

Si l'on comptabilise l'ensemble des projets significatifs d'une politique de développement local, on arrive à un total de 73. La majorité sont ceux qui ont été labellisés par le ministère de l'Industrie (44), viennent ensuite les projets « indépendants » (16) et les projets retenus par le sous-programme TURA (13). Les typologies officielles du ministère de l'Industrie et du sous-programme TURA ne sont guère comparables et manquent de précision (par exemple, les thèmes « plate-forme » du ministère de l'Industrie et « Cities » du sousprogramme TURA sont particulièrement opaques). Par ailleurs, ces typologies officielles sont insuffisantes pour donner une idée de l'ambition des projets de développement qui sont articulés aux différents programmes.

On proposera ici une typologie certainement tout aussi critiquable et éminemment sujette à vérifications ultérieures. Deux types semblent se détacher[3]. Le premier type d'expérimentations se caractérise par l'incorporation des « autoroutes de l'information » à un projet de développement plus global. On assiste donc une instrumentalisation des « autoroutes de l'information ». Le deuxième est celui des collectivités qui ont clairement orienté leur projet de développement local autour des autoroutes de l'information et qui, dès lors, se posent en site d'expérimentation sociale. Dans ces cas, on peut observer, notamment dans les discours politiques et médiatiques, une idéalisation, voire une « totemisation » des « autoroutes de l'information ».

Les termes d'instrumentalisation comme ceux d'idéalisation ou totemisation ne sont pas ici à considérer comme des indicateurs d'un quelconque jugement de valeur sur telle ou telle stratégie. Ils sont à considérer comme des registres rhétoriques qui apparaissent prescriptifs ou performatifs dans la conception des politiques locales. Ils sont des univers sémantiques qui contribuent à donner sens aux expérimentations sur leur territoire.

2.2.1. L'instrumentalisation des « autoroutes de l'information » dans les projets de développement local

Ce phénomène s'observe dans la grande majorité des projets élaborés en France par des collectivités locales. Ce sont pour l'essentiel des expérimentations limitées à des secteurs ou à des thématiques relativement précises : développement de zones d'activités, éventuellement

3. Le problème qui consiste à délimiter clairement ce qui se rattache à tel ou tel de ces deux types d'expérimentation pose, en pratique, toute une série de problèmes. Dans la mesure où il s'agit autant de projets, de discours que de réalisations concrètes, il est souvent délicat de classer ces matériaux hétérogènes.

technopolitaines ; modernisation d'infrastructures ; modernisation administrative ; modernisation et rationalisation des services publics, dont le télé-enseignement, les services culturels et touristiques.

- Aménagement de parcs d'activités

Dans de nombreux cas, il s'agit de s'appuyer sur le développement des activités économiques locales liées à la haute technologie. Les « autoroutes de l'information » sont ainsi conçues comme des outils qui prennent particulièrement sens dans le fonctionnement des zones technopolitaines. La collectivité locale joue alors un rôle classique qui consiste à veiller à ce que les infrastructures et les services proposés sur son territoire permettent de répondre aux besoins des acteurs économiques locaux comme d'attirer ceux qui sont en quête de nouvelle implantation.

Plusieurs projets apparaissent ainsi liés au principe technopolitain : la technopole de Caen-Normandie et le projet Vikman ; La Zirst de Meylan (agglomération de Grenoble) et le projet Grenoble Network Initiative ; le Cyberpôle de Quimper La Cornouaille ; Niort Venise Verte de Niort Développement Économique ; le Village électronique de Sophia-Antipolis ; la Plate-forme avancée de la Vienne et du Futuroscope de Poitiers ; l'ensemble des projets liés à l'Eurotéléport de Lille-Roubaix-Tourcoing...

Dans d'autres cas, plus typiques des régions périphériques, des zones rurales et de montagnes, l'aménagement du site a pour objectif de lutter contre la déprise industrielle, contre la désertification, la croissance du chômage, etc. Ils sont le plus souvent clairement référencés aux politiques d'aménagement du territoire, auxquelles ils empruntent souvent un certain nombre de dispositif (chartes de pays, contrats de terroirs...). Les projets tels que « Vercors Connect », autour de Villard de Lans ; « Inforoutes de l'Ardèche », autour de Sainte-Agrève ; « Services Diffus et Homogènes du Pays d'Auge », autour de Lisieux, de même que le projet en cours d'élaboration dans le canton de Saint-Laurent de Neste dans les Hautes-Pyrénées doivent le plus souvent leur existence à l'entregent politique déployé par l'élu local et qui lui permet de négocier une « décentralisation industrielle » au profit de son territoire. C'est particulièrement le cas à Sainte-Agrève avec l'implantation de filiales de France Télécom grâce à un élu anciennement directeur général de France Télécom et actuel Secrétaire d'État dans le gouvernement de Lionel Jospin.

- Modernisation des infrastructures de télécommunication

La collectivité joue le rôle de territoire d'expérimentation technologique, mais la responsabilité du projet lui échappe tandis qu'elle reste du ressort d'un industriel. Le territoire de la collectivité devient ainsi une plate-forme d'expérimentations pour un industriel local (Airbus pour le Conseil régional de Midi-Pyrénées avec le projet Airbus Training Topaze labellisé par le ministère de l'Industrie) ou national (France Télécom dans de nombreux autres cas tel le projet Vikman pour la ville de Caen, la plate-forme du Conseil général du Rhône, de la ville de Marseille, d'Ajaccio...)

- Programmes de modernisation de l'organisation politico-administrative et services publics

Les « autoroutes de l'information », dans ce type de logique, s'intègrent dans la panoplie déjà ancienne des TIC utilisées à des fins de réorganisation interne des services administratifs ou techniques de la collectivité. Après l'informatisation des années 1970, la télématisation des années 1980 puis les Banque de données urbaines (BDU) et les Systèmes d'information géographique (SIG), les autoroutes de l'information sont donc un nouveau sédiment dans l'histoire des tentatives de restructuration, rationalisation et optimisation du fonctionnement organisationnel. Le projet Osa-Tesma du sousprogramme TURA, auquel participe la ville de Nancy, consiste ainsi clairement à augmenter la performance, à accroître la productivité et à réduire les coûts dans la fourniture de services au public.

À côté de cette volonté de réorganisation en interne s'exprime celle d'améliorer les relations entre l'administration locale et les administrés. Sont alors reconvoquées des expressions du genre « transparence administrative », « réactivité »... Dans le cadre du sousprogramme TURA, c'est clair dans le cas de Toulouse, avec le projet « Dali » qui consiste à augmenter la productivité de l'administration notamment dans son rôle de fournisseur d'information au public, et pour les villes de Nice et Strasbourg, avec le projet « Infosond ». Au regard des projets reconnus par le ministère de l'Industrie, c'est également le cas pour la ville de Lyon avec son projet qui consiste à fournir des renseignements d'urbanisme au public ; le Conseil régional de Lorraine et ses « Visio-guichets »...

Parmi les autres services publics, le télé-enseignement semble constituer la voie royale dans la mesure où de nombreuses collectivités n'ont envisagé l'utilisation des « autoroutes de l'information » que sous cet aspect même si, au sein de la typologie officielle du ministère de l'Industrie, ils sont classés dans la thématique « plate-

forme ». C'est en fait le plus souvent la stratégie adoptée par les conseils régionaux : le Conseil régional de Picardie et son « Réseau pédagogique Educapôle » ; le « Réseau Rhône-Alpes de Formation continue » et le « Réseau des Lycées » du Conseil régional de Rhône-Alpes ; le « Réseau Pyramide » du Conseil régional de Midi-Pyrénées... Des conseils généraux et des villes ont également choisi d'investir sur cette thématique : le réseau de fibre optique des villes de Valencienne-Mons ; le programme d'application culturelle du Conseil général du Lot-et-Garonne ; le réseau Paris-Câble de la Ville de Paris ; le réseau Lumière de la Ville de Besançon et du Conseil général du Doubs ; le réseau de bibliothèques et de centres documentaire des villes de Belfort, Montbéliard et Héricourt...

- Tentatives de rénovation des politiques sociales

Dans certaines villes, l'accès aux nouveaux outils et services de communication électronique est perçu comme un problème de politique sociale. Ces techniques sont considérées comme des instruments d'une rénovation, notamment symbolique, des politiques sociales. Les démarches de promotion de ces technologies sont le plus souvent limitées à des quartiers, en l'occurrence, des quartiers considérés comme « en difficulté » ou à des populations en mal d'insertion, comme les populations « immigrées », les populations de « jeunes chômeurs »... Ce sont des villes comme Amiens, Brest, Strasbourg, Athis-Mons, Boulogne-Billancourt qui ont ouvert des « cybercentres » afin d'accueillir et de former la population à l'utilisation des TIC, de revaloriser des espaces urbains marginaux ou des personnes « en situation d'échec » en mettant à leur disposition des outils et des services hautement symboliques de la modernité sociale et économique. Ici, l'expérimentation tente de rétablir un dialogue citoyen avec les catégories sociales « défavorisées ».

On retrouve dans ces expérimentations, quelques rémanences des politiques urbaines lors du Plan Câble (entre 1982 et 1986), quand des villes comme Montpellier ou Toulouse choisissaient, dans leur programmation des travaux d'infrastructures de vidéocommunication, de câbler dans les premières tranches de travaux, les quartiers en difficulté, respectivement La Paillade et Le Mirail.

- Une logique de lobbying et une stratégie d'expectative

L'inscription de six villes françaises – Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Nice et Strasbourg — dans le projet « European Digital Cities », également connu sous le nom de Telecities du sous-programme TURA, semble davantage participer d'une logique de lobbying que

d'une volonté de développement de projet. Telecities n'est d'ailleurs pas considéré par la Commission européenne comme un réel projet dans la mesure où il apparaît bien plus comme une sorte de club ou d'association, regroupant 45 villes européennes parmi les plus grandes et qui affichent ainsi leur intérêt à la question des « villes numériques » sans pour autant adopter une position commune. Certaines d'entre elles — La Haye, aux Pays-Bas, Bologne, en Italie et Anvers, en Belgique — ont certes élaboré des politiques particulièrement ambitieuses, mais ce ne semble pas être le cas d'aucune des six villes françaises.

2.2.2. Idéalisation/totemisation des « autoroutes de l'information » : les sites d'expérimentation de la « société d'information » ?

L'expérimentation, dans le cadre de ces projets, est d'une grande ambition. Elle consiste à concevoir les autoroutes de l'information comme le vecteur de la société d'information. En en promouvant l'installation sur le territoire local, il s'agit de faciliter la transition vers une autre forme de développement local, voire vers une autre « société locale ».

En l'espèce, les cas français sont très peu nombreux : Parthenay ; Issy-les-Moulineaux ; Metz ; peut-être Marly-le-Roi.

Les modèles de développement sont à chaque fois relativement spécifiques mais il est aussi possible de dégager quelques traits communs. Le plus fondamental semble être l'investissement direct et enthousiaste des maires ou des présidents d'intercommunalités. « Les maires sont obligés d'être un peu visionnaires affirmait Jean-Marie Rausch, député-maire de Metz tandis que François-Henri de Virieu (aujourd'hui décédé), maire de Marly-le Roi et initiateur du projet Marly@cyber@Le-Roi considérait que « les élus locaux en particulier doivent tout faire pour favoriser un usage intelligent des nouvelles machines à communiquer ». Jean-Marie Rausch, François-Henri de Virieu, Michel Hervé, André Santini respectivement maire de Metz, maire de Marly-le-Roi, maire et président du district de Parthenay, maire d'Issy-les-Moulineaux sont d'autres incarnations manifestes de cette nouvelle génération d'hommes politiques locaux pour lesquels les « autoroutes de l'information » représentent une priorité. Le projet a d'ailleurs été souvent au cœur de la campagne des dernières élections municipales.

La capacité de ces projets à mobiliser un partenariat local étendu (Metz a ainsi constitué l'association Metz Interactive avec 13 partenaires publics ou privés) et à s'appuyer sur toute une ramification de projets locaux, d'initiatives du monde associatif ou

individuelles est sans doute un autre trait commun à ces projets. La Ville favorise l'apparition d'une association d'utilisateurs locaux : c'est le cas à Parthenay avec l'association « Parthenet », à Issy-les-Moulineaux avec le « Club des internautes isséens », à Marly-le-Roi avec son Agora Marly Cyber Le Roi « ouverte à toutes les personnes souhaitant participer au projet[4] ».

Le projet est intégré pratiquement dans l'ensemble des actions de la Ville, de sorte que le maire d'Issy-les-Moulineaux se voyait incapable de chiffrer la part du budget communal de la Ville consacrée aux projets technologiques dans la mesure où « il n'y a pas de budget spécifique pour ces outils, puisque ceux-ci s'intègrent dans les actions de chaque secteur. Cela oblige les responsables à redéployer leur budget pour tenir compte de l'arrivée de ces outils ».

De même, à Parthenay, Metz ou Marly-le-Roi, presque tous les services municipaux ou districaux sont concernés et la mobilisation est intense, à tel point que l'évaluation des services et surtout des chefs de service passe désormais par leur capacité à participer à de nouvelles applications de ces technologies, voire à les proposer. Dès le lancement en phase de préfiguration du projet de Parthenay, l'ensemble des services du district avait été invité à formuler des propositions, des scénarios, des projets. L'intrusion des TIC dans la collectivité peut d'ailleurs être source de nombreux changements organisationnels comme à Parthenay.

Les services ou applications proposés sont nombreux, inventifs et déployés dans de multiples directions : modernisation des procédures administratives (téléchargement de documents administratifs, « téléprocédures »...) ; sollicitation des acteurs de l'éducation et de la formation (organisation à Parthenay et à Issy-les-Moulineaux de journées NetDays) ; expériences en matière de vie politique locale (Issy-les-Moulineaux est notamment connue pour avoir expérimenté pour la première fois en France un « conseil municipal interactif » associant la télévision câblée, permettant de diffuser la séance du conseil dans les foyers raccordés au câble avec Internet ou le téléphone, autorisant quant à eux les citoyens-téléspectateurs à intervenir lors des suspensions de séance) ; animation du tissu économique local avec, à Parthenay, l'association « Partenayre Entreprise » ; à Issyles-Moulineaux, le « Club des As » ou le Club PME-PMI. À Metz, le concept de « Metz Interactive » est clairement articulé sur le câble de

4. Voici l'adresse : http ://www.mairiemarlyleroi.fr/ville/mairie/divers/introwebmarly.html

FIGURE 8

Quatre sites d'expérimentation de la « société d'information »

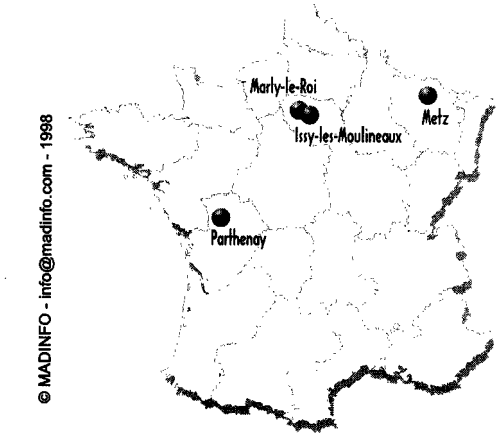

vidéocommunication. Il consiste « à proposer aux abonnés du réseau câblé de Metz, institutions, professionnels et grand public un ensemble d'une vingtaine de services interactifs : accès à Internet par le câble, services pédagogiques, éducatifs et culturels, informations multiplexées et interactives, téléservices et domotique, télévision à la carte [...][5] »

Si la question des intérêts économiques réels ou supposés est bien présente dans le projet politique, les ambitions sont aussi bien au-delà. Elles consistent généralement à favoriser l'éclosion d'une « communauté électronique locale ». Le citoyen est clairement invité à devenir un acteur de l'expérimentation en cours, à dialoguer avec le maire ou les différents porteurs de projets, à soumettre lui-même des propositions. Il s'agit explicitement de dynamiser l'espace public, de rénover le lien social et la citoyenneté tout en veillant à éviter que ne se créent de nouvelles formes d'exclusion en relation avec l'accès aux réseaux de communication électronique.

5. Voici l'adresse : http ://www.mairiemetz.fr :8080/METZ/ACT/MIA/METZ_MIA.html

Chapitre 14

TIC et développement régional au Quebec

Nicole Fournier et Juan-Luis Klein

Les nouvelles technologies d'information et de communication (TIC) se sont développées parallèlement à la réticulation de l'économie, ce qui explique la création de réseaux multiples, à toutes les échelles, depuis celle du local jusqu'à celle du global. Ces réseaux ont évolué d'une façon plutôt anarchique, restructurant les flux d'information et modifiant la place et le rôle des espaces dans une économie globalisée. Chaque lieu (village, ville, région) et chaque unité d'action économique (entreprise, institution, structure) devient une maille d'un itinéraire non linéaire qui structure la « Network Society ». Le sens de la distance se voit modifié. L'effet des flux aussi. La hiérarchie des lieux est alors bouleversée, et une course s'engage pour « se brancher. » à cette inforoute, pour devenir un de ses nœuds et pour construire ainsi les « avantages concurrentiels » qui attirent les entreprises et les investissements. La diffusion et l'accès à l'information deviennent ainsi des facteurs primordiaux pour le développement régional. Dans cette course entre des régions dites... « agnante » et « perdante » (Côté, Klein et Proulx, 1995), le rôle de l'État devient crucial. Il se situe aussi bien dans la création de ces réseaux que dans l'habilitation des lieux à s'y brancher, comme l'a aussi bien compris le gouvernement provincial.

Le principal objectif de ce texte est de dresser un portrait général des efforts gouvernementaux en cette matière et, surtout, d'en dégager les éventuels effets sur le développement des régions du Québec. Il

serait impossible, à ce stade-ci de notre travail, de faire un inventaire exhaustif des sites et des réseaux qui sont, pour la plupart, en construction dans les régions du Québec, fussent-elles métropolitaines, centrales ou périphériques. Les sites Web et les réseaux poussent comme des champignons et meurent aussi très rapidement. Les communautés urbaines, les Municipalités régionales de comté et certaines municipalités locales ont développé de nombreux sites serveurs et de nombreux réseaux, qui s'entremêlent et se superposent.

1. LA COURSE A L'AUTOROUTE : LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LA MULTIPLICATION DES SITES

Une enquête préalable à la rédaction de ce texte, réalisée à l'hiver 1997, a permis de comptabiliser 22 sites développés par des MRC et les communautés urbaines. Ces sites ont des objectifs communs. Ils offrent des informations sur les administrations, les institutions, organismes (communautaires ou autres), entreprises (commerces et services, industrie, agroalimentaire) et les municipalités de leur territoire. Ils offrent aussi des informations sur leurs profils culture, récréo-touristique, socio-économique et démographique. La géographie du milieu avec, souvent, cartes à l'appui et une section nouveauté complètent le tout (seule la MRC de Montmagny explique le réseau de transport et les liens routiers). Tout cela est listé dans un index général. En outre, grâce à ces sites, il est possible de communiquer par courrier électronique avec l'administration de la MRC. Mais certaines MRC sont plus avant-gardistes : elles incluent les schémas d'aménagement, les communiqués et les rapports budgétaires ou autres, susceptibles d'être consultés par le public (CUO, CUM, Chutes-de-la-Chaudière, Haut-Saint-François), les parcs industriels et leurs activités (MRC d'Acton), les programmes d'éducation et de formation (MRC Des Laurentides, d'Abitibi-Ouest), des politiques sur la famille (MRC de Coaticook), un coin des jeunes et des trouvailles (Kamouraska) ou, tout simplement, les conditions climatiques (MRC des Basques). Les MRC des Moulins, l'Assomption et Roussillon ont consacré leur site uniquement « aux affaires » et celle d'Asbestos aux activités communautaires. La MRC de Mascouche n'est présente que par sa bibliothèque. Plusieurs MRC consacrent quelques pages à leurs municipalités (CUM, Acton, des Basques, Maria-Chapdeleine), d'autres offrent le moyen de les rejoindre par un lien Internet, alors que la CUO (Communauté urbaine de l'Outaouais) possède un site Internet pour chacune de ses municipalités (projet Hiérapolis). Les municipalités ont aussi des sites assez semblables à ceux des MRC avec, cependant, des particularités reliées au monde municipal, événements, fêtes et festivals, conseil

municipal, services municipaux et communautaires, industrie et commerces.

Par ailleurs, environ une centaine de municipalités locales ont une présence sur Internet, la moitié d'entre elles sur un site indépendant (non rattaché à une MRC). Ces sites incluent des informations concernant les relations entre les administrations et les citoyens. L'administration municipale et les services offerts localement tiennent une place importante parmi les informations offertes. Les sites donnent aussi les coordonnées des conseils municipaux et quelques nouvelles d'intérêt local. Les noms des associations et leurs coordonnées ainsi que les événements qui touchent la vie de la municipalité sont listés. La plupart des municipalités donne l'histoire et l'origine de la cité. Certaines villes offrent un service d'emploi en région (Québec, Saint-Bruno-de-Montarville). La municipalité de Jonquière, par exemple, donne la liste de tous les services de santé accessibles dans son territoire et celle de Lévis inclut son réseau cyclable. D'autres municipalités ont un volet qualité de vie (Victoriaville, Sherbrooke, Montmagny) ou un volet construction-habitation (Saint-Sauveur). Ces sites sont donc tous destinés à faire la promotion d'informations déjà accessibles par d'autres médias (journaux, dépliants publicitaires ou explicatifs municipaux, enregistrements téléphoniques). Ils offrent au citoyen la possibilité de rejoindre les élus et les administrateurs par courrier électronique en laissant un message, mais un seul de ces sites est véritablement interactif. Il s'agit du projet pilote « Guichet unique, développer ensemble » mené par la municipalité de Coaticook. À l'aide d'un journal de bord, fourni gratuitement, ils entreprennent des « tables de discussion virtuelle » très informelles. Commencées en février 1996, les résultats de ces rencontres virtuelles sont à évaluer ! Y a-t-il suffisamment de citoyens « branchés » ?

Les sites des MRC et des municipalités se ressemblent par leur contenu et aussi par la priorité accordée à l'information de type index. Ils semblent calqués les uns sur les autres, seuls le graphisme et la disposition different. Mais certaines municipalités partagent leur site avec des partenaires publicitaires, ce qui leur donne plus de moyens mais commercialise l'information. D'autres se mettent ensemble. Les municipalités du Grand Islet (Bas-Saint-Laurent) se regroupent pour construire leur « plate-forme économique » et faire la promotion de leur milieu. Quatre villes de la région des Moulins (Terrebonne, Mascouche, Lachenaie-et La Plaine) veulent se refléter dans leur site : « Cyberpol.net ». La Communauté urbaine de Québec crée son annuaire « Chez Camille ».

Les municipalités ne sont pas les seules à se créer des sites et des réseaux de nature territoriale. Par exemple, les Sociétés d'aide au développement communautaire (SADC), organismes de concertation à l'échelle locale mis sur pied par le gouvernement fédéral, se sont réunies en un réseau. Les conseils locaux de santé communautaire (CLSC) ont aussi développé un réseau qui, en plus d'en contenir la liste et les coordonnées, leur permet d'échanger des informations. Par ailleurs, les universités du Québec font partie d'un réseau panquébécois ainsi que les spécialistes en aménagement régional et les conseils régionaux de concertation et de développement (les partenaires du Secrétariat aux régions). Ils ont ainsi la possibilité d'unir leurs ressources, leurs expériences et leurs forces pour le développement des régions du Québec.

Il est impossible pour le moment de dégager à partir de la géographie de ces sites une tendance en ce qui concerne les possibilités que les TIC représentent pour le développement des communautés locales en région. Nous allons plutôt essayer de dégager des tendances globales, à l'échelle québécoise, à partir des expériences réalisées avec l'appui explicite du gouvernement. Par l'intermédiaire de l'étude des projets financés par les deux ordres de gouvernement, il nous sera au moins possible de cerner la direction territoriale qui semble animer les politiques publiques et de saisir le rôle que les TIC jouent dans la structuration des rapports entre les différents types de région.

Nous analyserons deux programmes gouvernementaux qui s'inscrivent bien dans le désir des deux paliers de gouvernements d'implanter les TIC sur tout le territoire. Ces deux programmes sont le Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) du gouvernement du Québec et le Programme d'accès communautaire (PAC) du gouvernement fédéral. Le but recherché par ces deux programmes est de susciter, par l'utilisation des TIC, la création d'emploi, la croissance économique, l'accessibilité à la formation et aux services de tous genres (Gouvernement du Canada, 1994, p. 1-2 ; Gouvernement du Québec, 1995, p. 47). La sensibilisation des collectivités, y compris les collectivités rurales, aux potentiels des nouveaux outils est essentielle aux yeux des comités consultatifs de l'autoroute de l'information qui ont établi les principes sur lesquels se basent ces programmes. Ces comités valorisent aussi l'égalité des chances pour tous (Gouvernement du Canada, 1995, p. 2-3 ; Gouvernement du Québec, 1995, p. 2). L'analyse séparée des projets retenus par ces deux programmes précédera leur analyse combinée. Une telle démarche nous permettra de constater les effets territoriaux de ces programmes.

2. LA GÉOGRAPHIE DE L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE :LES ARTISANS PUBLICS DE L'AUTOROUTE QUÉBÉCOISE

Le programme provincial et le programme fédéral ont des objectifs assez différents, ce qui se traduira par des divergences assez nettes dans la distribution du financement qu'ils accordent. Le premier vise le développement de projets moteurs qui exigent la participation de partenaires aussi bien sur le plan financier que sur celui du savoir-faire. Il s'adresse donc davantage aux milieux urbanisés, voire métropolitains, renforçant ainsi la place déjà dominante dans le développement du Québec des agglomérations de Montréal et de Québec. Quant au deuxième, il s'adresse particulièrement aux communautés éloignées, notamment à celles qui éprouvent des difficultés économiques et n'ont pas accès à l'inforoute. Ce programme favorise donc les localités mal desservies par les TIC et son apport se fait sentir surtout dans les régions périphériques.

Entre 1995, année de sa mise en opération, et avril 1997, moment de la réalisation de cette étude, le FM avait autorisé la mise en œuvre de 112 projets, en injectant des fonds équivalents à 51 829 177 $. Certains de ces projets sont très ancrés localement et leurs effets, circonscrits à des régions métropolitaines, semblent plus larges et à plus long terme. De son côté, le PAC a appuyé 129 projets avec un montant total de 7 334 200 $ dans des milieux économiquement défavorisés et éloignés des grands centres urbains. Il s'agit dans tous les cas de projets très localisés.

Ci-après, nous verrons plus en détail la distribution spatiale des projets financés par ces deux programmes. Mais, au préalable, il convient de poser certaines questions cruciales. Y a-t-il un complément entre ces deux programmes ? Contribuent-ils à structurer un réseau territorial relativement unifié ? Ou amorcent-ils la consécration des inégalités territoriales déjà existantes ? Dans le but de répondre, de façon partielle évidemment, à ces questions, nous allons analyser la « géographie » des projets financés par ces deux programmes.

2.1. L'intervention provinciale : vers la consolidation des dissymétries territoriales

En ce qui concerne les projets financés par le FM, les projets et les investissements favorisent nettement les régions de Montréal et de Québec. Des 112 projets financés par ce programme, 84 se situent dans ces deux régions, 64 dans celle de Montréal et 20 dans celle de Québec (tableau 1). De plus, l'analyse des fonds alloués révèle aussi la prééminence de ces deux régions. Elles cumulent 67 % du total investi, soit 23,4 millions de dollars pour la région de Montréal et

FIGURE 1
Les projets du FAI, par région administrative

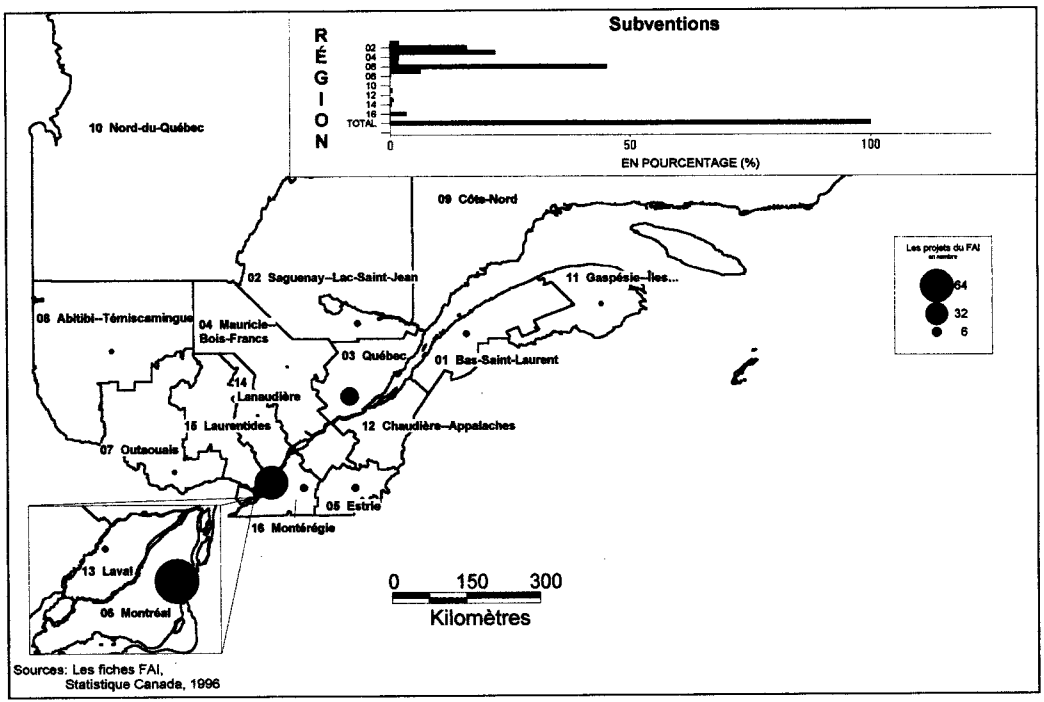

Cartographie conçue et réalisée par Nicole Fournier, UQAM, mai 1997.

11,4 millions pour celle de Québec. À elle seule, l'Île-de-Montréal reçoit 45 % des investissements (figure 1).

En revanche, on peut constater que certaines régions sont défavorisées dans le processus. Les régions périphériques en général comptent peu, aucune ne s'étant vue accorder plus de quatre projets, mais dans certains cas (comme dans celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple) l'importance de ces projets et des fonds qui y sont alloués est considérable. Mais ce qui est vraiment surprenant, c'est que des régions centrales voisines de régions métropolitaines, telles celles de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et des Laurentides, sont quasiment absentes du tableau. Même la région de l'Outaouais, notamment en ce qui concerne Hull, à la périphérie d'Ottawa, s'insère dans cette tendance.

TABLEAU 1

Les projets du *FM*
Par région selon le nombre, la subvention accordée et la région

Région	Projets	**Subvention** ($)	**Subvention** (%)*	**Population 1995**
Montréal	64	23 458 974	45,26	1 812 400
Québec	20	11 346 766	21,89	657 400
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	8 261 000	15,94	297 200
Outaouais	2	3 320 000	6,41	313 800
Montérégie	5	1 787 557	3,45	1 307 400
Mauricie–Bois-Francs	1	950 000	1,83	487 800
Bas-Saint-Laurent	4	940 300	1,81	211 000
Estrie	5	873 000	1,68	284 100
Laval	2	359 780	0,69	343 800
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	243 800	0,47	108 900
Lanaudière	1	190 000	0,37	384 400
Abitibi-Témiscamingue	2	98 000	0,19	157 300
Côte-Nord	0	0	0,00	105 300
Nord-du-Québec	0	0	0,00	36 300
Laurentides	0	0	0,00	437 600
Chaudière–Appalaches	0	0	0,00	389 500
TOTAL	112	51 829 177		7 334 200

* Pourcentage du total des subventions accordées.

Sources : Fiches par projets fournies par le Fonds de l'autoroute de l'information (sur l'Internet) ; Statistique Canada, recensement de 1995.

Les différents projets subventionnés par le FAI peuvent aussi être regroupés par secteur d'activité, bien que cela soit difficile, car la plupart des projets sont multisectoriels (tableau 2). Il est néanmoins possible de constater que les thèmes les plus favorisés par le FAI ont été, en ordre décroissant d'importance, la culture (23 projets), la communication (23 projets), l'éducation (20 projets), l'économie (18 projets), le secteur de la santé et des services sociaux (12 projets) et le tourisme (6 projets).

TABLEAU 2

Les projets du fonds de l'autoroute de l'information du gouvernement du Québec Par région et par thème

Région	Culture	Économie	Éducation	Tourisme	Commu-nication	Santé	Autre
Bas-Saint-Laurent	1	1	1	1	0	0	0
Saguenay-LSJ	1	0	1	0	1	1	1
Québec	6	4	4	1	1	2	2
Mauricie-Bois-Francs	0	0	0	0	1	0	0
Estrie	0	2	2	0	1	0	0
Montréal	12	9	10	2	16	7	8
Outaouais	0	0	0	0	2	0	0
Abitibi-Témiscamingue	0	1	0	0	1	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0
Gaspésie–îles-de-la-Madeleine	0	0	0	2	0	0	0
Chaudière–Appalaches	0	0	0	0	0	0	0
Laval	1	0	1	0	0	0	0
Lanaudière	0	0	1	0	0	0	0
Laurentides	0	0	0	0	0	0	0
Montérégie	2	1	0	0	0	2	0
TOTAL	23	18	20	6	23	12	11

Source : Fiches explicatives sur Internet, Gouvernement du Québec

Les projets qui poursuivent le développement technologique, économique et social des régions ne sont pas nombreux. Des 112 projets répertoriés, seulement 16 s'intéressent d'abord à l'essor technologique des régions périphériques. Certes, 39 autres projets ont une portée pan québécoise et pourraient donc avoir un effet sur l'ensemble du territoire. Mais ces projets pan québécois pourront difficilement contribuer à la structuration des dynamismes locaux nécessaires à la création de milieux aptes à assumer le développement de leur collectivité.

Parmi les 112 projets subventionnés par le FAI, peu sont aptes à mobiliser les systèmes d'acteurs locaux sur un espace délimité et cohérent. Le projet Hiérapolis, lancé et endossé par la Communauté urbaine de l'Outaouais, s'inscrit dans un projet susceptible de le faire, mais le fera-t-il ?

Par sa formule de distribution des contrats en sous-traitance sur le plan local, par le partage de l'information, du savoir et du savoir-faire préconisé, par l'élan des municipalités, le projet Hiérapolis prévoit des retombées économiques et des effets d'entraînement pour les industries et les organismes de la région. Par ses diverses fenêtres (géomatique, administrative, touristique, éducative, socioculturelle, santé et commerce virtuel), le projet touchera les diverses facettes de la vie de la communauté outaouaise. Cependant, ces fenêtres ne sont, pour le moment, qu'à l'état d'ébauche et les organismes locaux sont invités à s'y joindre et non à élaborer les projets mis de l'avant par les instances politiques régionales.

Le service de télé-enseignement, promu par STÉFI (Société de téléinformation interactive) et greffé au projet UBI au Saguenay, est un autre projet mis sur pied par une communauté. Il comporte 12 partenaires du local au national, impliqués dans le domaine de l'éducation (établissements scolaires, producteurs de produits éducatifs, télédiffuseurs et organismes faisant la promotion de la main-d'œuvre...). Des partenaires locaux essayent de donner des applications pédagogiques à des outils informatiques.

Les responsables du projet STÉFI ont saisi l'opportunité que leur offrait le consortium UBI (Vidéotron ltée, Banque Nationale, Loto Québec, Hearst interactive, Hydro-Québec et Postes Canada) de rejoindre 80 % de la population régionale, en mode télématique, au moyen du téléviseur. Voulant développer et exploiter des services novateurs en éducation et en formation, ce projet vise à préparer du matériel de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage (manuels de références sur les techniques et les médias, exercices complémentaires d'auto-évaluation pour les deux ordres d'enseignement). Le projet prévoit rejoindre les adultes au moyen de cours magistraux, de classe-studio et, éventuellement, de la téléclasse, idéal d'interaction inédit, envisagé par les concepteurs du projet. Divers modes de soutien (téléphonique, courrier, forum de discussion) sont prévus, en plus du support documentaire (base de données), administratif (inscription, paiement...) et informatif (programmes, locaux, horaires) habituels.

Le projet a donc la possibilité d'atteindre une population régionale suffisante pour son implantation. De plus, en s'associant au bureau régional du ministère de l'Éducation et à la Société québécoise

de développement de la main-d'œuvre (SQDM), STÉFI peut s'assurer de connaître les besoins régionaux en matière d'emploi et d'élaborer des contenus conséquents, susceptibles de contribuer à l'essor économique local. Mais comment s'assurer d'une formation d'avenir pour la région si les PME locales ne sont pas consultées ou associées au processus ? Pourquoi le projet n'a pas établi une collaboration plus forte avec ces milieux ?

Le Cégep de Rimouski et la Commission scolaire de la Neigette ont initié le projet SAAD (système d'aide à l'apprentissage à distance) plus ciblé sur la formation multimédia dans le domaine sylvicole. On y allie donc formation, industrie forestière et inforoute. Leurs partenaires sont très diversifiés et chacun remplit un rôle complémentaire. Le carrefour des services aux entreprises (Commission scolaire de la Neigette et Cégep de Rimouski), impliqué dans le développement économique du milieu, coordonne le projet. Le CEMEQ (Centre d'élaboration des moyens d'enseignement) produira les guides d'apprentissage. Le CDTE (Centre de développement des technologies éducatives) mettra à jour les contenus et vulgarisera l'utilisation. Le centre de formation et d'extension en foresterie de l'Est du Québec regroupera les expertises nécessaires et élaborera le projet. Québec Téléphone s'impliquera dans le processus d'expérimentation et la Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (FOGC) ainsi que le Syndicat des producteurs de bois identifieront les besoins en formation et en site tout en faisant la promotion du projet. Le Centre collégial de formation à distance (au Collège Rosemont) s'occupera du développement d'outils informatiques et la Société de formation à distance et le maillage avec les organismes publics et privés. L'Association des manufacturiers du bois (AMBSQ) et l'Association de l'industrie forestière (AIFQ) du Québec évalueront les pratiques dans leurs entreprises. Les différents ministères impliqués (Culture et Communications, Éducation, Ressources naturelles) soutiendront le projet par des politiques et un soutien aux régions. La Société québécoise de la main-d'œuvre et Télé-Québec verront à étendre le projet à la grandeur du Québec.

Avec le centre régional à Rimouski, un centre d'expertise à Causapscal et 12 sites dans la région, le domaine de la foresterie compte demeurer concurrentiel face à la globalisation des marchés. On croit que ce projet aidera les entreprises à mieux exploiter les TIC, à se moderniser, à améliorer leurs normes environnementales et à produire en appliquant de nouveaux procédés ; ce projet conférera, par conséquent, un savoir-faire régional (contenus, organisation). De plus, les partenaires prévoient des retombées pédagogiques,

sociales, culturelles, économiques et commerciales pour la région. Voilà donc une stratégie bien menée, adaptée à la géographie et à la dispersion de la population dans une région périphérique. Ce type de projet, centré sur les TIC, est susceptible de stimuler le développement en région.

Il semble cependant que les acteurs locaux aient plus de facilité à mobiliser les troupes locales autour des TIC pour des projets sociaux. Le projet UBI-Santé, pris en charge par la Régie de la santé et des services sociaux (RSSS) du Saguenay prévoit améliorer les services des différents CLSC de la région. Le projet Liaison SSS de la Montérégie veut accroître l'efficacité des communications entre citoyens et organismes publics (centres de santé, d'hébergement, réadaptation, de jeunesse, policiers, etc.) par des échanges d'information. Les autres projets sur le thème de la santé sont orchestrés par des institutions montréalaises et visent l'accès aux régions par la diffusion en réseaux.

Les projets éducatifs, de leur côté, réussissent à mobiliser les acteurs locaux. Outre le projet SAAD, le projet pilote *École informatisée* « *clés en main* » implique la Commission scolaire de Saint-Jérôme, Jérôme-LeRoyer et l'école de Pointe-aux-Trembles en plus de 25 autres partenaires québécois des secteurs privés et publics. Il vise la mise en place des TIC dans les écoles secondaires, éventuellement à la grandeur du Québec. Les projets qui visent le développement global des communautés territorialisées sont donc peu nombreux.

Il faut, cependant, reconnaître que la diffusion des TIC ne semble pas avoir contribué énormément à la cohésion des communautés locales. Son rôle semble efficace dans les relations interrégions et beaucoup plus sectoriel que global. En fait, la diffusion de l'autoroute électronique encourage les organismes à des liaisons extraterritoriales. L'Hôtel-Dieu de Montréal est relié par télémédecine aux hôpitaux de Rouyn-Noranda, Joliette, Trois-Rivières et même l'hôpital Cochin de Paris : il s'agit de coopération interrégionale. Ainsi, Cifra médical offrira du télédiagnostic aux régions éloignées du Québec. La RSSS (Régie de la santé et des services sociaux) de Montréal offrira un service médicaments aux personnes âgées de toute la province. En dehors de projets FAI, les CISC (centres locaux de services communautaires) se sont regroupés en réseau panquébécois. Le projet Libertel de Montréal réunit une centaine d'organismes bénévoles et de nombreux partenaires commerciaux, diffusant de l'information et des services « à retombées sociales, communautaires, technologiques et économiques ». Le projet Communautique veut sensibiliser, former et soutenir les milieux communautaires et associatifs québécois en

s'appuyant sur leurs expériences respectives ; on y portera un intérêt particulier aux exclus. Avec ce projet, on souhaite l'émergence de nouveaux usages sociaux, de nouvelles expertises, de nouveaux services et d'autres projets porteurs d'emplois.

L'éducation et la formation suscitent aussi des coopérations interrégionales. Les collèges de Bois de Boulogne et Rosemont et l'Institut maritime de Rimouski de concert avec des entreprises (Novasys, Québec Téléphone), en partenariat, favorisent la formation à distance (interactive) des maîtres, l'achat de logiciels et l'information dans 80 établissements d'enseignement francophones. Le réseau d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE), composé de 102 organismes, offre, pour sa part, des services Intranet de recherche, de développement et de conception à ses membres. Mais la plupart des projets éducationnels sont organisés et opérés par les grandes institutions privées ou gouvernementales.

Les commissions scolaires du Québec, aidées d'universités québécoises (Laval, UQAM, CEQ..), se regroupent pour former leurs enseignants. L'apprentissage de l'informatisation s'étend aux 1 058 bibliothèques publiques (incluant les succursales) par le projet « Accès Internet dans les bibliothèques publiques du Québec », parrainé par le ministère de la Culture et des Communications et ses directions régionales. Cogeco, en partenariat avec Merlin Communications, l'UQTR (Université du Québec à Trois-Rivières), Les Publications Saint-Rémi, Québecor, des firmes de techniques conseils et des quotidiens (CEDROM) a développé un site compatible à Internet pour trois municipalités de la Mauricie.

Alors, que faut-il conclure concernant les effets territoriaux du FAI ? À partir des données analysées, il est possible de faire l'hypothèse que le FAI favorise le dynamisme des villes centrales surtout aux dépens de leurs hinterlands immédiats. Certes, la plupart des projets proposés et mis sur pied visent une meilleure implantation de l'inforoute informatique à l'échelle québécoise. Par ailleurs, il n'est pas encore possible d'évaluer les retombées économiques, culturelles et sociales de ces projets, non encore finalisés, sur l'ensemble du territoire québécois. Mais d'ores et déjà, à partir de la concentration des promoteurs de projets et, donc, des effets cumulatifs qu'ils enclenchent, il est possible de croire que cette autoroute prendra un sens territorial plus unidirectionnel que bidirectionnel. Les expertises, en matière de communication, se localisent dans les grands centres métropolitains et c'est à partir de ces centres que l'autoroute semble se construire. Ces régions possèdent les fonds, les expertises et les partenaires nécessaires à la poursuite de projets d'envergure

financés conjointement. Une question se pose donc : comment produire dans les régions périphériques les masses critiques permettant, là aussi, l'émergence de projets structurants ? Est-ce le rôle du programme mis en œuvre par le gouvernement fédéral de viser justement ce type de régions ?

2.2. La contrepartie fédérale : vers un effet complémentaire en milieu rural ?

Le Programme d'accès communautaire (PAC), financé par le gouvernement fédéral, vise en effet, de façon explicite, à apporter un soutien aux régions périphériques. Mais il le fait, faut-il le rappeler, avec des fonds bien inférieurs à ceux injectés par le FAI. Ce programme, institué en 1995, a permis à 45 municipalités de se « brancher. » sur l'Internet au moyen de bornes publiques communautaires. Au total, 129 municipalités, étalées dans 44 MRC, ont bénéficié de l'appui de ce programme (tableau 3).

TABLEAU 3

Les projets du PAC
Par région selon la subvention accordée, le nombre et le lieu de mise en œuvre

Région	Nombre de projets	Subvention ($)	Subvention (%)*	Population 1995
Abitibi-Témiscamingue	36	1 080 000	27,90	157 300
Saguenay–Lac-Saint-Jean	16	480 000	12,40	297 200
Bas-Saint-Laurent	13	390 000	10,08	211 000
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13	390 000	10,08	108 900
Estrie	10	300 000	7,75	284 100
Nord-du-Q1iébec	10	300 000	7,75	36 300
Mauricie–Bois-Francs	7	210 000	5,43	487 800
Côte-Nord	5	150 000	3,88	105 300
Québec	5	150 000	3,88	657 400
Outaouais	5	150 000	3,88	313 800
Montérégie	3	90 000	2,33	1 307 400
Laurentides	3	90 000	2,33	437 600
Lanaudière	3	90 000	2,33	384 400
Montréal	0	0	0,00	1 812 400
Chaudière–Appalaches	0	0	0,00	389 500
Laval	0	0	0,00	343 800
TOTAL	129	3 870 000		7 334 200

* Pourcentage du total des subventions accordées pour tous les projets du PAC.

Sources : Liste des municipalités du PAC fournie par Industrie Canada (sur Internet) ; Statistique Canada, recensement de 1995.

FIGURE 2
Les projets du PAC, par région administrative

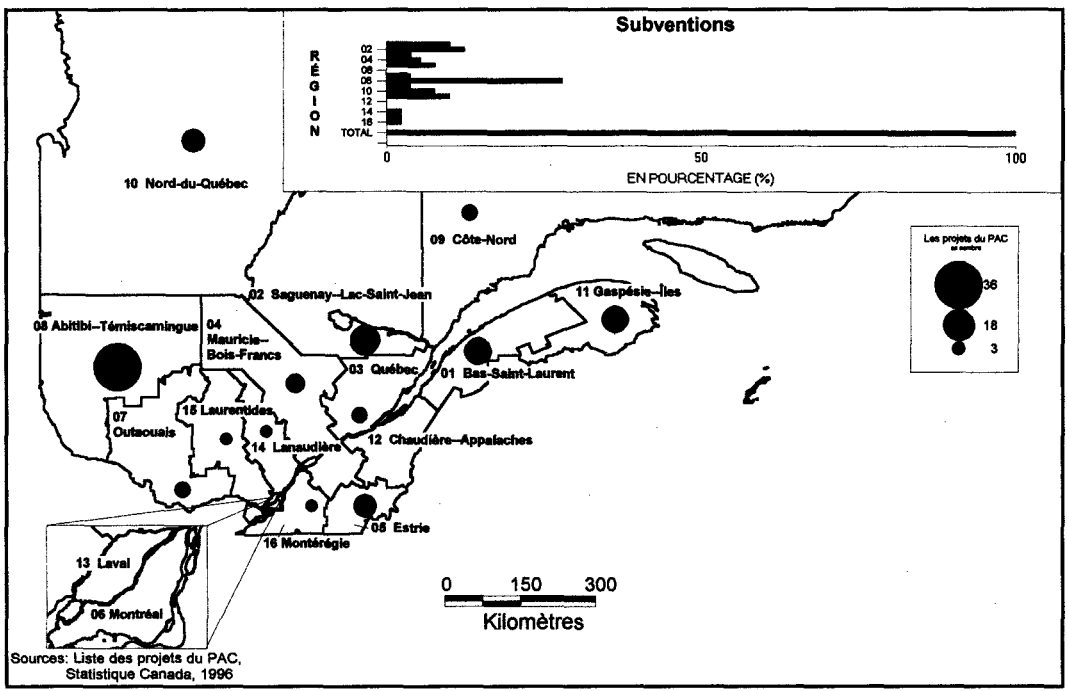

Cartographie conçue et réalisée par Nicole Fournier, UQAM, mai 1997.

L'analyse par région administrative montre que, conformément à son mandat, le PAC favorise définitivement les régions périphériques, notamment celles de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, suivies de près par l'Estrie et le Nord-du-Québec (figure 2). La répartition des investissements, toujours égaux par projet (30 000 $), confirme cette tendance.

L'analyse plus détaillée des projets financés par le PAC permet de constater que les municipalités ayant bénéficié en premier des subventions de ce programme ont souvent bourgeonné pour devenir des centres réseautiques englobant un plus grand nombre de municipalités de la même MRC. À titre d'exemple, citons la ville de Trois-Pistoles qui se mute en site de la MRC des Basques, réunissant, sous une même entité, un grand nombre de municipalités de la région. Ces municipalités ont une présence sur l'Intemet malgré le fait qu'elles ne possèdent pas de site propre. Les MRC de Kamouraska, Coaticook, Maria-Chapdelaine, Abitibi-Ouest, Pabok et Acton montrent une situation semblable. Cependant, bien que le nombre de municipalités appuyées par le PAC ait triplé depuis la mise en œuvre de ce programme, les MRC impliquées ont à peine doublé pour en totaliser 44.

Tout cela révèle deux tendances. D'une part, l'effet d'entraînement des projets est assez localisé mais d'autre part, cet effet est conditionné par l'implication des MRC. Celles-ci ont, dès le début, soutenu les municipalités dans leurs démarches, mais avec une intensité variable selon leur situation géographique. Il semble que les MRC les plus éloignées s'impliquent davantage dans ce genre d'activité. Les régions centrales, notamment Chaudière-Appalaches, Laurentides et Lanaudière, ne semblent pas intéressées à ce programme, ce qui est surprenant, car plusieurs de leurs municipalités correspondent pleinement à ses objectifs. Est-ce à cause de leur autonomie dans la matière ? C'est possible. Certaines régions, plus dynamiques ou mieux pourvues, se branchent d'elles-mêmes à travers leurs MRC. Ainsi, par exemple, les MRC de Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche (c'est-à-dire la Grande Beauce) dans la région de La Chaudière, possèdent un solide ancrage inforoutier qu'elles ont développé sans faire appel aux deux programmes analysés.

2.3. L'effet cumulatif de l'intervention des deux paliers

En examinant ensemble les deux programmes gouvernementaux, nous obtenons une vision claire de l'étalement de l'inforoute gouvernementale sur le territoire québécois. Les projets s'étalent dans

toutes les régions (sauf une) avec une intensité différente selon les régions. Et il est clair que les projets se multiplient à une vitesse remarquable et que l'intérêt pour l'inforoute est en croissance partout sur le territoire. Seulement quelques années se sont écoulées depuis que les deux niveaux de gouvernement ont décrété leur intérêt pour l'implantation d'une inforoute « partout et pour tous ». Les projets tapissent le territoire du nord au sud et de l'est à l'ouest, indiquant déjà des disparités régionales et intrarégionales d'implantation. L'analyse combinée des deux programmes gouvernementaux montre que les investissements favorisent nettement les agglomérations de Québec et de Montréal (figure 3) et que le type d'expertise qu'ils développent dans la population est très différent.

En ce qui concerne le financement, l'encadrement gouvernemental semble consolider le rôle des régions métropolitaines, au détriment des régions centrales et périphériques. Celles-ci bénéficient d'un soutien qui leur permet de se brancher à l'inforoute, mais à un niveau bien inférieur à celui des grands centres. L'action des subventions accordées par le programme PAC semble avoir l'effet d'un palliatif, le rôle moteur étant joué par le FAI. À cet égard, l'inforoute renforce le rôle des centres, compte tenu du fait que les régions dotées de meilleurs outils se positionnent mieux dans l'espace économique globalisé. Mais elle ne semble pas construire les jalons de l'intégration nécessaire à la complémentarité entre les pôles et les périphéries. Plus qu'une complémentarité, le partage entre les deux paliers de gouvernement indique l'action dissociée vers deux types d'espaces inégaux.

CONCLUSION

Le développement de l'inforoute demeure donc largement l'affaire du gouvernement et des grandes entreprises. Malgré l'idéologie véhiculée par les gouvernements, concernant la prise en main des localités par elles-mêmes, il semble que ce qui est renforcé, c'est la diffusion par le haut des nouvelles technologies. Il faut cependant dire que les communautés locales ne sont pas encore bien desservies par les réseaux de l'autoroute de l'information. Pour cette raison, de nombreux projets visent à implanter les équipements, les infrastructures, et ils se justifient pleinement. Mais cela ne suffit pas.

La mobilisation des acteurs sociaux autour des projets à caractère social (formation, éducation, services sociaux) semble démontrer que les acteurs locaux maîtrisent mieux leur environnement social. Il semble aussi y avoir une séparation entre les sphères sociales et économiques. Les entreprises développent leurs propres réseaux qui opèrent, en général, parallèlement aux réseaux des institutions gouvernementales et indépendamment des municipalités, des MRC et

FIGURE 3
Les projets gouvernementaux, par région administrative

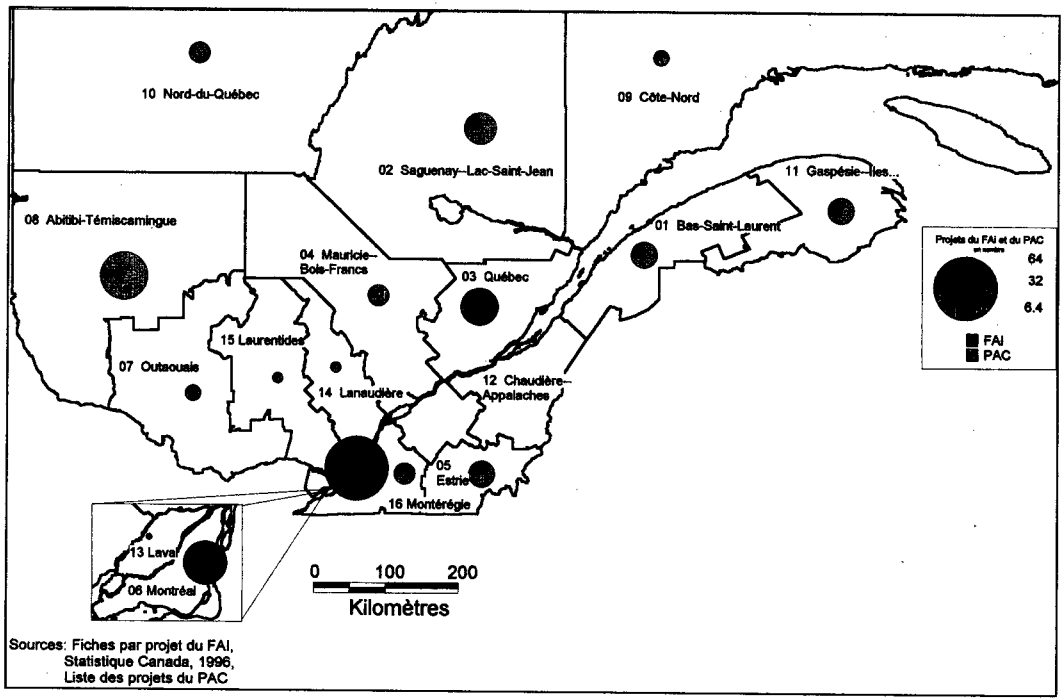

Cartographie conçue et réalisée par Nicole Fournier, UQAM, mai 1997.

des centres régionaux. Les industries ont en outre tendance à se regrouper par secteurs d'activités et non pas dans les espaces de proximité. Les politiciens et les regroupements locaux, peu habitués à la décentralisation toute récente, n'ont pas encore pris l'habitude d'assumer leur rôle dans le développement de leurs collectivités. L'État québécois s'intéresse beaucoup aux entreprises, autant du secteur primaire que du tertiaire, mais sans inclure les organisations régionales dans le processus de diffusion des TIC, essentielle aux entreprises, et les organismes locaux ne se mobilisent pas autour des TIC. Cependant, la création de sites locaux arrimés à la vie locale peut stimuler la collaboration et la coopération entre partenaires locaux. Elle le fait, du moins, pour ce qui est de la constitution de banques de données. Au Québec, toutes les instances locales sont en apprentissage de ce nouveau média et il semble qu'elles prennent conscience de sa valeur sans en connaître les véritables possibilités pour le développement de leur communauté. La question demeure donc tout entière : Comment intéresser et habituer les communautés locales à développer leur milieu de façon globale, en regroupant toutes les forces endogènes, qu'elles soient d'origine politique, économique ou sociale ?

BIBLIOGRAPHIE

COTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX (1995). *Et les régions qui perdent ?* Rimouski, Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ

Gouvernement du Canada (1994). *Source de nouvelles dimensions pour l'apprentissage, la créativité et l'esprit d'entreprise. Une nouvelle infrastructure de l'information et des communications au Canada,* Rapport d'étape du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, Industrie Canada, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 30 p.

Gouvernement du Canada (1995). *Accès, coût abordable et service universel sur l'autoroute canadienne de l'information. Une nouvelle infrastructure de l'information et des communications au Canada,* comité consultatif sur l'autoroute de l'information, Industrie Canada, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, janvier, 29 p.

Gouvernement du Canada, Industrie Canada (1996). *Programme d'accès communautaire, lignes directrices pour le concours de 199Z* Ottawa, feuillet explicatif d'adhésion.

Gouvernement du Canada, Industrie Canada, *Stratégie canadienne de l'Inforoute,* feuillet explicatif non daté.

Gouvernement du Québec (1995). *InforouteQuébec. Plan d'action pour la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information,* Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, Québec, Conseil de la science et de la technologie, juillet, 53 p.

Conclusion générale

Géographies fin de millénaire ?

Emmanuel Eveno et Claude Manzagol

Le thème de l'accélération de l'histoire, des ruptures, est suffisamment récurrent pour qu'on le manie avec circonspection. Pourtant, l'extraordinaire rapidité avec laquelle se développent les TIC, l'ampleur de leurs effets directs et induits, la globalité d'une diffusion qui traverse tout le champ du social imposent l'évidence d'un nouveau paradigme techno-économique (Dosi *et al.,* 1988). Qu'on aime ou non l'expression, on ne peut que reconnaître « cet ensemble corrélé d'innovations techniques, organisationnelles et gestionnaires » de nouveaux produits, de nouveaux procédés et d'une formidable capacité de réduction des coûts de production, de distribution, de gestion.

Le choc est si grand que nous avons une claire conscience de vivre une extraordinaire révolution ; depuis ses origines, l'humanité a été dominée par l'énergie ; désormais, nous sommes tributaires de l'information : on peut à bon droit parler de société informationnelle. Nul déterminisme technique dans ce constat ; les TIC sont le produit de la société tout autant qu'elles l'imprègnent et la façonnent dans une interaction d'une complexité extrême que cerne bien l'ironie de Kranzberg (1985) pour qui les TIC ne sont ni positives ni négatives, mais surtout pas neutres. Castells a depuis longtemps souligné leur rôle dans la restructuration du système capitaliste ; dans son plus récent ouvrage (Castells, 1996), constatant la subversion du

sujet, la dialectique de la globalisation et de la fragmentation, il place au cœur de la problématique la tension entre le Réseau et le Soi.

Le consommateur fait l'extraordinaire expérience de la loi de Moore : tous les 18 mois, le rapport prix-performance de l'ordinateur qu'on lui propose baisse de moitié. Les pouvoirs publics vivent cette formidable symbiose de la micro-électronique, 1'opto-électronique, de l'informatique, comme opportunité, menace et défi. L'enjeu et l'urgence suscitent le foisonnement des politiques, le jaillissement des expérimentations dont les chapitres précédents ont fait l'inventaire. Les analyses ont clairement remis en question les ambitions, les outils, les résultats.

1. DE L'AUTOROUTE

L'introduction du chapitre 1 d'Alain Lefebvre notait avec bonheur la puissance et la perversité de la métaphore. Elle impose irrésistiblement l'idée de modernité, de vitesse fulgurante, de flux massifs, et matérialise la convergence d'espace-temps. Mais elle véhicule, au moins de façon subliminale, une topologie trompeuse, de linéarité, d'axes lourds, d'échangeurs, d'effets de tunnel, d'effets structurants. C'est une imagerie « Ponts et Chaussées » de constructions pyramidales, de modèles verticaux. La topologie des TIC n'est pas celle du réseau routier ; elle tient beaucoup plus du foisonnement neuronal, de la multiplicité des entrées, de l'infinie variété des cheminements, des contacts, des raccourcis. Cette différence renvoie à la judicieuse comparaison que Leo Scheer (1994) a établi entre le Minitel et Internet :

> Du côté Internet, la topologie aléatoire des réseaux locaux de fanatiques d'ordinateurs. Du côté Minitel, l'ordonnancement de l'annuaire téléphonique. Ici une tarification anarchique de services incontrôlables, là un système de kiosque qui permet une tarification homogène et une répartition des revenus dans la transparence. D'une part, le déracinement et le fantasme des connexions généralisées par dessus les frontières et les cultures, de l'autre la version électronique de l'enracinement communautaire.

L'ancêtre de l'Internet a été financé par l'État américain, mais la volonté de décentralisation originelle a préparé la vocation mondiale et l'interconnexion généralisée. Les énoncés de politique, tant au Canada qu'en France, affirment l'intangibilité du territoire national et le rôle fondamental des TIC dans la protection de l'identité et de la souveraineté de la nation. Le gouvernement du Québec entend mobiliser les TIC pour affirmer son caractère français et nourrir une solution de rechange à la standardisation culturelle en

Amérique du Nord. Au fond, on s'accorde à reconnaître le rôle bénéfique de « l'abolition » des distances sur l'intégration territoriale, mais on ne s'interroge pas — ou on refuse de s'interroger — sur leurs effets dissolvants sur les frontières et la substance du territoire ; le pari que fait Bruxelles sur les progrès d'une identité européenne grâce à la multiplication des contacts directs de région à région n'est, en revanche, pas dénué de fondement. Le rapport Théry, pour défendre un colbertisme *high-tech* sans doute suranné et en porte-à-faux avec le libéralisme ambiant, était dans la logique du pré carré. Le rapport Mileo en répudiant l'approche des infrastructures au profit d'une approche par l'aval des marchés, les services, met les pendules à l'heure de la technologie et de la déréglementation dominantes. L'exercice de la souveraineté passe par le- développement des contenus, la détermination des besoins collectifs et l'encadrement des opérateurs ; on renvoie à une régulation dont on reconnaît d'ailleurs la difficulté.

Le développement et la gestion des infrastructures sont donc laissés à l'initiative privée : ils s'organisent d'emblée à l'échelle planétaire. Les projets sont plus fabuleux les uns que les autres ; le tandem McCaw-Gates voit encore beaucoup plus large que Motorola : le réseau Microsoft-Teledesic envisage 285 satellites. Les coûts se chiffrent en dizaines de milliards de dollars : pour Microsoft, ce sont les canaux de diffusion de ses produits multimédia à l'échelle mondiale. L'échelle planétaire est aussi le cadre d'action de AT&T qui s'est implanté dans le domaine du câble touristique NCI-Worliton et a ciblé le marché d'accès à Internet. Constatant la mise en place d'un oligopole mondial — six grandes coalitions se partagent le contrôle des réseaux de la planète — P. Musso note les progrès d'une déréglementation qui neutralise les instances publiques et déplace la régulation vers les instances internationales à vocation marchande comme l'OMC (Musso, 1998). À l'échelon européen, le Livre vert présenté en décembre 1997 par M. Bangemann, récusant la séparation des réglementations sur le téléphone, le câble et la transmission audiovisuelle, propose à toutes fins pratiques l'abolition des réglementations spécifiques et des missions de service public : la référence au modèle de l'AMI est inévitable. Qu'on s'en félicite ou qu'on le déplore, le discours sur la souveraineté nationale que portent les énoncés de politiques sur les TIC est ainsi de plus en plus obsolète tandis que les ambitions de service universel et d'aménagement du territoire s'amenuisent comme une peau de chagrin.

2. ACTEURS ET TERRITOIRES

Les politiques publiques ont pour ambition de préparer l'avènement de la société de l'information, de mettre les TIC au service du développement et d'en orienter la répartition en aménageant les conditions du dynamisme local. Mais le désengagement de l'État laisse du champ à de multiples acteurs. Il est normal de trouver, au premier rang, les collectivités régionales et locales. Mais le bouillonnement de leurs initiatives ne saurait occulter le rôle important et croissant d'autres catégories d'agents actifs dans la construction des territoires, au premier chef, les entreprises et les individus.

Les collectivités locales jouent un rôle essentiel par leur capacité à « organiser localement les systèmes d'action et d'intermédiation » (Eveno), à évaluer les besoins locaux ; leur légitimité facilite l'adhésion aux projets qu'elles lancent ou parrainent ; a contrario, une expérimentation privée, comme celle d'UBI, handicapée, il est vrai, par la relative pauvreté de sa technologie et de son offre de services, souffre d'une absence d'enracinement dans le milieu. C'est sans surprise, tant y est forte « la prégnance de l'acteur public », que l'on enregistre une participation du secteur public dans plus de 60 % des projets labellisés par le ministère français de l'Industrie ; c'est une grosse majorité d'acteurs publics-municipalités, MRC, collèges... qui ont reçu l'onction et le financement du FAI au Québec. En revanche, ce sont les industriels qui émargent très majoritairement aux Fonds européens. N'est-ce pas que les initiatives des collectivités privilégient les dimensions politique, sociale, culturelle, administrative : affirmation identitaire, modernisation du fonctionnement qui valorise le rôle de l'élu, animation, action sociale ? Le relevé des expérimentations au Québec montre, en effet, que les projets inscrits dans les rubriques culture, communication et éducation l'emportent de beaucoup sur les initiatives de développement technique et économique ; même le projet Hiérapolis fait une large part à l'expérimentation de l'intercommunalité, aux préoccupations de décloisonnement, à l'affirmation identitaire et à l'essai de partenariats de tous ordres.

C'est sans doute de façon plus affirmée qu'un certain nombre de collectivités locales en France cherchent à instrumentaliser les autoroutes de l'information dans des projets de développement local, en particulier, dans les zones technopolitaines où l'on met à niveau les infrastructures d'accueil et de soutien aux entreprises innovantes ; c'est manifestement là où le décollage *high-tech* est bien amorcé. Mais au total, quelle fraction des collectivités locales joue un rôle prépondérant dans l'articulation des territoires et de l'innovation ? La question ne concerne pas ces quelques villes qui, comme Parthenay,

entendent expérimenter toutes les potentialités de la société de l'information. Ce sont encore de scintillantes vitrines.

On décrivait autrefois les espaces de la firme, on parle maintenant des territoires de l'entreprise : la migration sémantique n'est pas fortuite et invite à revenir sur le rôle de l'entreprise dans la construction du territoire. Le temps n'est plus où la croissance d'une firme engendrait un territoire marqué de sa présence exclusive comme Michelin à Clermont-Ferrand ou Alcan au Saguenay ; la crise de l'automobile a aussi révélé que Flint n'était pas seulement un ensemble de chaînes de montage mais aussi une communauté dont tous les liens et activités s'étaient forgés dans la mouvance de Buick. Le contexte a changé ; l'élargissement des horizons, l'exploitation de lointains gisements de main-d'œuvre peu coûteuse, la conquête de vastes marchés, les options de délocalisation ont détendu les liens et l'entreprise a été souvent jugée mauvaise citoyenne. Et il est vrai que c'est une relation complexe à définir et à gérer pour une entreprise de Palo Alto, par exemple, qui développe une station de travail avec une poignée de partenaires puissants situés à un jet de pierre, poursuit en temps réel la conception de pièces avec des informaticiens de Bangalore, sous-traite massivement les fabrications banales à Manille et à Nogales... Pourtant, l'articulation se fait avec profit dans une dialectique du global et du local et il apparaît de plus en plus essentiel à de nombreuses firmes de construire localement leurs avantages comparatifs dans une coopération étroite avec les acteurs locaux. Les innombrables débats sur les districts industriels, les succès de la Troisième Italie... dispensent d'y insister, tout en rappelant que cette construction se fait dans la durée, que le temps est une substance essentielle de l'épaisseur du territoire.

Les relations entreprise-territoire ont été obscurcies par la magie des vertus libératrices prêtées aux TIC dans la localisation des activités. La réorganisation des espaces métropolitains témoigne certes de la disparition de certaines pesanteurs ; la suburbanisation des « *back-offices* » ne se concevrait pas sans la télématique, pas plus que l'essor des « *edgecities*[1] ». Mais, tout comme n'a pas retenti le « requiem électronique pour les économies urbaines », la réorganisation n'a pas encore eu l'ampleur et surtout la rapidité annoncées : c'est qu'elle procède d'une « socio-logique » plus que d'une « techno-logique »

1. Les « *edgecities* » sont des espaces urbains qui se développent en périphérie des agglomérations et constituent des sortes d'espaces centraux périphériques, surtout structurés par des centres commerciaux, de grands axes de circulation reliant l'agglomération et la périphérie. Ce type d'aménagement est apparu en Amérique du Nord mais tend aussi à se répandre dans les villes françaises depuis quelques années.

(Scardigli, 1983) ; la transformation des activités bancaires en milieu métropolitain illustre ce point de vue ; les TIC ont permis en 10 ans une radicale transformation ; le guichet automatique utilisable en temps continu a introduit un nouvel espace-temps ; il fournit une gamme de services sans cesse élargie, incluant le change ; la télébanque depuis le domicile devient sécuritaire ; le volume des activités a triplé ; le travail des employés s'est complètement transformé ; l'échange avec le client dont la fréquentation a évolué a changé de nature et de rythme... mais le réseau des succursales a peu évolué : il y a eu reterritorialisation sans relocalisation ; ce qui montre assez la complexité de la relation entre l'espace des lieux et l'espace des flux (Jourdenais et Manzagol, 1998).

La valorisation des collectivités territoriales est d'autant plus marquée que croît la quête de l'identité comme source de signification sociale ; l'ébranlement de la famille, la crise de légitimité des systèmes politiques, la fragmentation des mouvements sociaux et les menaces liées ou attribuées à la mondialisation renforcent les tendances à l'ancrage dans une communauté, qu'elle soit ethnique, religieuse ou territoriale : c'est la réaction naturelle du « divorce entre le Réseau et le Sujet » (Castells, 1996). Cependant, la relation entre l'individu et la communauté est d'une singulière complexité à une époque de triomphe du Soi, de la privatisation généralisée des intérêts et du bouleversement des formes de la socialisation (Lipovetsky) : participer à tout, sous toutes les formes, sans engagement ni continuité obligée, et souvent dans la « convivialité de l'indifférence ». L'autonomisation croissante et le jeu des options multiples et toujours ouvertes bénéficient singulièrement des possibilités qu'offrent les TIC : le baladeur « zapette », le vidéo, le cellulaire, l'ordinateur portable... sont autant d'outils ou de gadgets du fonctionnement autonome, de pratiques de l'espace différentes. Sans doute, sommes nous loin de la ville « dispersée », la *Broadacre City* prophétisée par Frank Lloyd Wright, et induite par l'infinie fluidité des communications. Mais il est clair que les cheminements dans la ville évoluent. Les progrès du télétravail, le développement du travail autonome, les pratiques du téléachat des biens, des services, des loisirs... renforcent le rôle du domicile : les statistiques nord-américaines sur les déplacements quotidiens montrent clairement que si nous sommes encore fort loin de l'ère du « cottage électronique », les principes organisateurs du territoire évoluent et il convient d'envisager le retournement de la centralité : ce n'est plus l'individu qui gravite autour du centreville, du lieu de travail, des espaces ludiques, mais l'individu qui structure le territoire autour de lui, ambition prométhéenne d'être au centre du monde.

La communauté a toujours été un principe central d'organisation de la ville américaine, et l'évolution du rapport entre l'individu et la communauté en altère la structure et la dynamique. Rien n'est plus symbolique de ce changement que le bourgeonnement des « *gated cities* », où derrière une clôture au sein d'un espace privatisé soustrait à la réglementation publique, se cloîtrent des ménages à revenus élevés. Le souci de la sécurité n'est pas seul en cause. Le goût de la « distinction » joue tout autant. Communauté donc, et bonheur de l'entre soi ? Les premières enquêtes montrent que les interactions entre ces ménages se limitent au partage des équipements et aux échanges liés à la copropriété. Les réseaux de relations et de sociabilité se déploient hors des murs et à diverses échelles : comme les entreprises, les individus ont de plus en plus DES territoires. C'est notamment dans ces milieux que prennent naissance les communautés virtuelles (Rheingold, 1995), ces réseaux électroniques choisis de communication interactive permis par l'ordinateur. Elles semblent souvent réduites à l'exploitation d'un thème et généralement éphémères. On ne sait pas encore leur part, leurs effets sur la structuration des territoires, sur la cohésion sociale, mais elles élargissent le sens, le contenu et la portée des pratiques sociales.

3. A PROPOS DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

M. Porter (1993) énonce que le positionnement des États est fonction de l'avantage concurrentiel que chacun s'évertue à construire : la mise en oeuvre des TIC participe, à coup sûr, à cette élaboration. Mais un aménagement judicieux du territoire est aussi un facteur de compétitivité, puisque, au-delà de la justice spatiale, il est facteur d'efficacité. On peut sourire du constructivisme un peu naïf des premiers apôtres de l'aménagement ; on sait aujourd'hui que la mise en place d'infrastructures et la décentralisation d'usines ne suffisent pas à changer le cours des choses. On sait aussi que chaque phase du développement a sa propre logique spatiale qui se met en place sur l'ordre précédent, confirme, amplifie, ou perturbe et parfois détruit. A. Pred a montré comment les vagues successives d'innovations ont, grosso modo, confirmé le niveau supérieur de l'armature urbaine américaine. L'électricité était potentiellement décentralisatrice, mais la logique du système commandait la poursuite de la concentration autour des lieux de commandement. L'essor des TIC est contemporain d'une métropolisation accélérée : la mondialisation et le système de relations et de décisions qui l'accompagnent en contexte d'incertitude jouent en faveur d'un ordre métropolitain ; P. Veltz (1994) décrit ainsi la France comme la mise en réseau d'une poignée de métropoles hors desquelles les chances de développement sont bien

ténues... On sait la répartition des laboratoires et effectifs de chercheurs dans la région parisienne ; on voit la concentration métropolitaine des nouveaux espaces industriels, des noyaux technopolitains ; comme lors des phases précédentes, les têtes de réseaux se montrent les plus aptes à capter l'innovation ; la logique des centres de décisions se lit dans la localisation des projets labellisés : plus de 80 % émanent des grandes métropoles (dont 45 % de la région parisienne) et ce sont les projets à plus vaste portée ; les programmes européens sont sollicités dans une proportion plus forte encore par la région parisienne. Il en va de même au Québec où près des deux tiers des projets subventionnés par le FAI émanent de la région montréalaise, et ce sont en outre ceux qui ont l'orientation économique la plus nette. Est-il nécessaire de rappeler que la dynamique de concentration atteint son paroxysme dans la région la plus liée à l'essor des TIC, la Silicon Valley ?

On a souvent convenu qu'il n'y avait là aucune fatalité. A. Pred, voici 25 ans, proposait l'exemple de Boise, une ville modeste de l'Idaho qui était capable d'attirer et de faire prospérer les sièges de grandes entreprises par une judicieuse utilisation des moyens de communication les plus performants. Il reste que le modèle n'a guère été reproduit alors que se sont multipliées les innovations qui l'auraient permis. Encore là, il ne s'agit pas d'une technologique. Cette permanence – voire cet approfondissement – du déséquilibre, les États semblent de moins en moins aptes à la remettre en cause ; les grandes ambitions égalitaires une fois remisées, ils se font « facilitateurs », « accompagnateurs », « passeurs ». La DATAR s'attache à « mettre à disposition », à aider à l'éclosion de projets tout en perpétuant le mythe des « effets structurants ». Dans le même temps, le désengagement de l'État, la remise en cause du service universel, le renvoi à une régulation mondiale et le destin très incertain des outils de péréquation, de tarification préférentielle marquent l'effacement du volontarisme territorial. Au Canada, le programme PAC est certes destiné aux régions périphériques, mais les moyens sont dérisoires ; la stratégie québécoise du FAI, quant à elle, paraît encore floue et son financement limité. En outre, l'avènement de la société informationnelle est lourd de différenciation sociale : l'élite « branchée » et l'approfondissement des déséquilibres ne se décrivent plus simplement en termes de dichotomie centre-périphérie... Les territoires d'exclusion grugent de larges poches au sein des espaces métropolitains : la distance sociale entre les « manipulateurs de symboles » (Reich, 1991) et les déshérités des TIC est bien plus grande que la distance spatiale (Loader, 1997).

La crise du fordisme et le tarissement du développement par en haut ont donné du champ à la théorie du développement par le local et au modèle du développement par en bas, renvoyant non plus à la mise en place d'infrastructures lourdes et à la décentralisation d'activités, mais à une prise en mains par la collectivité. La construction d'un local fécond, d'un milieu innovateur, est un lent travail de maillage, de mise en gerbe des énergies, de formation, de sécrétion progressive de structures d'incubation ; on conçoit, dans cette perspective, l'apport éventuel des TIC ; on a bien vite idéalisé leur pouvoir.

Sans doute peut-on concevoir depuis l'Abitibi ou l'Auvergne profonde des logiciels performants ; il est de même incontestable que l'offre de services à la production augmente dans l'Amérique rurale, surtout à l'ouest du Mississipi, et W. Beyers décrit bien les succès de ces pionniers solitaires *(lone eagles and high flyers)*. Mais l'élargissement du champ des possibles ne se confond pas avec une libération inéluctable et instantanée. J.-L. Klein montre bien le développement prometteur, mais lent et isolé de l'expérience SOCCRENT. E. Eveno, saluant le succès de Parthenay, met en garde contre un emballement irraisonné ; les TIC n'ont pas inauguré là une forme nouvelle de développement local reproductible à volonté ; la réussite ne saurait se comprendre sans le long travail de la collectivité et des acteurs locaux pour promouvoir la modernisation des entreprises, des politiques, des rapports sociaux. L'expérience du Télévillage californien de Compton, « fait de briques et de bits », dans un autre contexte culturel, concourt à la même conclusion : les TIC doivent être vues comme un outil supplémentaire du développement local.

4. LES MODÈLES FRANÇAIS ET QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT DES AUTOROUTES DE L'INFORMATION

Au terme de cet ouvrage, plusieurs questions restent posées. En premier lieu, celle des modèles de développement des « autoroutes de l'information ». La France et le Québec en constituent-ils deux versions ? À certains égards, il est clair que les politiques publiques et la nature des initiatives locales soulignent la divergence entre les deux modèles. D'un autre point de vue, la distribution géographique des projets semble obéir aux mêmes principes de diffusion dans l'espace des innovations sociotechniques. Le Québec et la France sont riches de nombreuses expérimentations sur les techniques d'information et de communication. Dans les années 1970 et surtout 1980, alors que la France connaissait de nombreuses initiatives en matière de vidéo de pays, de télévision locale, de télématique..., le

« pèlerinage » au Québec ou en Belgique s'était imposé comme un voyage quasi obligé. Le succès, dans ces pays, de la télévision par câble notamment, apparaissait comme riche d'enseignements pour la France du « Plan Câble » de 1982. Nombre des conseils régionaux français qui, dans le cadre du IX^{e} Plan État-Régions, s'efforçaient d'élaborer des schémas directeurs régionaux de la communication s'étaient inspirés du modèle québécois. Le développement de l'Internet et des « autoroutes de l'information » à partir des années 1990 semble toutefois mettre en lumière de nombreuses divergences dans ces modèles de développement.

4.1. Différences linguistiques

Techniques d'information et de communication, société informationnelle, société de communication, société d'information, autoroutes de l'information, inforoutes... la profusion des expressions qui, ces dernières années, sont censées qualifier la nature des changements en cours dans les économies et dans les sociétés développées est au moins significative... d'une certaine confusion. Cette imprécision ne saurait venir d'une simple complexité lexicale ou d'une ductilité sémantique incontrôlable. Ce sont bien les mêmes techniques avec les mêmes fonctionnalités dont on fait état dans chacune de ces expressions mais le vocabulaire technique, aussi normé soit-il, ne parvient pas à s'imposer dans le langage scientifique pas plus que dans les langages politique ou médiatique ou même dans le « langage commun ». Internet apparaît, par exemple, comme l'instrument de base de la modernité communicationnelle qui s'impose tant en Amérique du Nord qu'en Europe occidentale et dans de nombreux autres pays. Mais le vocable Internet est l'arbre qui masque la forêt, occultant des univers sémantiques extrêmement divers. Dans le programme fédéral étatsunien « National Information Infrastructure », il fait référence directement aux « autoroutes de l'information » dont il ne serait qu'une préfiguration. En Europe, par contre, il est chargé de sens social, politique, démocratique... il est incorporé dans le débat de société.

Cette différence sémantique se retrouve, à de nombreux égards, dans ces textes. Dans ceux qui relatent les expériences québécoises, l'usage de l'expression « autoroutes de l'information » ne semble avoir eu pour concurrente que celle « d'inforoutes », justifiée par un souci de pureté francophonique. Pour les cas français, on a alternativement utilisé les termes d'« autoroutes de l'information » et de « société d'information ».

4.2. Deux philosophies politiques d'intervention

Le fait que, aux États-Unis, se soit imposée l'expression « *Information Highways* » (et souvent *Super Highways),* est significatif d'une vertu accordée par principe au déploiement d'une infrastructure technique tandis qu'en Europe, l'expression officiellement retenue de « société d'information » met davantage l'accent sur les effets sociaux de ces infrastructures. De fait, le modèle québécois se rapproche ici davantage du modèle étatsunie que du modèle français. La plupart des expériences québécoises sont des expériences dans lesquelles le politique n'apparaît guère et où s'imposent le pragmatisme économique et les « lois » du marché. Les acteurs publics locaux, à l'exception du cas Hiérapolis (qui semble être un cas unique au Québec), sont très largement absents de ces expériences. En France, l'hésitation lexicale est le reflet des atermoiements de la culture étatique, entre une perspective économico-industrielle et une perspective politique et sociale. Si l'État, à travers le ministère de l'Industrie et en l'absence quasi totale de la DATAR, semble avoir choisi une voie pragmatique, consistant à laisser s'opérer la sélection par le marché, l'importance conquise par des expérimentations locales telles que Parthenay, Issyles-Moulineaux, Metz, voire Marly-le-Roi, stipule clairement la dualité du modèle français.

L'intérêt manifesté tant par le Québec que la France au sujet des TIC et notamment des « autoroutes de l'information » n'est certes pas une singularité de ces deux pays. La majorité des puissances industrialisées ont en effet pris en compte cette question. Mais, dans ces deux pays, cet intérêt manifeste s'appuie sur toute une histoire, sur un patrimoine particulièrement riche d'expériences ainsi que sur des collaborations et des emprunts nombreux. Malgré les divergences qui s'expriment dans la sémantique des termes et dans la philosophie de l'intervention publique, les rhétoriques politique et administrative, québécoise et française, se ressemblent fort dans leur conception de l'espace.

5. À PROPOS D'UNE GÉOGRAPHIE DES AUTOROUTES DE L'INFORMATION

Dans la majeure partie de la littérature sur Internet et le « cyberespace », que ce soit dans des ouvrages récents d'experts sur la question comme Nicolas Negroponte (1995) ou Bill Gates (1995), la référence à l'espace géographique et à la territorialité évoque l'avènement d'une « société sans distance », d'un « espace transparent », peuplé d'individus sans attaches territoriales. Ce qui conduirait donc à l'apparition de nouvelles formes de relations sociales et remettrait

profondément en question les territorialités et les identités. Dans son ouvrage sur la « Ville numérique », l'Américain William Mitchell (1995) envisage la transformation de la Cité actuelle en une Cité numérique, en évoquant toute une série de mutations qui conduirait de « l'homme vitruvien » au « *Lawnmower Man*[2] ».

Que ce soit pour le célébrer ou pour le déplorer, nombre des thèses qui font état de la fin de la distance et donc de la géographie pour rendre compte de la transformation des identités individuelles et sociales par leur exposition aux bienfaits ou aux méfaits de la communication moderne prennent acte de toute une série de phénomènes d'autant plus saillants qu'ils restent rares et, en partie, exceptionnels. Le danger reste celui d'une vision, par trop déterministe, qui conférerait aux techniques modernes le pouvoir de subjuguer la liberté de choix des individus et des groupes sociaux et d'induire de nouvelles logiques organisationnelles sur la base exclusive du fonctionnement en réseaux. Pour les uns, c'est la perspective de la victoire sur l'inertie géographique, pour les autres, c'est celle du grand renfermement, du tautisme, de la cybernétisation de la société. Ces scénarios sont-ils vraisemblables ?

Il semble que toute réponse en la matière doive en revenir à une analyse des processus sociospatiaux en jeu dans l'usage des machines à communiquer. Autrement dit, la prudence et la rigueur scientifique réclament une analyse des pratiques d'usage de ces techniques dans leur contexte, leur temporalité, leurs sens multiples, tant aux niveaux individuels que collectifs. Rien dans les expériences de communauté électronique contemporaines ne vient corroborer ces scénarios prospectifs d'une mutation rapide et substituant le régime de la relation à distance à celui de la proximité physique. Dans l'ensemble des expériences connues, la relation entre la communauté électronique et la communauté physique est patente, ce qui nous amène à considérer que la communauté électronique pourrait n'être qu'un nouveau média par lequel transiteraient de nouvelles formes de participation, d'interpellation, dans lequel se joueraient, s'élaboreraient, se négocieraient de nouvelles relations sociales, de nouveaux rôles sociaux, de nouvelles identités. Loin de se substituer aux anciennes, elles viendraient se surajouter, au risque parfois de la contradiction, de la concurrence, de la complexification.

2. « L'homme-tondeuse » (évoqué par William J. Mitchell, dans *City of Bits,* p. 26 et suivantes) est celui à qui l'utilisation rationnelle de tous les moyens d'information et de communication électronique (pour les loisirs, le travail, les rencontres...) évite nombre de déplacements. Dés lors, il peut rester chez lui, le plus souvent dans un pavillon d'une banlieue avenante et se poser en prototype du « *cyborg citizen* » (l'expression est également de W. Mitchell).

De ce point de vue, le contexte local apparaît fondamental, il fournit un socle légitime à des expériences inédites en matière d'usage des technologies innovantes. À la différence des futurologues et des technologues, nous ne parierons pas sur la disparition de l'espace et des territoires, ni sur la dilution de ces espaces et de ces territoires dans le cyberespace, pas plus que dans le « village planétaire ». Jacques Lévy avait montré que la notion de sociétémonde était une ineptie, parce que les instruments nécessaires à la régulation des relations entre les individus et les groupes sociaux n'existaient pas à cette échelle. La notion de société comme celle de citoyenneté se nourrissent du rapport au territoire. La mondialisation de l'économie n'est pas la mondialisation des sociétés. C'est aussi en cela qu'il convient toujours de distinguer le consommateur ou l'Homo *œconomicus* du citoyen ou de l'Homo *communicans.*

Si la question de la pertinence de l'étude géographique de ces phénomènes ne peut être simplement évacuée, elle reste posée, ne serait-ce que par ce qu'elle induit en termes de possible *aggiornamento.* Le débat promet d'être passionnant. En 1994, *The Economist a* officiellement démenti la mort annoncée de la géographie. Si le formidable surgissement de l'économie-casino, l'explosion des transactions boursières en temps réel et des spéculations sur les devises, la fluidité de cette économie virtuelle autorisée par les TIC semblaient anéantir la distance, on avait cependant oublié un peu vite que la géographie est aussi substance ; l'infinie variété des cultures, la diversité des tissus sociaux s'opposent à ce que l'espace des lieux se dissolve dans l'espace des flux. En outre, cet avis prématuré du décès de la géographie était une tentative de réduction de son objet : l'espace géographique n'est pas l'espace géométrique. Selon les termes d'Augustin Berque « il faut se garder de [le] confondre avec l'étendue physique brute » (Berque, 1996). Pour Henri Lefebvre (1974), l'espace est tout à la fois physique, social et mental. Dès lors, limiter la géographie à la seule dimension « physique » est une erreur grossière et pourtant fréquente. Particulièrement dans les médias et les discours politiques dès lors qu'il s'agit d'aborder la question de la mondialisation. Encore plus quand il s'agit de relier cette question de la mondialisation à celle des techniques d'information et de communication.

On associe bien souvent « mondialisation » et « société d'information ». L'une comme l'autre portent en germe une critique de la géographie et de ses méthodes. Est-ce à dire que la géographie serait totalement déqualifiée pour participer à ce débat ? Certes pas. Tout au contraire, la critique géographique de ces concepts permet d'enrichir les débats sur toute une série d'approches contestables. Il ne

s'agit pas de considérer l'espace dans ses pesanteurs, comme l'ensemble des lieux où des populations entreraient en résistance contre des changements venus d'ailleurs, mais bien de restituer à l'analyse spatiale sa capacité à mettre en perspective, au-delà des régularités, des singularités, des spécificités. La géographie ne saurait pourtant se limiter à dresser la liste de ces singularités ou spécificités. C'est peut-être là l'essentiel de la contribution de la géographie aux débats contemporains sur la mondialisation, sur l'uniformisation-standardisation des modes de vie et de consommation que de restituer l'ensemble des phénomènes dans leurs contextes socio spatiaux.

BIBLIOGRAPHIE

BERQUE, A. (1996). « Espace virtuel et milieu humain », *Quaderni,* Territoires éclatés, n° 30, automne, p. 69.

CASTELLS, M. (1996). *The Rise of the Network Society,* trad. française, *La Société en réseaux,* Tome I, *L'ère de l'information,* Paris, Fayard.

DOSl, *G. et al.* (1988). *Tchnical Change and Economic Theory,* Londres, Pinter. GATES, B. (1995). *La route du futur,* Paris, Ed. Pocket/R. Laffont.

JOURDENAIS, M. et C. MANZAGOL (1998). « NITC and the Reshaping of Firms' Action Space : The Case of Canadian Banks », *Telecommunications and the City,* Athens, Georgia, 21-23 mars.

KRANZBERG, M. (1985). « The Information Age : Evolution or Revolution ? », dans Bruce R. GUILE (dir.), *Information Technologies and Social Transformation,* Washington DC, National Academy of Engineering.

LEVY, J. (1993). « Vers un village planétaire ? », *Sciences Humaines,* Hors Série no 1, février, p. 12-17.

LEFEBVRE, H. (1974). *La production de l'espace,* Paris, Éd. Anthropos.

LOADER, B.D. (1997). *The Governance of Cyberspace,* Londres, Routledge.

MITCHELL, W. (1995). *The City of Bits, Space, Place, and the Infobahn,* Cambridge, The MIT Press.

MUSSO, P. (1998). « Vers un oligopole mondial », *Le Monde Diplomatique,* mars.

NEGROPONTE, N. (1995). *L'homme numérique. Comment le multimedia et les autoroutes de l'information vont changer votre vie,* Paris, Ed. Pocket/ R. Laffont.

PORTER, M. (1993). *The Competitive Advantage of Nations,* New York, Free Press, trad. française, *Avantage concurrentiel des nations,* Paris, Inter-Éditions.

REICH, R. (1991). *The Work of Nations,* New York, Random House.

RHEINGOLD, H. (1995). *Les communautés virtuelles, Autoroutes de l'Information : pour le meilleur ou pour le pire,* France SA, Addison-Wesley.

SCARDIGLI, V. (1983). *La Consommation, culture du quotidien,* Paris, Presses universitaires de France.

SCHEER, L. (1994). *La démocratie virtuelle,* Paris, Flammarion.

VELTZ, P. (1994). *Des territoires pour apprendre et innover,* Paris, Editions de l'Aube.

Les auteurs

Valérie BAILLART, doctorante à l'Université de Montréal

Bernard CORMINBŒUF, doctorant au Groupe de recherche espace, socio-économie, communication (GRESOC)

Emmanuel EVENO, maître de conférences de géographie à l'Université de Toulouse-Le Mirail, chercheur au GRESOC

Nicole FOURNIER, étudiante à la maîtrise en géographie à l'Université du Québec à Montréal

Claudia GAUTHIER, doctorante à l'Université d'Ottawa

Éric GEORGE, doctorant au GRICIS

Anne GILBERT, professeur de géographie à l'Université d'Ottawa

Juan-Luis KLEIN, professeur de géographie à l'Université du Québec à Montréal

Alain LEFEBVRE, professeur d'urbanisme-aménagement à l'Université de Toulouse-Le Mirail, directeur du GRESOC

Claude MANZAGOL, professeur de géographie à l'Université de Montréal

Valérie PILLON, doctorante au GRESOC

Gaëtan TREMBLAY, professeur de sciences de la communication à l'Université du Québec à Montréal, codirecteur du GRICIS

Philippe VIDAL, doctorant au GRESOC

Québec, Canada
1998

Communication, culture et société

Collection dirigée par
Gaëtan Tremblay et Jean-Guy Lacroix

Le déploiement en cours des autoroutes de l'information permet-il de valider les prophéties de Marshall McLuhan sur la neutralité spatiale et l'édification progressive d'un « village global » ou les inforoutes portent-elles au contraire l'empreinte durable des territoires qu'elles traversent ? Fruit d'une solide coopération franco-québécoise, le présent ouvrage s'efforce d'éclairer le débat général sur les effets territoriaux de la communication électronique en portant l'attention sur des expérimentations localisées en France et au Québec. Six études de cas sont proposées au lecteur, accompagnées d'une analyse comparative des contextes politiques, sociaux et culturels du déploiement des autoroutes électroniques.

Parmi les sujets explorés tout au long de l'ouvrage se trouvent l'évolution des modalités de la régulation publique entre la réglementation et l'intervention directe ; l'articulation des initiatives publiques et privées aux différentes échelles territoriales ainsi que la place de la communication électronique dans les stratégies de développement local et régional.

Alain Lefebvre, professeur d'urbanisme-aménagement à l'Université de Toulouse-Le Mirail et directeur du GRESOC, et Gaëtan Tremblay, professeur de sciences de la communication à l'Université du Québec à Montréal et codirecteur du GRICIS, assurent la codirection de cet ouvrage. Ils ont réuni une équipe franco-québécoise de géographes à orientation pluridisciplinaire, notamment : Valérie Baillart, Bernard Corminboeuf, Emmanuel Eveno, Nicole Fournier, Claudia Gauthier, Éric George, Anne Gilbert, Juan-Luis Klein, Claude Manzagol, Valérie Pillon et Philippe Vidal.

ISBN 2-7605-1014-X

9 782760 510142

150 FF / 23 €

ISBN 2-85816-437-1

9 782858 164370